



Groupe TR Services

Document de Référence Rapport Annuel

Exercice clos au 31 mars 2010



Sommaire

1	PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1	NOMS	7
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
2.1	NOMS ET HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX	8
2.2	PRESENTATION DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CONTROLEURS LEGAUX	9
2.3	CONTROLEURS DEMISSIONNAIRES OU NON RENOUVELES	10
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	11
3.1	CHIFFRES CLES DU GROUPE	11
3.2	PERIODES INTERMEDIAIRES	13
4	FACTEURS DE RISQUE	14
4.1	RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS TECHNOLOGIQUES	14
4.2	RISQUE DE MARCHE	15
4.2.1	Risque de taux	15
4.2.2	Risque de change	15
4.2.3	Risque de contrepartie	15
4.3	RISQUE DE LIQUIDITE	15
4.4	RISQUE DE CREDIT	15
4.5	RISQUES LIES A LA CROISSANCE OU A LA BAISSSE D'ACTIVITE	15
4.6	FAITS EXCEPTIONNELS, LITIGES ET RISQUES JURIDIQUES	16
4.6.1	Faits exceptionnels et litiges	16
4.6.2	Risques juridiques	16
4.7	ASSURANCES	16
4.7.1	Tableau des assurances	16
4.7.2	Détail des principaux contrats	16
4.7.3	Dispositions particulières aux marchés passés avec Renault	17
4.7.4	Dispositions particulières aux marchés passés avec Air France	18
4.7.5	Contrat Multirisque entreprise N° 334843204	18
4.8	RISQUES INDUSTRIEL ET ENVIRONNEMENTAL	19
4.9	RISQUE DE COVENANTS BANCAIRES ET NANTISSEMENTS	20
4.10	RISQUES LIES AUX CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT OU A DES BREVETS	20
4.11	RISQUES « CATASTROPHES »	20
4.11.1	Risques pandémiques	20
4.11.2	Sauvegarde informatique	20
4.12	RISQUES FINANCIERS	21
4.13	RISQUE CLIENTS DE LA SOCIETE/RISQUE DE CONTREPARTIE	21
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	22
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	22
5.1.1	Raison Sociale et nom commercial de l'émetteur	22
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	23
5.1.3	Date de constitution durée de vie	23
5.1.4	Siège social	23
5.1.5	Evénements importants	23
5.2	INVESTISSEMENTS	50
5.2.1	Catégorie d'investissements	50

5.2.2	Principaux investissements en cours	50
5.2.3	Engagement ferme concernant les futurs investissements	50
6	APERÇU DE L'ACTIVITE	51
6.1	PRINCIPALE ACTIVITE	51
6.1.1	Description de notre métier	51
6.1.2	Nouveaux Produits ou Services	57
6.2	PRINCIPAUX MARCHES : DESCRIPTION	58
6.2.1	Nos clients	58
6.2.2	Evolution du métier	60
6.3	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AFFECTANT L'ACTIVITE OU LE MARCHÉ	61
6.4	DEGRE DE DEPENDANCE DE L'ACTIVITE	61
6.4.1	Nos fournisseurs	61
6.5	ANALYSE DE LA CONCURRENCE	63
7	ORGANIGRAMME	65
7.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE	65
7.2	DETAILS DES MEMBRES DU GROUPE	65
8	PROPRIETES IMMOBILIERES	66
8.1	LOCAUX DU GROUPE	66
8.2	CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES	67
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	68
9.1	SITUATION FINANCIERE	68
9.2	RESULTAT D'EXPLOITATION	68
9.2.1	Analyse du résultat d'exploitation	68
9.2.2	Analyse des changements importants du chiffre d'affaires net	68
9.2.3	Facteurs externes pouvant influencer le chiffre d'affaires	68
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	69
10.1	CAPITAUX DE L'EMETTEUR	69
10.2	SOURCE ET LE MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE	69
10.3	EMPRUNTS ET LA STRUCTURE DE FINANCEMENT	69
10.4	RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX	69
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRE	69
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	70
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	71
12.1	TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	71
12.2	PERSPECTIVES DE FIN D'EXERCICE	71
13	PREVISIONS CHIFFREES OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	72
14	ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	73
14.1	IDENTITE DETAILLEE DES PERSONNES EXERÇANT CES FONCTIONS	73
14.2	CONFLITS D'INTERETS DES MANDATAIRES SOCIAUX	74
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	75
15.1	MONTANT DES REMUNERATIONS VERSEES	75
15.2	PROVISIONS POUR LES AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX	75
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	76
16.1	DUREE DES MANDATS	76
16.2	CONTRATS DE SERVICES AVEC LES MANDATAIRES	76
16.3	COMITE D'AUDIT ET COMITE DE REMUNERATION	77
16.4	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	77

16.4.1	Conformité aux recommandations AFEP-MEDEF	77
16.4.2	Contrôle Interne : rapport du Président du Conseil d'Administration	77
16.4.3	Contrôle Interne : rapport des commissaires aux comptes	92
16.5	REGLEMENTS INTERIEURS DES COMITES ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	94
17	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ANNEXES	102
17.1	RAPPORT DE GESTION	102
17.2	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	145
18	PROJET DE TEXTES DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 SEPTEMBRE 2010	149
19	SALARIES	163
19.1	EFFECTIF	163
19.2	PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	163
19.3	ACTIONNARIAT SALARIAL	163
19.3.1	Stock Options	163
19.3.2	Participation des salariés au Capital	163
20	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	164
20.1	ACTIONNAIRES AYANT FRANCHI UN SEUIL LEGAL DE DECLARATION	164
20.2	ANALYSE DES DROITS DE VOTE	164
20.3	CONTROLE DU CAPITAL	170
20.4	ACCORD EXISTANT POUVANT ENTRAENER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	170
21	OPERATION AVEC DES APPARENTES	171
22	INFORMATIONS FINANCIERES : LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	172
22.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES AUDITEES	173
22.1.1	Comptes Consolidés	173
22.1.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés	218
22.1.3	Comptes Annuels	220
22.1.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels	252
22.1.5	Rapport spécial sur les Conventions Règlementées	254
22.2	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	256
22.3	ETATS FINANCIERS	256
22.4	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	256
22.4.1	Rapport des Commissaires aux Comptes des deux exercices précédents	256
22.4.2	Autres informations auditées	257
22.4.3	Informations financières non auditées	257
22.5	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES AU 31 MARS 2010	257
22.6	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	257
22.7	DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	257
22.7.1	Politique de distribution des dividendes	257
22.7.2	Historique de distribution de dividendes	258
22.8	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	258
22.9	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	258
23	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	265
23.1	CAPITAL SOCIAL	265
23.1.1	Capital souscrit	266
23.1.2	Actions non-représentatives du Capital	267
23.1.3	Actions en autocontrôle	267
23.1.4	Valeur mobilière convertible	269
23.1.5	Conditions régissant le capital souscrit non libéré	269
23.1.6	Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord	269
23.1.7	Historique du capital social	270
23.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	270

23.2.1	Objet Social (article 2 des statuts)	270
23.2.2	Dispositions statutaires des organes de direction	270
23.2.3	Droits et restrictions attachés aux actions	271
23.2.4	Modification des droits des actionnaires	271
23.2.5	Déroulement des assemblées générales	271
23.2.6	Disposition statutaire pouvant affecter un changement de contrôle	272
23.2.7	Franchissement de seuil statutaire	272
23.2.8	Conditions statutaires régissant les modifications du capital	273
24	CONTRATS IMPORTANTS	274
25	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION, D'INTERETS	275
25.1	DECLARATION OU RAPPORT D'EXPERT DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE	275
25.2	INFORMATION DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE PROVENANT D'UNE TIERCE PARTIE	275
26	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	276
27	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	277

PREAMBULE : MESSAGE DU PRESIDENT

2008 a été une année charnière pour TR Services. En effet, nous avons mis en place une politique de changement et de transformation en profondeur pour devenir un véritable intégrateur et opérateur de services IT, participant à la structuration et au développement des Technologies de l'Information et de la Communication.

Face aux exigences du marché, nous avons mis en place une double stratégie :

- Elargissement du positionnement de TR Services afin de proposer une offre globale à nos clients,
- Réalisation d'acquisitions visant à relancer la croissance organique, et à créer un groupe technologique de services au-delà des frontières, en mesure de rivaliser avec les plus grands.

Ambition ou simple vision ?

En deux ans, le Groupe réalise 40% de son chiffre d'affaires au travers de ses filiales, et a connu une croissance soutenue avec plus de 30% de progression. Les résultats obtenus reposent non seulement sur les performances de ses activités et métiers multiples, mais aussi sur le développement de ses filiales. La diversité des réalisations du Groupe pour chaque grand secteur d'activité et chaque grand domaine de services, n'a jamais été aussi importante.

Pour autant, nous avons souhaité maintenir les fondamentaux de notre Groupe : affirmer notre réactivité, soutenir la notion de confiance et de fiabilité auprès de nos clients, enrichir notre service, et garantir le niveau de qualité. Depuis toujours TR Services accompagne fidèlement ses clients, tout en s'enrichissant en permanence de nouvelles compétences afin de répondre aux enjeux des NTIC.

2010 est une année tourmentée avec la persistance de la crise économique. Certains marchés publics représentant une part significative de notre chiffre d'affaires ont tardé à se renouveler, notre restructuration a pesé dans nos comptes et nos filiales, plus fragiles, ont connu des pertes conjoncturelles.

L'énergie et l'engagement réel de chacun d'entre nous ont permis de soutenir le dynamisme commercial et notre réorganisation, sans que cela se traduise immédiatement dans nos résultats de fin d'année. Cependant nous constatons une inflexion dans la tendance de notre résultat opérationnel, notre deuxième semestre fiscal le prouve.

La progression significative du niveau de prise de commandes et l'ensemble des projets actifs devraient permettre d'atteindre l'équilibre financier sur l'exercice en cours.

C'est autant d'encouragements pour poursuivre notre croissance en maintenant et en consolidant nos efforts et nos entités, afin d'asseoir durablement notre avenir, et ainsi mériter la confiance que vous continuez de nous accorder.

Lionel SMEERS
Président Directeur Général



1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 NOMS

Responsable du document : Monsieur Lionel SMEERS – Président Directeur Général

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant au chapitre 17 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2008 et incorporées par référence dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant aux pages 265-266 du document de référence n°D08-0574 déposé auprès de l'AMF le 31 juillet 2008, qui contient des observations sur l'opération de rapprochement avec le Groupe Artelcom, l'évaluation des stocks « petit outillage et matières consommables » et les honoraires des commissaires aux comptes.

Les informations financières historiques consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2009 et incorporées par référence dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant aux pages 182 à 184 du document de référence n°D09-0596 déposé auprès de l'AMF le 31 juillet 2009, qui contient des observations, notamment sur le périmètre de consolidation, les modalités des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, l'opération de rapprochement avec le Groupe ATTI et les dettes financières et risques de liquidité associés.

Les informations financières historiques consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2010 et présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant aux pages 218 à 219 dudit document, qui contient les observations suivantes :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1.2 « Principes et méthodes comptables retenus » des états financiers relatif aux nouvelles normes d'application obligatoire à partir du 1er avril 2009 ;
- les notes 1.3 « Evolution de l'activité du groupe, des résultats et de la situation financière », 3.7 « Passifs financiers », et 4.4 « Perspectives et événements postérieurs à la clôture de l'exercice » des états financiers qui exposent la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Croissy-Beaubourg, le 2 août 2010

Lionel SMEERS
Président Directeur Général



2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 NOMS ET HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX

2.1.1 Responsable du contrôle des comptes

- **Commissaires aux Comptes titulaires :**

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, ayant son siège social 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex, identifiée sous le numéro 672 006 483, RCS de Nanterre.

Date de première nomination : 26 septembre 2000

Date de renouvellement : 26 septembre 2003

Fin du mandat : 30 septembre 2009

Société Grant Thornton, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, ayant son siège social 100 rue de Courcelles 75849 Paris Cedex 17, identifiée sous le numéro 632 013 843, RCS de Paris.

Date de première nomination : 30 septembre 2009

Fin du mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

CABINET SEFAC, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, ayant son siège social 10 avenue de Messine 75008 Paris, identifié sous le numéro 328 581 202, RCS de Paris.

Date de première nomination : 27 septembre 2002

Date de renouvellement : 30 septembre 2005

Fin du mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

- **Commissaires aux comptes suppléants :**

Monsieur Yves NICOLAS, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, domicilié 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly sur Seine Cedex.

Date de première nomination : 26 septembre 2000

Date de renouvellement : 26 septembre 2003

Fin du mandat : 30 septembre 2009

Société IGEC, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, ayant son siège social 3 rue Léon Jost 75017 Paris, identifiée sous le numéro 662 000 512, RCS de Paris.

Date de première nomination : 30 septembre 2009

Fin du mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Madame Christine RACLE, ancien membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, domiciliée 10 avenue de Messine, 75008 Paris.

Date de nomination : 30 septembre 2005

Fin du mandat : 30 septembre 2009

Monsieur Eric LEBEGUE, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, domicilié 12 rue de Ponthieu, 75008 Paris.

Date de nomination : 30 septembre 2009

Fin du mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

2.2 PRESENTATION DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CONTROLEURS LEGAUX

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe.

Exercice couvert : 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

	SEFAC		GRANT THORNTON		PRICEWATERHOUSE-COOPERS		PIERRE LECONTE		AUTRES	
	Montant HT (K€)		Montant HT (K€)		Montant HT (K€)		Montant HT (K€)		Montant HT (K€)	
	mars-10	mars-09	mars-10	mars-09	mars-10	mars-09	mars-10	mars-09	mars-10	mars-09
AUDIT										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes :										
. Emetteur	44	49	18		53	76			6	
. Filiales intégrées globalement			12		7	16	7	17		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes :										
. Emetteur										
. Filiales intégrées globalement										
Sous total	44	49	30		60	92	7	17	6	
AUTRES PRESTATIONS										
Juridique, fiscal, social										
. Emetteur										
. Filiales intégrées globalement										
Autres										
. Emetteur										
. Filiales intégrées globalement										
Sous total										
TOTAL	44	49	30		60	92	7	17	6	

Nota : Sur l'exercice 2010, les honoraires de commissariat aux comptes ont été enregistrés en charges, à hauteur du niveau d'intervention réalisé au 31 mars 2010 pour environ 134 K€ (en 2009 le montant de charges comptabilisé était de 141 K€, correspondant aux charges rattachées à l'exercice clos le 31 mars 2009).

Le présent «document de référence» inclut :

- Le rapport sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés au 31 mars 2010 des commissaires aux comptes (respectivement chapitre 22.1.4 page 252 et chapitre 22.1.2 page 218 du présent «document de référence») comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L.823-10 du Code de commerce ;

- Le rapport des commissaires aux comptes chapitre 16.4.3 page 92 du présent «document de référence»), établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Télécom Réseaux Services.
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les Conventions et Engagements Réglementés chapitre 22.1.5 page 254 du présent «document de référence».

2.3 CONTROLEURS DEMISSIONNAIRES OU NON RENOUVELES

- **Commissaire aux Comptes titulaire non renouvelé :**

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles :

Fin du mandat : expiration du mandat le 30 septembre 2009

- **Commissaire aux comptes suppléant non renouvelé :**

Monsieur Yves NICOLAS :

Fin du mandat : expiration du mandat le 30 septembre 2009

- **Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire :**

Madame Christine RACLE :

Fin du mandat : Démission des fonctions de commissaire aux comptes suppléant le 17 décembre 2008 avec effet au 30 septembre 2009.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 CHIFFRES CLES DU GROUPE

Etat de la situation financière consolidée – en K€

ACTIF	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Actifs non courants		17 843	17 869	17 216
Ecart d'acquisition	3.1	10 561	9 428	8 764
Immobilisations incorporelles	3.1	165	30	56
Immobilisations corporelles	3.1	5 771	6 497	6 772
Autres actifs financiers	3.3	82	91	60
Titres mis en équivalence	3.3		481	
Impôts différés actifs	3.8	1 264	1 342	1 564
Actifs courants		19 547	19 134	17 813
Stocks	3.2	1 940	1 491	1 017
Créances clients	3.4	13 630	13 842	13 143
Autres créances	3.4	2 767	2 217	1 647
Créances d'IS	3.4	71	96	135
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.4	1 139	1 488	1 871
TOTAL ACTIF		37 390	37 003	35 028

PASSIF	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Capitaux propres		8 672	11 350	13 247
Capital	3.5	8 914	8 914	8 914
Réserves		2 046	3 725	4 009
Résultat		(2 577)	(1 568)	50
Titres d'autocontrôle		(10)	(46)	(49)
Capitaux propres (Part du groupe)		8 373	11 025	12 925
Intérêts minoritaires		299	325	322
Dettes non courantes		2 633	1 911	1 733
Provision pour retraites et engagements assimilés	3.6	824	927	1 075
Autres provisions			35	
Emprunts et dettes financières	3.7	1 421	589	143
Autres dettes	3.7	388	360	364
Impôts différés passifs	3.8			151
Dettes courantes		26 085	23 742	20 049
Autres provisions	3.7	68	58	
Passifs financiers courants	3.7	6 031	5 479	3 677
Dettes fournisseurs	3.7	6 739	5 764	5 876
Dettes d'impôts sur les bénéfices	3.8	156	35	35
Autres passifs courants	3.7	13 091	12 406	10 461
TOTAL PASSIF		37 390	37 003	35 028

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE – en K€

Compte de résultat	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Chiffre d'affaires		44 143	38 900	33 958
Achats consommés	3.10	(12 031)	(9 241)	(8 386)
Autres achats et charges externes	3.11	(9 333)	(9 118)	(7 150)
Impôts et taxes		(1 132)	(966)	(891)
Charges de personnel	3.12	(21 720)	(19 292)	(15 849)
Dotations aux amortissements		(1 220)	(1 171)	(1 278)
Dotations aux provisions		(376)	48	346
Autres produits et charges	3.13	71	71	(385)
Résultat opérationnel courant		(1 598)	(770)	364
Autres produits et charges opérationnels	3.14	(271)	(96)	
Résultat opérationnel		(1 869)	(866)	364
Coût de l'endettement financier net	3.15	(223)	(349)	(354)
Autres produits et charges financiers	3.16	64	41	14
Q-P de résultat des mises en équivalence		(113)		
Impôts sur les sociétés	3.8	(219)	(57)	26
Impôts différés	3.8	(121)	(214)	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(2 482)	(1 445)	50
* Part du groupe		(2 577)	(1 568)	50
* Part des minoritaires		95	123	
Résultat de base par action en €	3.5	(0,56)	(0,32)	0,01
Résultat dilué par action en €	3.5	(0,56)	(0,32)	0,01

Tableau de Flux de Trésorerie – en K€

Exercice clos le	31/03/2010 (12 mois)	31/03/2009 (12 mois)	31/03/2008 (12 mois)
Résultat net	(2 482)	(1 445)	50
Résultat des mises en équivalence	113	0	0
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 095	1 082	1 250
Plus ou moins values de cession	7	17	13
Charges et produits calculés liés aux paiements d'actions	24	3	0
Opérations sans incidence sur la trésorerie	0	0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(1 243)	(343)	1 313
Charge/ (Produits) d'impôt (dont Impôts différés)	340	271	(26)
Elimination du coût de l'endettement financiers	215	329	318
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(688)	257	1 605
Incidence de la variation du besoin en fond de roulement	285	103	2 293
Incidences des variations des provisions sur le besoin en fonds de roulement	13	(35)	(238)
Impôts payés	(17)	(8)	
Flux de trésorerie généré par l'activité	(407)	317	3 660
Incidence des variations de périmètre	(254)	(579)	(3 362)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immos corporelles et incorporelles	(766)	(1 134)	(980)
Encaissements résultant de la cession d'immos corporelles et incorporelles	3	0	98
Décaissements provenant de l'acquisition d'immos financières	0	0	(60)
Encaissements résultant de la cession d'immos financières	(132)	(10)	2
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements	(1 149)	(1 723)	(4 302)
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	0	(47)	4 194
Dividendes versés aux minoritaires	(120)	(120)	0
Intérêts financiers nets versés	(208)	(329)	(318)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	1 507	414	0
Remboursements d'emprunts	(428)	(272)	(227)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	751	(354)	3 649
Incidence de la variation des taux de change	4	0	0
Variation de trésorerie	(801)	(1 760)	3 007
VMP - Equivalents de trésorerie	313	1 126	0
Disponibilités	1 174	745	322
Concours bancaires	(4 828)	(3 451)	(4 909)
Trésorerie à l'ouverture	(3 341)	(1 580)	(4 587)
VMP - Equivalents de trésorerie	74	313	1 125
Disponibilités	1 065	1 174	745
Concours bancaires	(5 281)	(4 828)	(3 450)
Trésorerie à la clôture	(4 142)	(3 341)	(1 580)
Variation de trésorerie	(801)	(1 760)	3 007

3.2 PERIODES INTERMEDIAIRES

Nous vous informons qu'aucune information financière n'a été sélectionnée pour des périodes intermédiaires.

4 FACTEURS DE RISQUE

Risques concernant le Groupe

Bien que notre activité ne nous expose pas à des risques susceptibles d'affecter significativement nos comptes, ils sont évoqués ci-après (à l'exclusion bien sûr de ceux usuellement couverts par les assurances). La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque lié aux fournisseurs de technologies
- Risque de marché qui recouvre le risque de taux, le risque de change et le risque de contrepartie
- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent à d'autres notes dans les états financiers consolidés.

Le Conseil d'Administration définit et supervise le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le Comité d'Audit du Groupe a pour responsabilité de veiller à l'application de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et d'examiner l'adéquation du cadre de gestion des risques du Groupe avec les risques auxquels le Groupe doit faire face.

4.1 RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS TECHNOLOGIQUES

Le Groupe TR Services travaille avec un nombre restreint de fournisseurs. La société Alcatel-Lucent reste son principal fournisseur, elle a représenté 12,4% de ses achats de l'exercice 2009/2010 (16,7% de ses achats sur 2008/2009, 21,9% de ses achats sur 2007/2008). Il a su, au fil du temps, créer une véritable relation de confiance avec ces derniers. Cette confiance lui assure une certaine pérennité et permet de penser que le Groupe ne devrait pas avoir à souffrir de ce genre de risques dans les années à venir ; son partenariat avec Alcatel-Lucent en fait la démonstration. Il faut également noter que le rapprochement avec le Groupe Artelcom puis avec ATTI et Datcom a élargi la gamme de ses fournisseurs et par là-même, réduit son risque de dépendance. Ainsi son deuxième fournisseur (Aastra France) représente 9,2% de ses achats et le troisième (HP - 3Com) 5,46%.

Au premier semestre de l'année écoulée Artelcom a subi les conséquences de la mise sous « Chapter 11 » du constructeur Nortel. La reprise de celui-ci par Avaya a relancé son activité commerciale dès le début du deuxième semestre. Le Groupe TR Services est maintenant le seul intégrateur en France possédant la double expertise technologique : Avaya et Nortel.

La richesse de la clientèle du Groupe TR Services et sa compétence reconnue font qu'il est courtisé par l'ensemble des constructeurs de son domaine de compétence. La qualité et la performance des technologies en matière de systèmes de réseaux de communication sont centrées sur l'avancée technologique des produits utilisés par le Groupe et sa capacité à s'y adapter. Toutefois, la qualité et

la performance des technologies utilisées constituent un facteur clé de la compétitivité de l'offre du Groupe TR Services. Il doit, par conséquent, assurer sa capacité à maintenir la qualité de son portefeuille de technologies. Le Groupe doit, de la même façon, s'adapter aux évolutions technologiques choisies par ses fournisseurs. Les dernières acquisitions : ATTI, Vobiscom et Datcom ont permis d'acquérir de nouvelles expertises et ouvert ou renforcé de nouveaux partenariats.

Le Groupe TR Services a démontré par le passé sa capacité à s'ouvrir aux nouvelles technologies à potentiel. Les compétences techniques internes du Groupe nous font associer nos équipes à celles de nos partenaires constructeurs. C'est donc en toute liberté et connaissance de cause que nous pouvons choisir, pour nos clients, les meilleurs produits du marché.

4.2 RISQUE DE MARCHÉ

4.2.1 RISQUE DE TAUX

La présentation du risque de taux est détaillée dans les comptes consolidés de TR SERVICES, intégrés dans le présent document de référence, chapitre 22.1.1 section 4.2.b page 210.

4.2.2 RISQUE DE CHANGE

La présentation du risque de change est détaillée dans les comptes consolidés de TR SERVICES, intégrés dans le présent document de référence, chapitre 22.1.1 section 4.2.e page 211.

4.2.3 RISQUE DE CONTREPARTIE

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques et la gestion de la trésorerie, le Groupe est exposé au risque de contrepartie. Cependant les placements sont effectués auprès d'établissements bancaires de premier plan validés par le Conseil d'Administration. La présentation du risque de contrepartie est détaillée dans les comptes consolidés de TR SERVICES, intégrés dans le présent document de référence, chapitre 22.1.1 section 4.2.f page 212.

4.3 RISQUE DE LIQUIDITE

La présentation du risque de liquidité est détaillée dans le rapport de gestion, intégré dans le présent document de référence, chapitre 22.1.1 section 4.2.c page 210.

4.4 RISQUE DE CREDIT

La présentation du risque de crédit est détaillée dans les comptes consolidés de TR SERVICES, intégrés dans le présent document de référence, chapitre 22.1.1 section 4.2.d page 210.

4.5 RISQUES LIES A LA CROISSANCE OU A LA BAISSÉ D'ACTIVITÉ

Les domaines de la téléphonie et du poste de travail, avec autant de services et face à de fortes évolutions technologiques, nécessitent des ressources humaines importantes. Le Groupe établit chaque année un plan d'embauches en fonction de ses objectifs, mais en prévoyant toujours un certain appel à la sous-traitance ou même à l'intérim si nécessaire. Ainsi la société peut limiter l'impact tant d'une baisse d'activité que d'une surcharge temporaire ou d'une croissance trop forte.

4.6 FAITS EXCEPTIONNELS, LITIGES ET RISQUES JURIDIQUES

4.6.1 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

La présentation des faits exceptionnels et litiges est détaillée les comptes consolidés de TR SERVICES, intégrés dans le présent document de référence, chapitre 22.1.1 section 4.2.g page 212.

4.6.2 RISQUES JURIDIQUES

La présentation des risques juridiques est détaillée dans le rapport sur le contrôle interne de la société TR SERVICES, intégré dans le présent document de référence, chapitre 16.4.2 section 9.7 page 90.

4.7 ASSURANCES

En matière de connectique, la société est amenée à intervenir dans des sites sensibles tels des usines, aéroports, etc... Les risques encourus peuvent être importants ; toutefois aux cas particuliers, les assurances nécessaires sont totalement définies soit dans les Marchés, soit dans les conditions générales d'achats de ses clients, si bien que le Groupe peut s'assurer très exactement contre les risques encourus (voir tableau ci après).

4.7.1 TABLEAU DES ASSURANCES

Police n°	Sociétés	Libellé du contrat	Montant € TTC
1687524404	TRS	Bris de Machines	11 472
53785101	TRS	Europ Assistance	2 004
256690904	TRS	Flotte automobile	153 000
3894500404	TRS	Marchandises transportées	7 076
222574404	TRS	Bris de machines, Nacelles	6 660
395341504	TRS	Décennale	1 694
1387438905	TRS	Auto Garantie +	175
1426900905	TRS	Auto Garantie +	175
1387439005	TRS	Auto Garantie +	175
1366849605	TRS	Auto Garantie +	175
1387437505	TRS	Auto Garantie +	175
334843204	TRS	Multirisques Entreprise	44 300
645693004	TRS	Responsabilité Civile	60 126
38768544204	ARTELCOM	Multirisques professionnelle	1 213
39486041470287	ARTELCOM	Responsabilité Civile	8 664
394896041489387	ARTELCOM	Flotte automobile	37 868
394860087	ARTELCOM	Marchandises transportées	446
4234624504	ARTELCOM GRAND SUD	Multirisques professionnelle	831
4239173404	ARTELCOM GRAND SUD	Responsabilité Civile	3 250
3496936904	HUACOM	Multirisques professionnelle	949
4239236604	HUACOM	Responsabilité Civile	1 216

4.7.2 DETAIL DES PRINCIPAUX CONTRATS

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE N° 645693004 auprès du Groupe AXA ASSURANCES

L'activité est :

LA VENTE – LA DISTRIBUTION – L'INSTALLATION – LA REPARATION ET L'ENTRETIEN DE TELEPHONIE AVEC LOCATION DE MATERIELS.

TOUTES GARANTIES SAUF CELLES VISEES AUX PARAGRAPHERS «A » à « I » CITES CI-APRES,

Dommages corporels, matériels et immatériels confondus	10.820.694 €
	Par sinistre
Sans pouvoir excéder pour les dommages matériels et immatériels confondus	2.113.677 €
	Par sinistre
Dont pour les seuls dommages immatériels non consécutifs	422.736 €
	Par sinistre
A – FAUTE INEXCUSABLE – FAUTE INTENTIONNELLE	
Dommages corporels	1.082.069 €
	Par année d'assurance
B – DOMMAGES AUX BIENS CONFIES	
Dommages matériels et immatériels confondus	253.641 €
	Par sinistre
C – POLLUTION ET ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT	
Dommages corporels matériels et immatériels confondus	623.169 €
	Par année d'assurance
D – RESTAURANT D'ENTREPRISE – RECEPTION	
Dommages corporels	1.327.005 €
	Par année d'assurance
E – DOMMAGES AUX BIENS DES PREPOSES	
Dommages matériels et immatériels confondus	253.641 €
	Par sinistre
F – VOL PAR PREPOSES	
Dommages matériels et immatériels confondus	253.641 €
	Par sinistre
G – DOMMAGES SURVENUS APRES LIVRAISON OU APRES RECEPTION	
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus	2.113.677 €
	Par année d'assurance
Sans pouvoir dépasser pour les dommages immatériels non consécutifs	422.736 €
	Par année d'assurance
H – DEFENSE ET RECOURS	
	33.041 €
	Par sinistre
I – FRAIS DE RETRAIT	GARANTIE NON SOUSCRITE

4.7.3 DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX MARCHES PASSES AVEC RENAULT

Par dérogation aux montants de garantie stipulés au chapitre « Montants des garanties » il est précisé que dans le cadre des marchés passés avec RENAULT, seront appliqués les montants ci-après (alignés sur les demandes du client) :

* RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION ET/OU PENDANT L'EXECUTION DES TRAVAUX :

Dommages corporels, matériels et immatériels confondus	3.811.325 €
sans pouvoir excéder pour les dommages matériels et immatériels confondus	Par sinistre
Pour les biens confiés en dehors du site RENAULT	762.245 €
	Par sinistre

* APRES LIVRAISON, APRES RECEPTION OU APRES TRAVAUX : 3.811.225 €
Par sinistre
avec un maximum pour tous dommages corporels, matériels (y compris incendie, explosion)

et immatériels consécutifs ou non consécutifs de	11.433.676 €
Il sera fait application d'une franchise de	Par année d'assurance 3.811 € Par sinistre

4.7.4 DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX MARCHES PASSES AVEC AIR FRANCE

Par dérogation aux montants de garantie stipulés au chapitre « Montants des garanties » il est précisé que dans le cadre des marchés passés avec Air France, seront appliqués les montants ci-après :

*RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION ET/OU PENDANT L'EXECUTION DES TRAVAUX :

Pour tous dommages corporels, matériels (y compris incendie, explosion) et immatériels consécutifs ou non consécutifs	3.811.325 € Par sinistre
Pour les biens confiés en dehors du site Air France	762.245 € Par sinistre
* APRES LIVRAISON, APRES RECEPTION OU APRES TRAVAUX :	3.811.325 € Par sinistre
avec un maximum pour tous dommages corporels, matériels (y compris incendie, explosion) et immatériels consécutifs ou non consécutifs de	11.433.676 € Par année d'assurance
Il sera fait application d'une franchise de	3.811 € Par sinistre

4.7.5 CONTRAT MULTIRISQUE ENTREPRISE N° 334843204

Ce contrat garantit l'incendie et risques annexes, perte d'exploitation, vol et bris des glaces. Le montant des garanties figure ci-après :

▪ MONTANT DE LA GARANTIE

BIENS, FRAIS, PERTES ET RESPONSABILITES ASSURES	CAPITAUX
1 – * Bâtiment	4.429.905 €
2 – * Matériel et Mobilier	1.041.402 €
3 – * Marchandises	1.954.446 €
4 – * Marchandises en dépôt chez les tiers (suivant convention ci-après)	232.833 €
5 – * 20 bungalows	138.193 €
6 – * Contenu des bungalows	85.042 €
7 – * Supports d'informations	15.396 €
9 – Recours des voisins et des tiers sur le site de Croissy-Beaubourg	581.958 €
10 - * Frais et pertes limitées au site de Croissy Beaubourg y compris : . garantie sur justificatifs des Pertes Indirectes	1.167.523 €

. honoraires de l'expert suivant le barème défini au titre I des conditions générales

11- *Garantie automatique des investissements limitée au site de Croissy-Beaubourg 212.604 €
(suivant convention ci-après)

▪ **EVENEMENTS GARANTIS**

INCENDIE ET RISQUES DIVERS

Explosions, chute de la foudre, chutes d'avions, chocs de véhicules, fumées, sur l'ensemble des articles.

ACCIDENTS D'ORDRE ELECTRIQUE

Uniquement sur le site de Croissy-Beaubourg
Garantie à concurrence de 158.446 €

ATTENTATS ET VANDALISME

Sur l'ensemble des articles notés avec *

TEMPETES – GRELE – NEIGE SUR LES TOITURES

Sur l'ensemble des articles notés avec *
Y compris une verrière (dôme) en polycarbonate
(L'indemnisation s'effectuera en vétusté déduite pour les articles portant cette mention).

DEGATS DES EAUX – GEL

Sur l'ensemble des articles

▪ **TOTAL DES CAPITAUX 10.172.071 €**

▪ **FRANCHISES**

Incendie et risques divers		NEANT €
Accidents d'ordre électrique		500 €
Attentats y compris vandalisme	10% des dommages – minimum de	2.250 €
Tempêtes, grêle et neige sur les toitures	10% des dommages – minimum de	1.500 €
Dégâts des eaux		1.000 €

4.8 RISQUES INDUSTRIEL ET ENVIRONNEMENTAL

En tant que prestataire de services n'œuvrant que sur des matériels de type « High tech » sur les sites de nos clients, nous n'avons pas de production pouvant créer un risque pour l'environnement.

En ce qui concerne notre personnel, en particulier celui travaillant en connectique, le risque « amiante » pourrait exister sur des chantiers où le déflocage est pratiqué par d'autres corps de métiers. Bien que les temps d'expositions aient toujours été faibles, la société a toujours respecté la réglementation en vigueur depuis la fin des années 1970.

A ce jour, un Ingénieur de maintenance a vu reconnaître le 06/04/2007 son atteinte d'un « Mésothéliome pleural » en tant que maladie professionnelle. Signalons que celui-ci avait travaillé antérieurement dans d'autres entreprises dans des services d'installation ou il était effectivement susceptible d'avoir été exposé. La Société a contesté le fait que cette maladie ait pu être contractée dans le cadre de ses fonctions.

Un autre cas de « Mésothéliome pleural » a été déclaré par l'un de nos techniciens, le 22 octobre 2007. Ce cas n'a d'abord pas été reconnu comme maladie professionnelle par une première décision de la CPAM le 10/06/2008, puis une nouvelle décision du 22/09/2008 a été rendue qui a reconnu le caractère professionnel. La société avait fait valoir que les travaux réalisés par le salarié sur le site qui est extérieur à la société TR Services ne présentaient aucun caractère de dangerosité particulière, ni de prévention particulière et faisaient partie des interventions qu'effectuent régulièrement les

techniciens de la société TR Services sans problèmes particuliers signalés. Ce technicien a été indemnisé par le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA) lequel, par voie de subrogation, a saisi le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale. Le litige est en cours, mais ne sera pas statué avant 2011.

Signalons que notre assurance responsabilité civile professionnelle couvre les litiges relatifs à la faute inexcusable.

4.9 RISQUE DE COVENANTS BANCAIRES ET NANTISSEMENTS

Il n'y a aucun « covenant » sur les différents contrats de financement de l'entreprise (Dailly ou moyen terme).

4.10 RISQUES LIES AUX CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT OU A DES BREVETS

Notre politique de partenariat avec nos fournisseurs est décrite dans la section 4.1 ; les contrats, quand ils existent, n'ont jamais été assortis d'avantages ni de contraintes particuliers ; seuls des paramètres objectifs de quantités et de compétences du personnel interviennent, qui sont donc pris en compte et maîtrisés par la Société. Nous ne sommes donc pas exposés à des aléas extérieurs autres que ceux de la conjoncture.

Par ailleurs, notre métier nous conduit soit à intégrer des matériels conçus et fabriqués par nos fournisseurs, soit à fournir des services associés à la base installée ; nous ne sommes donc pas exposés à des risques liés à une utilisation indue de brevets ou de marques, ni confrontés à des problèmes spécifiques de respect des normes ou de garantie.

4.11 RISQUES « CATASTROPHES »

4.11.1 RISQUES PANDEMIQUES

La présentation des risques pandémiques est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration de la société TR SERVICES sur le contrôle interne, intégré dans le présent document de référence, chapitre 16.4.2 section 9.10 page 91.

4.11.2 SAUVEGARDE INFORMATIQUE

La présentation des mesures de sauvegarde informatique est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration de la société TR SERVICES sur le contrôle interne, intégré dans le présent document de référence chapitre 16.4.2 section 9.11 page 91.

4.12 RISQUES FINANCIERS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU 31 MARS 2010

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme	1 770 K€	463 K€	1 307 K€	N/A
Obligations en matière de location-financement	151 K€	92 K€	59 K€	N/A
Contrats de location simple	1 468 K€	654 K€	814 K€	N/A
Obligations d'achat irrévocables	250 K€	250 K€	N/A	N/A
Autres obligations à long terme		N/A	N/A	N/A
Total	3 639 K€	1 459 K€	2 180 K€	N/A

Autres engagements commerciaux	Total	Montant des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Lignes de crédit	N/A	N/A	N/A	N/A
Lettres de crédit	N/A	N/A	N/A	N/A
Garanties	N/A	N/A	N/A	N/A
Obligations de rachat	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres engagements commerciaux	N/A	N/A	N/A	N/A
Total				

4.13 RISQUE CLIENTS DE LA SOCIETE/RISQUE DE CONTREPARTIE

Le portefeuille « clients » du Groupe, ni trop concentré, ni trop dispersé est essentiellement constitué de « premières signatures ».

Les 5 premiers clients du Groupe représentent 19 % du chiffre d'affaires, les 10 premiers clients 29,3 % du chiffre d'affaires, et les 100 premiers 71,9 %.

Le détail de nos clients figure au chapitre 6.2.1 page 58.

La présentation des risques de contrepartie est détaillée dans les comptes consolidés de TR SERVICES chapitre 22.1.1 section 4.2.f page 212.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

TR Services : Une Start-up bientôt centenaire !

Créée en 1919, TR Services a démarré avec le métier de la téléphonie. Elle a été successivement filiale de Telephone Rentals plc, puis de Cable & Wireless plc, pour être reprise en 1993 par ses quatre dirigeants de l'époque, lors de la cession de l'activité par Cable & Wireless qui souhaitait revenir à son métier de base. Cette reprise s'est faite sous la forme du montage d'un LMBO, dont la dette initiale était entièrement remboursée dès 1998. L'ambition de l'époque était de devenir le premier prestataire de services en communication d'entreprise, réactif et indépendant des constructeurs et opérateurs. Ce projet est devenu la véritable raison d'être du Groupe TR Services.

Dates significatives

1919	Création du Téléautomate par TMC (Telephone Manufacturing Company) en Grande Bretagne
1993	Reprise de TR Services par son management via la création de TR Expansion
1994	Acquisition par TR Expansion de Central Téléphone et association du dirigeant au capital de TR Expansion
1999	Introduction en Bourse sur Euronext
2000	Acquisition de la société IVM
2004	Fusion et absorption de Central Téléphone et regroupement du personnel à Marne la Vallée
2008	Acquisition du Groupe ARTELCOM, composé des sociétés ARTELCOM, ARTELCOM GRAND SUD (détenu à 60%) et HUACOM Technology
2008	Prise de participation dans la société DATCOM
2009	Acquisition de la société ATTI
2009	Création de TR Services SERBIE (Télékomunikacije Racunari i Servisi) et de TR Services SHANGHAI (TR Services group Shanghai co. ltd)
2009	Acquisition complémentaire de la société DATCOM
2010	Transmission Universelle de Patrimoine de la société IVM vers TR SERVICES

5.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL DE L'EMETTEUR

Dénomination sociale

Télécom Réseaux Services

Nom commercial de l'émetteur

TR SERVICES.

Exercice social (article 21 des statuts)

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante. (Il est à noter que toutes les sociétés formant le Groupe TR Services clôturent leurs comptes annuels au 31 mars de chaque année.

5.1.2 LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT

Registre du commerce et des sociétés

392 800 520 R.C.S. Meaux

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION DUREE DE VIE

Date de création de la société

La société TR Services a été constituée le 25 octobre 1993.

Durée

La Société a une durée de quatre vingt dix neuf années qui ont commencé à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (27 octobre 1993).

5.1.4 SIEGE SOCIAL

Siège social

14 rue Ambroise Croizat
77183 CROISSY BEAUBOURG
Téléphone : 01 64 62 40 00

Forme juridique

La société TR Services est constituée sous forme de Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce et le décret du 23 mars 1967, codifié dans la partie réglementaire du code de commerce. La société fait appel public à l'épargne.

Nationalité

Française.

5.1.5 EVENEMENTS IMPORTANTS

Afin d'assurer une information financière la plus complète possible avec l'ensemble des événements importants, vous trouverez ci-après les communiqués que le Groupe a diffusés depuis le 1^{er} avril 2009.

1. Communiqué du 1^{er} avril 2009 : ATTI intègre le Groupe TR SERVICES au 31 mars 2009

Paris, le 1er avril 2009

Suite à l'annonce, le 10 mars 2009, d'un accord portant sur le rapprochement entre les sociétés Télécom Réseaux Services et ATTI (Assistance Technique Telecom Informatique), les actionnaires d'ATTI ont cédé le contrôle de leur société à Télécom Réseaux Services par un acte signé le 31 mars 2009.

Cette opération s'est traduite par l'acquisition par Télécom Réseaux Services de 2946 actions sur les 5889 actions constituant le capital social d'ATTI. Un engagement sur l'acquisition du solde des actions fait également partie de cet accord.

L'acquisition permet au Groupe TR Services de mettre en œuvre son plan de développement stratégique. Le Groupe s'est en effet fixé un double objectif : compléter son implantation opérationnelle nationale et accroître son expertise technologique.

Sur le marché français, ATTI est un partenaire stratégique d'Aastra, certifié Gold et Centre d'Assistance Technique. Prestataire de services reconnu, ATTI a des implantations opérationnelles dans les villes suivantes : Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Narbonne, Paris.

A fin décembre 2008, les capitaux propres non audités d'ATTI s'élevaient à plus de 500 000 € avec une trésorerie nette de plus de 600 000 €.

L'acquisition ayant eu lieu le 31 mars 2009, elle n'impacte pas le résultat du Groupe TR Services pour l'exercice clos le même jour. En revanche, le bilan consolidé ainsi que le tableau de flux intégreront bien les effets de cette évolution dans le périmètre du Groupe.

Commentant cette opération, Lionel SMEERS, Directeur Général du Groupe TR Services a déclaré : « Avec ATTI, le Groupe TR Services réalise une acquisition parfaitement en ligne avec sa stratégie en intégrant un prestataire de services à forte expertise Aastra et à la situation financière saine. Cette opération nous permet d'adresser avec le plus haut niveau d'expertise technologique plus de 90% du marché français. En termes d'activité, ce rapprochement nous permettra d'atteindre rapidement un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros. »

2. Communiqué du 2 avril 2009 : Nouvelles Nominations au Conseil d'Administration de Télécom Réseaux Services

Paris, le 2 avril 2009

Le Conseil d'Administration de Télécom Réseaux Services, réuni le 26 mars 2009 sous la présidence de Monsieur Robert Martin, a décidé que la Direction Générale serait dissociée des fonctions de Président du Conseil d'administration.

Conformément à la convention d'actionnaires signée au moment du rapprochement entre Télécom Réseaux Services et Artelcom, lors de ce conseil, Monsieur Robert Martin a démissionné de ses mandats de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration. Il a été réélu Président du Conseil d'Administration et Monsieur Lionel Smeers a été nommé à l'unanimité Directeur Général de la société.

Au cours de ce même Conseil, Monsieur Peter-Igor van Moock a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Murray Durif, démissionnaire. Cette nomination est provisoire, sous réserve de ratification lors de la plus prochaine assemblée générale.

Les membres du Conseil d'Administration sont donc les suivants :

- Monsieur Robert Martin, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Lionel Smeers, Directeur Général
- Madame Martine Kervinio

- Monsieur Philippe Lacruche
- Monsieur Christian Lang
- Monsieur Pascal Prot
- Monsieur Roger Rémond
- Monsieur Peter-Igor Van Moock

Nouvel administrateur

Peter-Igor van Moock 67 ans, licencié et diplômé es Sciences Politiques, mention études internationales apporte 30 ans d'expérience acquise à l'international. Spécialisé dans le secteur bancaire, Monsieur van Moock a exercé en tant que Directeur de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) de 1997 à 2007 et de la Bank of America de 1975 à 1987. Entre 1987 et 1997, il a exercé comme Professeur en finance internationale et Consultant en gestion ressources humaines.

3. Communiqué du 6 avril 2009 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social

Article 223-16 de l'AMF

En application de l'article L 233-8 du Code de Commerce, la société Telecom Reseaux Services informe ses actionnaires qu'au 31 mars 2009, le capital se composait de **4.457.207** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **5.263.816**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'Administration

4. Communiqué du 29 avril 2009 : L'IUT d'Evry a confié à TR Services la mise en place progressive de sa vitrine technologique

Dernière étape en date : intégration d'une solution Wifi multi-site

Paris, le 29 avril 2009

Depuis sa création en 1992, l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Evry, composante de l'Université d'Evry Val d'Essonne, n'a cessé de croître en termes d'effectifs. Il diversifie ses offres de formation et accueille aujourd'hui plus de 2000 élèves qu'il prépare à l'évolution des métiers des secteurs secondaires et tertiaires dans 9 départements.

Véritable vitrine technologique

Etudiants, professeurs, personnel administratif, l'IUT dispose d'une population importante et diversifiée. Face à une progression constante de ses effectifs et avec une volonté de développer sa propre vitrine technologique, il était donc nécessaire de fédérer cet ensemble au travers d'une architecture multi-site commune et adaptable aux évolutions.

Architecture multi-site

Solution mise en place

- **IPBX full IP**
Alcatel-Lucent OXE
250 postes IP, distribué sur
4 sites
- **OmniStack 6200 PoE**
- **OmniSwitch 6800**
- **Solution Wifi voix**
et données 55 bornes sur 3
sites
- **Application de mobilité**
Alcatel Cellular Extension
- **Annuaire LDAP avec**
connecteur Active
Directory

Depuis 3 ans, l'IUT poursuit une stratégie clairement affichée : faire de son système de communications une vitrine technologique au service des étudiants et des collaborateurs. C'est dans ce cadre que depuis plus de 3 ans, TR Services accompagne l'IUT d'Evry dans les projets d'évolution vers IP de son système de communications en lui proposant de nouvelles applications à valeur ajoutée. Menée il y a deux mois, la dernière étape du projet, confiée à TR Services, avait pour objectif de simplifier et d'homogénéiser le système de communications et l'infrastructure réseau sur les 4 sites existants en intégrant une solution Wifi.

Une consommation d'énergie maîtrisée

Soucieux de l'environnement, l'IUT d'Evry a choisi les switchs PoE d'Alcatel-Lucent qui permettent de faire des économies d'énergie de l'ordre de 30 à 40 %. Cette démarche lui donne le moyen d'être à la pointe de la technologie tout en maîtrisant les coûts.

« Notre volonté est d'avancer étape par étape dans la convergence IT et d'accéder à de nouvelles applications en nous appuyant sur des technologies éprouvées et évolutives ». commente Jean-Michel LUJAN, responsable du service informatique et télécom de l'IUT avant d'ajouter : « Avec une parfaite connaissance de notre environnement et de solides compétences techniques, TR Services sait nous apporter ce que nous recherchons : un partenariat réactif et expert construit sur la durée. »

5. Communiqué du 7 mai 2009 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social

Article 223-16 de l'AMF

En application de l'article L 233-8 du Code de Commerce, la société Telecom Reseaux Services informe ses actionnaires qu'au 30 avril 2009, le capital se composait de **4.457.207** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **5.263.816**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'Administration

6. Communiqué du 15 mai 2009 : Chiffre d'Affaires 2008/2009 : 38,9 M€

- **Poursuite de la politique d'investissements**
- **Intégration d'ATTI à compter du 1^{er} avril 2009**

Paris, le 15 mai 2009

En Millions d'euros	CA 2008/2009	CA 2007/2008 (1)	Variation
Chiffre d'affaires	38,9	33,9	14.7 %

(1) Il est rappelé que ce chiffre ne prend pas en compte le groupe Artelcom, acquis au 31 mars 2008.

Acteur majeur sur le marché de la convergence voix-données-applications, Télécom Réseaux Services annonce pour l'exercice clos au 31 mars 2009, un chiffre d'affaires de 38,9 M€ à comparer à 33,9 M€ pour l'exercice 2007/2008.

Malgré un climat économique difficile, le Groupe TR Services enregistre une augmentation de 14,7 % de son chiffre d'affaires provenant de la croissance externe réalisée à la fin de l'exercice 2007/2008. Ce chiffre d'affaires ne prend pas en compte celui de la société ATTI, acquise au 31 mars dernier.

Commentant ces éléments, Lionel Smeers, Directeur Général de Télécom Réseaux Services, a déclaré : « *Au cours de l'exercice 2008/2009, nos efforts ont porté en priorité sur le repositionnement stratégique du Groupe dans le but de mieux répondre aux exigences du marché de la convergence IT. Cela s'est traduit par une politique soutenue d'investissements pour accompagner notre croissance organique, accroître notre expertise technologique et élargir notre offre de services. Grâce à l'acquisition d'ATTI et par un renforcement des implantations existantes, notre déploiement opérationnel sur le territoire national s'intensifie. Nous dispensons ainsi nos services à l'ensemble de nos clients nationaux en n'ayant plus recours à la sous-traitance.*

Selon les objectifs fixés, nous continuons d'affirmer notre volonté de nous positionner comme l'acteur alternatif de référence sur le marché de la convergence IT. »

Perspectives

Le Groupe TR Services a réussi à enregistrer sur l'année fiscale écoulée le même montant de commandes que l'année précédente. L'importance de certaines d'entre elles fait que 3,5 M€ d'affaires signés seront exécutés sur l'exercice à venir. Par contre, ceci porte le carnet de commandes du Groupe, en ce début d'exercice, à son plus haut niveau historique.

Il est à noter que le Groupe a augmenté son portefeuille de contrats de services pluriannuels de plus de 4%.

Comme indiqué dans le communiqué du 16 février 2009, il est rappelé que les investissements réalisés au cours de l'exercice et le report d'exécution de ces commandes auront un impact sur les résultats de l'année 2008/2009.

Ces résultats seront les derniers à ne pas prendre en compte la contribution d'ATTI. Dès le 1er trimestre de l'exercice 2008/2009, la taille, la rentabilité et la structure financière du Groupe bénéficieront du rapprochement avec cette entité. A titre d'information, ATTI a réalisé sur l'année 2008 un chiffre d'affaires légèrement supérieur à 5M€.

Le Groupe signale également que son nouveau positionnement a permis d'acquérir dès cet exercice des références significatives en téléphonie sur IP et en infrastructure réseaux avec notamment Aprionis, Apicil, Autorité de la Concurrence, Faurecia, France Télévisions, Lenôtre, et Radiall, ce qui lui donne toute légitimité pour concourir sur les grands projets que ses équipes commerciales ont identifiés.

Les résultats de l'exercice 2008/2009 seront publiés le 30 juillet prochain.

7. Communiqué du 9 juin 2009 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social **Article 223-16 de l'AMF**

En application de l'article L 233-8 du Code de Commerce, la société Telecom Reseaux Services

informe ses actionnaires qu'au 31 mai 2009, le capital se composait de **4.457.207** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **5.263.816**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'Administration

8. Communiqué du 17 juin 2009 : TR Services adhère à la Chambre Professionnelle Syntec informatique

TR Services rejoint les 1000 entreprises adhérentes représentant plus de 80% du CA du marché des logiciels et services IT



www.syntec-informatique.fr

Paris, le 17 juin 2009

Acteur majeur sur le marché de la convergence voix-données-applications, TR Services vient de rejoindre Syntec informatique, la Chambre Professionnelle des sociétés de conseil et de services informatiques, des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologies.

En adhérant à Syntec informatique, TR Services rejoint la communauté des prestataires de services dans l'univers des Systèmes d'Information.

Prestataire de services dans l'univers des SI

Suite aux rapprochements successifs qui ont permis d'assurer une complémentarité d'expertises technologiques, le Groupe TR Services dispose désormais de compétences élargies sur divers domaines comme les infrastructures réseaux et sécurité, les solutions informatiques, la téléphonie sur IP ou encore les applications unifiées.

Synergie des compétences et des expertises

« Il est important pour nous d'être affiliés à une organisation professionnelle capable de représenter le Groupe et l'ensemble de ses métiers » commente Lionel SMEERS, Directeur Général de TR Services avant d'ajouter : *« Il s'agit pour nous de pouvoir apporter notre contribution aux travaux et réflexions de Syntec informatique sur le marché très concentré de la convergence IT. Nous souhaitons ainsi assurer à nos clients une garantie supplémentaire de notre sérieux et de notre engagement professionnel »*.

Participer aux travaux et aux réflexions menés sur le marché IT

9. Communiqué du 10 juillet 2009 : Bilan Semestriel du Contrat de Liquidité

Paris, le 9 juillet 2009

Au titre du contrat de liquidité confié par le groupe TELECOM RESEAUX SERVICES à TSAF - Tradition Securities And Futures, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité en date du 30 juin 2009 :

- Nombre d'actions : **7 848 titres**,
- Solde en espèces du compte de liquidité : **33 806,24 €**

Il est rappelé que, lors du bilan annuel au 31/12/2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 16 230 titres,
- Solde en espèces du compte de liquidité : 16 939,16 euros.

Le Conseil d'Administration

10. Communiqué du 15 juillet 2009 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social Article 223-16 de l'AMF

En application de l'article L 233-8 du Code de Commerce, la société Telecom Reseaux Services informe ses actionnaires qu'au 30 juin 2009, le capital se composait de **4.457.207** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **5.263.796**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'Administration

11. Communiqué du 29 juillet 2009 : Résultats de l'exercice 2008/2009

Paris, le 29 juillet 2009

En Millions d'euros	Exercice 2008/2009	Exercice 2007/2008
Chiffre d'affaires	38,90	34,00
Résultat opérationnel	(0,87)	0,36
Résultat net	(1,45)	0,05
Capitaux propres	11,40	13,25
Dette financière nette / Capitaux propres	40,35%	14,70%

Acteur majeur sur le marché de la convergence voix-données-applications, le Groupe TR Services annonce ses résultats pour l'exercice clos au 31 mars 2009. Tenant compte d'un coût de restructuration d'environ 520 K€, le résultat opérationnel courant, normes IFRS, est négatif de 770 K€ avec un résultat opérationnel négatif de 866 K€ (contre un résultat positif de 364 K€ sur l'exercice précédent) et un résultat net négatif de 1 445 K€ (contre un résultat positif de 50 K€ en 2007/2008).

Le chiffre d'affaires publié le 15 mai dernier, s'est établi à 38,9 M€ à comparer à 33,9 M€ pour l'exercice 2007/2008.

Malgré un climat économique difficile, le Groupe TR Services enregistre une augmentation de 14,7 % de son chiffre d'affaires provenant de la croissance externe réalisée à la fin de l'exercice 2007/2008. Ce chiffre d'affaires ne prend pas en compte celui de la société ATTI, acquise au 31 mars dernier.

Commentant ces éléments, Lionel Smeers, Directeur Général de Télécom Réseaux Services, a déclaré : « *Au cours de l'exercice 2008/2009, nos efforts ont porté en priorité sur le repositionnement stratégique du Groupe dans le but de mieux répondre aux exigences du marché de la convergence IT. Notre politique soutenue d'investissements réalisés au cours de l'exercice et le report d'exécution d'environ 3,5 M€ des commandes ont eu un impact sur les résultats. Selon les objectifs fixés, nous continuons d'affirmer notre volonté de nous positionner comme l'acteur alternatif de référence sur le marché de la convergence IT.* »

Perspectives

En ce qui concerne l'évolution de la trésorerie, le deuxième semestre a vu une amélioration sensible (près de 1,4M€ hors ATTI et plus de 1,8 M€ après l'intégration d'ATTI).

Une action de sécurisation de la structure financière de l'entreprise a été menée avec succès, en partenariat avec le pool bancaire du Groupe et OSEO. La garantie OSEO a également permis de transférer 1,5M€ du financement court terme en moyen terme.

Ces résultats seront les derniers à ne pas prendre en compte la contribution d'ATTI, acquise le 31 mars dernier. A titre d'information, ATTI a réalisé sur l'année 2008 un chiffre d'affaires légèrement supérieur à 5M€ avec un résultat avant impôts de 161 K€.

Cette acquisition a permis d'accroître l'expertise technologique du Groupe et de compléter son implantation opérationnelle nationale. Le Groupe se dispense ainsi de tout recours à la sous-traitance.

Stratégie de développement à l'international

Suite à des demandes d'accompagnement de ses clients à l'international, le Groupe TR Services finalise les conditions de son implantation en Chine, plus précisément à Shanghai, ainsi qu'à Belgrade en Serbie.

Parallèlement un accord de Joint Venture a été signé avec la société anglaise Connect Communications afin de mettre en place une couverture de prestations de services européenne.

En effet, l'objectif du Groupe est de délivrer des solutions et des services équivalents à ceux délivrés à ses clients Grands Comptes en France à un niveau international, avec ses partenaires stratégiques comme Alcatel-Lucent.

Prochains événements

16 août 2009 : publication du chiffre d'affaires du 1er trimestre 2009/2010

30 septembre 2009 : Assemblée Générale

12. Communiqué du 5 août 2009 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social

Article 223-16 de l'AMF

En application de l'article L 233-8 du Code de Commerce, la société Telecom Réseaux Services informe ses actionnaires qu'au 31 juillet 2009, le capital se composait de **4.457.207** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **5.263.796**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'Administration

13. Communiqué du 14 août 2009 Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2009/2010

Paris, le 14 août 2009

En Millions d'euros	1^{er} trimestre 2009/2010	1 ^{er} trimestre 2008/2009 (1)	Variation
Chiffre d'affaires	10,43	9,71	+7,5%

(1) Il est rappelé que ce chiffre ne prend pas en compte la société ATTI acquise au 31 mars 2009.

Le Groupe TR Services, intégrateur et opérateur de services IT, annonce pour le premier trimestre 2009/2010 clos au 30 juin 2009, un chiffre d'affaires consolidé de 10,43 M€, en progression de 7,5 % par rapport à la même période de 2008/2009. Cette progression provient essentiellement de la croissance externe réalisée à la fin de l'exercice précédent.

En effet, ce chiffre d'affaires intègre la contribution d'ATTI, suite à l'acquisition de cette dernière au 31 mars 2009. L'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2008/2009 comportait une estimation pro forma du chiffre d'affaires annuel d'ATTI de 5,09 M€, soit 1,27 M€ sur une base trimestrielle en adoptant une approche linéaire.

Commentant ces chiffres, Lionel SMEERS, Directeur Général de Télécom Réseaux Services a déclaré : « Dans un contexte économique défavorable, TR Services intensifie son effort commercial et confirme ses objectifs financiers annuels : retour à la rentabilité et un chiffre d'affaires supérieur à 45 M€ pour l'exercice en cours. La sécurisation de la structure de notre trésorerie, grâce à l'intervention d'OSEO et de notre nouveau pool bancaire, nous permet de gérer sereinement notre développement. »

Perspectives nationales

Le Groupe se positionne comme l'acteur alternatif de référence sur le marché de la convergence IT, il est en négociations avancées avec de nouveaux clients sur des affaires significatives de son secteur. TR Services vient d'ailleurs de remporter l'infrastructure réseau et wifi du Centre Hospitalier des Andaines.

Les perspectives du deuxième semestre sont confortées par le carnet de commandes, mentionné dans le communiqué sur le résultat de l'exercice 2008/2009, dont l'exécution s'effectuera majoritairement au cours de cette période.

Perspectives internationales

Le Groupe vient de se voir attribuer la licence d'exploitation, pour sa filiale nouvellement créée à Shanghai, qui lui permet de démarrer son activité commerciale et l'accompagnement de ses grands clients internationaux sur le marché chinois dès le 1^{er} septembre 2009.

Prochain événement

30 septembre 2009 : Assemblée Générale

14. Communiqué du 19 août 2009 : Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 septembre 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de Télécom Réseaux Services se tiendra le :
le mercredi 30 septembre 2009 à 14 heures
au Palais BRONGNIART - Place de la Bourse – Paris 2ème

L'avis de réunion sera publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 21 août 2009 ; il contient l'ordre du jour et le texte des projets de résolution qui seront soumis au vote des actionnaires ; il peut également être consulté sur le site Internet www.trservices.fr (Espace Investisseurs à la rubrique Publications-Assemblées Générales).

Le mardi 15 septembre 2009, un avis de convocation sera adressé aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif et mis à la disposition des établissements teneur de comptes de titres pour les actions au porteur, comprenant :

- l'ordre du jour,
- le texte des projets de résolutions,
- le texte du projet des nouveaux statuts,
- un exposé sommaire sur l'activité du Groupe,
- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- un formulaire de procuration / vote par correspondance,
- une formule d'envoi des documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du code du commerce

Cet avis de convocation sera disponible, à compter de cette date, sur le site Internet de Télécom Réseaux Services (www.trservices.fr) et sur simple demande, auprès de CM-CIC Securities, c/o CM-CIC Titres, 3, allée de l'Étoile - 95014 Cergy Pontoise - tél. 01 45 96 78 65 / 51 10 - fax. 01 45 96 78 99.

Conformément à la réglementation en vigueur, tout actionnaire, qui justifie de sa qualité, pourra également consulter au siège de la Société, ou se faire adresser gratuitement, l'ensemble des informations mentionnées à l'article R.225-83 du code de commerce.

15. Communiqué du 7 septembre 2009 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social **Article 223-16 de l'AMF**

En application de l'article L 233-8 du Code de Commerce, la société Telecom Réseaux Services informe ses actionnaires qu'au 31 août 2009, le capital se composait de **4.457.207** actions et

représentait un nombre total de droits de vote de **5.263.846**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'Administration

16. Communiqué du 9 septembre 2009 : Le Groupe TR Services nomme son Directeur Général Opérationnel

Bruno DELAPORTE prend en charge cette nouvelle fonction au sein du Groupe.

Paris, le 9 septembre 2009



TR Services, intégrateur et opérateur indépendant de services IT, annonce aujourd'hui la nomination de Bruno DELAPORTE en tant que Directeur Général Opérationnel.

A ce titre, Bruno DELAPORTE a pour principale mission d'organiser la croissance et la rentabilité de TR Services. En outre, il assurera la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie du Groupe.

Fort d'une expérience de plus de 15 ans dans le secteur, Bruno DELAPORTE, 51 ans, apporte au Groupe TR Services sa grande connaissance du marché et sa maîtrise de la gestion d'un intégrateur télécom. Il travaillera en collaboration avec Lionel SMEERS afin d'accélérer la mise en place de la nouvelle stratégie du Groupe.

De formation ESLSA Paris, Bruno DELAPORTE a occupé au cours de sa carrière de nombreux postes de Direction Générale au sein du Groupe Cofratel, Siemens Enterprise Communication, d'Inecom filiale télécom de GDF-SUEZ, avant de prendre la direction de la stratégie et du développement du groupe Global Concept.

« Pour accompagner comme il se doit notre développement, nous nous devons de nommer une Direction Générale Opérationnelle. Nous nous félicitons de l'arrivée de Bruno DELAPORTE parmi nous. Son excellente connaissance de notre métier et son expérience dans les domaines des opérations et du management sont autant d'atouts qui vont nous permettre de consolider notre positionnement d'opérateur de services IT » a déclaré Lionel SMEERS, Directeur Général du Groupe TR Services.

17. Communiqué du 2 octobre 2009 : TR Services lance Com'Unic, son offre opérateur dédiée aux entreprises

Avec son double rôle d'opérateur télécom et d'intégrateur, TR Services offre un guichet unique qui simplifie l'installation et le suivi de votre solution de communications

Paris, le 2 octobre 2009



Une offre complète de téléphonie

Acteur majeur sur le marché de la convergence voix-données-applications, TR Services lance Com'Unic, une offre packagée incluant les abonnements et les communications téléphoniques. S'appuyant sur ses licences opérateur, TR Services propose cette solution sur tout type d'accès : en dégroupage total, en trunk SIP, en RNIS et en analogique.

Accès Trunk SIP ou dégroupage

Disposant d'une double expertise d'intégrateur et d'opérateur, TR Services répond au modèle de plus en plus recherché du partenaire unique capable de gérer la mise en œuvre, la maintenance et l'exploitation des installations téléphoniques de ses clients dans leur globalité.

Un guichet unique pour une gestion simplifiée

Solution de VoIP proposée en dégroupage total, cette offre permet de faire des économies significatives sur sa facture globale, avec des délais d'installation réduits. Elle comprend :

- les accès téléphoniques
- les appels inter-sites gratuits et illimités
- une facturation détaillée électronique et des rapports de trafic permettant une analyse personnalisée de ses consommations
- les numéros de téléphone, avec la possibilité pour le client de conserver ses numéros
- l'ensemble des communications téléphoniques, y compris vers les numéros spéciaux et les numéros d'urgence
- les services de présentation du numéro, secret appel par appel, secret permanent et impulsion de taxe (fonctionnalité nécessaire aux clients qui utilisent un outil de taxation).

Des économies significatives sur la facture télécom

Elle intègre aussi une GTR (Garantie de Temps de Rétablissement) de 4 heures, en heures ouvrées ou 24h/24 7j/7 selon les besoins du client.

Une mise en œuvre optimisée et un suivi personnalisé

« Affranchis de l'opérateur historique et bénéficiant d'un tarif avantageux facturé à la seconde dès la première seconde, nos clients économisent jusqu'à 50% sur leur budget global de téléphonie. » commente Didier Lejolie, Responsable du Département Opérateur de TR Services avant d'ajouter : *« En tant qu'intégrateur, TR Services a toujours eu une relation de proximité avec ses clients. Nous conservons cette approche dans ce nouveau rôle d'opérateur télécom, ce qui nous différencie significativement des autres offres du marché. »*

18. Communiqué du 6 octobre 2009 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
Article 223-16 de l'AMF

En application de l'article L 233-8 du Code de Commerce, la société Telecom Réseaux Services informe ses actionnaires qu'au 30 septembre 2009, le capital se composait de **4.457.207** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **5.263.846**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'Administration

19. Communiqué du 21 octobre 2009 : Descriptif et mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres soumis à l'assemblée générale mixte du 30 septembre 2009

En application des articles 241-1 ru Règlement général de l'AMF, le présent document a pour objet de décrire le programme de rachat d'actions propres soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 30 septembre 2009. Conformément à l'article L.415-3 du Code monétaire et financier, le présent document n'a pas été soumis au visa de l'AMF.

Synthèse des principales caractéristiques de l'opération

Emetteur

TELECOM RÉSEAUX SERVICES, société coté sur le compartiment C de l'Eurolist, marché de NYSE Euronext Paris SA

Code ISIN

FR 0000071763

Programme de rachat d'actions

Titres concernés

Actions TELECOM RÉSEAUX SERVICES

Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur au 31/08/2009

8 024 actions soit 0,18% du capital

Objectifs par ordre de priorité

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes et pratiques de marché susvisées :

- Animation du marché secondaire ou de la liquidité des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- Mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce et mise en œuvre de tout plan d'attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ; et/ou
- Remise de titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe de la société et/ou de son groupe ; et/ ou
- Remise des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la société ; et/ ou
- Annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la onzième résolution ci-après dans les termes qui y sont indiqués ;
- Toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi acquises pourront être, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, conservées, cédées ou transférées par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Pourcentage de rachat maximal de capital autorisé par l'AG du 30/09/2009

10% du capital au 30/09/2009. En prenant en compte les 8 024 actions propres détenues par la société au 31/08/2009, le nombre maximal d'actions pouvant être racheté s'élève au 30/09/2009 à 437 696 actions.

Prix d'achat unitaire maximum retenu par le conseil d'administration

L'Assemblée Générale décide de fixer à 15 € le prix maximum d'achat par action et à 1,50 € le prix minimum de vente. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 2 000 000 €.

Durée du programme

18 mois à compter du jour de l'assemblée générale, soit jusqu'au 30 mars 2011.

TELECOM RÉSEAUX SERVICES est intégrateur et opérateur indépendant de services IT. Il offre une nouvelle vision de la convergence des télécoms et de l'informatique. Créateur de solutions innovantes de communication d'entreprise, le groupe délivre des services adaptés, visant à dynamiser et valoriser le SI de ses clients.

Depuis le 1^{er} septembre 2007, TELECOM RÉSEAUX SERVICES a conclu avec TSAF un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, Association des Marchés Financiers.

1. Bilan du précédent programme de rachat d'actions

Le précédent programme de rachat d'actions a été mis en œuvre par le conseil d'administration après autorisation de l'assemblée générale mixte du 26 septembre 2008.

La société détenait, au 31/12/2008, 16 230 de ses propres actions, représentant 0,36% du capital.
La société détenait, au 30/09/2009, 6 919 de ses propres actions représentant 0,15% de son capital.

1.1. Détail des opérations réalisées par la société du 26/09/2008 (date de la précédente assemblée générale) au 30/09/2009

- Acquisitions : Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 26/09/2008, TR SERVICES n'a acquis aucune action hors actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité.
- Cessions : Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 26/09/2008, TR SERVICES n'a cédé aucune action hors actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité.
- Annulations : Aucune annulation n'est intervenue au cours des 24 derniers mois.

1.2. Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres actions du 26/09/2008 au 30/09/2009	
% de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 31/08/2009	8 024 actions soit 0,18% du capital
Nombre d'actions annulées du 26/09/2008 au 30/09/2009	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 30/09/2009	6 919 actions soit 0,15% du capital
Valeur comptable du portefeuille au 30/09/2009	17 436,87 €
Valeur de marché du portefeuille au 30/09/2009 (*)	16 605,60 €

(*) Sur la base d'un cours de clôture qui s'établissait à 2,40 € au 30/09/2009

2. Objectifs du présent programme de rachat d'actions

TELECOM RÉSEAUX SERVICES entend se doter à nouveau de la possibilité d'intervenir sur ses propres actions.

Le présent programme de rachat a pour objectifs d'autoriser la société à racheter ses propres actions, dans le respect des textes et pratiques de marché susvisées, en vue de :

- L'animation du marché secondaire ou de la liquidité des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- La mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce et mise en œuvre de tout plan d'attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ; et/ou
- La remise de titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe de la société et/ou de son groupe ; et/ ou
- La remise des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la société ; et/ ou
- L'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la onzième résolution ci-après dans les termes qui y sont indiqués ;
- Toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

3. Cadre juridique

Le présent programme, qui s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, a été soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société TELECOM RÉSEAUX SERVICES du 30/09/2009, dans la 11^{ème} résolution dont le texte est reproduit ci-après :

Onzième résolution (Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'Administration à opérer sur les actions de la société dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers.

Les achats ou ventes d'actions pourront être réalisés à tout moment (y compris en période d'offre conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables) et par tous moyens dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

— *Le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10% des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, soit à titre indicatif, au 31 mars 2009, 445.721 actions, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social ;*

— *Le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital de la Société à la date considérée.*

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes et pratiques de marché susvisées :

(i) Animation du marché secondaire ou de la liquidité des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou

(ii) Mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et/ou de son groupe dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce et mise en œuvre de tout plan d'attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce ; et/ou

(iii) Remise de titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe de la société et/ou de son groupe ; et/ ou

(iv) Remise des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la société ; et/ ou

(v) Annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la onzième résolution ci-après dans les termes qui y sont indiqués ;

(vi) Toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi acquises pourront être, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, conservées, cédées ou transférées par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale décide de fixer à 15 euros le prix maximum d'achat par action et à 1,50 euros le prix minimum de vente. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 2 000 000 €.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée Générale Annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

Cette autorisation expirera au plus tard dix-huit mois (18) après la date de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats d'options, effectuer toutes déclarations et toutes formalités nécessaires.

Cette Résolution a été adoptée à l'unanimité.

4. Modalités

4.1. Part maximale de capital à acquérir, nombre maximal d'actions à acquérir et prix maximum d'achat

Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, a été soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société TELECOM RÉSEAUX SERVICES du 30/09/2009 dans la 11^{ème} résolution.

Les achats d'actions de la société TR SERVICES pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la société détiendra à la suite de ces achats ne dépassera pas 10% du capital

détenue du 31/08/2009. Compte tenu des 8 024 actions détenues au 31/08/2009, le nombre d'actions pouvant être rachetées s'élève à 437 696 actions.

Le prix maximal d'achat d'une action est de 15 €. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ne pourra pas être supérieur à 2 000 000 €.

Les achats ou ventes d'actions pourront être réalisés à tout moment (y compris en période d'offre conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables) et par tous moyens dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats d'options, effectuer toutes déclarations et toutes formalités nécessaires.

4.2. Durée du programme de rachat

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de l'assemblée.

5. Personne assurant la responsabilité du présent descriptif

A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions propres de la société TELECOM RÉSEAUX SERVICES. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Monsieur Robert MARTIN
Président du Conseil d'Administration

20. Communiqué du 4 novembre 2009 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social **Article 223-16 de l'AMF**

En application de l'article L 233-8 du Code de Commerce, la société Telecom Reseaux Services informe ses actionnaires qu'au 31 octobre 2009, le capital se composait de **4.457.207** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **5.263.845**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'Administration

21. Communiqué du 16 novembre 2009 : Information financière semestrielle : Chiffre d'Affaires du 1er semestre 2009/2010

Paris, le 16 novembre 2009

En Millions d'euros	1^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009	Variation
Chiffre d'affaires	20,85	19,7	+ 5,8%

Le Groupe TR Services, intégrateur et opérateur de services IT, annonce pour le premier semestre 2009/2010 clos au 30 septembre 2009, un chiffre d'affaires consolidé de 20,85 M€, en progression de 5,8 % par rapport à la même période de 2008/2009.

Ce chiffre d'affaires intègre la contribution d'ATTI, suite à l'acquisition de cette dernière au

31 mars 2009. L'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2008/2009 comportait une estimation pro forma du chiffre d'affaires annuel d'ATTI de 5,09 M€, soit 1,27 M€ sur une base trimestrielle en adoptant une approche linéaire.

« D'importantes mesures organisationnelles visant à réaliser des économies de structure ont été mises en place sur ce premier semestre et dans cet environnement économique extrêmement défavorable, TR Services continue à intensifier son effort commercial. En conséquence, TR Services maintient ses objectifs financiers : un chiffre d'affaires supérieur à 45 M€ et un retour à la rentabilité pour l'exercice en cours. » commente Lionel SMEERS, Directeur Général.

Principaux vecteurs de croissance

Malgré un contexte économique difficile, le Groupe est aujourd'hui positionné pour poursuivre une stratégie ambitieuse s'appuyant sur :

- Une nouvelle organisation capable de répondre aux objectifs du Groupe avec la nomination d'un Directeur Général Opérationnel
- La sécurisation de la structure de la trésorerie, grâce à l'intervention d'OSEO et du nouveau pool bancaire du Groupe
- Un déploiement géographique national avec l'ouverture de nouvelles agences
- Un accompagnement de nos clients grands-comptes à l'international via la création de filiales à Shanghai (Chine) et à Beograd (Serbie)

Acquisition de l'activité de la société Vobiscom

Le Groupe TR Services a repris, via sa filiale Artelcom, l'activité de la société Vobiscom selon le plan de cession ordonné par le Tribunal de Commerce de Meaux en date du 10 novembre 2009. Cette nouvelle opération permet au Groupe de renforcer ses compétences technologiques dans le conseil et l'intégration de solutions à valeur ajoutée.

Prochaine communication

Publication des résultats semestriels : 18 décembre 2009

22. Communiqué du 7 décembre 2009 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social

Article 223-16 de l'AMF

En application de l'article L 233-8 du Code de Commerce, la société Telecom Réseaux Services informe ses actionnaires qu'au 30 novembre 2009, le capital se composait de **4.457.207** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **5.263.845**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'Administration

23. Communiqué du 18 décembre 2009 : Information financière semestrielle Résultats du 1er semestre 2009/2010

Paris, le 18 décembre 2009

Le Groupe TR Services, intégrateur et opérateur de services IT, annonce aujourd'hui ses résultats consolidés pour le premier semestre de l'exercice fiscal 2009/2010 se terminant le 31 mars 2010.

En Millions d'euros	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009	Année 2008/2009
Chiffre d'affaires	20,81	19,68	38,90
Résultat opérationnel courant	(1,23)	(0,37)	(0,77)
Résultat opérationnel	(1,35)	(0,38)	(0,87)
Résultat net	(1,54)	(0,58)	(1,45)

Le chiffre d'affaires du premier semestre, annoncé le 16 novembre dernier, s'établit à 20,81M€ en progression de 5,8%, par rapport à la même période de 2008/2009.

Le résultat opérationnel courant est négatif de 1,23 M€ à comparer avec une perte de 0,37 M€ par rapport à la même période de 2008/2009.

Un premier semestre reflétant l'économie générale

L'environnement économique général du premier semestre a été très difficile. Le Groupe suivant les grandes tendances sectorielles, l'activité commerciale organique a été en fort recul. La variation de chiffre d'affaires enregistrée s'explique exclusivement par la croissance externe organisée autour de l'acquisition de la société ATTI au 31 mars 2009. Il est à noter que hors la contribution de ATTI, le chiffre d'affaires à périmètre constant a subi un recul de 7%.

En particulier sur cette période, Artelcom a subi une dégradation conjoncturelle de son chiffre d'affaires, aggravée par la mise sous « Chapter 11 » du constructeur Nortel. La reprise de celui-ci par Avaya a relancé son activité commerciale depuis le début du deuxième semestre. **Le Groupe TR Services est maintenant le seul intégrateur en France possédant la double expertise technologique : Avaya et Nortel.**

Au mois d'octobre 2009 les prises de commandes étaient en augmentation de 50% par rapport au mois d'octobre 2008. Cette tendance s'est poursuivie en novembre et au 31 décembre 2009 la moitié du retard constaté sera rattrapée. En conséquence, le Groupe TR Services prévoit sur l'exercice une prise de commande égale à celle de l'exercice précédent à environnement constant. **L'objectif annoncé de 45 M€ de chiffre d'affaires devrait donc être atteint.**

Sur ce semestre, le Groupe TR Services a signé des contrats significatifs avec notamment : Aprionis, SDIS 77 et 27, le Centre Hospitalier Intercommunal des Andaines, le Centre de Formations Industrielles de la CCIP, Egencia, le Groupe H2A... et les premières commandes en Chine et en Serbie.

Poursuite des mesures d'économie

D'importantes modifications organisationnelles ont été initiées sur ce premier semestre. Elles continueront de se poursuivre sur le reste de l'exercice. Elles donneront leurs pleines efficacités financières à partir du deuxième semestre.

Les effectifs ont été largement restructurés, environ 30 salariés ont quitté le groupe depuis le

1^{er} avril 2009 et les équipes commerciales sont toujours en cours de renforcement.

Sans dégradation économique complémentaire, la combinaison de cette maîtrise des charges de structure et d'un chiffre d'affaires maintenu sur l'ensemble de l'exercice assurera un résultat positif significatif au deuxième semestre, et devrait ainsi réduire très sensiblement la perte du premier semestre sans toutefois la compenser.

Perspectives

Malgré un contexte économique difficile, le Groupe TR Services est aujourd'hui positionné pour poursuivre une stratégie ambitieuse s'appuyant sur :

- Une nouvelle organisation capable de répondre aux objectifs du Groupe avec la nomination d'un Directeur Général Opérationnel de TR Services
- La sécurisation de la structure de la trésorerie, grâce à l'intervention d'OSEO et du nouveau pool bancaire du Groupe
- Un déploiement géographique national avec l'ouverture de nouvelles agences
- Un accompagnement des clients grands-comptes à l'international via la création de filiales à Shanghai (Chine) et à Belgrade (Serbie). Ces filiales devraient atteindre à très court terme leurs autonomies financières : dès le début de l'année 2010 pour la Serbie et avril 2010 pour la Chine.

Par ailleurs le Groupe a repris, via sa filiale Artelcom, l'activité de la société VobisCom selon le plan de cession ordonné par le Tribunal de Commerce de Meaux en date du 10 novembre 2009. Cette nouvelle opération permet au Groupe de renforcer ses compétences technologiques dans le conseil et l'intégration de solutions à valeur ajoutée Avaya et Nortel.

Prochaine communication

Publication du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2009/2010 : 19 février 2010.

Nouveau site web financier : www.finance.trservices.fr

Un nouvel espace Investisseurs est à la disposition des internautes dès aujourd'hui pour suivre l'actualité financière du Groupe TR Services.

Le Rapport Financier semestriel sera consultable sur ce site au plus tard le 23 décembre.

24. Communiqué du 23 décembre 2009 : mise à disposition du rapport financier semestriel

Paris, le 23 décembre 2009

Le Groupe TR SERVICES informe ses actionnaires que le Rapport Financier Semestriel pour le semestre clos le 30 septembre 2009 est disponible et qu'il peut être consulté sur son site Internet www.finance.trservices.fr dans la rubrique Documents / Comptes Semestriels.

Ce document intègre (article L.451-1-2, III du Code monétaire et financier) :

- Le Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'Information Financière Semestrielle ;
- Les comptes consolidés résumés pour le semestre clos le 30 septembre 2009 ;
- Le rapport d'activité du Groupe sur le 1er semestre de l'exercice 2009/2010 ;
- L'attestation du Responsable du Rapport Financier Semestriel.

25. Communiqué du 6 janvier 2010 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social **Article 223-16 de l'AMF**

En application de l'article L 233-8 du Code de Commerce, la société Telecom Reseaux Services informe ses actionnaires qu'au 31 décembre 2009, le capital se composait de **4.457.207** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **5.263.845**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'Administration

26. Communiqué du 22 janvier 2010 : BILAN ANNUEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Paris, le 22 janvier 2010

Au titre du contrat de liquidité confié par le groupe TR SERVICES à TSAF - Tradition Securities And Futures, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité en date du 31 décembre 2009 :

- 7 057 titres
- 39 069,23 €

Il est rappelé que, lors du bilan semestriel au 30/06/2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 7 848 titres
- 33 806,24 €

27. Communiqué du 5 février 2010 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social **Article 223-16 de l'AMF**

En application de l'article L 233-8 du Code de Commerce, la société Telecom Reseaux Services informe ses actionnaires qu'au 31 janvier 2010, le capital se composait de **4.457.207** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **5.063.028**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'Administration

28. Communiqué du 15 février 2010 : chiffre d'Affaires 9 mois 2009/2010 : 32,4 M€

Paris, le 15 février 2010

En Millions d'euros	9 mois 2009/2010	9 mois 2008/2009
Chiffre d'affaires	32,4	29,7

Le Groupe TR Services, intégrateur et opérateur de services IT, annonce aujourd'hui pour les neuf premiers mois de l'exercice clos le 31 décembre 2009, un chiffre d'affaires cumulé de 32,4 M€ en progression de 9% par rapport à la même période sur 2008/2009.

Quant au troisième trimestre, il enregistre à lui seul une amélioration de 15,1%, le chiffre d'affaires passant de 10 M€ en 2008/2009 à 11,5 M€.

La croissance du chiffre d'affaires s'explique encore principalement par la croissance externe, cependant, à la fin des 9 premiers mois, à périmètre constant, le recul des revenus d'activités du Groupe n'est plus que de 4,7% alors qu'il était de 7% à la fin du premier semestre.

Par ailleurs, la situation de trésorerie, dégradée au 30 septembre 2009, s'est améliorée au cours du troisième trimestre.

Dans un contexte économique difficile et comme annoncé, le Groupe TR Services continue de renforcer ses équipes commerciales, tant sur le domaine des Grands-Comptes que sur celui du Mid-Market et des PME.

Sur ce trimestre, de nouvelles affaires significatives ont été signées avec notamment Carglass, RATP, Ville de Montrouge, Cité des Sciences et de l'Industrie, Look Voyages ...

Perspectives

Lionel SMEERS, Directeur Général de TR Services, a déclaré : « A partir du 1^{er} mars 2010, la filiale TR Services région Ouest deviendra une agence, via une opération de transfert juridique des activités et du personnel vers TR Services. Cette démarche correspond à la stratégie du Groupe d'optimiser sa gestion et de renforcer sa présence sur le territoire national. Le Groupe communiquera d'ailleurs prochainement sur l'ouverture d'une nouvelle agence dans la région Nord.

Du côté de l'international, notre filiale serbe vient de remporter 2 contrats significatifs avec la Société Générale concernant la maintenance de plus de 30 sites en Serbie. Enfin, nous venons de porter la participation du Groupe dans la société Datcom-Inc à 100%, ce qui nous permet d'être reconnu comme *Enterprise Partner* du constructeur réseaux H3C.»

Prochaine communication

Publication du chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2009/2010 : 14 mai 2010.

Pour suivre l'actualité financière du Groupe TR Services, une adresse : www.finance.trservices.fr

29. Communiqué du 9 mars 2010 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social

Article 223-16 de l'AMF

En application de l'article L 233-8 du Code de Commerce, la société Telecom Reseaux Services informe ses actionnaires qu'au 28 février 2010, le capital se composait de **4.457.207** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **5.063.028**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'Administration

30. Communiqué du 19 mars 2010 : Le Groupe TR Services obtient la certification Gold AVAYA

Ce niveau de certification atteste d'une expertise élevée et d'un fort engagement technologique auprès d'Avaya

Paris, le 19 mars 2010,

Le Groupe TR Services, intégrateur et opérateur de services IT, est aujourd'hui certifié Gold Avaya. Cette certification s'inscrit dans la continuité de sa stratégie de partenariat technologique amorcée l'an dernier.

Afin de renforcer ses liens avec son réseau de partenaires, Avaya vient de lancer un nouveau programme mondial de certification appelé **Avaya Connect**. Ce programme qui comprend 4 niveaux d'accréditation (Platinum, Gold, Silver et Authorized), vise à reconnaître la valeur des partenaires intégrateurs sur l'ensemble du nouveau portefeuille de solutions regroupant les gammes Avaya et Nortel Entreprise.

Il est basé sur les critères suivants :

- Compétences commerciale, avant-vente et technique sur l'offre :
Contact Center, Unified Communications, Data, PME
- Niveau de support élevé 24/7/365
- Présence géographique nationale
- Plate-forme de test - maquettage
- Volume d'affaires important

« En renforçant les liens avec nos partenaires, et en leur donnant ainsi la possibilité de réussir leurs activités, nous allons encore plus loin dans la satisfaction de nos clients », déclare Edouard DE FONCLARE, Directeur des Ventes Indirectes chez Avaya France. « Avec notre portefeuille de produits et de services innovants, nos partenaires disposent, grâce à Avaya Connect, de davantage d'atouts pour attirer plus de clients. Au final, les clients bénéficient d'un plus large choix pour guider leurs activités vers la croissance. »

« Le niveau d'accréditation Gold signifie que le Groupe TR Services, au travers de sa filiale Artelcom, dispose de fortes compétences techniques et d'une capacité à délivrer des services à valeur ajoutée autour des solutions Avaya et Nortel Entreprise » commente Lionel SMEERS, Directeur Général du Groupe TR Services. « Ce statut est synonyme d'expertise et de compétences, il sécurise nos clients dans leur choix d'un partenaire expérimenté et fiable ».

31. Communiqué du 30 mars 2010 : TR Services lance le Pack 360, son offre télécom dédiée aux PME/PMI

Solution tout compris, elle permet une gestion simplifiée des télécoms avec une tarification à l'usage forfaitaire et mensualisée.

Paris, le 30 mars 2010,



Pack 360

Acteur majeur sur le marché de la convergence voix-données-applications, TR Services lance le Pack 360, qui comme son nom l'indique, est une offre packagée répondant aux besoins spécifiques des PME : disposer d'un prestataire unique et de fonctionnalités de téléphonie évoluées tout en maîtrisant leur budget.

Le principe est simple : l'entreprise choisit, pour chaque utilisateur, le profil adapté à ses besoins. Chacun bénéficie d'un terminal IP ou DECT, d'un numéro de téléphone direct et de l'ensemble des fonctionnalités intégrées de base dans l'offre.

Une offre télécom complète

Cette offre packagée permet donc d'offrir une solution télécom complète, performante et parfaitement maîtrisée qui comprend la fourniture, l'installation et la maintenance des éléments suivants :

Une solution riche en fonctionnalités évoluées

- le système de téléphonie, le réseau informatique et les terminaux,
- les lignes et numéros de téléphone,
- les communications nationales illimitées,
- l'accès Internet en option,
- l'enregistrement de 2 messages d'accueil/attente personnalisés.

Un guichet unique pour une gestion simplifiée

...et intègre de base des fonctionnalités évoluées comme :

- la messagerie vocale et la messagerie unifiée,
- la téléphonie sur PC,
- le clic to call,
- le couplage téléphonie-informatique (CTI).

TR Services a fait le choix d'intégrer dans le Pack 360 une plateforme et des terminaux Alcatel-Lucent, déjà utilisés par 4 millions d'utilisateurs, et pour lesquels l'intégrateur-opérateur est certifié au plus haut niveau.

Le Pack 360 de TR Services permet aux PME de maîtriser leur budget et d'optimiser leur trésorerie grâce à un abonnement mensuel par utilisateur tout compris, sans aucun investissement initial et sans risque de mauvaise surprise sur la facture.

Un tarif à l'usage simple et sans surprise

« Trouver des offres adaptées à ses besoins relève souvent du défi pour les petites et moyennes organisations. » commente Stéphane MIKULA, Directeur Commercial de TR Services. « La double expertise d'intégrateur et d'opérateur de TR Services

leur donne aussi l'opportunité de bénéficier d'un savoir-faire et d'une maîtrise permettant de gagner en efficacité.»

32. Communiqué du 9 avril 2010 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
Article 223-16 de l'AMF

En application de l'article L 233-8 du Code de Commerce, la société Telecom Reseaux Services informe ses actionnaires qu'au 31 mars 2010, le capital se composait de **4.457.207** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **6.660.736**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'Administration

33. Communiqué du 7 mai 2010 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
Article 223-16 de l'AMF

En application de l'article L 233-8 du Code de Commerce, la société Telecom Reseaux Services informe ses actionnaires qu'au 30 avril 2010, le capital se composait de **4.457.207** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **6.662.756**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'Administration

34. Communiqué du 10 mai 2010 : TR Services ouvre son agence Région Nord

Conformément à son plan stratégique de déploiement de proximité annoncé l'an dernier, l'intégrateur-opérateur renforce ses positions en régions.

Paris, le 10 mai 2010,

Nouvelle implantation régionale pour TR Services

Le Groupe TR Services, intégrateur et opérateur de services IT, annonce la création de son agence Région Nord à Arras. Cette ouverture vient appuyer le développement du Groupe TR Services sur le territoire régional et tisser le maillage commercial et technique de proximité. Chaque entité régionale répond localement aux besoins de ses clients en mettant à leur disposition les compétences et expertises à forte valeur ajoutée du Groupe.

Répondre localement aux besoins de ses clients

Dirigée par Philippe WALLART, l'agence Région Nord est constituée d'une quarantaine de collaborateurs, tant commerciaux que techniques, et couvre les régions Nord Pas-de-Calais et Picardie. Dans le cadre de son développement, cette agence prévoit de renforcer ses effectifs dans les mois à venir.

Expertises techniques et commerciales

L'inauguration de cette nouvelle entité aura lieu le 15 juin à partir de 11h00. Toute l'équipe s'apprête à recevoir élus locaux, clients, prospects, et partenaires pour leur présenter la stratégie de développement en région et les solutions proposées par TR Services.

Inauguration des locaux le 15 juin à partir de 11h

« Notre déploiement opérationnel sur le territoire national s'intensifie » commente Lionel SMEERS, Directeur Général de TR Services. « Ainsi, nous nous rapprochons de l'ensemble de nos clients régionaux pour les accompagner efficacement et durablement dans leurs projets de valorisation de leur système d'information. ».

35. Communiqué du 17 mai 2010 : Chiffre d'Affaires 2009/2010 : 44,2 M€

- **Croissance du chiffre d'affaires : + 13,5%**
- **Poursuite de la politique d'investissements**

Paris, le 17 mai 2010

En Millions d'euros	CA 2009/2010	CA 2008/2009	Variation
Chiffre d'affaires	44,2	38,9	13.5 %

Le Groupe TR Services, intégrateur et opérateur de services IT, annonce pour l'exercice clos au 31 mars 2010, un chiffre d'affaires de 44,2M€ à comparer à 38,9 M€ pour l'exercice 2008/2009.

Dans un environnement économique encore marqué par la crise, le Groupe TR Services enregistre une augmentation de 13,5 % de son chiffre d'affaires provenant principalement de la croissance externe réalisée à la fin de l'exercice 2008/2009. Cette politique de développement soutenue permet au Groupe TR Services d'enregistrer une progression totale de son chiffre d'affaires de plus de 30 % cumulée sur les 2 derniers exercices.

Commentant ces éléments, Lionel Smeers, Directeur Général de TR Services, a déclaré : « Notre volonté est de poursuivre notre progression. Au cours de l'exercice 2009/2010, nous avons continué d'investir de manière conséquente pour asseoir notre expertise technologique et élargir notre offre de services. Cet effort s'est traduit cette année par l'acquisition de l'intégrateur réseau Datcom-Inc et du spécialiste ToIP et

applications Vobiscom. Nous continuons aussi à assurer notre stratégie de déploiement en régions avec pour l'heure l'ouverture d'une nouvelle agence à Arras ».

Perspectives

Comme indiqué dans le communiqué du 15 février 2010, la nouvelle organisation du Groupe TR Services s'est traduite notamment par un renforcement de l'ensemble des équipes commerciales. Il est à noter que ces investissements auront un impact sur les résultats de l'année 2009/2010.

Le plan de restructuration et le repositionnement stratégique produisent des effets permettant au Groupe TR Services de prévoir sur la prochaine année fiscale un montant de commandes en forte hausse.

A l'occasion de la publication de ses comptes annuels 2009/2010, le 30 juillet prochain, le Groupe TR Services abordera plus en détails ses perspectives pour l'exercice 2010/2011.

36. Communiqué du 15 juin 2010 : APREVA a confié au Groupe TR Services et à Aastra la refonte complète de sa solution de communication

L'organisme de protection sociale a décidé de moderniser ses 3 systèmes de communications et ses plateformes de centres d'appels avec l'appui d'ATTI, filiale du Groupe TR Services.

Paris, le 15 juin 2010,

1^{er} organisme de protection sociale, 600 000+ adhérents

Avec plus de 600 000 adhérents professionnels et particuliers, APREVA est un organisme majeur de protection sociale complémentaire. Situé au nord de la France, c'est un acteur de proximité présent sur 5 départements à travers 3 sites principaux et 35 agences.

Solution de communication en refonte totale

Disposant de technologies hétérogènes et vieillissantes difficiles à maintenir, APREVA décide, courant 2009, de moderniser ses systèmes de communications et ses plateformes de centres d'appels. L'objectif d'APREVA était, entre autres, de mettre en place un mécanisme d'entraide entre les sites pour que les téléacteurs des 3 sites puissent répondre aux demandes des clients en fonction de leurs compétences, indépendamment de leur localisation, ce qui permet de mieux gérer les pics d'appels.

Architecture de centre d'appels virtualisée sur 3 sites

Sur les recommandations d'ATTI, APREVA a opté pour une solution de communications full IP basée sur l'offre Aastra 5 000. Concernant la partie téléphonie sur IP, cette solution qui permet de s'affranchir des coûts de communication entre les sites, se compose de 3 IPBX Aastra X Series sur les sites principaux reliés en réseau multi-site VOIP. L'architecture de centre d'appels virtuel repose sur l'ACP Contact Center d'Aastra, la solution permettant de distribuer les appels de façon transparente sur les 50 téléacteurs répartis sur les principaux sites d'APREVA.

Temps d'attente réduit, qualité d'accueil téléphonique améliorée

La mise en place de cette nouvelle architecture a permis de réduire sensiblement le temps d'attente, améliorant ainsi la qualité de l'accueil téléphonique.

APREVA dispose désormais de nouvelles fonctionnalités telles que des rapports statistiques évolués, la supervision en temps réel de l'ensemble des téléconseillers, une arborescence vocale évoluée diffusée via un serveur vocal interactif.

Projet stratégique

« Ce projet s'est décidé au mois de juillet 2009 et le déploiement a débuté fin août ; la migration de nos systèmes de communications et de nos 3 centres d'appels vers la solution Aastra a été réalisée en un temps record pour ne pas engendrer de perturbation sur notre activité. » commente Philippe LEGRAND, Responsable Systèmes d'Information d'APREVA avant d'ajouter : « Les

**mené en un temps
record**

compétences techniques d'ATTI, la fiabilité des solutions Aastra ainsi que la réactivité et la disponibilité des équipes ont été des facteurs déterminants dans la réussite de ce projet stratégique ».

Certification GOLD Aastra pour le Groupe TR Services

TR Services a obtenu en novembre 2009 la certification Gold décernée par Aastra.

Cette certification atteste des compétences du Groupe TR Services sur l'ensemble du territoire national pour délivrer à ses clients une qualité de service continue à travers un support aux utilisateurs de très haut niveau : hot-line 24h/7j à la demande, outil de gestion des réclamations clients, équipe dédiée au support technique après-vente.

37. Communiqué du 8 juillet 2010 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social **Article 223-16 de l'AMF**

En application de l'article L 233-8 du Code de Commerce, la société Telecom Réseaux Services informe ses actionnaires qu'au 30 juin 2010, le capital se composait de **4.457.207** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **6.662.856**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'Administration

38. Communiqué du 9 juillet 2010 : Bilan semestriel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par le groupe TR SERVICES à TSAF - Tradition Securities And Futures, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité en date du 30 juin 2010 :

- 7 169 titres
- 5 484,42 € (*)
(*) Après restitution à la société de 35 000 € le 11 février 2010

Il est rappelé que, lors du bilan annuel au 31/12/2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 7 057 titres
- 39 069,23 €

39. Communiqué du 30 juillet 2010 : Résultats de l'exercice 2009/2010

Paris, le 28 juillet 2010

En Millions d'euros	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009
Chiffre d'affaires	44,14	38,90
Résultat opérationnel courant	(1,6)	(0,77)
Résultat opérationnel	(1,87)	(0,87)
Résultat net	(2,48)	(1,45)

Intégrateur et opérateur de services IT, le Groupe TR Services annonce ses résultats pour l'exercice clos au 31 mars 2010. Le résultat opérationnel courant, normes IFRS, est négatif de 1,598 M€ avec un résultat opérationnel négatif de 1,869 M€ et un résultat net négatif de 2,482 M€.

Le chiffre d'affaires du Groupe TR Services s'est établi à 44,14 M€ sur l'exercice clos le 31 mars 2010, en hausse de plus de 13% par rapport à l'exercice 2008/2009. L'augmentation du chiffre d'affaires provient de la croissance externe réalisée le 31 mars 2009 par l'entrée d'ATTI puis de DATCOM le 31 octobre 2009 dans le Groupe. Le second semestre enregistre à lui seul une croissance de 21,4% par rapport à la même période de 2008/2009, le chiffre d'affaires passant de 19,22 M€ à 23,33 M€. Il est à noter que hors la contribution d'ATTI et de DATCOM, le chiffre d'affaires annuel à périmètre constant a subi un recul de 2,6%.

Faits marquants

Le renouvellement de certains marchés publics tels que le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et la Mairie de Paris, qui représentent une part significative du chiffre d'affaires du Groupe TR Services, a différé les projets et les commandes relatives pendant plusieurs mois. Ce qui a notamment impacté le chiffre d'affaires en fin d'exercice.

Depuis le mois de septembre 2009, le Groupe TR Services a intensifié son processus de réorganisation générant ainsi des coûts de restructuration de l'ordre de 0,255 M€, classés en résultat opérationnel non courant.

Les filiales du Groupe, plus fragiles, ont été très impactées par la crise économique persistante et le développement d'activité à l'international occasionnant ainsi des pertes opérationnelles de 0,94 M€.

Il est à noter que sur le premier semestre, Artelcom a subi une dégradation conjoncturelle de son chiffre d'affaires, aggravée par la mise sous « Chapter 11 » du constructeur Nortel. La reprise de celui-ci par Avaya a relancé son activité commerciale depuis le début du deuxième semestre, la perte conjoncturelle de chiffre d'affaires ne sera donc pas reconduite sur le prochain exercice.

En parallèle, TR Services a fortement renforcé son pôle commercial, son potentiel d'expertise technique et a commencé la redynamisation de son activité courant faible, dont le chiffre d'affaires était en baisse structurelle depuis plusieurs années.

Ces actions ont permis de constater une inflexion dans la tendance de résultat opérationnel au cours du dernier semestre. Sans que cela soit satisfaisant, la perte opérationnelle de l'exercice fiscal du Groupe TR Services a sensiblement régressé passant de 1,35 M€ au premier semestre à 0,52 M€ au second semestre, dont 0,3 M€ pour nos filiales étrangères ayant démarré leur activité depuis environ 7 mois.

Perspectives

Une progression significative du niveau de prises de commandes, et donc de chiffre d'affaires est attendue sur le prochain exercice. L'organisation commerciale est globalement finalisée depuis le mois de juin 2010. Sa performance a permis de renouveler les marchés stratégiques arrivés à leurs termes tels

que le Ministère des Affaires Etrangères et la Mairie de Paris, en augmentant significativement pour cette dernière le périmètre d'activité.

Au vu de l'ensemble des projets actifs dans chacune des filiales étrangères, l'exercice en cours devrait également permettre d'atteindre leur point d'équilibre financier.

Enfin, de nouvelles mesures d'économie sur les frais généraux et les organisations administratives prises depuis le 1^{er} avril 2010 continueront à réduire les charges du Groupe sur le prochain exercice.

« Notre priorité est de renouer avec l'équilibre financier sur le prochain exercice en poursuivant nos objectifs initialement prévus. L'organisation qui s'est construite au cours de l'exercice précédent doit à présent porter ses fruits et ce, malgré une conjoncture économique toujours extrêmement difficile, rendant la concurrence intense notamment en termes de prix pratiqués sur le marché. » commente Lionel Smeers, Président Directeur Général de TR Services avant d'ajouter : *« Nous souhaitons*

également continuer notre déploiement géographique national et international tout en assurant une plus grande rigueur dans nos investissements. »

Prochains événements

16 août 2010 : publication du chiffre d'affaires du 1er trimestre 2010/2011

28 septembre 2010 : Assemblée Générale

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 CATÉGORIE D'INVESTISSEMENTS

Compte tenu de sa taille, le Groupe investit des sommes importantes ; toutefois, à la différence de la plupart des autres acteurs du marché « Télécom », nous n'investissons pas significativement dans des infrastructures que nous ne pouvons rentabiliser qu'en les partageant entre de multiples utilisateurs. Nous ne nous exposons donc peu au risque commercial de ne pas atteindre le seuil critique nécessaire pour rentabiliser les sommes investies.

En ce qui concerne la politique de croissance externe, le Groupe TR Services met en face de chaque opération les lignes de crédit nécessaires afin de ne pas amputer ses facilités court terme. Les cibles identifiées par le Groupe sont toujours des sociétés rentables possédant une forte proportion de services dans leur chiffre d'affaires.

5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

Nos investissements sont pour la plupart effectués dans le domaine de « facilities management », adaptés à chaque client, qui de ce fait est engagé contractuellement pour la durée de rentabilisation. A chaque fois que nous investissons, la valeur actualisée de ce portefeuille de contrats augmente et cela, même si les revenus n'augmentent pas l'année du premier investissement ou de renouvellement. Ce montant est assez stable d'année en année et est rapidement autofinancé.

En M€	2009/2010	2008/2009	2007/2008
Investissements totaux	1.02	1.71	1.0
% du chiffre d'affaires	2.3%	4.4%	2.94%
Trésorerie provenant de l'exploitation	(0.41)	0.32	3.3

5.2.3 ENGAGEMENT FERME CONCERNANT LES FUTURS INVESTISSEMENTS

En dehors du rachat des 25% restant de ATTI qui doit intervenir avant le 31 mars 2011, il n'existe aucun engagement ferme de futurs investissements.

6 APERÇU DE L'ACTIVITE

6.1 PRINCIPALE ACTIVITE

6.1.1 DESCRIPTION DE NOTRE METIER

Notre métier : intégrateur et opérateur de services IT

Acteur majeur de la convergence IT, nous accompagnons nos clients de la conception à l'infogérance de solutions complètes de communication à valeur ajoutée et nous nous appuyons pour cela sur l'expertise de nos 450 collaborateurs répartis sur la France entière.

Un Groupe en évolution

Grâce aux rapprochements successifs qui ont permis d'assurer une certaine complémentarité d'expertises, le Groupe TR Services dispose de compétences élargies sur divers domaines comme la téléphonie sur IP, l'infrastructure réseau, les centres de contacts ou encore les applications à valeur ajoutée.

Un partenaire unique et indépendant capable de délivrer une solution globale

Le positionnement original proposé par cet ensemble permet, sur le marché très concentré de la convergence, de répondre à la volonté exprimée par les clients de disposer d'un partenaire unique, capable de délivrer une solution globale en matière de communication d'entreprise.

Un acteur de référence porté par des partenariats technologiques forts

Nous disposons d'un savoir-faire métier pluridisciplinaire et d'une expertise technique multi-constructeurs grâce à des partenariats forts avec des acteurs majeurs du marché comme Alcatel-Lucent, Aastra et Avaya-Nortel.

Ce positionnement assure ainsi à nos clients une réelle indépendance dans les choix techniques préconisés.

Nous accompagnons l'évolution de nos clients avec des prestations de services de qualité, depuis les phases d'audit et de conseil jusqu'à l'infogérance sélective ou globale.

Bien au-delà des prestations classiques d'intégration et de maintenance des solutions de communication, nous proposons une offre étendue de services répondant aux besoins des clients les plus exigeants.

DES SERVICES ADAPTES AUX BESOINS DE NOS CLIENTS

CONCEVOIR

De la phase d'audit et de conseil jusqu'à la spécification et validation de la solution, nos équipes apportent une expertise métier reconnue, afin de concevoir la solution la plus efficace :

- Veille technologique
- Étude des contraintes métier
- Audit de performance et d'inventaire
- Audit télécom
- Définition des besoins fonctionnels
- Rédaction de cahier des charges
- Recommandations
- Élaboration d'une stratégie
- Analyse budgétaire

INTEGRER

L'intégration et le déploiement de nos solutions s'appuient sur des méthodologies éprouvées en termes de management de projets :

- Conception d'architectures détaillées
- Étude de migration
 - Définition de l'architecture cible
 - Élaboration de scénarii
 - Planification
- Réalisation de maquettes
- Intégration logicielle
- Gestion de projet – AMOA
- Formation
- Déploiement de la solution
- Tests, validation et réception
- Livrables
 - Dossier d'exploitation et dossier de site
 - Cahier de tests de validation

EXPLOITER

Opérer, mesurer et améliorer de façon continue la qualité de service font partie de la mission de nos équipes techniques. Nous actualisons sans cesse les compétences de nos techniciens et ingénieurs au moyen de formations et certifications notamment auprès de nos partenaires constructeurs.

Avec un pôle technique composé de 315 ingénieurs et techniciens, nous assurons un service de proximité sur l'ensemble du territoire français. La centralisation du service client et du support technique permet d'harmoniser le suivi des demandes, la gestion des interventions et le reporting clients.

Nous sommes également en mesure d'assurer une continuité de service 24/7/365 pour les clients dont l'activité dépend directement du système de communication et de ses applications.

INFOGERER

L'infogérance est synonyme d'accompagnement dans la durée. Afin de permettre à nos clients de se concentrer sur leur cœur de métier, nous proposons des prestations d'infogérance sur mesure permettant de déléguer la gestion de tout ou partie de leur système de communication et d'information. Nous accompagnons nos clients depuis la délégation de compétences pour la gestion des infrastructures IT jusqu'à l'hébergement des ressources systèmes et applicatives.

Avec une optimisation de la performance des interventions, notre offre d'Infogérance assure à nos clients :

- Un engagement de qualité de service
- Une expertise technique reconnue
- Une maîtrise des processus IT
- Une garantie de transparence des coûts et des moyens
- Une réactivité grâce à une structure à taille humaine

SIAD : POLE INTEGRATION ET DEVELOPPEMENT APPLICATIF

Afin de répondre aux besoins de nos clients en matière de développement applicatif élaboré, nous disposons d'une équipe de consultants et d'experts composant le pôle SIAD – Système d'Information Applications Développement.

La mission de ces experts consiste à accompagner nos clients dans le développement et l'intégration de solutions connexes aux infrastructures IT et dans la fusion avec les applications métiers dans les domaines suivants :

- Serveur Vocal Interactif : synthèse et reconnaissance vocales, gestion de pluri-media
- Middleware CTI : remontée de fiches, routage intelligent en fonction d'une base de données
- Solution d'appels sortants et de scripting
- Application d'enregistrement et de Quality Monitoring
- Workflow Management Communications Unifiées : travail collaboratif

UN SAVOIR-FAIRE : SIMPLIFIER LA TECHNOLOGIE

Nous concevons et intégrons des solutions complètes de communication à valeur ajoutée permettant de répondre à l'ensemble des besoins d'une entreprise dans les domaines de l'infrastructure, de la téléphonie sur IP et des applications.



INFRASTRUCTURE

CABLAGE VDI

Média de transport d'applications très diverses, l'infrastructure de câblage doit répondre à l'évolution des besoins des organisations.

Nous sommes en mesure de proposer des solutions d'infrastructures répondant à tout type d'environnement technologique :

- Câblage VDI
- Connectivité haut-débit : fibre optique

- Sécurité des biens et des personnes
- Vidéosurveillance sur IP

La qualité de nos prestations d'infrastructures repose sur une équipe de techniciens et d'ingénieurs spécialisés dans la mise en œuvre de systèmes de câblages. Ces experts disposent d'une large gamme d'outils de test et de mesure, et travaillent dans un respect rigoureux des normes européennes et internationales.

SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

De natures accidentelles (incendie) ou intentionnelles (vandalisme, agression, vol), les risques sont nombreux et peuvent engendrer des pertes importantes pour l'entreprise tant sur le plan humain que sur le plan financier.

Pour garantir la sécurité des collaborateurs et des bâtiments tout en préservant les actifs de l'entreprise, nous disposons d'un savoir-faire de haut niveau pour assurer :

- Une parfaite maîtrise des schémas directeurs Sécurité/Sûreté
- Une connaissance pointue des réglementations et des normes
- Le choix, l'installation et la maintenance des équipements de :
 - Contrôle d'accès
 - Détection intrusion
 - Interphonie
 - Détection incendie
 - Appel malade, systèmes anti-fugue et recherche de personnes
 - Vidéosurveillance

INFRASTRUCTURE RESEAU ET SECURITE

Nous accompagnons nos clients dans leurs projets d'infrastructure de réseau IP en effectuant des missions de conseil, des projets d'intégration ainsi que de migration d'infrastructures sécurisées sur les environnements LAN, WAN et WLAN.

Spécialisés dans les architectures convergentes Voix/Données/Vidéo, nous assurons la mise en œuvre d'architectures data sécurisées, pérennes et évolutives tout en garantissant un niveau élevé de qualité de service.

Nous disposons également d'une expertise dans le domaine de la sécurisation des architectures réseaux permettant de faire face aux risques tant internes qu'externes qui fragilisent le système d'information de nos clients.

SOLUTIONS INFORMATIQUES

Les solutions informatiques jouent un rôle crucial dans le processus décisionnel des entreprises. Trouver la bonne adéquation entre ses besoins et ce que propose le marché relève souvent du défi.

Nous proposons une offre complète de solutions et de services basée sur des partenariats forts avec les grands acteurs de l'industrie informatique :

- Logiciels
- Serveurs
- PC professionnels et portables
- Stations graphiques

- Périphériques
- Multimédia

TELEPHONIE SUR IP

IPBX

La téléphonie sur IP gagne tous les jours des parts de marché grâce à ses nombreux avantages :

- Simplification et centralisation de l'administration
- Flexibilité et mobilité : déploiement, gestion des déménagements et télétravail
- Evolutivité : facilité d'intégration des sites distants avec mutualisation des applications
- Économies sur le câblage : mutualisation et optimisation...

Depuis de nombreuses années, nous faisons bénéficier nos clients de notre expérience et de notre expertise en téléphonie sur IP en les accompagnant dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets de communication.

MOBILITE

Mobilité et Communication sont souvent indissociables dans les entreprises.

La performance d'un collaborateur dépend de sa capacité à disposer de l'ensemble de ses moyens et outils de communication quelle que soit sa localisation.

Nous proposons à nos clients des solutions de mobilité adaptées à leurs besoins et à leurs profils d'utilisation : managers, commerciaux, techniciens, télétravailleurs...

- DECT, DECT-IP
- WiFi : voix et données
- Convergence fixe mobile
- Accès VPN

SOLUTIONS OPERATEUR COM'UNIC

TR Services n'est pas seulement un intégrateur, c'est aussi un opérateur télécom.

L'offre Com'Unic permet à nos clients d'avoir un seul prestataire pour gérer l'ensemble de leurs solutions télécoms tout en réduisant leurs factures.

Com'Unic couvre l'intégralité des besoins opérateurs télécom :

- Les communications téléphoniques
- Les abonnements : sur lignes dégroupées et non dégroupées (RNIS, analogiques et Trunk SIP)
- Les liaisons d'interconnexion de sites
- Les solutions VPN
- Les accès Internet

En tant qu'intégrateur et opérateur, nous offrons à nos clients un niveau élevé de qualité de service et un accompagnement personnalisé.

APPLICATIONS

VISIOCONFERENCE

Les solutions de visioconférence en entreprise se développent fortement depuis quelques années, en corrélation avec l'adoption des communications unifiées, la réduction des voyages d'affaires et l'apparition de systèmes de visioconférence performants et évolutifs.

La visioconférence permet avant tout d'améliorer la productivité et la réactivité des entreprises en :

- Réduisant les voyages d'affaires
- Accélérant les processus décisionnels
- Optimisant le partage de connaissance
- Unifiant les entreprises multi-sites
- Améliorant la responsabilité environnementale

Nous proposons à nos clients des solutions de visioconférence adaptées à leurs exigences et à leurs budgets, garantissant un retour sur investissements significatif.

COMMUNICATIONS UNIFIEES

Les applications de communications unifiées sont au centre de la stratégie IT des entreprises. En s'intégrant dans le processus métier des organisations, elles permettent d'améliorer la productivité en proposant de nouveaux modes de communication et de travail favorisant la circulation et l'échange d'informations en temps réel entre les collaborateurs.

Nous faisons bénéficier nos clients de notre expertise autour de ces nouvelles générations d'applications, plus performantes et mieux adaptées au nouvel environnement de travail telles que :

- Le bureau convergent :
 - Outils de travail collaboratif : tableau blanc, partage de documents et d'applications, envoi de pages web, co-navigation
 - Messagerie instantanée
 - Fonctions de présence de l'utilisateur
- La messagerie unifiée
- Le numéro unique

CENTRE DE CONTACTS MULTICANAL

Nous accompagnons nos clients dans l'intégration de solutions de centres de contacts évoluées et personnalisées en proposant des solutions permettant d'intégrer les nouveaux médias, tels que le web et l'email, dans la gestion de la relation client :

- Gestion unifiée des contacts multimédia : voix, web collaboration ou email, SMS
- Solutions d'appels sortants et de scripting
- Gestion des architectures multisites
- Couplage Téléphonie Informatique
- Serveur Vocal Interactif
- Enregistrement et Quality Monitoring

SERVEUR VOCAL INTERACTIF

Un Serveur Vocal Interactif permet d'établir des relations avec le système d'information de l'entreprise et avec les personnes qui rentrent en contact avec une organisation. Nous proposons à nos clients des solutions de Serveur Vocal Interactif pour un accueil téléphonique performant et professionnel.

Pourquoi mettre en place un Serveur Vocal Interactif ?

- Vous constatez des temps d'attente trop importants sur votre centre de contacts
- Certains clients raccrochent sans avoir été mis en relation avec un agent

- L'information que vous fournissez à vos clients est répétitive
- Vous avez besoin de connaître l'identité des appelants et de la vérifier
- Vos clients ont besoin d'avoir accès en temps réel à des informations précises sans attente et 24/7/365 comme les suivis de commandes, les informations bancaires, le statut d'une livraison...
- Vous devez gérer de forts volumes d'appels sur de courtes périodes

Les solutions de Serveur Vocal Interactif permettent de résoudre l'ensemble de ces problématiques et s'intègrent parfaitement sur une infrastructure existante. Elles sont souvent enrichies par des technologies comme la reconnaissance ou la synthèse vocale.

6.1.2 NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES

Le Groupe TR Services a développé différentes offres au cours de cette année afin de diversifier son portefeuille de solutions et de services et de répondre aux besoins de ses clients. La stratégie solutions a été notamment orientée autour d'offres packagées dans les domaines d'activités Opérateur et PME avec les offres Com'Unic et Pack 360.

COM'UNIC, L'OFFRE OPERATEUR DEDIEE AUX ENTREPRISES

Au mois d'octobre 2009, l'offre opérateur Com'Unic a été lancée sur le marché afin de répondre au modèle de plus en plus recherché par les entreprises du partenaire unique capable de gérer la mise en œuvre, la maintenance et l'exploitation des installations téléphoniques dans leur globalité.

Com'Unic est une offre packagée incluant les abonnements et les communications téléphoniques. S'appuyant sur ses licences opérateur, TR Services propose cette solution sur tout type d'accès : en dégroupage total, en trunk SIP, ne RNIS et en analogique.

Avec Com'Unic, le Groupe TR Services offre à ses clients :

- Une gestion globale de leur téléphonie
- Des outils pour contrôler leur facture
- Une tarification optimisée
- Des engagements contractuels de qualité de service

PACK 360, L'OFFRE TELECOM DEDIEE AUX PME/PMI

Au mois de mars 2010, le Groupe TR Services a lancé le Pack 360, une offre packagée répondant aux besoins spécifiques des PME : disposer d'un prestataire unique et de fonctionnalités de téléphonie évoluées tout en maîtrisant leur budget.

Le principe est simple : le client choisit pour chaque utilisateur, le profil adapté à ses besoins. Chacun bénéficie d'un poste IP ou DECT, d'un numéro de téléphone direct et de l'ensemble des fonctionnalités intégrées de base dans l'offre telles que :

- La messagerie vocale et unifiée
- La téléphonie sur PC
- Le clic to call
- Le CTI

Cette offre packagée permet donc d'offrir une solution télécom complète, performante et parfaitement maîtrisée qui comprend la fourniture, l'installation et la maintenance des éléments suivants :

- Le système de téléphonie
- Les lignes et numéros de téléphone
- Les communications nationales illimitées
- L'accès internet en option
- L'enregistrement de 2 messages d'accueil

6.2 PRINCIPAUX MARCHES : DESCRIPTION

6.2.1 NOS CLIENTS

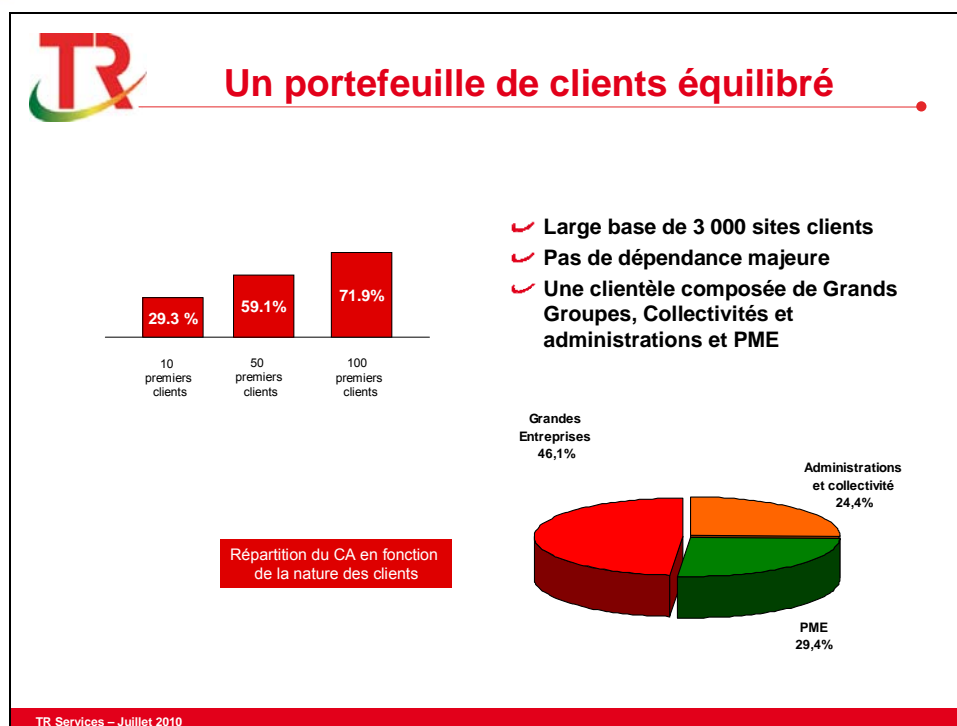
Investir continuellement dans l'expertise, réunir les bonnes compétences et faire appel aux technologies innovantes sont les atouts de notre stratégie.

Nous accompagnons aussi bien les grands comptes sur des projets d'envergure nationale et internationale que les PME pour leurs projets d'infrastructure IT, quel que soit le secteur d'activités :

- Secteur Public
- Industrie
- Services
- Banque/Assurance



Analyse de la clientèle du Groupe TR Services au 31 mars 2010



EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CLIENTS			
	Au 31/03/2010	Au 31/03/2009	Au 31/03/2008
05 Premiers Clients	19.0%	24.7%	33.1%
10 Premiers Clients	29.3%	35.2%	46.6%
50 Premiers Clients	59.1%	62.3%	71.1%
100 Premiers Clients	71.9%	74.2%	79.4%

PART RELATIVE DE CHAQUE TYPE DE CLIENTS DANS LE CHIFFRE D AFFAIRES			
Administration et Collectivités	25.3%	24.4%	26%
Grandes Entreprises	48.6%	46.2%	52%
Petites et Moyennes Entreprises	26.2%	29.4%	22%

Nb : Pour l'établissement de ces statistiques, il a été tenu compte du CA réalisé sur 12 mois par la Société DATCOM consolidée à partir du 01/11/2009 (5 mois). Les filiales étrangères dont le démarrage des activités est très récent n'ont pas été prises en compte.

Au cours de ses 90 années d'existence, TR Services a su s'imposer comme le partenaire privilégié de nombreuses sociétés et administrations de premier plan.

Le Groupe est partenaire de :

- Renault depuis près de 60 ans.
- Legrand et la Chambre de Commerce de Paris depuis près de 40 ans.
- Cartier et Danone depuis 30 ans.
- Le Ministère des Finances depuis plus de 15 ans.
- Le Ministère des Affaires Etrangères depuis plus de 10 ans.

Au 31 mars 2009, la part relative des grands comptes et PME dans le chiffre d'affaires du Groupe pour les cent premiers clients peut être estimée à :

	Grandes Entreprises	Administrations	PME
Groupe	61.7%	29.2%	9.1%

Les 10 premiers clients « tous première signature » en chiffre d'affaires sur l'exercice clos le 31 mars 2010 sont par ordre alphabétique :

Au 31 mars 2010	Au 31 mars 2009
AIR France	AEROPORT DE PARIS
ATOS	AIR FRANCE
France TELECOM	CALYON
GIE GIPS - Groupe APICIL	MAIRIE DE PARIS
MAIRIE DE PARIS	MINISTERE AFFAIRES ETRANGERES
MINISTERE AFFAIRES ETRANGERES	MINISTERE DE L'ECONOMIE
MINISTERE DU TRAVAIL	MINISTERE DE L'EMPLOI
PEUGEOT CITROEN	RENAULT
RENAULT	UNIBAIL-RODAMCO
UNIVERSITE DE CAEN	UNIVERSITE DE CAEN

Il convient de noter que le premier client ne représente, au 31 mars 2010 qu'environ 4,7% du chiffre d'affaires du Groupe (7,3 % au 31/03/2009) et que les 50 premiers clients représentent 59,1 % du chiffre d'affaires.

La répartition géographique des clients, en nombre de sites (étranger : Ambassades et Consulats principalement), est présentée dans le tableau suivant :

DATE	Région Ile de France	Autres régions	Etranger
31/03/2010	52.2%	42.9%	4.9%
31/03/2009	60%	35%	5%

NB : Les filiales étrangères dont le démarrage des activités est très récent n'ont pas été prises en compte.

6.2.2 EVOLUTION DU MÉTIER

Notre marché s'appuie sur des tendances de fond

La convergence de la téléphonie et du système d'information (SI) a transformé considérablement et durablement la manière dont les entreprises interagissent avec leur écosystème (clients, fournisseurs, collaborateurs). Cette convergence offre de nouvelles opportunités pour réduire les coûts, améliorer le service et accroître les revenus.

Les opérateurs et les équipementiers l'ont bien compris et se sont adaptés à l'évolution de la demande issue de l'utilisation croissante d'Internet. Les opérateurs proposent désormais des offres globales comprenant des services d'intégration et prennent en compte l'évolution des plateformes pour leur propre développement de solutions.

Les équipementiers (ou constructeurs), quant à eux, adaptent leurs offres pour qu'elles s'intègrent dans l'infrastructure SI de leurs clients.

Cette convergence commune vers le monde de l'IP ouvre de nouvelles voies vers une multitude d'applications et de services inédits. TR Services l'a bien compris et participe activement à la transformation de son métier et offre à ses clients des solutions globales qui s'intègrent parfaitement à leur système d'information.

Positionnée au centre du marché de la convergence, avec une connaissance approfondie de la téléphonie, de l'IP et une maîtrise des infrastructures de service comme les réseaux et les applications

(communications unifiées, messageries, annuaires...), TR Services a su investir le marché de manière cohérente et réfléchie.

Plusieurs opportunités à saisir à court terme

L'émergence des offres autour des protocoles ouverts comme SIP, l'utilisation de plus en plus répandue de l'open source pour le développement d'applications et le besoin de mobilité des entreprises sont autant d'opportunités pour TR Services. A l'écoute permanente du marché et partenaire des clients utilisateurs comme des grands intégrateurs SSII, le Groupe sait proposer du conseil et de l'accompagnement sur ces nouvelles technologies innovantes. De plus, notre modèle économique d'intégrateur opérateur à valeur ajoutée nous permet de répondre au besoin de solutions globales et collaboratives de nos clients.

6.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AFFECTANT L'ACTIVITE OU LE MARCHE

La présentation des principales activités (chapitre 6.1 page 51 du présent document de référence) et principaux marchés (chapitre 6.2 page 58 du présent document de référence) qui ont été influencés par des événements exceptionnels, est détaillée dans le présent document de référence, page 14 chapitre 4.1 « risques liés aux fournisseurs de technologies ».

6.4 DEGRE DE DEPENDANCE DE L'ACTIVITE

La présentation de l'information relative au degré de dépendance du groupe TR SERVICES à l'égard de brevets ou de licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou nouveaux procédés de fabrication est intégrée dans le présent document de référence, est détaillée dans le présent document de référence, page 14 chapitre 4.1 « risques liés aux fournisseurs de technologies ». ainsi que dans le chapitre 6.2.1 « nos clients » page 58.

6.4.1 NOS FOURNISSEURS

Des pôles de compétences et d'expertise

Des partenariats stratégiques avec les principaux constructeurs du marché nous permettent d'être un véritable centre d'expertise et de conseil grâce à la création de pôles de compétences au sein des différentes entités du Groupe.

Au travers de nos différentes filiales, nous disposons d'accréditations avec les partenaires suivants :

- **ALCATEL-LUCENT** : Premium Business Partner
- **AVAYA / NORTEL** : Gold Solutions Partner
- **AASTRA** : Gold Expert et Centre d'Assistance Technique
- **H3C (HP-3Com)** : Enterprise Partner



Afin de disposer d'un écosystème complet de partenaires technologiques, nous avons établi des partenariats stratégiques dans les domaines suivants :

- **Câblage** : 3M, Cae, Infraplus, R&M, Siemon, Socamont, Tyco Electronics
- **Infrastructure réseau** : Alcatel-Lucent, Arkoon, Avaya, Cisco, H3C, HP, Juniper, Netasq, Trapèze Networks
- **Solutions informatiques** : Acer, Brother, Dell, Fujitsu, HP, Microsoft, Neocoretech
- **Téléphonie sur IP** : Aastra, Alcatel-Lucent, Avaya, ScopServ
- **Applications** : Avaya, Genesys, Microsoft, Milestone, Polycom, Tandberg, Verint

Les principaux fournisseurs du Groupe TR Services

Fournisseurs	Solutions
AASTRA	Serveurs de communications
ACER	Micro-ordinateurs et serveurs
ACTEBIS	Micro-ordinateurs, serveurs
ALCATEL LUCENT	Serveurs de communications, applications, infrastructures réseaux
ANIXTER	Système de Câblage
AVAYA/NORTEL	Serveurs de communications et applications, infrastructures réseaux
CGE	Câblage/Répartiteur/divers
DEPAEPE	Postes téléphoniques
GRD Com	Câblage/Répartiteur
HP	Infrastructures réseaux
IMAGO	Visio conférence
INGRAM	Micro-ordinateurs, serveurs
METROLOGIE	Micro-ordinateurs, serveurs
MICROSOFT	Applications
PLANTRONICS	Casques
REXEL	Câblage/Répartiteur/divers
RICOH	Constructeur de télécopieur
SFR	Solutions Opérateur
SOCAMONT	Constructeur Câble
TECHDATA	Micro-ordinateurs, serveurs

6.5 ANALYSE DE LA CONCURRENCE

La société TR Services ne dispose pas d'information provenant de sources externes sur son secteur d'activité.

Selon les dirigeants du Groupe, le marché très concentré de la téléphonie et de la convergence se compose de la façon suivante en termes de parts de marchés :

Les anciens réseaux des constructeurs

- NextiraOne, ancien réseau d'Alcatel ARE : 15%
- SPIE Communications, ancien réseau de Matra, repris par des fonds d'investissement : 13%

Les Opérateurs ayant une activité d'installateur significative

- Orange Business Services : 20%

Les Intégrateurs de Réseaux

Du fait de la convergence des technologies, les intégrateurs réseaux interviennent dans le domaine de la téléphonie sur IP.

- Dimension Data : 4%
- Telindus : 8%

Les Grands Groupes du BTP et de l'électricité

- Axians - Groupe Vinci : 6%
- Ineocom – Groupe SUEZ : 4%
- Exprimm'IT – Groupe Bouygues Constructions

Les Installateurs « indépendants »

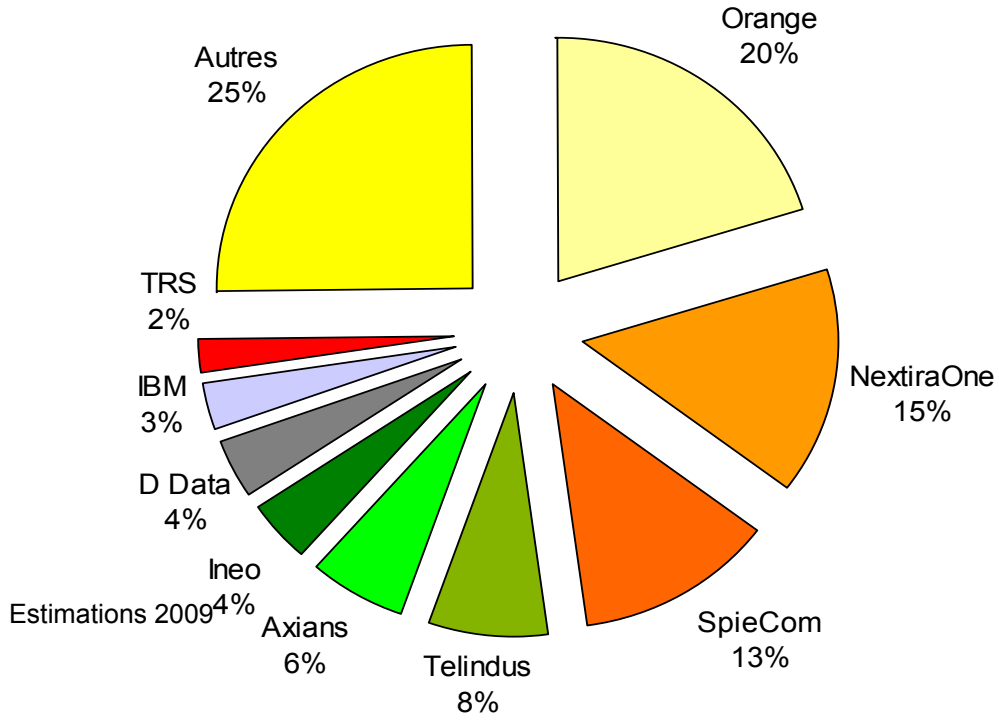
- Téléphonie Centrale/Téléphonie Française du Centre
- ITC systèmes
- Normaction
- Et plus d'une centaine d'installateurs avec un Chiffre d'Affaires entre quelques dizaines de K€ et 10 M€.

Par ailleurs, certains « Grands Groupes » développent leurs activités sur l'ensemble de l'Europe : Vinci, NextiraOne, Spie, Telindus

Parts de Marché

Il n'existe pour l'instant aucune étude complète sur le marché propre des installateurs-intégrateurs. Depuis la cession des réseaux des constructeurs et la reprise constante d'un grand nombre d'intégrateurs indépendants par les « Grands Groupes » cités ci-dessus, nous ne disposons que de très peu d'informations pour estimer les parts de marché des principaux acteurs du marché.

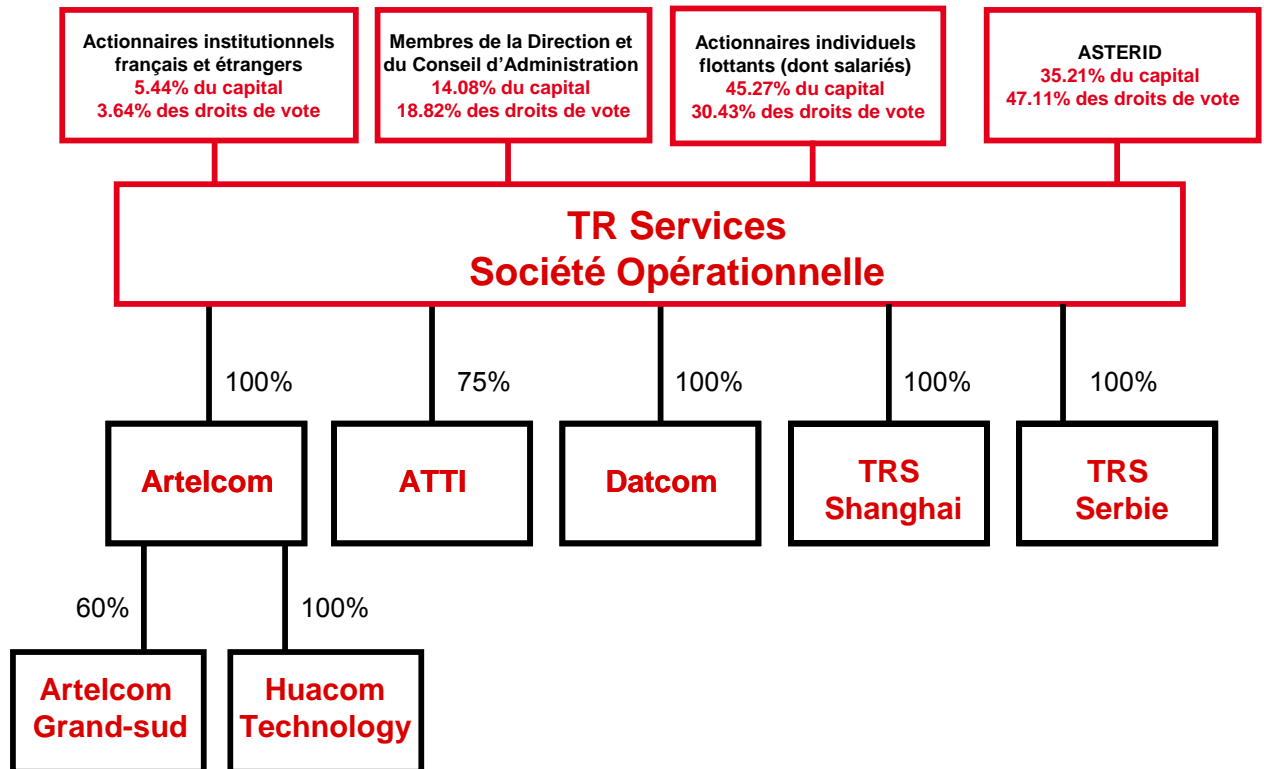
Cependant, le Groupe TR Services estime que sa part de marché est d'environ 2%.



7 ORGANIGRAMME

7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE

Organigramme Juridique du Groupe TR Services au 31 mars 2010 :



7.2 DETAILS DES MEMBRES DU GROUPE

La présentation du détail des membres du Groupe est détaillée dans le périmètre présenté dans les comptes consolidés de TR SERVICES, inclus dans le présent document de référence chapitre 22.1.1 section 2.1 page 194.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES

8.1 LOCAUX DU GROUPE

Propriété des principaux terrains et bâtiments

Aucun des locaux loués n'appartient, directement ou indirectement, à un mandataire social d'une société du Groupe.

Siège social de TR Services : En toute propriété

14 rue Ambroise Croizat
77183 CROISSY-BEAUBOURG

Terrain :	8615 m ²
Bureaux et réfectoire :	2360 m ²
Magasins et annexes :	1375 m ²
Parking :	94 emplacements
Date de construction :	1989

Siège social de ARTELCOM : en location

57 rue Auguste Perret Europe Parc Bv 13
94000 Créteil

Siège social de ARTELCOM GRAND SUD : en location

290 rue Ferdinand Perrier, Route Nationale 6 Parc Ariane 1,
69800 Saint-Priest

Siège social de HUACOM Technology : en location

50-52 avenue Chanoine Cartellier
69230 SAINT-GENIS-LAVAL

Siège social de A.T.T.I : en location

Résidence espace Lumière, 57, boulevard de la République, Bât. 5,
78400 CHATOU

Siège social de TR Services SERBIE (TELEKOMUNIKACIJE RACUNARI I SERVISI) : en location

Milutina Milankovica 11 A,
11070 Novi Beograd, Srbija

Siège social de TR Services SHANGHAI (TR SERVICES GROUP Shanghai CO. LTD) : en location

Unit 2110, Tian An Center, No.338 Nanjing Road
(West) Shanghai 200003

Les principales données financières (normes françaises) des sociétés du Groupe mentionnées ci-après sont issues des comptes annuels des entités concernées en K€

(en milliers d'Euros)	01/04/09 au 31/03/2010		01/04/08 au 31/03/2009		01/04/07 au 31/03/08	
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat net
TR Services	29 974	(1 597)	27 358	(1 702)	30 956	(139)
ARTELCOM	6 241	(295)	6 506	117		
ARTELCOM GRAND SUD	1 181	231	2 480	320		
HUACOM Technology	3	(324)	325	(146)		
ATTI	4 751	14				
DATCOM-Inc*	1 427	17				
TR Services SERBIE	47	(107)				
TR Services SHANGHAI	157	(196)				

*Chiffre d'affaires du 1^{er} novembre 2009 au 31 mars 2010

8.2 CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

En tant que prestataire de services n'œuvrant que sur des matériels de type « High tech » sur les sites de nos clients, aucune question environnementale ne nous expose à des risques susceptibles d'influencer significativement notre activité économique.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 SITUATION FINANCIERE

La présentation de la situation financière est détaillée dans le Bilan de la société TR SERVICES intégré dans le présent document de référence, chapitre 3.1 page 11 ainsi que dans le compte de résultat intégré dans le présent document de référence, chapitre 3.1 page 12.

9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1 ANALYSE DU RESULTAT D'EXPLOITATION

La présentation de l'analyse du résultat d'exploitation est détaillée dans le rapport de gestion de la société TR SERVICES, intégré dans le présent document de référence, chapitre 17.1 page 102 et 103.

9.2.2 ANALYSE DES CHANGEMENTS IMPORTANTS DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

La présentation de l'analyse des changements importants du chiffre d'affaires net est détaillée dans le rapport de gestion de la société TR SERVICES, intégré dans le présent document de référence, chapitre 17.1 page 102 et 103.

9.2.3 FACTEURS EXTERNES POUVANT INFLUENCER LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La présentation des facteurs externes pouvant influencer le chiffre d'affaire est détaillée dans le rapport de gestion, intégré dans le présent document de référence, chapitre 17.1 page 102 et 103.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 CAPITAUX DE L'EMETTEUR

La présentation des informations sur les capitaux de l'émetteur est détaillée dans les comptes consolidés de TR SERVICES, intégrés dans le présent document de référence, chapitre 22.1.1 pages 174 et 177.

10.2 SOURCE ET LE MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE

La présentation des flux de trésorerie est détaillée dans les comptes consolidés de TR SERVICES, intégrés dans le présent document de référence, chapitre 22.1.1 pages 177.

10.3 EMPRUNTS ET LA STRUCTURE DE FINANCEMENT

La présentation des emprunts et la structure de financement est détaillée dans les comptes consolidés de TR SERVICES chapitre 22.1.1 pages 174 et 177.

10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX

La présentation des restrictions à l'utilisation des capitaux est détaillée dans les comptes consolidés de TR SERVICES, intégrés dans le présent document de référence, chapitre 22.1.1 section 4.2.c page 210.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRE

La présentation des sources de financement nécessaire est détaillée dans les comptes consolidés de TR SERVICES, intégrés dans le présent document de référence, chapitre 22.1.1 section 4.2.c page 210.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

La présentation de la politique de recherche et de développement en matière de brevets et licences est détaillée dans le rapport de gestion de la société TR SERVICES, intégré dans le présent document de référence, chapitre 17.1 page 125.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

La présentation des principales tendances depuis la fin du dernier exercice est détaillée dans le rapport de gestion de la société TR SERVICES, intégré dans le présent document de référence, chapitre 17.1 pages 123à 125.

12.2 PERSPECTIVES DE FIN D'EXERCICE

La présentation des perspectives de fin d'exercice est détaillée dans le rapport de gestion de la société TR SERVICES, intégré dans le présent document de référence, chapitre 17.1 page 123 à 125.

13 PREVISIONS CHIFFREES OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La présentation des prévisions chiffrées ou estimations du bénéfice est détaillée dans le rapport de gestion de la société TR SERVICES, intégré dans le présent document de référence, chapitre 17.1 page 123 à 125.

14 ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1 IDENTITE DETAILLEE DES PERSONNES EXERÇANT CES FONCTIONS

Noms des personnes et fonctions exercées

La présentation des personnes et leurs fonctions exercées au sein du Conseil d'administration et de la Direction Générale est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration de la société TR SERVICES sur le contrôle interne, intégré dans le présent document de référence, pages 77 et 78 chapitre 16.4.2.

Liens Familiaux existants entre ces personnes

La présentation des liens familiaux pouvant exister entre ces personnes est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration de la société TR SERVICES sur le contrôle interne, intégré dans le présent document de référence, page 79 chapitre 16.4.2.

Expérience professionnelle

La présentation des expériences professionnelles de ces personnes est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration de la société TR SERVICES sur le contrôle interne, intégré dans le présent document de référence, pages 77 et 78 chapitre 16.4.2.

Mandats Sociaux (Sociétés commerciales) à l'extérieur du Groupe

La présentation des mandats sociaux (sociétés commerciales) exercés par ces personnes à l'extérieur du Groupe est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration de la société TR SERVICES sur le contrôle interne, intégré dans le présent document de référence, pages 77 et 78 chapitre 16.4.2.

Condamnation pénale

L'information sur les condamnations pénales des personnes exerçant ces fonctions est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration de la société TR SERVICES sur le contrôle interne, intégré dans le présent document de référence, page 80 chapitre 16.4.2.

Faillite, liquidation judiciaire

L'information sur une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration de la société TR SERVICES sur le contrôle interne, intégré dans le présent document de référence, page 80 chapitre 16.4.2.

Interdiction d'exercer

L'information sur l'interdiction d'exercer frappant ces personnes est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration de la société TR SERVICES sur le contrôle interne, intégré dans le présent document de référence, page 80 chapitre 16.4.2.

14.2 CONFLITS D'INTERETS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La présentation des conflits d'intérêts potentiels entre les mandataires sociaux est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration de la société TR SERVICES sur le contrôle interne, intégré dans le présent document de référence, page 79 chapitre 16.4.2.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 MONTANT DES REMUNERATIONS VERSEES

La présentation du montant des rémunérations versées aux personnes visées ci-dessus au point 14.1 est détaillée dans le rapport de gestion de la société TR SERVICES, intégré dans le présent document de référence, chapitre 17.1 page 137 tableau 1.

15.2 PROVISIONS POUR LES AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous informons qu'aucune somme n'est provisionnée ou constatée au sein du Groupe aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 DUREE DES MANDATS

La présentation de la durée des mandats des personnes visées ci-dessus au point 14.1 est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration de la société TR SERVICES sur le contrôle interne, intégré dans le présent document de référence, pages 77-78 chapitre 16.4.2.

16.2 CONTRATS DE SERVICES AVEC LES MANDATAIRES

TR SERVICES a conclu deux contrats de services avec ses mandataires ou anciens mandataires sociaux.

- Une convention de prestations de services avec la société ASTERID dont Lionel SMEERS est le gérant.

Monsieur Lionel SMEERS ne perçoit aucune rémunération de TR Services en tant que Mandataire Social depuis le 1^{er} avril 2008.

La convention de prestations de Direction générale avec la société ASTERID a été autorisée le 31 mars 2008 et s'est poursuivie sur le présent l'exercice. Aux termes de cette convention :

- ASTERID fournit une prestation de Direction Générale à TR Services et à ses filiales par la mise à disposition de Monsieur Lionel SMEERS ainsi que des moyens permettant la bonne exécution de cette prestation. A ce titre ASTERID a facturé € 510.000 hors taxes sur l'exercice clos le 31 mars 2010.
- Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, Monsieur Lionel SMEERS a rempli les fonctions de :
 - Directeur Général de TR Services
 - Président Directeur Général d'ATTI
 - Président Directeur Général d'Artelcom
 - Président d'Artelcom Grand Sud
 - Président de Huacom Technology

- Une convention de prestations de services avec la société CAMURA Conseil dont Robert MARTIN est le gérant.

Monsieur Robert MARTIN a démissionné de ses mandats de Directeur Général et de Président de TR SERVICES à effet au 31 mars 2009. Il a conservé son mandat de membre du Conseil d'Administration et a été réélu Président du Conseil d'Administration de TR Services. Il ne perçoit aucune rémunération de TR Services depuis le 1^{er} avril 2009.

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé, en date du 30 septembre 2009, au titre de convention soumise au régime de l'article L.225-86, une convention de prestations d'assistance et de conseil à la Direction Générale conclue avec la société CAMURA Conseils. Aux termes de cette convention :

- CAMURA Conseil fournit une prestation d'assistance et de conseil à la Direction Générale de TR Services et de ses filiales par la mise à disposition de Monsieur Robert MARTIN ainsi que des moyens permettant la bonne exécution de cette prestation. A ce titre CAMURA a facturé € 132.000 hors taxes sur l'exercice clos le 31 mars 2010.

La convention avec CAMURA CONSEILS ne comporte aucune prestation conduisant à restreindre la dissociation des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration. Ces

prestations, outre des aspects relationnels, permettent l'instruction de dossiers et l'émission d'avis soumis à la direction générale, sans aucun acte ou prise de position opérationnels.

16.3 COMITE D'AUDIT ET COMITE DE REMUNERATION

La présentation du Comité d'Audit et du Comité de Rémunération est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration de la société TR SERVICES sur le contrôle interne, intégré dans le présent document de référence, pages 80 et 81 chapitre 16.4.2.

16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

16.4.1 CONFORMITE AUX RECOMMANDATIONS AFEP-MEDEF

Après avoir pris connaissance des recommandations AFEP MEDEF du 6 octobre 2008 reprises par la communication du Conseil des Ministres du 7 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés, le Conseil a considéré, lors de sa réunion du 28 novembre 2008 que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du code de commerce depuis l'exercice 2008/2009.

16.4.2 CONTROLE INTERNE : RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L.225-37 du code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 dans la société TR SERVICES;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société avec notamment les procédures de gestion des risques mises en place dans le groupe TR SERVICES ;
- de l'étendue des pouvoirs du directeur général.

I. Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées des actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

1.1 Conseil d'administration

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 3 ans.

1.1.1. Composition du conseil d'administration

- **Monsieur Robert MARTIN** (66 ans), ancien Président du Conseil d'administration jusqu'au 22 juillet 2010, dont le mandat devait prendre fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire

appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011, dirigeant de la société CAMURA CONSEILS et ancien Directeur Général de la société TR SERVICES. Monsieur Robert MARTIN a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'administration lors du Conseil d'administration du 22 juillet 2010
Détient : 200 883 actions.

- **Monsieur Lionel SMEERS**, (46 ans), Président du Conseil d'administration depuis le 22 juillet 2010 ; Directeur Général de TR SERVICES depuis le 1^{er} avril 2009 ; Gérant de la société ASTERID. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011
Détient : 1 569 577 actions.
- **Monsieur Philippe LACRUCHE**, Directeur de l'Audit interne du groupe Klépierre et de la fonction Ethique et Déontologie. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.
Détient : 100 actions.
- **Monsieur Roger REMOND**, ancien Président et Directeur Général de la Société Central Téléphone. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011
Détient : 223 969 actions.
- **Madame Martine KERVINIO**, ancienne Présidente de la Société « Société Française de Télécommunication ». Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.
Détient : 50 actions.
- **Monsieur Christian LANG**, Fondateur de la Société Artelcom et disposant d'un contrat de travail avec Artelcom, administrateur d'Artelcom. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.
Détient : 970 actions.
- **Monsieur Pascal PROT**, Président de la Société Legos et administrateur de la Société « Les Restaurants à Domicile ». Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.
Détient : 100 actions.
- **Monsieur Peter-Igor VAN MOOCK**, ancien Directeur de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) de 1997 à 2007 et de la Bank of America de 1975 à 1987, ancien Professeur en finance internationale et Consultant en gestion ressources humaines. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011
Détient : 1 action.
Il remplace Murray DURIF qui a démissionné de son mandat de membre du Conseil d'administration lors du Conseil du 26 mars 2009. Murray DURIF détenait 100 actions.

Messieurs Philippe LACRUCHE, Roger REMOND, Pascal PROT, Peter-Igor VAN MOOCK et Madame Martine KERVINIO n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société TR SERVICES, son groupe, ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

1.1.2. Cumul des mandats

L'ensemble des mandats exercés par les membres du Conseil est exposé dans un tableau exhaustif figurant au chapitre 17 du Document de Référence.

Conflits d'intérêt éventuels concernant des membres des organes de direction et d'administration

A la connaissance de TR SERVICES :

- Il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de TR SERVICES, des membres des organes de direction et d'administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres obligations ;
- Il n'a jamais existé de lien de parenté entre eux ;
- A l'exception de ceux cités dans les informations nominatives, aucun des membres des organes de direction et d'administration n'est titulaire d'autre mandat social (Société Commerciale) à l'extérieur du Groupe.

1.1.3. Conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président leur communique tous documents ou informations nécessaires, préalablement à la tenue de chaque séance.

Les comptes annuels, les comptes semestriels ainsi que les projets de rapports sont transmis aux membres du Conseil d'Administration au plus tard 5 jours avant la réunion appelée à les examiner.

Les travaux font systématiquement l'objet d'un dossier adressé aux membres du Conseil, plusieurs jours avant la séance.

Les délégués du Comité d'Entreprise bénéficient, dans les mêmes délais, des mêmes informations que les Administrateurs.

1.1.4. La tenue des réunions du Conseil

Les convocations sont faites par écrit, au moins 8 jours à l'avance.

Le Conseil d'Administration se réunit au siège social ou en tout autre endroit sur la convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Le Conseil s'est réuni 5 fois au titre de l'exercice social clos le 31 mars 2010 avec un taux d'assiduité de 90 %.

Les délégués du Comité d'Entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil. Ils y assistent régulièrement.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

1.1.5. Règlement intérieur du Conseil

Le règlement intérieur du Conseil d'administration se trouve annexé au point 16.5 « Règlements intérieurs des Comités et du Conseil d'administration » du document de référence.

1.1.6. Principaux sujets débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

- Les comptes annuels et consolidés semestriels ;
- La répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil ;
- La mise à jour des documents de gestion prévisionnelle prévus à l'article L.232-2 du code de commerce ;
- Les rapports trimestriels d'activité du Conseil d'administration ;
- La mise en œuvre du programme de rachat de titres ;
- Point sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration en matière de nantissement ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration en matière de rachat de titre ;

- Projet de réduction du capital social de la Société par annulations d'actions auto-détenues ;
- Dissolution sans liquidation des sociétés Télécom Réseaux Services Région Ouest, TR Investissements et Ipnét Télécom ;
- Dissolution avec liquidation du G.I.E Télécom Réseaux France.
- Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

1.1.7. Condamnations pour fraude, procédures de liquidation, sanctions à l'encontre des membres des organes d'administration

A la connaissance de TR SERVICES, aucun membre du Conseil d'administration et aucun dirigeant, jusqu'au 31 juillet 2010, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire,
- n'a été incriminé ni n'a fait l'objet de sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés).

A la connaissance de TR SERVICES, aucun membre du Conseil d'administration et aucun dirigeant, jusqu'au 31 juillet 2010, au cours des cinq dernières années, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

1.2 Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le Conseil d'Administration est assisté dans ses missions par trois comités spécialisés :

- le Comité d'Audit,
- le Comité des Nominations et des Rémunérations,
- le Comité d'Organisation de Stratégie.

Les travaux des comités spécialisés, sont préparés et organisés par leurs présidents respectifs. Les décisions du Conseil interviennent après que les membres ont délibéré, chacun pouvant exprimer son opinion et demander les précisions qu'il souhaite.

1.2.1 Le Comité d'audit : règlement intérieur du 20 novembre 2008 applicable depuis le 26 septembre 2008.

Il est chargé d'évaluer les grands choix et méthodes comptables, l'information financière, la qualité des procédures et, le budget d'honoraires des commissaires aux comptes.

Les principaux thèmes examinés au cours de l'année ont été :

- Comptes annuels et consolidés, annuels et semestriels : information sur les comptes, et ses principaux faits de l'année ou du semestre
- Présentation d'opérations de restructurations sur des entités françaises : aspects comptables et fiscaux
- Présentation de certaines méthodes et principes comptables
- Commissaires aux comptes :
- Budget des commissaires aux comptes

Depuis le Conseil d'administration du 20 novembre 2008, sa composition est la suivante :

Composition :

Président : Philippe LACRUCHE
Membres : Martine KERVINIO

Roger REMOND

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice avec un taux d'assiduité de 100 %.

1.2.2 Le Comité des nominations et des rémunérations : règlement intérieur du 20 novembre 2008 applicable depuis le 26 septembre 2008.

Ce Comité reçoit mission du Conseil de formuler auprès du Conseil des recommandations concernant la nomination du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués et la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les attributions d'options de souscription ou d'achat de la société, et les droits pécuniaires divers de ces personnes ainsi que du Président du Conseil, des Directeurs et des principaux cadres.

Les principaux thèmes examinés au cours de l'année ont été :

- Examen des grilles de salaires au sein du groupe ;
- Répartition des jetons de présence ;
- Rémunération des mandataires sociaux.

Depuis le Conseil d'administration du 28 novembre 2008, sa composition est la suivante :

Composition :

Président : Christian LANG
Membres : Philippe LACRUCHE
Roger REMOND

Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice, avec un taux de participation de 83,33%.

1.2.3 Le Comité d'Organisation et Stratégie : Règlement intérieur du 20 novembre 2008 applicable depuis le 26 septembre 2008.

Ce Comité formule des recommandations auprès du Conseil concernant l'organisation des différents services de la Société afin d'obtenir une meilleure rentabilité de la Société et une réduction sensible et permanente de tous les frais d'exploitation, la politique de recrutement et de formation, la gestion des risques opérationnels, la politique d'investissement et l'examen du Business Plan.

Depuis le conseil d'administration du 26 mars 2009, sa composition est la suivante :

Composition :

Président : Peter Igor VAN MOOCK
Membres : Martine KERVINIO
Philippe LACRUCHE
Christian LANG
Pascal PROT
Lionel SMEERS

Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice, avec un taux de participation de 70 %.

II. Mode de gouvernance

En application des dispositions de la Loi du 15 mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Économiques, le Conseil du 26 mars 2009 a opté pour que la direction générale soit dissociée des fonctions de Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} avril 2009. Celui-ci est assisté d'un Directeur Général Opérationnel non Administrateur, titulaire d'un contrat de travail depuis le 15 juillet 2009.

III. Limitation des pouvoirs du directeur général

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Président Directeur Général, à l'exception de ceux relatifs aux opérations sur le capital qui sont soumis à l'autorisation du Conseil d'administration, dont la présentation est détaillée au chapitre 17.2. du document de référence.

En conséquence, il a disposé de tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la société sous réserve des pouvoirs attribués aux actionnaires et au Conseil d'administration.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 22 juillet 2010.

IV. Recommandations AFEP-MEDEF

Lors de sa réunion du 28 novembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, depuis 2008/2009, la Société se réfère au Code de Gouvernement d'Entreprise des Sociétés Cotées Afep Medef de décembre 2008, disponible sur le site : www.code-afep-medef.com, ci-après le « Code de référence ».

V. Participations des actionnaires aux Assemblées Générales

La description des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales figure au chapitre 23 « INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES » point 23.2.5 « Déroulement des assemblées générales » du document de référence.

VI. Principes et règles de rémunération des mandataires sociaux

6.1 Rémunération des membres du Conseil : les jetons de présence

Le Conseil d'administration du 20 novembre 2008 a décidé de modifier le mode de répartition des jetons de présence. Une partie des jetons de présence sera versée aux Présidents de Comités, et une partie aux membres du Conseil d'administration selon une règle de proportionnalité de présence par rapport aux nombres de réunion et présence aux Comités, et selon un coefficient de présence.

A ce jour, le Conseil d'administration a versé à ses membres les jetons de présence suivants : La somme de 22.500 euros a été allouée par l'Assemblée Générale du 26 septembre 2008. Le Comité de rémunération et des nominations a décidé de verser 4.500 euros aux Présidents des Comités (1.000 euros pour chaque Président et 1.500 euros de bonus pour Philippe LACRUCHE) et 18.000 euros aux administrateurs. Les 18.000 euros versés aux administrateurs sont versés selon la règle suivante : 1/3 de versement fixe et 2/3 de versement variable en fonction de la présence aux Comités et aux réunions du Conseil.

Lors du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 30 juillet 2009, il a été décidé de verser à titre d'acompte la somme de 15.000 euros répartis à chaque administrateur comme suit :

Christian LANG :	3.000 €
Martine KERVINIO :	2.000 €
Murray DURIF :	1.000 €
Pascal PROT :	2.000 €
Philippe LACRUCHE :	3.000 €
Roger REMOND :	2.000 €
Peter-Igor VAN MOOCK :	<u>2.000 €</u>
Sous total :	15.000 € (i)

Le solde a été versé lors du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 8 octobre 2009 en fonction de la présence des administrateurs aux derniers Comités comme suit :

Christian LANG :	1.000 €
Pascal PROT :	600 €
Philippe LACRUCHE :	1.900 €
Roger REMOND :	900 €
Peter-Igor VAN MOOCK :	200 €
Sous total :	<u>4.600 € (ii)</u>

Montant total (i) + (ii) : **19.600 €**

Lors de la nouvelle Assemblée Générale du 30 septembre 2009, la somme de 22.500 euros a été allouée aux administrateurs à titre de jetons de présence jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Messieurs SMEERS et MARTIN ont informé les administrateurs qu'ils renoncent à leurs jetons de présence. La règle d'attribution des jetons de présence est fixée selon les mêmes modalités de présence des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités.

A ce jour le Conseil d'administration n'a pas versé de jetons de présence à ses membres.

6.2 Autres rémunérations des mandataires sociaux

Conformément au Code de référence, le Conseil arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux sur proposition du Comité des nominations et des Rémunérations.

Le Conseil statue de manière exhaustive sur tous les éléments de rémunération : fixes, variables et exceptionnels, auxquels s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la Société.

- Détermination de la partie fixe de la rémunération et détermination de la part variable de la rémunération

Les administrateurs de TR SERVICES ne perçoivent aucune autre rémunération pour leur fonction, en dehors de jetons de présence dont le détail a été précisé au paragraphe 6.1.

Le Directeur Général de TR SERVICES ne perçoit aucune rémunération directe de TR SERVICES. La société TR SERVICES a signé un contrat de prestations de services avec la société ASTERID dont M. SMEERS est le gérant. Le détail de cette convention est précisé au chapitre 16.2 du Document de Référence.

Monsieur Robert MARTIN, ancien Président du Conseil d'administration jusqu'au 22 juillet 2010 ne percevait aucune rémunération directe de TR SERVICES depuis le 1^{er} avril 2009. L'Assemblée

Générale Ordinaire a autorisé, en date du 30 septembre 2009, au titre de convention soumise au régime de l'article L.225-86 du Code de Commerce, une convention de prestations d'assistance et de conseil à la Direction Générale conclue avec la société CAMURA Conseils, dont Monsieur MARTIN est le dirigeant. Le détail de cette convention est précisé au chapitre 16.2 du Document de Référence.

➤ Stock-options

Le tableau suivant décrit les délégations de compétence qui ont été données au Conseil d'administration pour l'attribution d'actions gratuites ou de stock options.

<p>AGE du 28.09.2007 7^{ème} <u>10^{ème} résolution</u> <u>n</u></p>	<p>38 mois <i>soit jusqu'au 27.11.2010</i></p>	<p>Limitations légales : Article L 225-182 al.1 Plafond = 1/3 du capital social</p>	<p>Délégation de compétence pour l'attribution d'options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ainsi que d'options donnant droit à l'achat d'actions de la Société acquises par la Société dans les conditions légales, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société et/ou de ses filiales ou de certains d'entre eux qu'il désignera, inscrits à l'effectif à la date à laquelle les options seront offertes, ainsi qu'aux mandataires sociaux définis par les articles L 225-180 et L 225-185 du Code de Commerce</p>
---	---	--	---

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 la société n'a procédé à aucune attribution d'action gratuite ou de stock options.

➤ Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Il n'existe aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci.

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur Général est également Président du Conseil d'administration.

VII. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La description des modalités particulières relatives aux informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figure aux points 23.2.3 à 23.2.8 du document de référence.

VIII. Les procédures de contrôle interne mises en place par la société

8.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est l'organisation des processus, des procédures et des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale, ayant pour finalité d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs stratégiques sont bien atteints.

Le dispositif de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toutes procédures.

Cette organisation s'appuie notamment sur :

- l'efficacité et l'efficience du fonctionnement interne du groupe TR SERVICES,
- la fiabilité de l'information externe et interne,
- l'adaptation des politiques internes et leur mise en conformité aux lois et règlements,
- un système d'informations et de procédures mises en place dans le cadre de l'obtention de la Certification ISO 9001, version 2000.

8.2 Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est bâti sur les grands principes suivants :

- l'ensemble des collaborateurs du Groupe contribue au dispositif de contrôle interne. Chaque collaborateur, à son niveau, doit procéder à un contrôle efficace des activités qui sont placées sous sa responsabilité ;
- la séparation des fonctions, qui s'exerce entre autres pour les fonctions de contrôle indépendantes des opérations ;
- l'universalité. Aucune zone du groupe TR SERVICES, en France, ne se trouve hors du périmètre du dispositif de contrôle interne.

8.3 Organisation et composante du contrôle interne

8.3.1 Il se scinde en deux composantes à savoir, le contrôle permanent et le contrôle périodique

- Le contrôle permanent** est une démarche reposant sur la mise en œuvre en continu, avec un ensemble de moyens adéquats, de cinq éléments qui sont :
 - l'identification et l'évaluation des risques* : elles nécessitent une analyse et mesure des risques, régulièrement mises à jour, qui prennent en compte contrôles et procédures.
 - les procédures* : Elles cadrent à l'activité de manière précise, là où les risques ont été identifiés. Facilement accessibles, elles font l'objet de communication et de formation. Elles sont mises à jour à chaque fois que nécessaire (évolution des contraintes réglementaires, évolutions de l'activité, réorganisations...)

L'objectif du Groupe était d'établir une cartographie de l'ensemble des procédures et bonnes pratiques qu'il convenait de mettre en œuvre, et de servir d'aide à la réalisation des contrôles de 1^{er} et 2^{ème} niveau qu'elles intègrent, le cas échéant.

Le groupe TR SERVICES mettra en œuvre la révision de l'ensemble des procédures déjà rédigées, à l'actualisation du besoin de procédures et à la rédaction des procédures manquantes. Cette démarche concernera, dans un premier temps, les entités en France (en particulier les procédures ISO ont été revues sur l'exercice écoulé et appliquées à TR Services à partir de mars 2009). Elle devrait être finalisée sur l'année 2010.

- les contrôles* : Le rythme, l'intensité et l'organisation des contrôles sont déterminés en fonction du niveau de risque. Les contrôles sont formalisés dans des procédures. Les plus importants donnent lieu à un suivi de mise en œuvre et d'efficacité. Afin d'éviter tout dérapage du niveau de marge escompté pour les différentes prestations de services (intégration ou support) réalisées, toutes les études préalables sont estimées en « Prix de Revient ». Celles significatives (d'un montant supérieur à 500.000 Euros) sont présentées et soumises à la Direction Générale, préalablement à toute proposition commerciale faite au client demandeur.

L'analyse mensuelle des prestations en cours de réalisation, par le biais d'un contrôle analytique, permet d'identifier en amont tout écart par rapport à l'estimation préalable et de prendre toute mesure corrective.

De même ont été définis des Points de Contrôle Fondamentaux (PCF). Ce sont des moyens d'assurer les contrôles de deuxième niveau dans les domaines d'activité essentiels du Groupe par les responsables qui en font un des éléments de leur management et de surveillance des risques.

Ils suivent une méthodologie et une fréquence prédéfinies par les responsables pour chaque activité choisie présentant un risque majeur.

Ces contrôles concernent :

- l'activité Commerciale, tant sur les plans des offres que sur les plans administratifs et économiques,
 - l'activité Technique, sur le plan de la qualité, du respect des engagements et de l'économie des interventions,
 - l'activité Production par comptabilisation et analyse des heures dites « technique » non productives,
 - les Stocks,
 - les cycles Achats et Facturation,
 - un contrôle renforcé des feuilles de semaine des techniciens par leur hiérarchie.
- iv. *Le reporting* : Le système de reporting doit donner aux responsables une visibilité sur les risques (et notamment les principaux incidents survenus), les contrôles et procédures, ainsi que sur les actions correctives en cours.
- v. *Le pilotage* : Un examen régulier du reporting sert de base à la prise de décisions sur l'évolution du dispositif.
- ii. **Le contrôle périodique** est exercé par le responsable qualité du groupe TR SERVICES. La mission est d'apporter une valeur ajoutée et d'améliorer le fonctionnement de l'organisation. Elle aide la Direction Générale à atteindre ses objectifs par une approche systématique et méthodique d'évaluation et d'amélioration des procédés de gestion des risques, et de contrôle.

Ainsi, les responsables des activités, fonctions et services sont les correspondants du contrôle interne et ont pour missions :

- d'assurer la coordination de la mise en œuvre des choix méthodologiques faits au niveau du Groupe, auprès des équipes ;
- de concevoir et d'adapter régulièrement le reporting du dispositif en indiquant les indicateurs les plus pertinents pour donner aux responsables la meilleure visibilité possible sur leur dispositif de contrôle permanent ;
- d'assurer la transmission régulière de ce reporting à la ligne hiérarchique puis à la Direction Générale.

8.3.2 Il repose sur les trois niveaux de contrôle suivants :

- i. Au niveau du contrôle permanent : le premier niveau est exercé par chaque collaborateur sur les opérations qu'il traite, par référence aux procédures en vigueur, le deuxième niveau est exercé par la hiérarchie du métier ou des fonctions, notamment par référence aux PCF.
- ii. Au niveau du contrôle périodique : un troisième niveau de contrôle est exercé par le responsable qualité du groupe TR SERVICES.

8.3.3 Gestion financière

La gestion des risques financiers, et plus particulièrement la structure financière du Groupe, ses besoins de financement et la gestion du risque de taux, est réalisée par le Directeur Financier.

Les principales décisions en matière d'opérations financières sont présentées individuellement à l'approbation et/ou pour information au Conseil d'administration, auquel est exposé un bilan de ces opérations une fois réalisées.

8.3.4 Elaboration de l'information financière

La clarté de l'information financière et la pertinence des méthodes comptables font l'objet de la surveillance exercée par le Comité d'audit dont les missions ont été rappelées précédemment, en liaison avec les commissaires aux comptes. L'élaboration des comptes annuels et consolidés est sous la responsabilité du Directeur Financier.

Les travaux comptables des sociétés sont centralisés au siège du groupe TR SERVICES sur un système informatique commun qui est en cours d'être étendu aux nouvelles sociétés du Groupe.

Des procédures de formalisation des dossiers de travail et de justification des comptes permettent de s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité des opérations comptables.

Un contrôle de deuxième niveau valide l'existence, l'exhaustivité et la qualité des justificatifs des dossiers d'arrêtés comptables.

Par ailleurs, des procédures d'engagements hors bilan et d'événements post-clôture, sont émises et respectées sous la responsabilité du Directeur Financier.

L'élaboration des états financiers consolidés fait l'objet d'un processus précisé par des instructions et diffusé à l'ensemble des entités comptables consolidées, ce qui favorise l'homogénéisation des données comptables et financières et leur conformité aux standards comptables du Groupe.

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable sur une base trimestrielle et transmet sa liasse comptable à la direction comptable du Groupe qui produit une liasse de consolidation aux normes Groupe dans les délais fixés.

Le responsable de la consolidation s'assure de la reprise correcte des éléments des comptabilités sociales, justifie et analyse l'ensemble des retraitements de consolidation selon les normes IFRS.

Enfin, le Directeur Financier est en charge :

- d'établir les procédures applicables ;
- de définir les contrôles de premier et deuxième niveau applicables dans le cadre du processus de clôture des comptes annuels et consolidés du Groupe ;
- de réaliser des contrôles transversaux ;
- de réaliser le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par les auditeurs externes ;
- de valider la correcte mise en œuvre par les filiales, du référentiel Groupe relatif à la préparation des états financiers consolidés ;
- de vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

Le Groupe s'appuie également sur les conseils externes, essentiellement pour les aspects juridiques et fiscaux.

Le contrôle de gestion recense et valide trimestriellement les informations de gestion de chaque entité, puis établit les données de gestion consolidées.

Il procède à des contrôles de cohérence et de vraisemblance sur les comptes analytiques et les situations intermédiaires, assurant ainsi un contrôle complémentaire de deuxième niveau. Ainsi la comptabilité analytique allant jusqu'à l'affaire permet de déceler toute anomalie, que ce soit au niveau financier (paye, taux horaire, achats, gestion des frais de toute nature) ou au niveau opérationnel (activité, marge, sortie de stock ...) et d'extrapoler les conséquences des décisions de gestion.

Au niveau de chaque entité, les principaux agrégats du résultat de gestion sont réconciliés avec les agrégats comptables. En outre, une réconciliation globale est effectuée par le contrôle de gestion Groupe afin d'assurer la cohérence du résultat comptable avec le résultat de gestion consolidé. Ces deux étapes de réconciliation contribuent au contrôle interne tant des informations comptables que des informations de gestion. Bien entendu, ce dispositif de contrôle a été adapté à l'application des normes IFRS.

La collecte des informations comptables et de contrôle de gestion se font respectivement par l'intermédiaire de report d'agrégats de la comptabilité générale issus d'un progiciel comptable dans un tableur. Ces deux outils, interconnectés, sont administrés et actualisés par une équipe dédiée, rattachée au Directeur Financier. Un outil de consolidation a complété le dispositif en mars 2009.

Toutes les données comptables et financières suivent les procédures informatiques qui s'appuient sur des sauvegardes quotidiennes, dont les supports sont conservés en dehors des sites opérationnels.

IX. La gestion des risques

Bien que notre activité ne nous expose pas à des risques susceptibles d'affecter significativement nos comptes, ils sont évoqués ci-après (à l'exclusion bien sûr de ceux usuellement couverts par les assurances). La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

9.1 Risques liés aux fournisseurs de technologies et sous-traitance

Le Groupe TR Services travaille avec un nombre restreint de fournisseurs. La société Alcatel-Lucent reste son principal fournisseur, elle a représenté 12,4% de ses achats de l'exercice 2009/2010 (16,7% de ses achats sur 2008/2009, 21,9% de ses achats sur 2007/2008). Il a su, au fil du temps, créer une véritable relation de confiance avec ces derniers. Cette confiance lui assure une certaine pérennité et permet de penser que le Groupe ne devrait pas avoir à souffrir de ce genre de risques dans les années à venir ; son partenariat avec Alcatel-Lucent en fait la démonstration. Il faut également noter que le rapprochement avec le Groupe Artelcom puis avec ATTI et Datcom a élargi la gamme de ses fournisseurs et par là-même, réduit son risque de dépendance. Ainsi son deuxième fournisseur (Aastra France) représente 9,2% de ses achats et le troisième (HP - 3Com) 5,46%.

Au premier semestre de l'année écoulée Artelcom a subi les conséquences de la mise sous « Chapter 11 » du constructeur Nortel. La reprise de celui-ci par Avaya a relancé son activité commerciale dès le début du deuxième semestre. Le Groupe TR Services est maintenant le seul intégrateur en France possédant la double expertise technologique : Avaya et Nortel.

La richesse de la clientèle du Groupe TR Services et sa compétence reconnue font qu'il est courtisé par l'ensemble des constructeurs de son domaine de compétence. La qualité et la performance des technologies en matière de systèmes de réseaux de communication sont centrées sur l'avancée technologique des produits utilisés par le Groupe et sa capacité à s'y adapter. Toutefois, la qualité et la performance des technologies utilisées constituent un facteur clé de la compétitivité de l'offre du Groupe TR Services. Il doit, par conséquent, assurer sa capacité à maintenir la qualité de son portefeuille de technologies. Le Groupe doit, de la même façon, s'adapter aux évolutions

technologiques choisies par ses fournisseurs. Les dernières acquisitions : ATTI, Vobiscom et Datcom ont permis d'acquérir de nouvelles expertises et ouvert ou renforcé de nouveaux partenariats.

Le Groupe TR Services a démontré par le passé sa capacité à s'ouvrir aux nouvelles technologies à potentiel. Les compétences techniques internes du Groupe nous font associer nos équipes à celles de nos partenaires constructeurs. C'est donc en toute liberté et connaissance de cause que nous pouvons choisir, pour nos clients, les meilleurs produits du marché.

9.2 Risque de taux

Le risque de taux est principalement couvert au sein du Groupe par la pratique de SWAP et de CAP, tels que décrits dans les notes 1.15 et 4.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

9.3 Risque de change

L'essentiel de la facturation s'effectuant en euro, le risque de change est relativement faible. Il est à noter que Artelcom s'approvisionne en matériel AVAYA en dollars. Compte tenu du faible volume de transaction que cela représente, la société n'entreprend aucune couverture considérant le risque de change comme non significatif.

Le groupe est également soumis au risque de change à travers les fluctuations des situations nettes des filiales étrangères dont le cours de change varie par rapport à l'Euro, devise de présentation du Groupe. Ces fluctuations peuvent avoir un impact sur les capitaux propres du groupe. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, compte tenu du faible poids des filiales chinoises et serbes, une variation de plus ou moins 10 % du change n'aurait pas eu d'impact sur le résultat du Groupe et sur les capitaux propres du Groupe au 31 mars 2010.

9.4 Risques liés à la croissance ou à la baisse d'activité

Les domaines de la téléphonie et du poste de travail, avec autant de services et face à de fortes évolutions technologiques, nécessitent des ressources humaines importantes. Le Groupe établit chaque année un plan d'embauches en fonction de ses objectifs, mais en prévoyant toujours un certain appel à la sous-traitance ou même à l'intérim si nécessaire. Ainsi la société peut limiter l'impact tant d'une baisse d'activité que d'une surcharge temporaire ou d'une croissance trop forte.

9.5 Faits exceptionnels et litiges

Les faits exceptionnels et les litiges qui sont à souligner sont les suivants :

9.5.1 Remboursement du concours bancaire Société Générale :

Au cours de l'exercice, la Société Générale a décidé de se retirer du protocole interbancaire et de mettre fin son concours à hauteur de 541 k€ et nous a réclamé le remboursement immédiat de cette somme.

Malgré un remboursement spontané de 140 k€ et nos propositions amiables d'étalement pour le reste, la Société Générale n'y a pas donné suite et a demandé un règlement immédiat par recours devant le Tribunal de commerce de Meaux. L'audience est prévue le 7 septembre 2010 et le Tribunal de commerce de Meaux statuera sur les demandes d'étalement de la créance.

9.5.2 Risque industriel et environnemental :

Un cas de « Mésothéliome pleural » a été déclaré par l'un de nos techniciens. La CPAM a reconnu le 22/09/2008 le caractère professionnel de cette maladie, ce que la société a toujours contesté au motif que les travaux réalisés par le salarié sur le site qui est extérieur à la société TR Services ne présentaient aucun caractère de dangerosité particulière, ni de prévention particulière et faisaient partie des interventions qu'effectuent régulièrement les techniciens de la société TR Services sans problèmes particuliers signalés. Ce technicien a été indemnisé par le Fonds d'Indemnisation des

Victimes de l'Amiante (FIVA) lequel, par voie de subrogation, a saisi le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale. Le litige est en cours, mais ne sera pas statué avant 2011.

Signalons que notre assurance responsabilité civile professionnelle couvre les litiges relatifs à la faute inexcusable.

9.5.3 Prud'hommes suite au licenciement économique :

A la suite de la restructuration nécessitée par l'impact sur notre société de la crise économique, les mesures sociales prises (licenciement économique) ont été contestées auprès du Tribunal des Prud'hommes par 7 salariés sur les 9 concernés.

La société considère que la nature économique de ceux-ci n'est pas contestable et que ces licenciements ont respectés les règles en vigueur.

9.6 Assurances

En matière de connectique, la société est amenée à intervenir dans des sites sensibles tels des usines, aéroports, etc... Les risques encourus peuvent être importants ; toutefois aux cas particuliers, les assurances nécessaires sont totalement définies soit dans les Marchés, soit dans les conditions générales d'achats de ses clients, si bien que le Groupe peut s'assurer très exactement contre les risques encourus.

9.7 Risques juridiques

Le groupe TR Services avait historiquement l'habitude de faire appel aux Cabinets d'avocats pour ses problèmes juridiques et litiges. Il a récemment internalisé un poste de Directeur Juridique, qui, outre ses propres fonctions de veille juridique du groupe, assure l'interface avec les Cabinets d'Avocats.

Un contrôle URSSAF est intervenu dans l'entreprise sur les années 2006 et 2007, qui s'est soldé sans aucune rectification notable et a validé notre réclamation concernant l'allègement de charges résultant de l'amendement FILLON. Cette décision a été signifiée à l'entreprise le 12 décembre 2008.

9.8 Risques industriel ou environnemental

En tant que prestataire de services n'œuvrant que sur des matériels de type « High tech » sur les sites de nos clients, nous n'avons pas de production pouvant créer un risque pour l'environnement.

En ce qui concerne notre personnel, en particulier celui travaillant en connectique, le risque « amiante » pourrait exister sur des chantiers où le déflocage est pratiqué par d'autres corps de métiers. Bien que les temps d'expositions aient toujours été faibles, la société a toujours respecté la réglementation en vigueur depuis la fin des années 1970.

A ce jour, un Ingénieur de maintenance a vu reconnaître le 06/04/2007 son atteinte d'un « Mésothéliome pleural » en tant que maladie professionnelle. Signalons que celui-ci avait travaillé antérieurement dans d'autres entreprises dans des services d'installation ou il était effectivement susceptible d'avoir été exposé. La Société a contesté le fait que cette maladie ait pu être contractée dans le cadre de ses fonctions.

Un autre cas de « Mésothéliome pleural » a été déclaré par l'un de nos techniciens, le 22 octobre 2007. Ce cas n'a d'abord pas été reconnu comme maladie professionnelle par une première décision de la CPAM le 10/06/2008, puis une nouvelle décision du 22/09/2008 a été rendue qui a reconnu le caractère professionnel. La société avait fait valoir que les travaux réalisés par le salarié sur le site qui est extérieur à la société TR Services ne présentaient aucun caractère de dangerosité particulière, ni de prévention particulière et faisaient partie des interventions qu'effectuent régulièrement les techniciens de la société TR Services sans problèmes particuliers signalés. Ce technicien a été indemnisé par le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA) lequel, par voie de

subrogation, a saisi le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale. Le litige est en cours, mais ne sera pas statué avant 2011.

Signalons que notre assurance responsabilité civile professionnelle couvre les litiges relatifs à la faute inexcusable.

9.9 Risque de liquidité

Les emprunts et dettes financières sont principalement supportés par la société mère TR Services. Ces emprunts et découverts bancaires sont décrits en note 3.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le rapport de gestion précise le cadre actuel de financement de l'entreprise.

9.10 Risques « catastrophes »

Compte tenu des risques de pandémie dus à la grippe H1/N1 que les pouvoirs publics ont fait valoir, il nous a été demandé par de nombreux clients et fournisseurs de prendre des mesures pour éviter une paralysie de notre activité économique. C'est pourquoi nous avons adopté en août 2009 un plan de continuité de l'activité afin de prévoir à l'avance le fonctionnement de nos services en mode dégradé au sein de notre Groupe.

Un plan de crise détaillé est donc prévu par service pour assurer la continuité de nos activités au plus proche de la normalité, tout en adaptant les mesures en fonction de l'exposition au risque.

Il en découle donc une identification et une hiérarchisation des missions nécessaires à la continuité de notre activité, une extension des délégations de pouvoirs, une analyse des moyens humains en terme d'effectifs et de compétences (anticipation de la diminution des effectifs et formation des remplaçants pour les activités prioritaires), la prise en compte des perturbation des circuits financiers et l'interruption des liaisons internationales.

9.11 Risque informatique : plan de sauvegarde informatique

Sur l'aAS400, la sauvegarde est faite avec l'utilitaire IBM « BACK UP ». Sont sauvegardées les bibliothèques programmes (sources et objets), les bibliothèques données de chaque société, les objets de configurations, les dossiers et documents utilisateurs.

Sur le serveur de fichiers, le logiciel Net backup Exec est utilisé comme solution de sauvegarde, ses atouts sont la copie des fichiers ouverts et sa facilité d'utilisation. Les sauvegardes sont activées tous les jours et sauvegarde l'ensemble des données.

Sur les serveurs Windev, Air-France, 4760, un script est activé tous les jours pour rapatrier les données sur le serveur de fichiers. Si la sauvegarde échoue pour une raison quelconque, un mail est envoyé au service informatique.

Ces copies sont journalières et sont externalisées hors de l'entreprise donc en dehors de tous problèmes internes (dégâts des eaux, du feu, de malveillance...)

Une rotation de valise est gérée par la société de gardiennage qui échange une fois par jour ces valises. Celles-ci sont identifiées selon le jour : LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI.

Cette stratégie permet d'assurer, en cas de crise majeure, la reconstruction de son infrastructure et la remise en route des applications supportant l'activité d'une organisation.

9.11.1 Procédure de reprise

Les dernières données sauvegardées, permettant de reprendre l'activité, auront entre 24 et 48 heures, soit 1 à 2 journées de travail.

Concernant les points cruciaux, intervention SAV, une impression au fil de l'eau de chaque appel étant faite, la société pourra toujours suivre et intervenir chez les clients.

9.11.2 Procédure de reprise sur les fichiers

Pour avoir une sauvegarde datant d'une semaine ou moins, il faudra appeler la société de gardiennage qui stocke les bandes magnétiques. Sur chaque bande, un fichier contient l'ensemble des données.

9.11.3 AS 400 en panne

Le temps de remise en service de l'AS 400 par IBM est entre 1 et 2 jours.

9.11.4 AS 400 détruit

Le temps de remise en service d'un nouvel AS 400 se situe entre 5 et 10 jours, à savoir : le temps de trouver un AS400, plus le temps d'installer une version système compatible avec nos sauvegardes auquel s'ajoute le temps de restauration des bibliothèques de données.

Lionel SMEERS
Président du Conseil d'administration

16.4.3 CONTROLE INTERNE : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.

225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil

d'Administration de la société Télécom Réseaux Services

Société Télécom Réseaux Services

Exercice clos le 31 mars 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société TELECOM RESEAUX SERVICES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 30 juillet 2010

Sefac



Philippe Blin
Associé

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Vincent Frambourt
Associé

16.5 REGLEMENTS INTERIEURS DES COMITES ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Modifié le 28 novembre 2008

Le présent règlement intérieur, adopté le 28 novembre 2008, a pour objet, d'une part, de préciser le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration (le "**Conseil**") et des Comités qu'il a institués en son sein et, d'autre part, les attributions et pouvoirs respectifs du président du Conseil (le "**Président**"), du directeur général (le "**Directeur Général**") et du/des Directeurs Généraux Délégués de Télécom Réseaux Services (la "**Société**") vis-à-vis du Conseil.

Préambule

Chaque membre du Conseil doit se considérer comme le représentant de l'ensemble des actionnaires et doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque membre du Conseil veillera à ce que les décisions de la Société ne favorisent pas une partie ou une catégorie d'actionnaires au détriment d'une autre. Il garde à l'esprit que les décisions du Conseil sont prises dans l'intérêt de tous les actionnaires.

Chaque membre du Conseil doit être attentif à la définition et à l'exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société. En particulier, il lui appartient de s'assurer : du bon fonctionnement des Comités créés par le Conseil, de l'efficacité des organes internes de contrôle et des commissaires aux comptes, que nul ne peut exercer dans la Société un pouvoir discrétionnaire sans contrôle.

Chaque membre du Conseil doit être à titre personnel actionnaire et posséder un nombre d'actions au moins égal à une (1) action pendant toute la durée de son mandat inscrite(s) sous la forme nominative.

Organisation et fonctionnement du conseil

Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de 3 années. Ils sont rééligibles à terme de mandat.

Les propositions de nominations sont préalablement examinées par le Comité des Nominations et Rémunérations, visé ci-après.

Les administrateurs devront être choisis en raison de leur compétence, de leur diversité d'expériences, de leur volonté d'être associé à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de la Société et ainsi de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 80 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si un administrateur vient à dépasser l'âge de 80 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine assemblée générale.

Fréquence des réunions du Conseil

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Il se réunit par ailleurs aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge nécessaire.

Convocation des réunions du Conseil

En application de l'article 12.3 des statuts de la Société (les "**Statuts**"), la convocation des administrateurs aux séances du Conseil peut se faire par tous moyens et même verbalement par le Président.

Si le Directeur Général souhaite réunir un Conseil, il en fait la demande, par tout moyen, écrit ou oral, au Président.

Celui-ci est alors tenu de convoquer le Conseil, dans les meilleurs délais sur l'ordre du jour qui lui aura été communiqué.

Le Président est également tenu de convoquer le Conseil sur demande d'au moins un tiers des membres du Conseil, dans les meilleurs délais lorsque celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Conformément à l'article 12.3 des Statuts, le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Les personnes convoquées sont :

- les administrateurs ;
- les commissaires aux comptes pour toute séance relative à l'arrêté de tous comptes de la société, ainsi que pour toute autre séance si le Président l'estime opportun.

Ordre du jour – Information des administrateurs – Préparation des séances

La convocation du Conseil indique son ordre du jour.

Cet ordre du jour est fixé par le Président après avoir sollicité les propositions du Directeur Général. Dans la mesure où ils sont disponibles au moment de la convocation, tous documents et toutes informations, se rapportant aux questions prévues à l'ordre du jour et qui peuvent permettre aux membres du Conseil de préparer la réunion, sont joints à la convocation.

Ces documents et informations peuvent également être adressés entre la convocation et la réunion.

Déroulement des séances du Conseil

Les séances du Conseil se tiennent au siège social ou en tout autre lieu fixé dans la convocation.

Les séances du Conseil peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout moyen de télécommunication permettant l'identification des administrateurs, garantissant leur participation effective à la réunion du conseil et permettant une retransmission en continu des débats et délibérations, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables, étant précisé que certaines délibérations visées à l'article L. 225-37 alinéa 3 du code de commerce ne peuvent intervenir par voie de visioconférence ou télécommunication.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont effectivement présents.

La séance du Conseil est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, le Conseil élit son président de séance à la majorité.

Le Président dirige les débats, veille à ce que chacun des membres du Conseil puisse s'exprimer, peut demander que le Conseil entende toute personne, membre du Conseil ou non, faisant partie de la Société ou non.

Il soumet les délibérations au vote et constate leur adoption ou leur rejet, en veillant à ce que les éventuelles abstentions légales soient respectées.

Les décisions sont prises à la majorité des membres, présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux sont communiqués aux membres du Conseil dès leur établissement et, au plus tard, à l'occasion de la convocation de la réunion suivante. Les observations des membres sur le texte desdits procès-verbaux ou leurs demandes de rectification sont consignées au procès-verbal de la réunion suivante.

Jetons de présence

Chaque membre reçoit des jetons de présence selon la répartition définie par le Conseil du montant fixé par l'assemblée générale ordinaire.

Chaque membre peut recevoir, également, une rémunération exceptionnelle au titre de sa participation à un Comité ou à une mission spécifique.

Compétences et pouvoirs du Conseil

Missions du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, "*Le Conseil d'Administration détermine les orientations de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social,*

il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent".

Le Conseil fixe le mode d'exercice de la direction générale de la Société. Il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la Société et veille à leur mise en œuvre par le Directeur Général.

Le Conseil exerce les pouvoirs prévus par la loi et les Statuts. A cette fin, il dispose notamment, d'un droit d'information et de communication et il a la faculté de se faire assister de Comités techniques spécialisés.

Pouvoirs propres au Conseil

Le Conseil procède à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société ; il arrête les documents prévisionnels de gestion.

Il convoque les assemblées générales, et peut, notamment sur délégation, procéder à l'émission de valeurs mobilières.

Information du Conseil

A toute époque de l'année, le Conseil, opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

En dehors des réunions du Conseil, un administrateur peut demander au Directeur Général, à tout moment, toute information ou tout document utile à sa mission au sein du Conseil.

Conventions réglementées

Le Président informe les administrateurs de tout projet de convention que la Société envisage de conclure et qui entre dans le champ d'application des articles L. 225-38, L. 225-42-1 et L. 225-22-1 du Code de commerce et convoque alors le Conseil à l'effet de statuer sur l'autorisation de cette convention.

Une fois la convention autorisée, le Président en avise les commissaires aux comptes.

En ce qui concerne les conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce et qui portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, et qui ne sont pas soumises à l'autorisation préalable du Conseil, le Président communique la liste et l'objet de celles dont il a eu connaissance, aux administrateurs et aux commissaires aux comptes, à première demande de ceux-ci et au plus tard au jour de la séance du Conseil d'arrêté des comptes.

Le Président

Statut du Président

Le Conseil élit parmi ses membres un président personne physique dont il détermine, le cas échéant, la rémunération. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment, toute disposition contraire étant réputée non écrite.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Nul ne peut être nommé Président s'il a dépassé l'âge de 70 ans. S'il vient à dépasser cet âge, le Président est réputé démissionnaire d'office de ses fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. Cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Rapports du Président

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président aura l'obligation de préparer des rapports à l'attention des actionnaires rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ces rapports indiquent en outre les restrictions que le Conseil apporte aux pouvoirs de la Direction Générale.

Lesdits rapports devront être approuvés par le Conseil avant d'être mis à la disposition des actionnaires.

La Direction Générale

Exercice de la Direction Générale

La direction générale de la Société est assumée sous la responsabilité, soit du Président, soit d'une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil relative au choix du mode d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le Conseil fixe la durée de l'option, la décision du Conseil sur ce point restant, en tout état de cause, valable jusqu'à décision contraire.

Le Directeur Général

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président, les dispositions qui suivent (hormis celles relatives à son indemnisation en cas de révocation) lui sont applicables.

Lorsque le Conseil choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède, après consultation du Comité des Nominations et des Rémunérations, dans les conditions précisées ci-dessous, à la nomination du Directeur Général qui peut ne pas être administrateur, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

En vertu de l'article L.225-56 du Code de commerce, *"le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers."*

Le Directeur Général pourra déléguer tout ou partie des pouvoirs ainsi conférés dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables et des Statuts. Il informera régulièrement le Conseil de la mise en œuvre des autorisations conférées. Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur Général, ou le Directeur Général sont autorisés, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables et des Statuts, à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général est également Président.

Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Aucune limitation des pouvoirs du Directeur Général n'est prévue à l'exception de celles figurant dans les statuts.

Adoption des règles de gouvernement d'ENTREPRISE

Le Conseil se réfère au code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises (AFEP et Medef), tel que résultant du rapport d'octobre 2003 complété par de nouvelles recommandations de janvier 2007 et octobre 2008.

Critères d'indépendance des membres du Conseil

Le Conseil d'administration définit et revoit chaque année, avant la publication du rapport annuel de la Société, la qualification de ses membres au regard de leur indépendance, telle qu'appréciée selon les règles les plus récentes du gouvernement d'entreprise. Il statue sur ce point sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Evaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

De manière périodique, et en tout état de cause tous les trois ans au moins, le Conseil procèdera à une évaluation formalisée de son fonctionnement. A cet égard, chaque année, le Conseil consacre un point de l'ordre du jour à un débat sur son fonctionnement et les évolutions qui seraient éventuellement nécessaires d'y apporter.

Comités du Conseil

Le Conseil peut décider de constituer, en son sein, des comités permanents et des comités temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil.

Le Conseil nomme les membres de chacun des tels Comités ainsi que son président.

Chaque Comité se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son président, soit au siège social, soit en tout autre endroit précisé par son président.

La mission d'un Comité consiste à étudier les sujets et projets que le Conseil ou son Président renvoie à son examen, à préparer les travaux relativement à ces sujets et projets, ainsi qu'à rapporter ses conclusions au Conseil sous forme de comptes-rendus, propositions, avis, informations ou recommandations.

Les membres de chaque Comité sont désignés par le Conseil et souscrivent à une obligation de confidentialité concernant les travaux auxquels ils participent et ne peuvent en faire état qu'au Conseil, à son Président ou à tout expert ou tout conseil retenu pour assister la Société, le Conseil ou le Comité et soumis à une obligation déontologique ou contractuelle de confidentialité.

Les Comités exercent leurs attributions sous la responsabilité du Conseil.

Sont constitués à la date du présent règlement trois comités permanents :

le "Comité d'Audit", dont la composition, les attributions et modalités de fonctionnement sont décrites dans le règlement du Comité d'Audit qui a été adopté par le Conseil et figure en annexe au présent règlement (Annexe 1).

le "Comité des Nominations et des Rémunérations", dont la composition, les attributions et modalités de fonctionnement sont décrites dans le règlement qui a été adopté par le Conseil et figure en annexe au présent règlement (Annexe 2).

le "Comité d'organisation et de stratégie" dont la composition, les attributions et modalités de fonctionnement sont décrites dans le règlement qui a été adopté par le Conseil et figure en annexe au présent règlement (Annexe 3).

Ethique et confidentialité – Indépendance

Ethique et confidentialité

Les membres du Conseil sont tenus à une obligation de confidentialité pour toutes les informations confidentielles ou présentées comme telles au cours d'une réunion du Conseil. Cette obligation s'applique également à toute personne extérieure venant à assister aux travaux du Conseil ou de l'un des Comités à charge pour les membres de ces instances de les en informer. En cas de recours à des tiers dans le cadre de ses missions par le Conseil ou ses Comités, le Conseil ou le Comité, selon le cas, devra s'assurer que ces derniers sont soumis à une obligation de confidentialité pour toutes les informations confidentielles ou présentées comme telles.

Les membres du Conseil doivent s'abstenir d'utiliser pour leur compte ou pour le compte de tiers, et de communiquer à quiconque toute information privilégiée à laquelle ils ont accès dans le cadre de leurs fonctions, aussi longtemps que lesdites informations n'ont pas été rendues publiques.

A cet égard, une information privilégiée est, au sens de la réglementation boursière, une information précise qui n'a pas été rendue publique, qui concerne, directement ou indirectement, un ou plusieurs émetteurs d'instruments financiers (y compris la Société), ou un ou plusieurs instruments financiers, et qui si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers concernés ou le cours d'instruments financiers qui leur sont liés.

Les membres du Conseil doivent veiller à ne jamais se trouver dans une situation de conflit d'intérêts avec la Société.

Les membres du Conseil confrontés à un problème d'éthique, de conflit d'intérêts ou de confidentialité doivent en référer sans délai au Président du Conseil afin que celui-ci détermine les mesures appropriées à la résolution de ce problème.

Opérations sur les titres de la Société

Chaque membre du Conseil doit déclarer à l'Autorité des marchés financiers ("AMF") ainsi qu'à la Société les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres de la Société ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liés. Les personnes ayant des liens étroits avec un ou plusieurs membres du Conseil sont soumises à la même obligation déclarative.

Cette déclaration doit être adressée à l'AMF et à la Société dans un délai de cinq jours de négociation suivant la réalisation de l'opération, à l'aide d'un formulaire remis aux membres du Conseil reprenant le modèle-type en vigueur établi par l'AMF.

L'obligation déclarative mentionnée ci-dessus s'applique lorsque le montant global des opérations effectuées au cours de l'année civile devient supérieur à 5.000 euros en cumulant les opérations

effectuées par ledit membre et les opérations effectuées pour le compte des personnes ayant des liens étroits avec ce dernier.

Entrée en vigueur et modifications ultérieures

Le présent règlement intérieur entrera en vigueur au jour de son adoption par le Conseil. Toute modification ultérieure du présent règlement intérieur devra être approuvée par le Conseil.

REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE D'AUDIT Modifié le 20 novembre 2008

ARTICLE 1 – OBJET

Par décision du Conseil d'administration (le "**Conseil**") en date du 20 novembre 2008, il a été institué un Comité d'Audit. Ce Comité poursuit, à la suite du changement de mode d'administration de la Société, la mission du Comité du même nom institué auparavant par le conseil de surveillance, suivant les mêmes règles de fonctionnement décrites ci-après.

Ce comité reçoit mission du Conseil :

- d'examiner et d'évaluer les documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés de comptes annuels,
- d'assurer la surveillance :
- du contrôle externe de la Société :
- en évaluant les propositions de nomination des commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération,
- en examinant chaque année avec les commissaires aux comptes :
- leurs plans d'intervention,
- les conclusions de celles-ci,
- leurs recommandations et les suites qui leur sont données.
- du contrôle interne de la Société :
- en évaluant avec les responsables des contrôles internes au niveau de la Société les systèmes de contrôle interne de la Société,
- en examinant avec eux :
- les plans d'interventions et d'actions dans le domaine des contrôles internes,
- les conclusions de leurs interventions et actions,
- leurs recommandations et les suites qui leur sont données.
- en examinant les conditions d'application des obligations réglementaires dans le domaine du contrôle interne.

ARTICLE 2 – AUDITIONS – INFORMATIONS

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité peut demander au Directeur Général et au(x) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) de procéder à toute audition et de lui fournir toute information.

ARTICLE 3 – COMPOSITION

Le Comité est composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres ; ils sont désignés par le Conseil parmi ses membres.

Aucun membre du Comité ne pourra être choisi parmi les Dirigeants.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Comité désigne son Président.

Le Comité désigne un secrétaire du Comité qui peut être pris, le cas échéant, en dehors de ses membres.

ARTICLE 4 – REUNIONS

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ; le calendrier de ses réunions est fixé par le Conseil. Toutefois, le Comité peut se réunir à la demande d'au moins deux de ses membres.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres du Comité doit être présente. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Peuvent assister aux réunions du Comité :

- le Directeur Général, le ou les Directeurs Généraux Délégués, les représentants des commissaires aux comptes,
- toute personne que le Comité souhaite entendre.

ARTICLE 5 – PROCES-VERBAUX

Il est dressé procès-verbal des réunions du Comité signé par le Président du Comité. Celui-ci est communiqué aux membres du Conseil et aux participants.

Le Président du Comité ou un membre du Comité désigné à cet effet fait rapport au Conseil des travaux du Comité.

REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS Modifié le 20 novembre 2008

ARTICLE 1 - OBJET

Par décision du Conseil d'administration (le "**Conseil**") en date du 20 novembre 2008, il a été institué un Comité des Nominations et des Rémunérations. Ce Comité poursuit, à la suite du changement de mode d'administration de la Société, la mission du Comité du même nom institué auparavant par le conseil de surveillance, suivant les mêmes règles de fonctionnement décrites ci-après.

Ce Comité reçoit mission du Conseil de formuler auprès du Conseil des recommandations concernant la nomination du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués et la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les attributions d'options de souscription ou d'achat de la société, et les droits pécuniaires divers de ces personnes ainsi que du Président du Conseil. Il formulera des propositions de critères quantitatifs et qualitatifs en vue de la détermination de la part variable de la rémunération du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués.

Le Comité statuera, au moins une fois par an, sur les critères d'indépendance des Administrateurs.

ARTICLE 2 – COMPOSITION

Le comité est composé de trois à cinq membres, pris parmi les membres du Conseil.

Aucun membre du Comité ne pourra être choisi parmi les Dirigeants.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil. Ce mandat peut faire l'objet d'un renouvellement, en même temps que celui de membre du Conseil.

Le Comité désigne son Président.

Le Président du Comité assure le secrétariat du Comité.

ARTICLE 3 – REUNIONS

Le Comité se réunit au moins une fois par an. Il se réunit en tant que de besoin sur convocation du Président du Conseil, de son Président ou de la moitié de ses membres, ou à la demande du Directeur Général.

Pour siéger valablement, deux membres au moins doivent être présents. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

ARTICLE 4 – PROCES-VERBAUX

Il est dressé procès-verbal des réunions du Comité, signé par tous les membres présents.

Le Président du Comité ou un membre du Comité désigné à cet effet fait rapport au Conseil des recommandations du Comité, pour qu'il en délibère.

REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE D'ORGANISATION ET DE STRATEGIE
Modifié le 20 novembre 2008

ARTICLE 1 – OBJET

Par décision du Conseil en date du 20 novembre 2008, il a été institué un Comité d'organisation et de stratégie. Ce Comité poursuit, à la suite du changement de mode d'administration de la Société, la mission du Comité du même nom institué auparavant par le conseil de surveillance, suivant les mêmes règles de fonctionnement décrites ci-après.

Ce Comité reçoit mission du Conseil de formuler auprès du Conseil des recommandations concernant :

- l'organisation des différents services de la Société dans le but de voir en quelle manière elle pourrait être modifiée sur le plan de la coopération et de la cohésion pour éviter toute possibilité de double emploi et de concurrence négative afin d'obtenir une meilleure rentabilité de la Société et une réduction sensible et permanente de tous les frais de son exploitation ;
- la politique de recrutement des cadres, l'utilisation des services des agences de recrutement, la formation des 'juniors' cadres et leurs possibilités d'avancement dans leur branche d'activité au sein de la Société ;
- la gestion des risques opérationnels de la Société et le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société pour l'encadrement et le suivi des risques identifiés ;
- l'examen du 'Business Plan' du Groupe Télécom Réseaux Services ;
- l'examen de la politique d'investissement, la recherche des nouveaux produits, les opportunités de coopération, sans que cette liste ne soit limitative.

ARTICLE 2 – AUDITIONS – INFORMATIONS

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité peut demander au Directeur Général et au(x) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) de procéder à toute audition et de lui fournir toute information.

ARTICLE 3 – COMPOSITION

Le Comité est composé de trois à six membres, pris parmi les membres du Conseil.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil. Ce mandat peut faire l'objet d'un renouvellement, en même temps que celui de membre du Conseil.

Le Comité désigne son Président.

Le Président du Comité assure le secrétariat du Comité.

ARTICLE 4 – REUNIONS

Le Comité se réunit au moins deux fois par an, le calendrier de ses réunions est fixé par le Conseil. Il se réunit en tant que de besoin sur convocation du Président du Conseil, de son Président ou de la moitié de ses membres, ou à la demande du Directeur Général.

Pour siéger valablement, trois membres au moins doivent être présents. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Peuvent assister aux réunions du Comité :

- le Directeur Général, le(les) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s),
- toute personne que le Comité souhaite entendre.

ARTICLE 5 – PROCES-VERBAUX

Il est dressé procès-verbal des réunions du Comité signé par le Président du Comité. Celui-ci est communiqué aux membres du Conseil et aux participants.

Le Président du Comité ou un membre du Comité désigné à cet effet fait rapport au Conseil des travaux du Comité.

17 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ANNEXES

17.1 RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin :

- de vous exposer la situation et l'activité de la société et de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, les résultats de la société, de ses filiales, par branche d'activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation, les perspectives d'avenir, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi ainsi que les activités en matière de recherche et de développement ; ce rapport contient également les informations financières et non financières prévues aux troisième à sixième alinéas de l'article L.225-100, en application de l'article L.225-100-1 du Code de commerce : une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, notamment de leur situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires ; des indicateurs clés de performance de nature non financière, notamment dans le domaine du personnel ; la description des risques et incertitudes auxquels la société et l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation sont confrontés ; ainsi que des indications sur l'utilisation des instruments financiers et la politique de gestion des risques financiers, risques de trésorerie, risques de crédit, risques de prix et de liquidité ;
- de soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions à titre ordinaire et extraordinaire concernant notamment l'approbation des comptes de l'exercice écoulé, de l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes, ainsi que des comptes consolidés ;

L'avis de réunion valant avis de convocation a été régulièrement publié et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Les convocations prescrites ont été régulièrement adressées aux actionnaires titulaires de titres nominatifs.

SITUATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE ET DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE PERSPECTIVES D'AVENIR
--

I - ACTIVITE DU GROUPE

Le chiffre d'affaires du groupe TR Services s'est établi à 44.14 M€ sur le l'exercice clos le 31 mars 2010, en hausse de 13.4% par rapport à l'exercice 2008/2009. Il est à noter que le 2^{ème} semestre enregistre une croissance de 21.4%, le chiffre d'affaires passant de 19.22 M€ à 23.33 M€.

L'augmentation du chiffre d'affaires est lié à la croissance externe réalisée le 31/03/2009 par l'entrée d'ATTI puis de Datcom le 31/10/2009 dans notre Groupe.

Le résultat opérationnel courant, normes IFRS, est négatif de 1 598 K€ avec un résultat opérationnel négatif de 1 869 K€ (contre un résultat négatif de 866 K€ sur l'exercice précédent) et un résultat net négatif de 2 482 K€ (contre un résultat négatif de 1 445 K€ en 2008/2009).

En M€	2009/2010	2008/2009	2007/2008
Chiffre d'affaires	44.14	38.9	34.0
Résultat Opérationnel Courant	(1.60)	(0.77)	0.36
Autres produits et charges opérationnels	(0.27)	(0.10)	0.0
Résultat Opérationnel	(1.87)	(0.87)	0.36
Résultat Net	(2.48)	(1.45)	0.05

Nota : L'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2008/2009 comportait une estimation pro forma du chiffre d'affaires annuel d'ATTI de 5.09M€.

Le rapport financier annuel comprenant les comptes annuels consolidés dans leur intégralité sera disponible sur le site Web de la Société le 31/07/2010.

II - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

● **Télécom Réseaux Services**

Le chiffre d'affaires de TR SERVICES s'est élevé à 29 974 K€ au 31/03/2010 contre 27 358 K€ au 31/03/2009. Le résultat d'exploitation est négatif de 1 209 K€, alors que celui-ci était négatif de 1 387 K€ l'année fiscale précédente. Le résultat net est négatif de 1 597 K€ à comparer à un résultat net négatif de 1 702 K€ au 31/03/2009.

Malgré la période économique difficile que nous traversons, TR SERVICES a maintenu le niveau de son chiffre d'affaires, alors que le secteur faisait face à une baisse d'activité moyenne de l'ordre de 5%

Le renouvellement des marchés publics tels que le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de Finances et de la Ville de Paris, qui représentent plus de 25% de notre CA, a différé les projets et les commandes relatives pendant plusieurs mois, et a notamment impacté notre chiffre d'affaires en fin d'exercice.

La société a intensifié son processus de réorganisation à compter de septembre 2009, générant ainsi des coûts de restructuration de l'ordre de 204 k€, non prévus au budget.

En parallèle, TR SERVICES a fortement renforcé son pôle commercial, son potentiel d'expertise technique et a commencé la redynamisation de son activité courant faible, dont le CA était en baisse structurelle depuis plusieurs années.

Un plan d'optimisation de la productivité technique a commencé au début du dernier trimestre de l'exercice, et a rapidement permis de constater une amélioration en matière de marge opérationnelle sur chantiers.

Ces actions ont permis de constater une inflexion dans la tendance de résultat opérationnel au cours du dernier semestre. Sans que cela ne soit satisfaisant, la perte opérationnelle du dernier trimestre de l'exercice fiscal n'a été que de 180 k€ (à comparer avec - 700 k€ sur le premier semestre et - 330 k€ sur le 3^{ème} trimestre)

En application des dispositions de l'article R. 225-104 du Code de commerce :

• Informations sociales concernant la Société TR Services :

(i) Données générales au 31 mars 2010

Nombre de salariés en CDI : 301

Nombre de salariés en CDD : 0

Nombre de salariés en CIE (Contrat Initiative Emploi) : 0

Nombre d'apprentis : **8**
 Nombre de jeunes en contrat de professionnalisation : **0**
 Salariés à temps partiel : **4**
 Salariés handicapés : **10**
 Salariés en congé Parental : **1**
 Salariés en longue maladie : **8**
 Salariés en congé maternité : **1**
 Salarié en mi-temps thérapeutique : **0**
 Salarié en congé individuel de formation (Fongecif) : **1**
 Moyenne mensuelle des employés sous contrat de travail temporaire : **10**
 Moyenne d'âge : **44 ans**
 Ancienneté moyenne : **15 ans**

(ii) Apprentis

Les diplômes préparés par les apprentis se répartissent comme suit :

- 1 BAC PRO Micro Informatique et Réseaux Installation et Maintenance
- 4 BTS Informatique/gestion
- 1 Master sciences et technologie
- 1 Concepteur architecte informatique
- 1 Analyste informatique

et ont une durée de 2 ans.

(iii) Temps partiels

Les temps partiels se répartissent de la façon suivante :

- 1 non cadre femme à 80% au Service Technique
- 1 non cadre femme à 90% aux Services Financiers
- 1 non cadre homme à 30% aux Services Administratifs
- 1 non cadre femme à 7% aux Services Administratifs

(iv) Travailleurs handicapés

Au cours de l'année 2009, le nombre de salariés entrant dans la catégorie «travailleurs handicapés » a été de **10**. Le nombre d'unités obligatoires compte tenu de notre effectif total, aurait dû être de **17** pour 2009. Après application de coefficients de minoration d'environ **20%**, le nombre d'unités manquantes est de **5.75**, représentant une taxation de **25 357 €** versée à l'AGEFIPH contre **40 980 €** en 2008.

L'effectif des travailleurs handicapés selon l'activité au 31/03/2010 se répartit comme suit :

Activité	Cadres		Non Cadres		Total		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
TECHNICIEN	0	0	7	0	7	0	7
COMMERCIAL	0	0	0	0	0	0	0
ADMINISTRATIF	2	1	0	0	2	1	3
TOTAL	2	1	7	0	9	1	10

(v) Mouvements de la main d'œuvre sur l'exercice social

Il y a eu 41 départs de personnels en CDI dont :

- 6 démissions
- 17 licenciements
- 7 départs en retraite à l'initiative du salarié
- 1 départ en retraite à l'initiative de l'employeur
- 1 congé parental
- 4 ruptures conventionnelles
- 1 décès
- 4 ruptures pendant période d'essai

et 47 salariés recrutés en CDI dont :

- 10 cadres au Service Commercial
- 3 cadres aux Services Avant vente Télécom
- 6 cadres aux services Technique
- 2 cadres au Service Chef de projet Télécom
- 1 cadre au Service Courant Faible
- 1 cadre au service Direction technique
- 2 cadres au service Direction opérationnelle
- 15 cadres et employés transférés de la société IVM
- 1 cadre au service Marketing
- 2 cadres transférés de la société TELECOM RESEAUX France
- 1 employé au service Magasin
- 1 employée au service Paie
- 1 employé au service Expert Voix
- 1 cadre au service Réseaux et Bureautique

(vi) Informations sur notre contrat de Prévoyance, Frais de Santé et Garantie Assistance

Au 01/01/2009, par mesure d'économie et grâce à l'extension du périmètre de notre Groupe, TR Services a signé un nouveau contrat Prévoyance et Frais de Santé auprès de LEGAL & GENERAL à garanties équivalentes (sauf Rente Conjoint) en remplacement du contrat qui nous liait au Groupe NOVALIS. Ce dernier reste néanmoins notre partenaire pour la partie Retraite.

Les cotisations de Prévoyance et de Frais de Santé et Garantie Assistance sont prises en charges en totalité par l'employeur et se répartissent comme suit :

Cotisations Prévoyance

Taux Cadres

Catégorie Cadres	Depuis le 01/01/2010	31/03/2009	31/03/2010
	Taux	Taux	% Variation
Décès/Invalidité/Incapacité TA	1,30%	1,30%	0,00%
Décès/Invalidité/Incapacité TB	1,50%	1,50%	0,00%

Taux Non Cadres

Catégorie Non Cadres	Depuis le 01/01/2009	31/03/2008	31/03/2009
	Taux	Taux	% Variation
Décès/Invalidité/Incapacité TA	0,80%	0,80%	0,00%
Rente Conjoint TA	0,80%	0,80%	0,00%

Montant des cotisations

Catégorie	31/03/2010 Montant Annuel	31/03/2009 Montant Annuel	31/03/2010 % Variation
Cadres	59 642 €	98 644 €	-39,54%
Non Cadres	44 785 €	102 371 €	-56,25%
TOTAL	104 427 €	201 015 €	-48,05%

Cotisations Frais de Santé (3.78%) et Garantie Assistance (0.02%)
Forfaits Mensuels

Catégorie	31/03/2010 (BPSS *3,80%)	31/03/2009 Forfait mensuel	31/03/2010 % Variation
Ensemble du personnel	109,63 €	108,64 €	0,91%

BPSS : Base Plafonnée Sécurité Sociale

Montant des cotisations

Catégorie	31/03/2010 Montant Annuel	31/03/2009 Montant Annuel	31/03/2010 % Variation
Ensemble du personnel	408 507 €	420 397 €	-2,83%

Montant total des cotisations Prévoyance, Frais de Santé et Garantie Assistance

Catégorie	31/03/2010 Montant Annuel	31/03/2009 Montant annuel	31/03/2010 % Variation
TOTAL	512 934 €	621 412 €	-17,46%

(vii) Motifs de recours aux CDD et contrats de travail temporaire

En principe, le recours à l'intérim est lié soit à un accroissement temporaire d'activité soit au remplacement de salariés absents.

Depuis le début de l'exercice, nous n'avons recours aux intérimaires que pour des affaires clients spécifiques et pour des périodes particulières.

(viii) Prévisions en matière d'emploi

Les sorties consécutives à un licenciement économique ne sont pas remplacées.

Les autres sorties ne sont pas systématiquement remplacées.

Parallèlement, dans le cadre de la nouvelle organisation du groupe, le renforcement des équipes commerciales et des experts techniques va se poursuivre avec pour objectif le maintien du coût de la main d'œuvre au même niveau que l'exercice précédent.

(ix) Effectif fin de période par Service, Catégorie et Sexe

Services	31/03/2010	Cadre	Non Cadre	Homme	Femme
TELECOM					
Monteur Télécom	19		19	19	
Sav Télécom	37		37	36	1
Expert Voix	9	5	4	9	
Expert Data	6	3	3	6	
Chef de Projet	3	3		3	
Tech. Région	4	1	3	4	
Avant Vente Télécom	6	6		6	
Admin. Prod. Télécom	14	11	3	11	3
TOTAL TELECOM	98	29	69	94	4
INFOGERANCE					
Tech. Infogérance	67	1	66	65	2
Admin. Prod. Infogérance	3	3		3	
TOTAL INFOGERANCE	70	4	66	68	2
COURANT FAIBLE					
Monteur Crt Faible	31	1	30	31	
Sav Crt Faible	4		4	4	
Admin. Prod. Crt Faible	10	3	7	10	
TOTAL COURANT FAIBLE	45	4	41	45	0
TOTAL TECHNIQUE	213	37	176	207	6
COMMERCIAL					
Cial Pme - Mid Market	11	7	4	10	1
Cial Grands Complexes	8	8	0	8	0
Cial Région	3	3	0	3	0
Cial Courant Faible	5	5	0	5	0
Assistante commerciale	9	2	7	0	9
Direction Commerciale	2	2		2	
TOTAL COMMERCIAL	38	27	11	28	10
ADMINISTRATIF					
Sce Financier	11	3	8	2	9
Sce Adv-Factur-Magasin	17	2	15	9	8
DG/SG/INFO/Opérateur	18	8	10	12	6
Marketing	2	2			2
TOTAL ADMINISTRATIF	48	15	33	23	25
<i>L.Maladie,C Parent & Maternité</i>	<i>10</i>		<i>10</i>	<i>7</i>	<i>3</i>
TOTAL GENERAL	309	79	230	265	44

(x) Mouvements de la main d'œuvre sur l'exercice social au 31/03/2010

Périodes	CDI Entrés	CDI Sortis	Apprentis Entrés	Apprentis Sortis	CDD Entrés	CDD Sortis	Total des Entrées	Total des Sorties	Cumul Effectif
Effectif au 31/03/2009	294		14		0				308
avr-09	3	3					3	3	308
mai-09	2	0					2	0	310
juin-09	1	2			4		5	2	313
juil-09	3	1		1	1	5	4	7	310
août-09	0	2		3	1	1	1	6	305
sept-09	3	3		2			3	5	303
oct-09	7	7					7	7	303
nov-09	3	8					3	8	298
déc-09		5			2	2	2	7	293
janv-10	7	3			2	0	9	3	299
févr-10	6	3				1	6	4	301
mars-10	13	4				1	13	5	309
TOTAL	48	41	0	6	10	10	58	57	309
Effectif au 31/03/2010	301		8		0				309

(xi) Récapitulatif mensuel du personnel intérimaire

ANNEE	MOIS	Nbre HEURES	INTERVENANTS	Nbre HOMMES MOYEN
2009	AVRIL	676	13	5
2009	MAI	0	0	0
2009	JUIN	36	2	1
2009	JUILLET	4 659	50	31
2009	AOUT	4 867	46	33
2009	SEPTEMBRE	1 268	19	9
2009	OCTOBRE	395	14	3
2009	NOVEMBRE	256	11	2
2009	DECEMBRE	1 255	20	9
2010	JANVIER	56	1	1
2010	FEVRIER	702	16	5
2010	MARS	2 283	26	16
TOTAL ANNUEL		16 453	218	115
MOYENNE MENSUELLE		1 371	18	10

Récapitulatif de l'effectif :

Effectif total Non Cadres	211
Effectif Total Cadres	77
Effectif Apprentis/ Ct Qualif/Ct Profess	9
Effectif Cadres Supérieurs	2
Effectif Longues Maladies	8
Effectif congé Parental/Congé Maternité	2
Effectif total au 31/03/2010	309

Informations sociales concernant les filiales
Données générales au 31 mars 2010 :

	TR Services	Artelcom	Huacom	AGS	ATTI	DATCOM	TR Shanghai	TR Serbie	TOTAL
CDI	301	45	3	8	51	6	8	9	431
CDD	0	0	0	0	1	0	0	0	1
CIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Apprentis	8	4	0	0	2	0	0	0	14
Contrats Pro.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dont :</i>									
Temps partiel	4	1	0	0	0	1	0	0	6
Handicapés	10	1	0	0	0	0	0	0	11
Congés Maternité	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Congés Parental	1	1	0	0	0	0	0	0	2
Longue Maladie	8	0	0	0	0	0	0	0	8
Congés sabbatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mi Temps Thérapeutiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fongécif	1	2	0	0	0	0	0	0	3
Travail Temporaire	10	0	0	0	0	0	0	0	10
Moyenne d'âge	44	40	48	37	40	38	NC	38	41
Moyenne ancienneté	15	6	3	6	6	2	1	1	5

NB : Compte tenu des règles salariales très différentes en Serbie et à Shanghai, ces deux filiales ne sont pas reprises dans les tableaux qui suivent.

Apprentis

	TR Services	Artelcom	AGS	Huacom	ATTI	DATCOM
BAC PRO						
Micro Infor. Réseaux	1	0	0	0	0	0
Installation Maintenance						
BTS						
Commerce International	0	1	0	0	0	0
Informatique/Gestion	4	0	0	0	0	0
Informatique de gestion	0	1	0	0	0	0
Analyste informatique	1	0	0	0	0	0
Concepteur Architecte Informatique	1	0	0	0	0	0
Technicien Conseil en Réseaux et Télécom	0	2	0	0	0	0
Master sciences et technologie	1	0	0	0	0	0
Bac +5 Ingénieur Télécom	0	0	0	0	1	0

Temps partiels

	TR Services	Artelcom	AGS	Huacom	ATTI	DATCOM
Cadre Homme Service Commercial	0	1 (89%)	0	0	0	0
Cadre homme Service Technique	0	0	0	0	0	0
Non Cadre Femme Service Technique Service Financier Service Administratif	1 (80%) 1 (90%) 1 (7%)	0 0	0 0	0 0	0 0	0 1 (21%)
Non Cadre Homme Service Administratif	1 (30%)	0	0	0	0	0


Travailleurs handicapés

Au cours de l'année 2009, au sein de la société TR Services, le nombre de salariés entrant dans la catégorie «travailleurs handicapés » a été de **10**. Le nombre d'unités obligatoires compte tenu de notre effectif total, aurait dû être de **17** pour 2009. Après application de coefficients de minoration d'environ **20%**, le nombre d'unités manquantes est de **5.75**, représentant une taxation de **25 357 €** versée à l'AGEFIPH contre **40 980 €** en 2008.

Concernant Artelcom, le nombre de salariés entrant dans la catégorie « travailleurs handicapés » a été de **1**. Le nombre d'unités obligatoires compte tenu de leur effectif total aurait dû être de **2** pour 2009. Après application de coefficients de minoration, le nombre d'unités manquantes est de **1**, représentant une taxation de **1 772 €** versée à l'AGEFIPH contre **1 742 €** en 2008.

Concernant ATTI, il n'y a pas de salarié entrant dans la catégorie « travailleurs handicapés ».La taxation versée à l'AGEFIPH est de **3 422 €** contre **3 484 €** en 2008.

L'effectif des travailleurs handicapés selon l'activité au 31/03/2010 se répartit comme suit :

 Activité TRS	Cadres		Non Cadres		Total		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
TECHNICIENS	0	0	7	0	7	0	7
COMMERCIAL	0	0	0	0	0	0	0
ADMINISTRATIFS	2	1	0	0	2	1	3
TOTAL	2	1	7	0	9	1	10

Activité Artelcom	Cadres		Non Cadres		Total		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
TECHNICIENS	0	0	0	0	0	0	0
COMMERCIAL	0	0	0	0	0	0	0
ADMINISTRATIFS	1	0	0	0	1	0	1

Mouvements de la main d'œuvre sur l'exercice social

DEPARTS	TR Services	Artelcom	AGS	Huacom	ATTI	Datcom	Total
Démissions	6	3	0	0	5	0	14
Licenciements	17	4	0	0	1	0	22
Retraites à l'initiative de l'employeur	1	0	0	0	0	0	1
Retraites à l'initiative du salarié	7	1	0	0	1	0	9
Congés Parentaux	1	0	0	0	0	0	1
Ruptures conventionnelles	4	0	0	0	0	0	4
Décès	1	0	0	0	0	0	1
Démission pendant la période d'essai	4	0	0	0	0	0	4
Fin contrat apprentissage ou CDD		1			2		3
Transfert Intragroupe		4					4
Total Départs							63

ARRIVEES	TR Services	Artelcom	AGS	Huacom	ATTI	Datcom	Total
Cadre :							
- Service Commercial	14	4					18
- Service Technique	14	6					20
- Service Informatique	2						2
- Service Marketing	1	1					2
- Direction Opérationnelle	3						3
Employés							
- Service Technique	10						10
- Service Comptable					2		2
- Bureau d'Etudes	1						1
- Service Paie	1						1
- Services Généraux	1						1
Total Arrivées							60

Informations sur notre contrat de Prévoyance, frais de Santé et garantie assistance

Les cotisations de Prévoyance, de Frais de Santé et de Garantie Assistance :

- pour la société Télécom Réseaux Services, ces cotisations sont prises en charge en totalité par l'employeur ;
- pour les sociétés Artelcom et Huacom, en ce qui concerne les cotisations frais de santé et garantie assistance, elles sont prises en charge à 46% par l'employeur et à 54% par le salarié. En ce qui concerne la prévoyance, pour la tranche A prise en charge à 100% par l'employeur et pour la tranche B, à 50% pour l'employeur et à 50% pour le salarié ;
- pour la société ATTI, en ce qui concerne les cotisations frais de santé et garantie assistance, elles sont prises en charge à 43% par l'employeur et à 57% par le salarié. En ce qui

concerne la prévoyance, pour les cadres, l'employeur prend en charge à 100% la tranche A et à 33 % la tranche B et pour les non cadres, l'employeur participe à 50%.

Cotisations Prévoyance, frais de santé et garantie assistance

PREVOYANCE							
	TR Services	Artelcom	AGS	Huacom	ATTI	DATCOM	Total
31/03/2010	104 427,00 €	20 982,00 €	5 990,00 €	6 225,00 €	21 672,00 €	4 065,00€	163 361,00€
31/03/2009	201 015,00 €	22 807,00 €	7 281,00 €	6 637,00 €	NC	NC	-
% Variation	-48,05%	-8,00%	-17,73%	-6,21%	-	-	-

FRAIS DE SANTE ET GARANTIE ASSISTANCE							
	TR Services	Artelcom	AGS	Huacom	ATTI	Datcom	Total
31/03/2010	408 507,00 €	66 341,00 €	10 543,00 €	3 920,00 €	76 978,00€	5 875,00€	572 164,00€
31/03/2009	420 397,00 €	66 966,00 €	10 992,00 €	3 987,00 €	NC	NC	-
% Variation	-2,83%	-0,93%	-4,08%	-1,68%	0	-	-

Motifs de recours aux CDD et contrats de travail temporaire :

En principe, le recours à l'intérim est lié soit à un accroissement temporaire d'activité, soit à un remplacement de salariés absents.

Depuis le début, de l'exercice, nous n'avons eu recours aux intérimaires que pour des affaires clients spécifiques et pour des périodes particulières.

Prévisions en matière d'emploi :

Les sorties consécutives à un licenciement économique ne sont pas remplacées.

Les autres sorties ne sont pas systématiquement remplacées.

Parallèlement, dans le cadre de la nouvelle organisation du groupe, le renforcement des équipes commerciales et des experts techniques va se poursuivre avec pour objectif le maintien du coût de la main d'œuvre au même niveau que l'exercice précédent.

Evolution de l'effectif selon l'activité du 01/04/2009 au 31/03/2010

		31/03/2009					
		TRS	ARTELCOM	DATCOM	HUACOM	ATTI	AGS
Hommes	Cadres	0	2	1	0	0	1
Femmes	Cadres	0	0	0	0	0	0
Sous total		0	2	1	0	NC	1
Hommes	Non-cadres	14	0	0	0	0	0
Femmes	Non-cadres	24	2	3	0	0	0
Sous total		38	2	3	0	0	0
Hommes	Cadres	12	0	0	0	0	0
Femmes	Cadres	6	1	0	1	0	0
Sous total		18	1	0	1	NC	0
Hommes	Non-cadres	5	0	2	0	7	0
Femmes	Non-cadres	9	2	0	0	11	0
Sous total		14	2	2	0	18	0
Hommes	Cadres	12	11	4	1	12	1
Femmes	Cadres	2	1	0	0	2	0
Sous total		14	12	4	1	14	1
Hommes	Non-cadres	175	15	8	0	182	0
Femmes	Non-cadres	4	1	0	0	4	0
Sous total		179	16	8	0	186	0
Hommes	Cadres	29	12	0	1	31	5
Femmes	Cadres	0	0	0	0	0	0
Sous total		29	12	0	1	31	5
Hommes	Cadres	0	0	0	0	0	0
Femmes	Cadres	1	1	0	0	1	0
Sous total		1	1	0	0	NC	0
Hommes	Non-cadres	12	2	0	0	11	0
Femmes	Non-cadres	2	1	0	0	2	0
Sous total		14	3	0	0	NC	0
Effectif Total		307	51	18	3	NC	7

Hommes	Non-cadres	206	17	10	0	0	0
Femmes	Non-cadres	39	6	3	0	0	0
Sous total		245	23	13	0	NC	0
Hommes	Cadres	53	25	5	2	0	7
Femmes	Cadres	9	3	0	1	0	0
Sous total		62	28	5	3	NC	7
Total Hommes		259	42	15	2	NC	7
Total Femmes		48	9	3	1	NC	0

		31/03/2010					
		TRS	ARTELCOM	DATCOM	HUACOM	ATTI	AGS
		1	1	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0
Sous total		1	1	0	0	0	0
		12	0	0	0	0	0
		21	2	2	0	5	0
Sous total		33	2	2	0	5	0
		13	0	0	0	1	0
		5	1	0	1	0	0
Sous total		18	1	0	1	1	0
		4	0	0	0	0	0
		11	2	0	0	2	0
Sous total		15	2	0	0	2	0
		22	10	1	1	0	2
		2	1	0	0	0	0
Sous total		24	11	1	1	0	2
		171	12	1	0	31	1
		2	2	0	0	0	0
Sous total		173	14	1	0	31	1
		34	13	2	1	13	5
		0	1	0	0	0	0
Sous total		34	14	2	1	13	5
		2	0	0	0	1	0
		0	1	0	0	0	0
Sous total		2	1	0	0	1	0
		8	4	0	0	1	0
		1	0	0	0	0	0
Sous total		9	4	0	0	1	0
Effectif Total		309	49	6	3	54	8

		195	16	1	0	32	1
		35	6	2	0	7	0
Sous total		230	22	3	0	39	1
		72	23	3	2	14	7
		7	4	0	1	0	0
Sous total		79	27	3	3	14	7
Total Hommes		267	39	4	2	46	8
Total Femmes		42	10	2	1	7	0

Effectif du personnel par filiale au 31/03/2010

	CDI	Apprentis	CDD	Total
TR SERVICES	301	8	0	309
ARTELCOM	45	4	0	49
AGS	8	0	0	8
HUACOM	3	0	0	3
ATTI	51	2	1	54
DATCOM	6	0	0	6
TR Shanghai	8	0	0	8
TR Serbie	9	0	0	9
TOTAL	431	14	1	446

• Informations environnementales :

En tant que prestataire de services n'œuvrant que sur des matériels de type « High tech » sur les sites de nos clients, nous n'avons pas de production pouvant créer un risque pour l'environnement.

En ce qui concerne notre personnel, en particulier celui travaillant en connectique, le risque « amiante » pourrait exister sur des chantiers où le déflocage est pratiqué par d'autres corps de métiers. Bien que les temps d'expositions aient toujours été faibles, la société a toujours respecté la réglementation en vigueur depuis la fin des années 1970.

A ce jour, un Ingénieur de maintenance a vu reconnaître le 06/04/2007 son atteinte d'un « Mésothéliome pleural » en tant que maladie professionnelle. Signalons que celui-ci avait travaillé antérieurement dans d'autres entreprises dans des services d'installation ou il était effectivement susceptible d'avoir été exposé. La Société a contesté le fait que cette maladie ait pu être contractée dans le cadre de ses fonctions.

Un autre cas de « Mésothéliome pleural » a été déclaré par l'un de nos techniciens, le 22 octobre 2007. Ce cas n'a d'abord pas été reconnu comme maladie professionnelle par une première décision de la CPAM le 10/06/2008, puis une nouvelle décision du 22/09/2008 a été rendue qui a reconnu le caractère professionnel. La société avait fait valoir que les travaux réalisés par le salarié sur le site qui est extérieur à la société TR Services ne présentaient aucun caractère de dangerosité particulière, ni de prévention particulière et faisaient partie des interventions qu'effectuent régulièrement les techniciens de la société TR Services sans problèmes particuliers signalés. Ce technicien a été indemnisé par le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA) lequel, par voie de subrogation, a saisi le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale. Le litige est en cours, mais ne sera pas statué avant 2011.

Signalons que notre assurance responsabilité civile professionnelle couvre les litiges relatifs à la faute inexcusable.

• Description des principaux risques :

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque lié aux fournisseurs de technologies (i)
- Risque de marché qui recouvre le risque de taux, le risque de change et le risque de contrepartie (ii)
- Risque de liquidité (iii)
- Risque de crédit (iv)

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent à d'autres notes dans les états financiers consolidés.

Le Conseil d'Administration définit et supervise le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en oeuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le Comité d'Audit du Groupe a pour responsabilité de veiller à l'application de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et d'examiner l'adéquation du cadre de gestion des risques du Groupe avec les risques auxquels le Groupe doit faire face.

(i) Risques liés aux fournisseurs de technologies

Le Groupe TR Services travaille avec un nombre restreint de fournisseurs. La société Alcatel-Lucent reste son principal fournisseur, elle a représenté 12,4% de ses achats de l'exercice 2009/2010 (16,7% de ses achats sur 2008/2009, 21,9% de ses achats sur 2007/2008). Il a su, au fil du temps, créer une véritable relation de confiance avec ces derniers. Cette confiance lui assure une certaine pérennité et permet de penser que le Groupe ne devrait pas avoir à souffrir de ce genre de risques dans les années à venir ; son partenariat avec Alcatel-Lucent en fait la démonstration. Il faut également noter que le rapprochement avec le Groupe Artelcom puis avec ATTI et Datcom a élargi la gamme de ses fournisseurs et par là-même, réduit son risque de dépendance. Ainsi son deuxième fournisseur (Aastra France) représente 9,2% de ses achats et le troisième (HP - 3Com) 5,46%.

Au premier semestre de l'année écoulée Artelcom a subi les conséquences de la mise sous « Chapter 11 » du constructeur Nortel. La reprise de celui-ci par Avaya a relancé son activité commerciale dès le début du deuxième semestre.

Le Groupe TR Services est maintenant le seul intégrateur en France possédant la double expertise technologique : Avaya et Nortel.

La richesse de la clientèle du Groupe TR Services et sa compétence reconnue font qu'il est courtisé par l'ensemble des constructeurs de son domaine de compétence. La qualité et la performance des technologies en matière de systèmes de réseaux de communication sont centrées sur l'avancée technologique des produits utilisés par le Groupe et sa capacité à s'y adapter.

Toutefois, la qualité et la performance des technologies utilisées constituent un facteur clé de la compétitivité de l'offre du Groupe TR Services.

Il doit, par conséquent, assurer sa capacité à maintenir la qualité de son portefeuille de technologies. Le Groupe doit, de la même façon, s'adapter aux évolutions technologiques choisies par ses fournisseurs. Les dernières acquisitions : ATTI, Vobiscom et Datcom ont permis d'acquérir de nouvelles expertises et ouvert ou renforcé de nouveaux partenariats.

Le Groupe TR Services a démontré par le passé sa capacité à s'ouvrir aux nouvelles technologies à potentiel. Les compétences techniques internes du Groupe nous font associer nos équipes à celles de nos partenaires constructeurs. C'est donc en toute liberté et connaissance de cause que nous pouvons choisir, pour nos clients, les meilleurs produits du marché.

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 mars 2010 s'élève à 4.787.363 euros et se décompose comme suit :

31.03.2010

Catégories de fournisseurs en K€	Hors groupe	Groupe
Solde non échu (y compris factures non parvenues)	2 521 730	217 757
Total Non échu		
Echu depuis moins de 30 jours	702 230	7138
Echu depuis 30 à 90 jours	875 730	51923
Echu depuis plus de 90 jours	408 396	1459
Total échu	1 987 356	60 520
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 509 086	278 277

Au 31 mars 2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 3.871.158 euros et se décomposait comme suit :

Catégories de fournisseurs en K€	Hors groupe	Groupe
Solde non échu (y compris factures non parvenues)	2 292 947	330 197
Total Non échu		
Echu depuis moins de 30 jours	656 542	837
Echu depuis 30 à 90 jours	368 665	
Echu depuis plus de 90 jours	221 970	
Total échu	1 247 177	837
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 540 124	331 034

(ii) Risque de marché : cela recouvre le risque de taux, le risque de change et le risque de contrepartie

ii.1 Risque de taux

Le risque de taux est principalement couvert au sein du Groupe par la pratique de SWAP et de CAP, tels que décrits dans les notes 1.15 et 4.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

ii.2 Risque de change

L'essentiel de la facturation s'effectuant en euro, le risque de change est relativement faible. Il est à noter que Artelcom s'approvisionne en matériel AVAYA en dollars. Compte tenu du faible volume de transaction que cela représente, la société n'entreprend aucune couverture considérant le risque de change comme non significatif.

Le groupe est soumis au risque de change à travers les fluctuations des situations nettes des filiales étrangères dont le cours de change varie par rapport à l'Euro, devise de présentation du Groupe. Ces fluctuations peuvent avoir un impact sur les capitaux propres du groupe. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, compte tenu du faible poids des filiales chinoises et serbes, une variation de plus ou moins 10 % du change n'aurait pas eu d'impact sur le résultat du Groupe et sur les capitaux propres du Groupe

ii.3 Risque de contrepartie

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques et la gestion de la trésorerie, le Groupe est exposé au risque de contrepartie. Cependant les placements sont effectués auprès d'établissements bancaires de premier plan validés par le Conseil d'Administration.

(iii) Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les emprunts et dettes financières sont principalement supportés par la société mère TR Services. Ces emprunts et découverts bancaires sont décrits en note 3.7.

La nouvelle convention « Dailly » signée avec notre « pool » bancaire le 17/07/2009 comporte la cession (non notifiée) de créances professionnelles entraînant l'ouverture concomitante d'un crédit, dans la limite de 5 212 000€, dont la valeur représente 80% du total de ces créances. En contrepartie de la garantie accordée par OSEO (à hauteur de 60% du crédit accordé) sur une durée de 18 mois à dater du 10/06/2009, les banques du pool se sont engagées à ne pas dénoncer leur concours pendant cette période. Compte tenu de cette nouvelle convention, et des emprunts « moyen-terme » la société est actuellement en mesure de faire face à ses échéances à venir.

L'intervention d'OSEO permet de garantir la stabilité et l'engagement du pool bancaire pendant 18 mois et la transformation d'une partie des crédits « court-terme » en moyen terme sur 5 ans ont permis de sécuriser nos positions de trésorerie. Le processus de gestion prévisionnelle de la trésorerie, tenant compte du coût des mesures de restructuration engagées et non encore réalisées, anticipe une réduction de l'endettement « court – terme » au 31/03/2010 comparé à celui du 31/03/2009. Cette amélioration devrait se poursuivre sur le premier semestre du prochain exercice. Dans la gestion de sa trésorerie, la Société est toujours restée à l'intérieur des lignes accordées par ses banques et les améliorations décrites ci-dessus ne font que la conforter.

Les échéances des passifs financiers du Groupe à la clôture sont présentées ci-dessous :

En K€	Echu	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	>5 ans	Total 31/03/2010
Emprunts et dettes financières	29	74	5 929	1 421		7 452
Dettes fournisseur, autres dettes et dettes d'impôt sur les bénéfices	2 914	11 443	5 416	550		20 323
Total	2 943	11 517	11 345	1 971	0	27 775

Le détail des dettes financières courantes (6 031 K€ au 31 mars 2010) selon qu'elles sont relatives aux cessions de créances dans le cadre de l'affacturage (« Dailly ») ; à des facilités de caisse ou à d'autres emprunts, est présenté ci-dessous :

- Solde de l'engagement de rachat d'ATTI :	250K€
- « Dailly » :	4 181K€
- Affacturage :	356K€
- Facilités de caisse :	744K€
- Emprunt :	408K€
- Crédit-Bail :	92K€

(iv) Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme l'impact qu'auraient des défaillances des contreparties sur les flux futurs d'entrées ou de sorties de trésorerie en fonction des actifs financiers détenus.

Chaque filiale opérationnelle a mis en place une politique de suivi de son risque crédit client, et les créances pour lesquelles il existe un risque font l'objet d'une dépréciation. A la clôture, il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit.

Le contexte particulier des périodes actuelles a toutefois rendu le Groupe particulièrement attentif à la qualité de ses contreparties bancaires. Une diversification prudente a ainsi été engagée concernant les dépositaires des équivalents de trésorerie dans lesquels la trésorerie excédentaire est investie.

Au 31 mars 2010, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

En K€	Valeur au bilan	Créances non échues et non dépréciées	Créances échues et non dépréciées			Créances dépréciées
			< 3 mois	entre 3 et 6 mois	> 6 mois	
Prêts, cautionnements et autres créances	237	228	9			
Total Actifs financiers	237	228	9			
Créances clients	14 012	10 211	2 731	312	376	382
Créances sur personnel et org. Sociaux	112	104	8			
Autres créances	191	191				
Total Actifs d'exploitation	14 315	10 506	2 739	312	376	382
Total	14 552	10 734	2 748	312	376	382

Au 31 mars 2009, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

En K€	Valeur au bilan	Créances non échues et non dépréciées	Créances échues et non dépréciées			Créances dépréciées
			< 3 mois	entre 3 et 6 mois	> 6 mois	
Prêts, cautionnements et autres créances	116	67		2	46	
Total Actifs financiers	116	67		2	46	
Créances clients	14 247	10 129	2 713	599	401	406
Créances sur personnel et org. Sociaux	80	69	11			
Autres créances	292	91	70	2	129	
Total Actifs d'exploitation	14 619	10 290	2 794	601	529	406
Total	14 619	10 290	2 794	601	529	406

(v) Faits exceptionnels et litiges

Les faits exceptionnels et les litiges qui sont à souligner sont les suivants :

Remboursement du concours bancaire Société Générale :

Au cours de l'exercice, la Société Générale a décidé de se retirer du protocole interbancaire et de mettre fin son concours à hauteur de 541 k€ et nous a réclamé le remboursement immédiat de cette somme.

Malgré un remboursement spontané de 140 k€ et nos propositions amiables d'étalement pour le reste, la Société Générale n'y a pas donné suite et a demandé un règlement immédiat par recours devant le Tribunal de commerce de Meaux. L'audience est prévue le 7 septembre 2010 et le Tribunal de commerce de Meaux statuera sur les demandes d'étalement de la créance.

Risque industriel et environnemental :

Un cas de « Mésothéliome pleural » a été déclaré par l'un de nos techniciens. La CPAM a reconnu le 22/09/2008 le caractère professionnel de cette maladie, ce que la société a toujours contesté au motif que les travaux réalisés par le salarié sur le site qui est extérieur à la société TR Services ne présentaient aucun caractère de dangerosité particulière, ni de prévention particulière et faisaient partie des interventions qu'effectuent régulièrement les techniciens de la société TR Services sans problèmes particuliers signalés. Ce technicien a été indemnisé par le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA) lequel, par voie de subrogation, a saisi le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale. Le litige est en cours, mais ne sera pas statué avant 2011.

Signalons que notre assurance responsabilité civile professionnelle couvre les litiges relatifs à la faute inexcusable.

Prud'hommes suite au licenciement économique :

A la suite de la restructuration nécessitée par l'impact sur notre société de la crise économique, les mesures sociales prises (licenciement économique) ont été contestées auprès du Tribunal des Prud'hommes par 7 salariés sur les 9 concernés.

La société considère que la nature économique de ceux-ci n'est pas contestable et que ces licenciements ont respectés les règles en vigueur.

(vi) Instruments financiers

Comparaison des valeurs au bilan et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe :

En K€	31/03/2010		31/03/2009	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Non courant				
Actifs financiers en juste valeur par résultat				
Actifs financiers disponibles à la vente				
Prêts et créances	82	82	91	91
Courant				
Créances Clients	13 630	13 630	13 842	13 842
Autres créances	2 767	2 767	2 217	2 217
Actifs financiers en juste valeur par résultat				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 139	1 139	1 488	1 488
Actifs financiers	17 618	17 618	17 638	17 638
Non courant				
Emprunts et dettes financières long terme	1 421	1 421	589	589
Autres passifs financiers non courant	388	388	360	360
Courant				
Emprunts et dettes financières court terme	6 031	6 031	5 479	5 479
Dettes fournisseurs	6 739	6 739	5 764	5 764
Autres passifs courants (hors comptes de régularisation)	7 815	7 815	7 349	7 349
Passifs financiers	22 394	22 394	19 541	19 541

Les instruments dérivés sont décrits en note 4.6 des comptes consolidés. Ils sont évalués par des techniques de valorisation faisant référence aux taux cotés sur le marché interbancaire.

Les valeurs mobilières de placement qualifiées d'équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en juste valeur par résultat, leur juste valeur étant basée sur leur valeur de marché.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les emprunts bancaires du Groupe étant contractés à des taux variables basés sur l'Euribor 3 mois, la juste valeur des emprunts à la clôture a été assimilée à leur valeur au bilan.

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

(vii) Instruments dérivés

Les contrats en cours pendant l'exercice sont les suivants :

- En date du 9 septembre 2008, un contrat « CAP » (contrat de garantie de taux plafond) en vue de plafonner le taux variable (EURIBOR 3 mois) contre un taux plafond de 4.80% portant sur un principal de 2,5 M€ pour la période du 9 septembre 2008 au 21 septembre 2010, assorti d'une prime de 11 750 €.

- En date du 15 janvier 2010, un contrat « CAP » (contrat de garantie de taux plafond) en vue de plafonner le taux variable (EURIBOR 3 mois) contre un taux plafond de 2.00% portant sur un principal de 1,0 M€ pour la période du 15 janvier 2010 au 17 octobre 2011, assorti d'une prime de 6 800 €.

- En date du 15 octobre 2009, un contrat « SWAP de taux » en vue de couvrir un financement à taux variable (EURIBOR 3 mois) contre un taux fixe de 2.05% portant sur un principal de 1,5 M€ pour la période du 15 octobre 2009 au 15 octobre 2012 (prime nulle).

● Ses filiales

2.1 IVM (TR Services région ouest)

Les résultats de la Société IVM sont inclus dans les chiffres de TRS du fait de l'absorption par Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) réalisée le 28/02/2010. Rappelons que son chiffre d'affaires s'est établi à 3 272 k€ 31/03/2009, avec un résultat d'exploitation positif de 41 K€ et un résultat net positif de 22 K€.

2.2 Artelcom

La Société Artelcom a réalisé un chiffre d'affaires de 6 241 K€ € contre 6 506 K€ au 31/03/2009. Le résultat d'exploitation est négatif de 437K€ (négatif de 176K€ au 31/03/2009). Le résultat net est négatif de 295 K€ alors que celui-ci était positif de 24 K€ l'année fiscale précédente.

Nous rappelons qu'Artelcom a réalisé, au cours de l'exercice précédent, une grande majorité de son chiffre d'affaires avec les produits du constructeur Nortel. Notamment sur les six premiers mois de son exercice, Artelcom a dû faire face à l'impact de la mise en redressement judiciaire de Nortel, l'activité ayant lentement repris après que la reprise de Nortel par Avaya ait été officialisée.

L'impact a été immédiatement ressenti en termes de résultat. En effet, le résultat d'exploitation au terme des 6 premiers mois d'activité a été négatif de 774 k€ alors que le deuxième semestre a affiché un résultat positif de 337 k€.

2.3 Artelcom Grand Sud

La Société Artelcom Grand Sud a réalisé un chiffre d'affaires de 2 600 K€ contre 2 480 K€ au 31/03/2009. Le résultat d'exploitation est positif de 332 K€ (contre 480 K€ au 31/03/2009 et le résultat net est positif de 231 K€ (contre 320 K€ au 31/03/2009).

2.4 Huacom (TR Services région sud est)

La Société Huacom a réalisé un chiffre d'affaires de 132 K€ (contre 324 K€ au 31/03/2009 avec un résultat d'exploitation négatif de 179 K€ (négatif de 146 K€ au 31/03/2009) et une charge exceptionnelle de 129 K€. Le résultat net est négatif de 324 K€ (146 K€ au 31/03/2009).

2.5 Datcom

La société Datcom a été intégrée au groupe en novembre dernier afin de renforcer l'activité data, en apportant notamment ses compétences relatives au constructeur H3C ainsi que des références clients importantes telles que PSA et ATOS

Le chiffre d'affaires sur la période 1^{er} novembre 2009 – 31 mars 2010 a été de 1.4 m€ de CA, un résultat opérationnel de 24 k€ et un résultat net de 17 k€.

2.6 ATTI

Le chiffre d'affaires d'ATTI s'est élevé à 4.8 M€ pour l'exercice, sans évolution par rapport à l'exercice précédent. Pour l'exercice le résultat opérationnel a été de 22 k€ et le résultat net de 13 k€.

L'activité d'ATTI est restée constante et son intégration dans le groupe TR SERVICES a permis au cours de l'année de mettre en place les synergies opérationnelles attendues.

2.7 TR Services SERBIE

Cette nouvelle filiale permet à notre groupe de s'implanter dans la région des Balkans, où de nombreux partenaires constructeurs souhaitent s'appuyer sur nos compétences pour développer une activité conjointe sur ce secteur. Notre activité se porte tant sur des filiales de sociétés occidentales que sur des sociétés locales.

Son chiffre d'affaires après 6 mois d'activité a été de 47 k€, et ses résultats d'exploitation et net ont été négatifs de 107 k€.

2.8 TR Services SHANGHAI

Après 6 mois d'activité, le chiffre d'affaires de la société a été de 56 k€, et ses résultats d'exploitation et net ont été négatifs de 196 k€

La volonté du groupe de créer cette nouvelle filiale a été de pouvoir être l'une des rares sociétés possédant une licence d'intégration exerçant une activité selon un mode de fonctionnement occidental, afin de pouvoir mettre à la disposition des filiales des sociétés multinationales occidentales un niveau de services équivalent à celui dispensé par TR Services en France.

En parallèle, la croissance économique de la Chine, et particulièrement de la région de Shanghai, est une opportunité de développement de l'activité de notre groupe.

III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DANS LA GOUVERNANCE DU GROUPE

- L'Assemblée générale du 26 septembre 2008 a décidé de modifier le régime d'administration et de direction de la Société en passant de la forme dualiste à la forme moniste, c'est-à-dire en supprimant le régime à directoire et conseil de surveillance pour adopter le régime à conseil d'administration. Cette même assemblée générale a en conséquence (i) adopté des statuts modifiés de la Société pour tenir compte de ce changement et (ii) nommé Messieurs Robert MARTIN, Lionel SMEERS, Christian LANG, Philippe LACRUCHE, Pascal PROT, Murray DURIF, Roger REMOND et Madame Martine KERVINIO en qualité d'administrateurs.
- Le conseil d'administration du 26 septembre 2008 a nommé Monsieur Robert MARTIN Président du Conseil d'administration, assumant également les fonctions de Directeur Général et Monsieur Lionel SMEERS Directeur Général Délégué.
- Le conseil d'administration du 26 mars 2009 a pris acte de la démission de Monsieur Robert MARTIN de ses mandats de Directeur général et de Président du Conseil d'administration, conformément à la convention d'actionnaires signée au moment du rapprochement entre la Société et Artelcom. Le même Conseil a par ailleurs décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur général et a nommé Monsieur Robert MARTIN en qualité de Président du Conseil d'administration et Monsieur Lionel SMEERS en qualité de Directeur général. Le Conseil d'administration du 26 mars 2009 a également pris acte de la démission de Monsieur Murray DURIF de son mandat d'administrateur et décidé de coopter Monsieur Peter-Igor VAN MOOCK en qualité d'administrateur. Cette cooptation de Monsieur Peter-Igor VAN MOOCK a été ratifiée par l'Assemblée générale du 30 septembre 2009.
- Lors de sa réunion du 28 novembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société. En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce à compter de l'exercice 2008/2009.

IV - PERSPECTIVES D'AVENIR

L'organisation qui s'est construite au cours de l'exercice précédent doit à présent porter ses fruits, et ce malgré une conjoncture économique toujours extrêmement difficile, rendant la concurrence intense et parfois économiquement brutale en termes de prix de marchés pratiqués.

4.1 TR Services

Les réductions de personnel sur l'exercice précédent ont permis d'embaucher du personnel nécessaire au développement de TR Services. Globalement le coût du personnel embauché compense l'économie salariale réalisée avec les restructurations. L'organisation commerciale est globalement finalisée chez TR Services depuis le mois de juin 2010.

Sa performance nous a permis de renouveler les marchés arrivés à leurs termes (MAE, MINEFI et Ville de Paris) en augmentant, notamment pour cette dernière, notre volume d'activité.

Forte de 25 commerciaux, contre 11 à la même période de l'exercice précédent, nous attendons une progression significative de notre niveau de prises de commandes, et donc de CA.

Par ailleurs le carnet de commande d'ouverture de l'exercice était de 5 m€ soit 1.5 m€ de plus que sur l'exercice précédent, et transformable en CA à hauteur de 75% sur l'exercice en cours.

Le développement commercial se fera sur les axes suivants :

- Renforcement de l'adressage marché PME et mid market
- Renforcement de nos positions chez nos clients grands comptes en étendant nos prestations à la totalité du portfolio
- La redynamisation de l'activité courant faible amorcée, et grâce aux offres développées avec d'autres partenaires notamment AASTRA, AVAYA et HUAWAI, le chiffre d'affaires de la société/ du groupe 2010-2011 est attendu en progression.
- un plan d'optimisation de la productivité technique a commencé au début du dernier trimestre de l'exercice 2009-2010, et l'amélioration en matière de marge opérationnelle sur chantiers devrait être ressentie sur le prochain exercice.
- Développement de la partie data.
- Développement régional : Ouest (notre établissement de TOURLAVILLE) puis Nord (conjoint avec celui d'ATTI) et Est (Lorraine)

Les premiers indicateurs montrent une amélioration du niveau de marge entrante de 3 points, notamment due aux performances des équipes PME/mid Market.

Enfin, le plan d'économie sur les frais généraux et les organisations administratives réduit les charges d'exploitation de l'ordre de 300 k€.

En outre, dans un contexte économique difficile, le Groupe est resté très vigilant sur sa trésorerie au cours de l'exercice 2009-2010, et prend des mesures pour l'améliorer et pour faire face aux échéances 2010. Le budget de trésorerie établi montre que les lignes de crédit dont bénéficie notre Société permettent le financement de nos activités pour l'exercice prochain sous condition du renouvellement de nos lignes court terme à la fin du mois de décembre 2010.

Nous rappelons qu'Oséo a garanti jusqu'à la fin de l'année civile 2010 60% des concours bancaires court terme consentis par notre pool bancaire, sous forme de Dailly non notifié, pour un montant maximum de 5.212 k€. Il est légitime de s'interroger sur la reconduction des concours bancaires à TR Services du fait des mauvais résultats enregistrés au cours des deux dernières années.

Il ressort de ces différentes discussions entamées cet été avec les banques que la présentation des résultats consolidés à fin septembre 2010, après 6 mois d'activité, sera l'élément clé du maintien de

leur confiance en notre société. Les banques sont conscientes de l'ampleur de la réorganisation et conviennent que la situation économique générale n'est pas de nature à permettre un retour immédiat à une rentabilité importante.

Il semble par ailleurs, de l'avis même d'Oséo, partagé par les banques, que la mission d'Oséo devrait être reconduite pour les 2 années à venir, donnant ainsi aux banques une garantie significative réduisant leurs risques.

Enfin, la garantie donnée par le Dailly non notifié aux encours court terme peut être considérée, du fait de la qualité de nos clients, comme une sûreté de bon niveau.

Nous avons également entamé des discussions qui devraient aboutir à très court terme sur le refinancement d'une partie de nos actifs afin d'obtenir des liquidités significatives nous permettant d'améliorer notre trésorerie court terme.

L'ensemble de ces considérations nous a conduit à maintenir le principe de continuité d'exploitation dans la présentation des états financiers.

En conclusion, nous accomplissons nos meilleurs efforts pour obtenir le retour à la rentabilité attendue sur l'exercice en cours, dont la tendance a été marquée au cours des deux derniers trimestres de l'exercice précédent, afin d'emporter l'adhésion de nos partenaires bancaires à la fin de cette année civile.

4.2 Artelcom (et ses filiales)

Le renforcement de notre partenariat avec AVAYA (certification Gold acquise en avril 2010) et notre compétence historique en Nortel font d'Artelcom un partenaire incontournable pour AVAYA. L'impact de l'incertitude Nortel est maintenant terminée et on peut envisager pour ces sociétés une amélioration sensible de leurs résultats à court terme.

A noter que l'activité de la société HUACOM va être de plus en plus intégrée dans les autres sociétés ARTELCOM afin de mettre en place des économies d'échelles et de présenter aux clients et partenaires une organisation du groupe plus rationnelle.

4.3 Datcom

Datcom continue de développer son chiffre d'affaires, et va réaliser quelques projets importants au cours du 1^{er} semestre de l'exercice (ATOS, PSA, Alliance Ealthcare).

Via TR Services, qui porte le contrat, Datcom a signé un contrat de partenariat privilégié avec le constructeur de produits data HUAWEI, qui est considéré comme le futur véritable concurrent de CISCO, malgré l'acquisition de la société 3Com (H3C) par le groupe HP.

Ce partenariat devrait générer, tant pour Datcom que pour le Groupe, de fortes opportunités à compter du début de l'année 2011.

4.4 ATTI

L'activité d'ATTI est composée, pour 50% de son chiffre d'affaires, par de la sous-traitance confiée par des grands donneurs d'ordres (France TELECOM, NEXTIRA ONE et SPIECOM)

Le niveau actuel d'activité de ces deux derniers venant à diminuer fortement, ATTI va intensifier son développement commercial d'intégrateur afin de ne pas créer de sous activité pour ses équipes techniques.

Etant présent sur plusieurs agences en France, la synergie avec TR Services sera renforcée, et sera aussi un facteur d'amortissement de cette baisse d'activité de régie.

4.5 Filiales étrangères

Au vu de l'ensemble des projets en cours dans chacune des filiales, l'exercice en cours devrait permettre d'atteindre leur point d'équilibre financier.

4.6 Transfert de cotation de Euronext vers Alternext

Nous projetons un transfert de la cotation du titre « Télécom Réseaux Services » de Eurolist – Compartiment C – vers Alternext, plus adapté à la taille de notre société. Cela devrait se traduire en pratique par une réduction significative des formalités, et partant du coût, liés aux obligations d'information de la société TR SERVICES en sa qualité de société cotée. En effet, en étant cotée sur Alternext, les obligations d'information en matière financière de la Société seront allégées : à la différence des sociétés cotées sur Eurolist, l'émetteur sur Alternext est dispensé de l'obligation d'informations trimestrielles, de l'obligation d'établir un rapport sur le contrôle interne, de l'obligation de publication des comptes en IFRS.

En outre, les informations semestrielles sur Alternext doivent être publiées dans les quatre mois de la fin du semestre, et non dans les deux mois comme c'est le cas sur Eurolist. Nous précisons toutefois que la loi prévoit le maintien, pendant trois ans, des règles applicables aux offres publiques et aux franchissements de seuils applicables aux sociétés cotées sur Eurolist.

Au-delà de ces avantages de formalisme légaux et financiers, la cotation sur Alternext permettra à TR SERVICES d'être plus visible pour des investisseurs spécialisés sur le Mid Cap.

Une résolution portant sur le transfert de la cotation de la Société sur Alternext sera proposée à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.

Suivant la réglementation en vigueur nous vous signalons que les risques susceptibles d'affecter notre activité sont décrits au chapitre « Description des principaux risques » du présent document et dans la note 4.2 de l'annexe des comptes consolidés au 31 mars 2010.

V – EVENEMENTS POST-CLOTURE

A la connaissance de la société, aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 1^{er} avril 2010 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a engagé aucun programme de recherche ni de développement au cours de l'exercice écoulé.

PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE, SOCIETES CONTROLEES

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris les participations suivantes :

100 % du capital dans la société DATCOM-Inc., 40 Quai de la Loire 75019 PARIS.

75 % du capital de la société A.T.T.I, Résidence espace Lumière, 57, boulevard de la République, Bât. 5, 78400 Chatou

Entité	Adresse	Pourcentage d'intérêt de la société	
		TELECOM RESEAUX SERVICES	
		Directement	Indirectement
A.T.T.I.*	Résidence espace Lumière 57, boulevard de la république, Bât.5, 78400 Chatou	75 %	Néant
DATCOM-Inc.	40 Quai de la Loire 75019 PARIS	100%	Néant

* Le transfert de propriété des 25 % restant du capital de la société ATTI sera réalisé au plus tard le 31 mars 2011.

En outre, la Société contrôlait déjà les sociétés suivantes, directement ou indirectement :

Entité	Adresse	Acquisition
ARTELCOM	57 rue Auguste Perret Europe Parc Bv 13 94000 Créteil	Mars 2008 – acquisition directe
ARTELCOM GRAND SUD	290 rue Ferdinand Perrier, Route Nationale 6 Parc Ariane 1, 69800 Saint-Priest	Mars 2008 – acquisition indirecte
HUACOM	50-52 avenue Chanoine Cartellier – 69230 Saint Genis Laval	Mars 2008 – acquisition indirecte

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans la Société TR SERVICES.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-16 du Code de commerce, nous vous informons que la société a établi des comptes consolidés, selon les méthodes prévues à l'article L. 233-18 dudit code, avec les sociétés suivantes :

- ARTELCOM SA au capital social de 38 112,25€, 57 rue Auguste Perret Europe Parc Bv 13 94000 Créteil, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 381 964 394 ;
- ARTELCOM Grand Sud SAS au capital social de 37 000€, 290 rue Ferdinand Perrier, Route Nationale 6 Parc Ariane 1, 69800 Saint-Priest, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 442 773 693 ;
- HUACOM TECHNOLOGIES SAS au capital social de 37 000 €, 50-52 avenue Chanoine Cartellier – 69230 Saint Genis Laval, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 497 776 286 ;
- A.T.T.I., Assistance Technique Télécom et Informatique, SA au capital de 117.780 €, Résidence espace Lumière, 57, boulevard de la République, Bât. 5, 78400 Chatou, immatriculée au RCS de LILLE sous le numéro 413 077 538 ;

TRS SHANGHAI (TR SERVICES GROUP Shanghai CO. LTD) Unit 2110, Tian An Center, No.338 Nanjing Road (West) Shanghai 200003

- TRS SERBIE (Telekomunikacije Racunari i Servisi) Milutina Milankovica 11 A, 11070 Novi Beograd, Srbija
- DATCOM-Inc., SAS au capital social de 66 670 euros, 40 Quai de la Loire 75019 PARIS, immatriculé au RCS de Paris sous le numéro B 489 197 392

Ces comptes consolidés établis selon les normes IFRS, que nous soumettons à votre approbation en application de l'article L. 225-100 alinéa 2 du Code de commerce, font ressortir une perte de 2 482 K€.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE
--

I – RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Il est rappelé qu'à partir du 15 mai 2006 et jusqu'au 31 décembre 2006, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société TR Services a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement (devenue l'Association Française des Marchés Financiers ou "AMAFI") approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005 (telle que modifiée par une décision du 1^{er} octobre 2008), à la société Banque Privée FIDEURAM WARGNY.

L'assemblée générale mixte des Actionnaires en date du 30 septembre 2009 a autorisé le Conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de cette Assemblée, à opérer sur les actions de la société dans des conditions et limites prévues par les textes, avec pour finalité, notamment, d'animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 8 octobre 2009, a décidé la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions dans les limites autorisées par l'assemblée générale. Ce programme a lui-même succédé à un précédent programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 26 septembre 2008.

A noter que dans le cadre du rachat de la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY par le Groupe VIEL, le contrat d'animation liant TR SERVICES à la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY depuis le 9 mai 2006 a été automatiquement transféré chez TSAF, filiale du groupe VIEL, en date du 31 août 2007.

En parallèle, TSAF a conclu, à compter du 10 septembre 2007, un contrat d'apporteur de liquidité avec Euronext Paris.

Nous vous précisons qu'au titre des deux programmes qui se sont succédés sans discontinuité durant l'exercice clos le 31 mars 2010, la Société a effectué des opérations sur ses actions, dans le cadre du contrat de liquidité AFEI précité, selon détail ci-après :

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au début du programme:	4 457 207
Capital auto détenu de manière directe et indirecte au début du programme	47 399,10€
Nombre de titres achetés durant l'exercice clos le 31/03/2010 :	48 886
Cours moyen de la transaction :	2,1337€
Montant des frais de négociation :	0*
Capitaux :	104 309,98€
Nombre de titres vendus durant l'exercice clos le 31/03/2010 :	57 922
Cours moyen de la transaction :	2,2077€

Montant des frais de négociation :	0*
Capitaux :	127 875,05 €
Nombre de titres transférés (1) durant l'exercice clos le 31/03/2010 :	NEANT
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	NEANT
<i>(1) Exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créances donnant accès au capital.</i>	
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31/03/2010 :	4 900
Valeur comptable du portefeuille au 31/03/2010 :	10 184,37€
Valeur de marché du portefeuille au 31/03/2010 :	9 947,00€

*Les opérations réalisées par le contrat de liquidité le sont en franco de courtage.

Par ailleurs, il est proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 septembre 2010 de renouveler ce programme sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables.

En résumé, ce nouveau programme de rachat par la société de ses titres serait le suivant :

a) Objectifs :

- animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- consentir des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société et/ou de son Groupe dans le cadre des dispositions de l'article L.225-177 et suivants du Code de commerce et de procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce ; et/ ou
- remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe de la Société et/ou de son Groupe ; et/ ou
- remettre les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire ; et/ou
- procéder à toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'AMF ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

b) Limite :

10% du nombre de titres composant le capital, ce qui à ce jour correspond à 445.721 actions, ramenée à 5% pour les actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

c) Conditions financières :

Prix maximum d'achat par action : 15 euros.

Prix minimum de vente par action : 1,50 euros.

Montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions autorisé : 2.000.000 euros.

d) Durée de l'utilisation :

A compter de l'Assemblée Générale Mixte du 28 septembre 2010, pour 18 mois au plus, étant précisé que l'Assemblée Générale Mixte du 28 septembre 2010 annulera la précédente autorisation et le précédent programme et y substituera, sans discontinuité, la nouvelle autorisation.

II – INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires avec le nombre d'actions et le pourcentage en capital détenus par chacun d'eux au 30 juin 2010.

Actionnaires	Au 30 Juin 2010		
	En % de	En %	En

	Droits de Vote	du capital	nombre d'actions
Famille PENNINGTON (1)	6,033 %	4,509 %	200 980
<i>Simon J PENNINGTON</i>	6.031%	4.508%	200 912
<i>Isabelle PENNINGTON</i>	0.002%	0.001%	68
Famille MARTIN (2)	6,030 %	4,507 %	200 883
<i>Robert MARTIN</i>	6.028%	4.505%	200 817
<i>Helene MARTIN</i>	0.002%	0.001%	66
Famille REMOND (3)	6,723 %	5,025 %	223 969
<i>Roger REMOND</i>	1.812%	1.354%	60 361
<i>Roger et Françoise REMOND</i>	0.470%	0.351%	15 650
<i>Françoise REMOND</i>	1.412%	1.056%	47 048
<i>Valérie REMOND</i>	1.484%	1.110%	49 455
<i>Frédéric REMOND</i>	1.545%	1.154%	51 455
ASTERID (4)	47,114 %	35,214 %	1 569 577
Personnes liées par un pacte (1)+(2)+(3)+(4)	65,900 %	49,255 %	2 195 409
<i>Martine KERVINIO</i>	0,002 %	0,001 %	50
<i>Christian LANG</i>	0,029 %	0,022 %	970
<i>Philippe LACRUCHE</i>	0,003 %	0,002 %	100
<i>Pascal PROT</i>	0,002 %	0,002 %	100
<i>Peter Igor VAN MOOCK</i>	0,000 %	0,000 %	1
Personnes liées par un pacte et Conseil d'Administration	65,935 %	49,283 %	2 196 630
Institutionnels	3,640 %	5,441 %	242 508
<i>Moses BIBAS</i>	2.289%	3.421%	152493
<i>René BOUTRON</i>	0,008 %	0,006 %	265
<i>Famille GOODCHILD</i>	0,008 %	0,006 %	274
<i>Famille MARSHALL</i>	0,090 %	0,067 %	3 000
<i>Paulette OBERTY</i>	0,06 %	0,05%	204
<i>Kenneth SLACK</i>	0,007 %	0,005 %	243
<i>Annick SMEERS</i>	0,030 %	0,022 %	1 000
<i>Famille VAUTIER</i>	0,218 %	0,327 %	14 555
<i>Ning WANG</i>	0,383%	0,572%	25 500
<i>Famille ZERBIB</i>	0,098%	0,146%	6500
salariés et			
Autres personnes physiques au nominatif	0,124 %	0,093 %	4 150
Auto détention	0%	0,161%	7 169
Autres membres du Public	27,056%	40,445%	1 802 716
Nombre d'actions TRS	100 %	100 %	4 457 207

En application de l'article L 233-7 du Code de commerce, la Société a été informée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 du franchissement de seuils suivant :

- Par courrier en date du 4 avril 2010, la société ASTERID (35, rue Sainte Foy, 92200 Neuilly sur Seine) a déclaré avoir franchi individuellement, le 31 mars 2010, le seuil du tiers des droits

de vote de la Société suite à l'attribution, pour chacune des 1.569.577 actions détenues par elle, d'un droit de vote double prévu à l'article 11 des statuts.

- Suite à l'attribution de ce droit de vote double, le pourcentage des droits de vote de la société ASTERID détenus dans la Société est passé de 29,83% à 47,17% tout en maintenant une participation dans le capital de la Société à 35,21%.

- Le franchissement du seuil du tiers des droits de vote par la Société ASTERID a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique reproduite dans la décision AMF n°210C0286 en date du 29 mars 2010.

III – PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons des salariés (ou anciens salariés) de la société, et des salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 qui détiennent une quelconque participation dans le capital de la société au dernier jour de l'exercice :

Monsieur Simon PENNINGTON, directeur financier de la société, titulaire d'un contrat de travail, détient 200.980 actions de la société.

Monsieur Ning WANG, responsable logistique, titulaire d'un contrat de travail avec la société ARTELCOM, détient 25 500 actions de la société ARTELCOM.

La Société n'a pas mis en œuvre un Plan d'Epargne d'Entreprise ni un Fonds Commun de Placement.

IV – EVOLUTION DU COURS DE BOURSE SUR L'EXERCICE

Le tableau ci-dessous comporte les indications sur l'évolution du cours de l'action Télécom Réseaux Services ainsi que les volumes et capitaux échangés.

Mois	Nombre de titres	Capitaux (m€)	+ haut (€)	+ bas (€)
avril 2009	90 112	111.9	1.57	0.95
mai 2009	25 790	35.8	1.56	1.23
juin 2009	621 833	1 589.6	3.62	1.32
juillet 2009	84 219	157.3	2.14	1.70
août 2009	693 374	1 524.0	2.75	1.70
septembre 2009	431 267	1 045.4	2.68	2.06
octobre 2009	348 049	856.4	2.76	2.01
novembre 2009	103 895	234.1	2.50	2.05
décembre 2009	129 429	265.8	2.38	1.82
janvier 2010	840 951	1 800.1	2.39	1.89
février 2010	77 759	156.0	2.18	1.93
mars 2010	176 701	361.1	2.19	1.89
avril 2010	573 145	1301.6	2.44	1.99
mai 2010	352 383	708.6	2.37	1.59
juin 2010	164 818	286.7	1.95	1.55

CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE
--

Nous vous exposons ci-après les informations qui doivent figurer dans le rapport de gestion des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, dans le cadre des

dispositions de l'article L.225-100-3 du code de commerce relatif aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

1. ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIETE A CONNAISSANCE ET QUI PEUVENT ENTRAÎNER DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT D' ACTIONS ET A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Pacte d'actionnaires :

Dans le cadre de l'opération de rapprochement d'ARTELCOM et de TELECOM RESEAUX SERVICES, MM. Robert MARTIN, Simon PENNINGTON, Roger REMOND et la société ASTERID ont conclu le 21 février 2008 une Convention d'actionnaires destinée à régler leurs relations au sein de la Société, complétée par un avenant conclu le 28 mars 2008, relatif à la réalisation des conditions suspensives. Les stipulations pertinentes de la Convention, constitutive d'une action de concert d'ASTERID et de MM. MARTIN, PENNINGTON et REMOND, pour les nombres d'actions TELECOM RESEAUX SERVICES figurant dans le tableau ci-dessous, ont fait l'objet d'une publication sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (Décision & Information n°208C0549 du 25 mars 2008) et peuvent être résumées comme suit :

Actionnaires	Actions	Droits de vote
M. Robert Martin	200 883	401 766
M. Simon Pennington	200 980	401 960
M. Roger Remond	223 969	404 158
ASTERID	1 569 577	1 569 577

- un engagement de conservation par toutes les parties, sauf M. Remond, de leur participation jusqu'au 31 mars 2010 (période de deux années à compter de l'apport).
 - par exception, M. Martin n'est tenu que pendant six mois (jusqu'au 30 septembre 2008) et bénéficie ensuite jusqu'au 31 mars 2010 d'une promesse d'achat consentie par Asterid et portant sur toutes ses actions TELECOM RESEAUX SERVICES.
 - également par exception, M. Remond consent aux autres parties, dès l'apport, un droit de préemption sur ses actions TELECOM RESEAUX SERVICES.
 - en cas de licenciement de M. Pennington avant le 31 mars 2010, il est alors, sauf faute grave, libéré de son engagement de conservation mais il est tenu par le droit de préemption pour toute la durée de la convention (Article 2).
- un droit de préemption, tant en cas de cessions de gré à gré ou de blocs que de cessions sur le marché (article 4404 des règles de marché d'Euronext), jusqu'au 31 mars 2013 (date d'expiration de la convention d'actionnaires); ce droit ne fait pas obstacle à la constitution de nantissements sur les actions TELECOM RESEAUX SERVICES; il est également stipulé une clause pénale en cas de cession en violation du droit de préemption (Article 3).
- une convention de vote, par laquelle les parties conviennent de se concerter pour convenir de leurs votes et à défaut d'accord de voter dans le sens décidé par Asterid (Article 4).
- des dispositions relatives à la répartition et à l'exercice des pouvoirs au sein des organes sociaux de TELECOM RESEAUX SERVICES (Article 5).
- une déclaration d'action de concert, avec une obligation d'information réciproque sur les mouvements de capital, une concertation avant les franchissements de seuils et la transmission de la convention à l'Autorité des marchés financiers (Article 6).
- La convention est conclue pour une durée de cinq ans, expirant le 31 mars 2013. Chacune des parties peut la dénoncer six mois avant cette date, elle se poursuit entre les autres parties pour une durée de trois ans. En cas de cession directe ou indirecte par M. Smeers du contrôle d'Asterid ou par Asterid de sa participation dans TELECOM RESEAUX SERVICES, les autres parties ont la faculté de la dénoncer (Article 8).

2. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN PARTICULIER L'EMISSION OU LE RACHAT D' ACTIONS

Les pouvoirs suivants, susceptibles d'influencer l'offre publique, ont par ailleurs été octroyés au Conseil d'Administration par l'assemblée générale des actionnaires :

- Délégations en matière d'augmentation de capital ; le détail de ces délégations, en cours de validité, figure dans le tableau récapitulatif joint au présent rapport ;
- Autorisation de réduire le capital, par annulation, en une ou plusieurs fois, d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur tous postes de primes et de réserves ;
- Autorisation, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à opérer sur les actions de la société dans des conditions et limites prévues par dispositions législatives et réglementaires applicables et la onzième résolution adoptée par l'assemblée générale du 30 septembre 2009 : les achats ou ventes d'actions pourront être réalisés à tout moment (y compris en période d'offre) et par tous moyens dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dans la limite de détention de 10% du nombre de titres composant le capital, ce qui à ce jour correspond à 445.721 actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'acheter des actions afin :

- i. d'animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- ii. de consentir des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société et/ou de son groupe dans le cadre des dispositions de l'article L.225-177 et suivants du code de commerce et de procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du code de commerce ; et/ou
- iii. de remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe de la Société et/ou de son groupe ; et/ ou
- iv. de remettre les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société ; et/ ou
- v. de procéder à l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire ;
- vi. de procéder à toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Les actions ainsi acquises pourront être, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, conservées, cédées ou transférées par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés

sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale du 30 septembre 2009 a décidé de fixer à 15 euros le prix maximum d'achat par action et à 1,50 euro le prix minimum de vente. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 2 000 000 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

3. ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIETE QUI SONT MODIFIES OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIETE

Convention de prestations de direction générale avec la société Asterid

Aux termes de cette convention :

- Asterid fournit une prestation de Direction Générale de TR SERVICES et de ses filiales par la mise à disposition de M. Smeers ainsi que des moyens permettant la bonne exécution de cette prestation.

M. Smeers remplira les fonctions de :

- membre du Directoire et Directeur Général de TR SERVICES, et à compter du 30 septembre 2008, suite au changement à cette date au plus tard du mode de gestion de TR SERVICES en Société Anonyme à Conseil d'Administration, de Directeur Général Délégué de TR SERVICES, puis, à compter du 1er avril 2009, de Directeur Général de TR SERVICES.
- Président-Directeur Général d'ARTELCOM et, en cas de transformation d'ARTELCOM en Société par Actions Simplifiée, de Président d'ARTELCOM.
- Président d'ARTELCOM GRAND SUD (442 773 693 RCS LYON) et de HUACOM TECHNOLOGY (497 776 286 RCS LYON), sociétés par actions simplifiées, toutes deux filiales d'ARTELCOM.

ASTERID prendra entièrement à sa charge la rémunération de M. Smeers au titre desdites fonctions et le remboursement à M. Smeers de ses frais.

- Rémunération d'Asterid :
 - une rémunération trimestrielle fixe de 90 000 € HT payable à terme à échoir et
 - une rémunération variable, d'un montant HT de 0,35 % du chiffre d'affaires hors taxes consolidé de TR SERVICES et de ses filiales, comprise entre 140 000 € HT et 300 000 € HT (plancher et plafond), payable par acomptes trimestriels (terme à échoir) de 37 500 € HT et un solde, s'il y a lieu, dans les 30 (trente) jours de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes consolidés de TR SERVICES pour l'exercice.

TR SERVICES fera son affaire de la répartition de cette rémunération avec ses filiales.

- Durée : du 1er avril 2008 au 31 mars 2011; renouvellement par périodes de 12 mois, sauf dénonciation avec un préavis de 3 mois.

4. ACCORDS PREVOYANT DES INDEMNITES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU LES SALARIES, EN CAS DE DEMISSION OU DE LICENCIEMENT SANS CAUSE RELLE ET SERIEUSE OU SI LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISONS D'UNE OFFRE PUBLIQUE

Aucun accord de ce type n'a été conclu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit rendre compte, dans son rapport de gestion, des délégations en cours de validité qui lui ont été accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Est joint au présent rapport le tableau récapitulant les délégations en cours de validité qui ont été consenties à votre Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET L.225-86 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons que le Conseil de surveillance avait autorisé, lors de sa séance du 31 mars 2008, au titre de convention soumise au régime de l'article L.225-86, une convention de prestations de Direction générale avec la société ASTERID, laquelle entre dans le champ d'application de l'article L.225-86 du Code de Commerce dans la mesure où, d'une part, la Société TR SERVICES et la société ASTERID avaient un dirigeant commun, Monsieur Lionel SMEERS, membre du Directoire de la Société (mode d'administration de la société TR SERVICES au 31 mars 2008) et gérant de la société ASTERID, d'autre part, la société ASTERID détient plus de 10 % des droits de vote de la Société.

Nous vous rappelons également que le Conseil d'administration avait autorisé, lors de sa séance du 26 mars 2009, au titre de convention soumise au régime de l'article L.225-38, une convention de prestations d'assistance à la Direction générale, conclue le 23 avril 2009 pour 18 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2010, avec la société CAMURA Conseils, laquelle entre dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce, dans la mesure où la société TR SERVICES et la société CAMURA Conseils ont un dirigeant commun, Monsieur Robert MARTIN, administrateur de la société TR SERVICES et dirigeant de la société CAMURA Conseils. Cette convention ne sera pas renouvelée après le 30 septembre 2010.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes vous donne toutes précisions sur ces conventions conclues antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Par ailleurs, nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été autorisée, en application de l'article L. 225-38, par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

CONVENTIONS COURANTES SIGNIFICATIVES

La liste et l'objet des conventions courantes et significatives visées par les articles L.225-38, L.225-42-1 et L.225-22-1 du Code de commerce ont été communiqués au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, ainsi qu'aux commissaires aux comptes.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe TR SERVICES au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vos commissaires aux comptes relatent, dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission.

RESULTATS - AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes de la société à la clôture de l'exercice font apparaître une perte d'un montant de 1.597.105 Euros que nous vous proposons d'affecter au report à nouveau qui serait ainsi débiteur de 3 438 609 €.

Par ailleurs, nous vous informons que le montant des dépenses et charges, comprenant les amortissements excédentaires, non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, engagées au cours de l'exercice écoulé s'élève à 39 748 Euros.

En outre, nous vous rappelons, en application de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'aucune distribution de dividende n'est survenue sur les trois derniers exercices.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices.

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Le texte des observations présentées par le Comité d'entreprise est annexé au présent rapport.

JETONS DE PRESENCE

Nous vous rappelons également que vous aurez à statuer sur le montant global des jetons de présence que nous vous proposons de fixer à la somme de 20 000 Euros.

RAPPORT DU PRESIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le président du Conseil d'administration rend compte, dans un rapport qui sera joint au présent rapport, notamment des actions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

• Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur ne venant à expiration, Il n'y aura pas lieu de porter la question de leur renouvellement à l'ordre du jour de l'assemblée.

Par ailleurs, nous vous informons que vous aurez à ratifier la nomination de Monsieur Muray DURIF en qualité d'administrateur de la société faite à titre provisoire par le conseil d'administration du 29 juillet 2010.

En outre, nous vous informons qu'aucun mandat de commissaire aux comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant ne venant à expiration, il n'y aura pas lieu de porter la question du renouvellement à l'ordre du jour de l'assemblée.

• **Tableau des mandats et fonctions des mandataires sociaux :**

Conformément à l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des membres du Conseil d'administration et par le Directeur Général.

	<u>TR SERVICES</u>	<u>ARTELCOM</u>	<u>ARTELCOM GRAND SUD</u>	<u>HUACOM</u>	<u>ATTI</u>	<u>TR SERBIE</u>	<u>TR SHANGHAI</u>	<u>CAMURA CONSEILS</u>	<u>ASTERID</u>
<u>Robert MARTIN</u>	- Président du Conseil d'administration				administrateur		administrateur	gérant	
<u>Lionel SMEERS</u>	- Directeur Général - administrateur	- Président du Conseil d'administration - Directeur Général - administrateur	Président	Président	Président	Président	- Président - Directeur Général -administrateur		gérant
<u>Philippe LACRUCHE</u>	-administrateur								
<u>Roger REMOND</u>	-administrateur								
<u>Martine KERVINIO</u>	-administrateur								
<u>Christian LANG</u>	-administrateur	administrateur							
<u>Pascal PROT</u>	-administrateur								
<u>Peter-Igor VAN MOOCK</u>	-administrateur								

• **Tableau des rémunérations :**

Le présent rapport doit également rendre compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés et/ou comptabilisés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 223-16 du Code de commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, dont vous trouverez les détails ci-après :

1. Tableaux 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N-1	Exercice N
Lionel SMEERS Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Conv. ASTERID : 510 K€	Conv. ASTERID : 510 K€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NEANT	NEANT
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NEANT	NEANT
TOTAL	Conv. ASTERID : 510 K€	Conv. ASTERID : 510 K€

2. Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Lionel SMEERS, Directeur Général	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	Conv. ASTERID : 510 K€	Conv. ASTERID : 510 K€	Conv. ASTERID : 510 K€	Conv. ASTERID : 510 K€
rémunération variable	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
rémunération exceptionnelle (1)(4)	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
jetons de présence	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
avantages en nature (3)	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
TOTAL	NEANT	Conv. ASTERID : 510 K€	NEANT	Conv. ASTERID : 510 K€

3. Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Robert MARTIN Ancien Président du Conseil d'Administration et Administrateur jusqu'au 22 juillet 2010		
Jetons de présence	NEANT	NEANT
Autres rémunérations Philippe LACRUCHE	178 902 €	Convention CAMURA Conseils : 132 K€
Jetons de présence	NEANT	4.900 €
Autres rémunérations	NEANT	NEANT
Christian LANG		
Jetons de présence	NEANT	4.000 €
Autres rémunérations	NEANT	NEANT

Pascal PROT		
Jetons de présence	NEANT	2.600 €
Autres rémunérations	NEANT	NEANT
Peter-Igor VON MOOCK		
Jetons de présence	NEANT	2.200 €
Autres rémunérations	NEANT	NEANT
Martine KERVINIO		
Jetons de présence	2.500 €	2.000 €
Autres rémunérations	NEANT	NEANT
Roger REMOND		
Jetons de présence	3.500 €	2.900 €
Autres rémunérations	NEANT	NEANT
Murray DURIF (administrateur jusqu'au 26 mars 2009)		
Jetons de présence	NEANT	1.000 €
Autres rémunérations	NEANT	NEANT
Henry MARSHALL, (membre du Conseil de surveillance jusqu'au 26/09/08)		
Jetons de présence	3.000 €	NEANT
Autres rémunérations	NEANT	NEANT
TOTAL JETONS DE PRESENCE	9.000 €	19.600 €
TOTAL AUTRES REMUNERATIONS	178 902 €	Convention CAMURA Conseils : 132 K€

4. Tableau 4

<i>Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe</i>						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan (1)	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (2)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Lionel SMEERS	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
TOTAL	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

5. Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan (1)	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Lionel SMEERS	NEANT	NEANT	NEANT
TOTAL	NEANT	NEANT	NEANT

6. Tableau 6

Actions de performance (1) attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan (2)	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (3)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Lionel SMEERS	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Robert MARTIN	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Philippe LACRUCHE	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Roger REMOND	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Martine KERVINIO	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Christian LANG	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Pascal PROT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Peter Igor VAN MOOCK	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
TOTAL	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

7. Tableau 7

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Lionel SMEERS	NEANT	NEANT	NEANT
Robert MARTIN	NEANT	NEANT	NEANT
Philippe LACRUCHE	NEANT	NEANT	NEANT
Roger REMOND	NEANT	NEANT	NEANT
Martine KERVINIO	NEANT	NEANT	NEANT
Christian LANG	NEANT	NEANT	NEANT
Pascal PROT	NEANT	NEANT	NEANT
Peter Igor VAN MOOCK	NEANT	NEANT	NEANT
TOTAL	NEANT	NEANT	NEANT

8. Tableau 8

Il est rappelé que les options attribuées aux membres du personnel du Groupe suivant l'autorisation de l'Assemblée Générale du 30/09/99, sont devenues inexercibles depuis le 31 mars 2008 et qu'aucune de ces options n'a été exercée.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS				
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT				
Date d'assemblée	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Etc.
Date du conseil d'administration	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
<i>Les mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants</i>				
Lionel SMEERS	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Robert MARTIN	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Philippe LACRUCHE	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Roger REMOND	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Martine KERVINIO	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Christian LANG	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Pascal PROT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Peter Igor VAN MOOCK	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Point de départ d'exercice des options	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Date d'expiration	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Prix de souscription ou d'achat	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Nombre d'actions souscrites au 31/03/10	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

9. Tableau 9

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS (1)	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

10. Tableau 10

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Lionel SMEERS - Directeur général		NON		NON		NON		NON

• **Opérations sur titres réalisées par les dirigeants :**

Durant l'exercice, la société a été informée des opérations suivantes sur ses titres effectuée par ses dirigeants et/ou les personnes qui leur sont étroitement liées:

- Monsieur Peter Igor VAN MOOCK (membre du Conseil d'administration), a acquis sur le marché Euronext Paris 1 action de la Société.

RESOLUTIONS DE NATURE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires à souscrire en numéraire ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de vingt six mois et les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société qui seraient émises sur décision du conseil d'administration.

Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi décidées par le conseil d'administration ne pourrait être supérieur à EUR 5.000.000 en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire en nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Pour chaque augmentation de capital, le nombre de titres à émettre pourrait être augmenté, sans pouvoir toutefois excéder la limite d plafond global prévu ci-dessus, si le conseil d'administration constate une demande excédentaire.

A l'inverse, en cas de demande insuffisante, le conseil d'administration pourrait utiliser les possibilités offertes par l'article L. 225-134 I du Code de commerce et notamment offrir au public tout ou partie des titres qui n'auraient pas été souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, réductible, par les actionnaires.

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires à souscrire en numéraire et/ou des valeurs mobilières donnant accès

immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Il s'agit de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Ces émissions, effectuées dans le cadre d'une offre au public ou d'un placement privé, s'accompagneraient de la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal total de ces augmentations de capital ne pourrait être supérieur à EUR 5.000.000, étant précisé que dans le cas d'un placement privé, l'augmentation de capital sera soumise aux limitations prévues à l'article L. 225-136 3° du Code de commerce.

Cette émission serait assortie, conformément aux dispositions légales, de règles strictes notamment la fixation du prix d'émission des actions, y compris pour celles résultant de l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en application de cette résolution, qui sera au moins égal au minimum autorisé par la législation, soit la moyenne pondérée des trois derniers jours précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Dans le cas où il serait fait usage de cette autorisation, d'une part, le conseil d'administration et d'autre part, les Commissaires aux Comptes établiraient des rapports complémentaires qui seraient tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions fixées par la loi.

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription en fixant le prix d'émission et ce, dans la limite de 10%.

Il s'agit d'autoriser le conseil d'administration à procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, offre au public de titres financiers ou placement privé, et dans la limite de 10% du capital social par an tel qu'apprécié au jour de l'émission des titres, de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, et à fixer le prix d'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières ainsi émis, selon les modalités suivantes :

- pour les titres de capital, le prix d'émission devrait être au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse avec une décote maximale de 5%, et
- pour les valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, le prix d'émission devrait être tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de la somme susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au paragraphe 1 ci-dessus.

Il est précisé que dans le cas d'un placement privé, l'augmentation de capital sera soumise aux limitations prévues à l'article L. 225-136 3° du Code de commerce.

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-148 du Code du commerce, de déléguer à votre conseil d'administration pour une durée de 26 mois à compter du jour de votre

assemblée, la compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiat et/ou à terme à des actions de la Société, en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange qui serait initiée par la Société sur les actions d'une autre société admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à cet article L.225-148. Il conviendrait également de supprimer, au profit des porteurs de titres, votre droit préférentiel de souscription aux titres ainsi émis.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital résultant des émissions qui seraient réalisées en vertu de cette délégation serait fixé à EUR 5.000.000.

Nous vous demandons de conférer tous les pouvoirs nécessaires à votre conseil d'administration, avec faculté de sous-délégation dans les conditions fixées par la loi, en vue de la réalisation des offres publiques d'échanges visées ci-dessus et des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières rémunérant les titres apportés, étant entendu que votre conseil d'administration aurait à fixer les parités d'échanges ainsi que, le cas échéant, la soule en espèces à verser.

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital à l'effet de rémunérer des apports en nature de titres.

Il s'agit de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, la compétence de procéder, à des émissions d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'un apport en nature (dans la limite de 10% du capital social à la date de l'opération).

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation serait admise.

Il s'agit de déléguer au conseil d'administration, durant la même période de vingt-six mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation serait légalement et statutairement possible.

De telles augmentations de capital prendraient la forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, et bénéficieraient à l'ensemble des actionnaires de la Société, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourrait excéder un montant maximum d'EUR 3.000.000.

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration à décider, pour chacune des émissions qui seraient réalisées, d'augmenter le nombre de titres à émettre dans un délai de 30 jours suivant la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour celle-ci.

Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour procéder à une ou des augmentations du capital social réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Il s'agit de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, sa compétence pour décider de procéder à l'émission d'actions nouvelles qui serait réservée aux salariés et dirigeants de la Société ou de ses filiales, adhérents au Plan d'Épargne

d'Entreprise et/ou de Groupe, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Il s'agit d'une augmentation de capital réservée et il y aura donc suppression, en faveur des adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise de la Société, du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le conseil d'administration recevrait le pouvoir de déterminer le prix de souscription des actions nouvelles dans les conditions fixées par les articles L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Plafond général des autorisations financières

Nous vous proposons de fixer ainsi qu'il suit le montant nominal maximum des émissions des augmentations de capital pouvant être décidées en vertu des délégations de compétences données à votre conseil d'administration, qui ne pourrait être supérieur à EUR 5.000.000, majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi, étant précisé que cette limite générale ne s'appliquerait pas aux augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission ou de toutes sommes dont la capitalisation serait admise.

Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues.

Nous vous demandons d'autoriser votre conseil d'administration à réduire le capital social en une ou plusieurs fois par annulation de toute quantité d'actions auto-détenues qu'il déciderait dans les limites autorisées par la loi. Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées, pendant une période de 24 mois, ne pourrait excéder 10% du capital social de la Société. Cette limite serait, le cas échéant, ajustée pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale.

Le conseil d'administration imputerait la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles y compris en partie sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.

Cette autorisation expirerait au plus tard dix huit mois après la date de l'assemblée générale.

A noter que l'adoption par l'assemblée générale de l'une des délégations visées ci-dessus privera automatiquement d'effet la délégation ayant le même objet qui a été décidée antérieurement à la présente assemblée générale.

Nous vous remercions de vouloir adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION : TABLEAU DE RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE TR SERVICES

TELECOM RESEAUX SERVICES						
RESULTATS SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES						
31/03/2010						
EXERCICES...	N	N-1	N-2	N-3	N-4	
ouvert le	04-2009	04-2008	04-2007	04-2006	04-2005	
clos le	03-2010	03-2009	03-2008	03-2007	03-2006	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
I Capital en fin d'exercice						
Capital Social	8914	8914	8914	5775	5775	
Nombre d' Actions Ordinaires	4 457 207	4 457 207	4 457 207	2 887 630	2 887 630	
Nombre de certificats d'investissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
II Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffre d'affaires hors taxes	29 974	27 358	30 956	31 572	34 108	
Résultat avant impôts, participation, dotations et rep. aux amortissements et provisions (sauf Transf. charges)	(561)	(3 793)	756	399	2 080	
Impôts sur les bénéfices.	(17)	(37)	(26)	(12)	(14)	
Particip. salariés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissement et provisions	(1 597)	(1 702)	(139)	(1 230)	737	
Résultat distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	289	
III Résultat par Action (en euros)						
Résultat après impôts, participation et avant dot. aux amortissements et provisions	(0,12)	(0,84)	0,18	0,14	0,73	
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(0,36)	(0,38)	(0,03)	(0,43)	0,26	
Dividende par action	Néant	Néant	Néant	Néant	0,10	
IV Personnel						
Effectif moyen des salariés employés	304	322	346	360	360	
Montant de la masse salariale	9 669	9 958	10 150	10 656	10 440	
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale...)	4 698	4 480	4 920	5 210	5 139	

17.2 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité consenties au Conseil d'administration en matière de modification de capital et leur usage au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

A noter que ces délégations privent d'effet toute autorisation et/ou délégation consenties antérieurement.

Date :	Durée :	Plafond de la modification de capital autorisée *:	Modalités de la modification de capital autorisée :	Usage pendant l'exercice clos le 31 mars 2010
AGE du 26.09.08 <u>18^{ème} résolution</u>	26 mois <u>soit jusqu'au 26.11.2010</u>	5.000.000 Euros	Délégation de compétence à l'effet de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions de la Société et/ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou à une combinaison des deux et dont la souscription pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société	Aucun
AGE du 26.09.08 <u>19^{ème} résolution</u>	26 mois <u>soit jusqu'au 26.11.2010</u>	5.000.000 Euros	Délégation de compétence à l'effet de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et appel public à l'épargne, (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou à une combinaison des deux et/ou dont la souscription pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société	Aucun
AGE du 26.09.08 <u>20^{ème} résolution</u>	26 mois <u>soit jusqu'au 26.11.2010</u>	10% du capital social par an	Autorisation à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société et appel public à l'épargne, de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et à fixer le prix d'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières ainsi émis, selon les modalités suivantes : 1) pour les titres de capital, le prix d'émission devra être au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse avec une décote maximale de 5%, et 2) pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission devra être tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de la somme susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au paragraphe 1 ci-dessus.	Aucun



AGE du 26.09.08 <u>21^{ème} résolution</u>	26 mois <u>soit jusqu'au 26.11.2010</u>	5.000.000 Euros	Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par l'émission de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit des porteurs desdits titres de capital ou valeurs mobilières, à l'effet de rémunérer les titres apportés à (i) toute offre publique comportant une composante échange initiée par la Société sur les titres d'une autre Société dont les actions sont admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés par l'article L.225-148 du code de commerce ou (ii) toute autre opération ayant le même effet qu'une offre publique telle que décrite au (i) ci-avant initiée par la Société sur les titres d'une autre Société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché relevant d'un droit étranger,	Aucun
AGE du 26.09.08 <u>22^{ème} résolution</u>	26 mois <u>soit jusqu'au 26.11.2010</u>	10% du capital social	Délégation de compétence à l'effet de procéder, sur le rapport des commissaires aux apports mentionné aux 1er et 2e alinéas de l'article L.225-147 susvisé du code de commerce, à l'émission de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit des porteurs desdits titres de capital ou valeurs mobilières, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du code de commerce ne sont pas applicables,	Aucun
AGE du 26.09.08 <u>23^{ème} résolution</u>	26 mois <u>soit jusqu'au 26.11.2010</u>	3.000.000 Euros	Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'augmentation en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, du capital social de la Société par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie de réserves, bénéfices, primes d'émission, de fusion ou d'apport ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés,	Aucun
AGE du 26.09.08 <u>24^{ème} résolution</u>	26 mois <u>soit jusqu'au 26.11.2010</u>	dans la limite de 15% de l'émission initiale (avec imputation sur le plafond de 5.000.000 Euros)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à décider, pour chacune des émissions réalisées en application de la dix-huitième et de la dix-neuvième résolutions précédentes soumises à la présente assemblée générale, d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans un délai de 30 jours suivant la clôture de la souscription de l'émission initiale et dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour celle-ci	Aucun

AGE du 28.09.2007 10^{ème} résolution	38 mois <u>soit jusqu'au</u> <u>27.11.2010</u>	Limitations légales : Article L 225-182 al.1 Plafond = 1/3 du capital social	Délégation de compétence pour l'attribution d'options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ainsi que d'options donnant droit à l'achat d'actions de la Société acquises par la Société dans les conditions légales, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société et/ou de ses filiales ou de certains d'entre eux qu'il désignera, inscrits à l'effectif à la date à laquelle les options seront offertes, ainsi qu'aux mandataires sociaux définis par les articles L 225-180 et L 225-185 du Code de Commerce	Aucun
--	---	---	--	-------

* Il a été décidé que le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans droit préférentiel de souscription qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au conseil d'administration résultant des dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-deuxième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions précédentes, ne pourra être supérieur à cinq millions d'euros (EUR **5 000 000**) majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions à réaliser éventuellement pour préserver conformément à la loi les droits des titulaires de ces titres, étant précisé que cette limite ne s'appliquera pas aux augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise

18 PROJET DE TEXTES DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 SEPTEMBRE 2010

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte de EUR (1 597 105).

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2010, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte du groupe de EUR 2 482 k€.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à la somme de EUR (1 597 105) au report à nouveau qui sera ainsi débiteur de 3 438 609.

L'assemblée générale prend acte en outre qu'aucune distribution de dividende n'est survenue sur les trois derniers exercices.

L'assemblée générale prend acte que le montant des dépenses et charges, comprenant les amortissements excédentaires, non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élève à EUR 39 748.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions réglementées)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte des conventions antérieurement approuvées et qui ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte que la convention CAMURA conclue avec Monsieur Robert Martin n'a pas été renouvelée au-delà du 30 septembre 2010.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer à EUR 20 000 le montant global annuel des jetons de présence attribués aux membres du Conseil en rémunération de leur activité pour la période à compter de l'issue de la présente assemblée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Transfert de la cotation d'Euronext vers Alternext)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 421-14 du Code monétaire et financier, autorise le transfert de la cotation de la Société d'Euronext vers Alternext et les demandes de radiation de la Société d'Euronext et d'admission sur Alternext. Elle donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser ledit transfert dans le respect du cadre légal et réglementaire.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, autorise le conseil d'administration à opérer sur les actions de la Société dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers.

Les achats ou ventes d'actions pourront être réalisés à tout moment (y compris en période d'offre) et par tous moyens dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dans la limite de détention de 10% du nombre de titres composant le capital, ce qui à ce jour correspond à 445.721 actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'acheter des actions afin :

- (i) d'animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- (ii) de consentir des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société et/ou de son groupe dans le cadre des dispositions de l'article L.225-177 et suivants du code de commerce et de procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du code de commerce ; et/ou
- (iii) de remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe de la Société et/ou de son groupe ; et/ ou
- (iv) de remettre les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société ; et/ ou
- (v) de procéder à l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la vingt-septième résolution ci-après dans les termes qui y sont indiqués ; et/ou
- (vi) de procéder à toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Les actions ainsi acquises pourront être, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, conservées, cédées ou transférées par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale décide de fixer à **15 euros** le prix maximum d'achat par action et à **1,50 euros** le prix minimum de vente. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à **2 000 000 euros**.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'assemblée générale prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine assemblée générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

Cette autorisation expirera au plus tard dix-huit mois (18) après la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats d'options, effectuer toutes déclarations et toutes formalités nécessaires.

HUITIEME RESOLUTION

(Ratification de la nomination d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ratifier la nomination de Monsieur Muray DURIF en qualité d'administrateur de la société faite à titre provisoire par le conseil d'administration du 29 juillet 2010, pour la durée restant à courir du mandat restant à courir pour les autres administrateurs de la société, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants et L.228-92 du code de commerce :

- (1) délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions de la Société et/ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou à une combinaison des deux et dont la souscription pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société, et

- (2) décide que le montant nominal de la ou des augmentations du capital social de la Société susceptible(s) d'être décidée(s) par le conseil d'administration et réalisée(s), immédiatement ou à terme, par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, ne pourra être supérieur à cinq millions d'euros (EUR 5 000 000), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

Les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes et en cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le conseil d'administration pourra prendre toutes mesures destinées à protéger les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital existant au jour de l'augmentation de capital.

Les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions et/ou aux valeurs mobilières dont l'émission sera décidée par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation de compétence. En outre, le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières, selon le cas, supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera l'une ou plusieurs des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, et
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'assemblée générale prend acte, en tant que de besoin, du fait que la présente délégation de compétence emporte au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, a l'effet notamment de :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des titres à créer,
- arrêter les conditions et prix des émissions,
- fixer les montants à émettre en euros, en monnaie étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies selon les cas et dans le respect de la législation en vigueur,
- déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat,
- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières existantes pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois,

- fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ou le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement,
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts,
- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société, ainsi que procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation, notamment de l'AMF et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de ces émissions.

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration par la présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social de la Société.

DIXIEME RÉOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du code de commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-92 du même code, décide :

- (1) de déléguer au conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou à une combinaison des deux et/ou dont la souscription pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société,
- (2) que le montant nominal de la ou des augmentations du capital social de la Société susceptibles d'être décidées par le conseil d'administration et réalisées, immédiatement ou à terme, par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, ne pourra être supérieur à cinq millions d'euros (EUR 5 000 000), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

Dans le cadre de cette délégation, l'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre. Toutefois, le conseil d'administration, en application de l'article L.225-135, 2^{ème} alinéa, du code de commerce, aura la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables pour tout ou partie d'une émission effectuée, un

délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible.

Conformément à l'article L.225-136 du code de commerce, et pour les cas autres que ceux relevant de l'article L.225-147, 6^{ème} alinéa :

- dans la mesure où les valeurs mobilières à émettre sont assimilables aux titres préexistants, le prix d'émission des actions sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission (à ce jour la moyenne pondérée des cours des trois derniers jours de bourse précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5% prévu par la réglementation en vigueur);
- que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des actions non souscrites.

L'assemblée générale prend acte, en tant que de besoin, du fait que la présente délégation de compétence emporte au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires à l'effet notamment de :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des titres à créer,
- arrêter les conditions et prix des émissions,
- fixer les montants à émettre en euros, en monnaie étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies selon les cas et dans le respect de la législation en vigueur,
- déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat,
- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières existantes pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois,
- fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement,
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts,

- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société, ainsi que,
- procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation, notamment de l'AMF et, d'une manière générale, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de ces émissions.

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration par la présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social de la Société.

ONZIEME RÉOLUTION

(Autorisation au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription en fixant le prix d'émission et ce, dans la limite de 10% du capital social)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-136-1° du code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, et dans la limite de 10% du capital social par an tel qu'apprécié au jour de l'émission des titres, de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, et à fixer le prix d'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières ainsi émis, selon les modalités suivantes :

- (1) pour les titres de capital, le prix d'émission devra être au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse avec une décote maximale de 5%, et
- (2) pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission devra être tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de la somme susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au paragraphe 1 ci-dessus.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels donneront droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente autorisation.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, à l'effet notamment de :

- procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées,
- déterminer les dates et les conditions d'émission, et notamment le prix et la date de jouissance des titres de capital et/ou des valeurs mobilières à émettre,
- constater la réalisation de la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente autorisation et procéder à la modification corrélative des statuts,

- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société, ainsi que,
- procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation, notamment de l'AMF et, plus généralement prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accord pour parvenir à la bonne fin de ces émissions.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription en fixant le prix d'émission et ce, dans la limite de 10% du capital social.

DOUZIEME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique initiée par la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-148 et L.228-92 du code de commerce, décide :

- (1) de déléguer au conseil d'administration sa compétence pour décider de procéder à l'émission de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, à l'effet de rémunérer les titres apportés à (i) toute offre publique comportant une composante échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société dont les actions sont admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés par l'article L.225-148 du code de commerce ou (ii) toute autre opération ayant le même effet qu'une offre publique telle que décrite au (i) ci-avant initiée par la Société sur les titres d'une autre société dont les titres sont admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés par l'article L.225-148 du code de commerce,
- (2) que le montant nominal de la ou des augmentations du capital social de la Société susceptible(s) d'être décidée(s) par le conseil d'administration et réalisée(s), immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de cinq millions d'euros (EUR **5 000 000**), ou la contre-valeur de ce montant, compte tenu du nominal des actions de la Société à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements susceptibles d'être effectués, conformément à la loi et aux règlements en vigueur ou aux stipulations contractuelles liant la Société prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société,
- (3) de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société aux titres de capital et/ou valeurs mobilières qui pourront être émis en vertu de la présente délégation de compétence au profit des porteurs desdits titres de capital ou valeurs mobilières.

L'assemblée générale prend acte, en tant que de besoin, que la présente délégation de compétence emporte au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des

actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital de la Société auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, à l'effet notamment de :

- fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser,
- constater le nombre de titres apportés à l'échange,
- déterminer les dates et les modalités d'émission, et notamment le prix et la date de jouissance, des titres de capital ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société,
- inscrire au passif du bilan à un compte "Prime d'apport", sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions et leur valeur nominale,
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts,
- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la "Prime d'apport" et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société, ainsi que
- procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation, notamment de l'AMF et, plus généralement prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de ces émissions.

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration par la présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique initiée par la Société.

TREIZIEME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du code de commerce, décide :

- (1) de déléguer au conseil d'administration sa compétence pour décider de procéder, sur le rapport des commissaires aux apports mentionné aux 1er et 2e alinéas de l'article L.225-147 susvisé du code de commerce, à l'émission de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du code de commerce ne sont pas applicables,

- (2) que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en application de la présente délégation de compétence est fixé à 10% du capital de la Société,
- (3) de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société aux titres de capital et/ou valeurs mobilières qui pourront être émis en vertu de la présente délégation de compétence, au profit des porteurs desdits titres de capital ou valeurs mobilières.

L'assemblée générale prend acte, en tant que de besoin, du fait que la présente délégation de compétence emporte au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital de la Société auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, à l'effet notamment de :

- procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées,
- déterminer les dates et les modalités d'émission, et notamment le prix et la date de jouissance des titres de capital ou des valeurs mobilières à émettre,
- constater la réalisation de toute augmentation de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts,
- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société, ainsi que procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation, notamment de l'AMF, et
- plus généralement prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de ces émissions.

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration par la présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social.

QUATORZIEME RÉOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise)

L'assemblée générale extraordinaire statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2 et de l'article L.225-130 du code de commerce :

- (1) délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, le capital social de la Société par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie de réserves, bénéfiques, primes d'émission, de fusion ou d'apport ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise, à réaliser par création et attribution

gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés, et

- (2) décide que le montant nominal de la ou des augmentations du capital social de la Société susceptibles d'être décidées par le conseil d'administration et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de trois millions d'euros (EUR **3 000 000**), compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements susceptibles d'être effectués, conformément à la loi et aux règlements en vigueur ou aux éventuelles stipulations contractuelles liant la Société et prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, à l'effet notamment de :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal de chacune des actions existantes sera augmenté, arrêter les montants, dates et conditions des émissions, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal des actions existantes prendra effet,
- décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles, et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'émission à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
- constater la réalisation de toute augmentation de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts,
- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société, ainsi que
- procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation, notamment de l'AMF et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de ces émissions.

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration par la présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise.

QUINZIEME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du code de commerce :

- (1) autorise le conseil d'administration à décider, pour chacune des émissions réalisées en application de la neuvième et de la dixième résolutions précédentes soumises à la présente assemblée générale, d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans un délai de 30 jours suivant la clôture de la souscription de l'émission initiale et dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour celle-ci ;
- (2) décide que le nombre d'actions résultant des émissions réalisées en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond spécifique prévu dans la huitième ou, selon le cas, la neuvième résolution de la présente assemblée ;
- (3) prend acte de ce que la limite prévue au premier paragraphe de l'alinéa I de l'article L. 225-134 du code de commerce sera alors augmentée dans les mêmes proportions.

Le conseil d'administration pourra, dans les conditions législatives et réglementaires, subdéléguer les pouvoirs qui lui sont conférés par la présente délégation de compétence.

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration par la présente résolution est valable pour une durée de vingt six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure à l'effet de procéder à une augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription.

SEIZIEME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions réservée aux salariés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-129-6, L.225-138 et L.225-138-1 du code de commerce et L.3332-18 et suivants du code du travail, décide :

- (4) de déléguer au conseil d'administration sa compétence pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions nouvelles réservée aux salariés de la Société et/ou des Sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L.225-180 du code de commerce, qui sont, le cas échéant, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire duquel les actions nouvelles ainsi émises seraient souscrites par eux,
- (5) que le montant nominal de la ou des augmentations du capital social de la Société susceptibles d'être décidées par le conseil d'administration et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de cent mille euros (EUR **100 000**), ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements susceptibles d'être effectués, conformément à la loi et aux règlements en vigueur ou aux éventuelles stipulations contractuelles liant la Société et prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société.

L'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société aux actions nouvelles qui pourront être émises en vertu de la présente délégation de compétence au profit des salariés de la Société et/ou des Sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L.225-180 du code de commerce et de renoncer à tout droit aux actions attribuées sur le fondement de cette délégation de compétence.

Le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence sera déterminé dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L.3332-19 du code du travail.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, à l'effet notamment de :

- arrêter la liste des sociétés dont les salariés et anciens salariés pourront bénéficier de l'émission,
- fixer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les salariés pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux actions émises en vertu de la présente délégation de compétence,
- fixer les montants de ces émissions et arrêter les prix, les dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération et de livraison des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence, ainsi que la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
- déterminer s'il y a lieu le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite fixée ci-dessus, le ou les postes des capitaux propres où elles seront prélevées ainsi que les conditions d'attribution des actions,
- décider, dans le cadre fixé par la présente résolution, l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital, dans les limites prévues à l'article L.3332-21 du code du travail,
- constater la réalisation de toute augmentation de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts,
- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société, ainsi que
- procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation, notamment de l'AMF et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de ces émissions.

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration par la présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions réservée aux salariés.

DIX-SEPTIEME RÉOLUTION (Plafond général des autorisations financières)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide que le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec ou sans droit préférentiel de souscription qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au conseil d'administration résultant des huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, quatorzième et quinzième résolutions précédentes, ne pourra être supérieur à cinq millions d'euros (EUR **5 000 000**) majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions à réaliser éventuellement pour préserver conformément à la loi les droits des titulaires de ces titres, étant précisé que cette limite ne s'appliquera pas aux augmentations

de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise.

DIX-HUITIEME RÉOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par l'annulation d'actions auto détenues)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, autorise le conseil d'administration :

- (6) à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la septième résolution de la présente assemblée statuant sur la partie ordinaire, dans la limite de 10 % (dix pour cent) du capital par période de vingt-quatre (24) mois (étant précisé que cette limite s'applique à un montant de capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale) et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur tous postes de primes et de réserves ;
- (7) à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation expirera au plus tard dix-huit (18) mois après la date de la présente assemblée. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure à l'effet de réduire le capital par l'annulation d'actions auto détenues.

Résolution de la compétence commune

DIX-NEUVIEME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente réunion aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra de faire en application de la législation ou de la réglementation applicable.

19 SALARIES

19.1 EFFECTIF

La présentation de l'effectif est détaillée dans le bilan social du rapport de gestion de la société TR SERVICES, intégré dans le présent document de référence, chapitre 17.1 pages 104 à 113.

19.2 PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

<p>AGE du 28.09.2007 <u>10^{ème} résolution</u></p>	<p>38 mois <u>soit jusqu'au 27.11.2010</u></p>	<p>Limitations légales : Article L 225-182 al.1</p> <p>Plafond = 1/3 du capital social</p>	<p>Délégation de compétence pour l'attribution d'options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ainsi que d'options donnant droit à l'achat d'actions de la Société acquises par la Société dans les conditions légales, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société et/ou de ses filiales ou de certains d'entre eux qu'il désignera, inscrits à l'effectif à la date à laquelle les options seront offertes, ainsi qu'aux mandataires sociaux définis par les articles L 225-180 et L 225-185 du Code de Commerce</p>
--	---	--	---

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 la société n'a procédé à aucune attribution d'action gratuite ou de stock options.

19.3 ACTIONNARIAT SALARIAL

19.3.1 STOCK OPTIONS

L'information relative aux stock options est détaillée dans les tableaux de rémunérations du rapport de gestion de la société TR SERVICES, intégré dans le présent document de référence, chapitre 17.1 page 138 à 141. Ces tableaux sont ceux qui ont été recommandés par l'AMF dans sa recommandation du 22 décembre 2008.

19.3.2 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons des salariés (ou anciens salariés) de la société, et des salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 qui détiennent une quelconque participation dans le capital de la société au dernier jour de l'exercice :

Monsieur Simon PENNINGTON, directeur financier de la société, titulaire d'un contrat de travail, détient 200 912 actions de la société.

Monsieur Ning WANG, responsable logistique titulaire d'un contrat de travail avec la société ARTELCOM, détient 25 500 actions de la société ARTELCOM.

20 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

20.1 ACTIONNAIRES AYANT FRANCHI UN SEUIL LEGAL DE DECLARATION

La présentation des actionnaires ayant franchi un seuil légal de déclaration est détaillée dans le rapport de gestion de la société TR SERVICES, intégré dans le présent document de référence, chapitre 17.1 page 129 et 130.

20.2 ANALYSE DES DROITS DE VOTE

Tableau d'évolution du capital social depuis le 30 juin 2008

Le capital social était après augmentation de capital lors de l'introduction en bourse, de 5 775 260 euros divisé en 2.887.630 actions d'une valeur nominale de 2 euros chacune.

Le capital social est, depuis l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 31 mars 2008, en rémunération de l'apport en nature à la Société de deux mille cinq cents (2.500) actions de la société ARTELCOM, fixé à la somme de 8.914.414 € (huit millions neuf cent quatorze mille quatre cent quatorze euros) divisé en 4.457.207 actions de 2 euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Au 30 Juin 2010		
	En % de Droits de Vote	En % du capital	En nombre d'actions
Famille PENNINGTON (1)	6,03%	4,51%	200 980
<i>Simon J PENNINGTON</i>	6.031%	4.508%	200 912
<i>Isabelle PENNINGTON</i>	0.002%	0.001%	68
Famille MARTIN (2)	6,03%	4,51%	200 883
<i>Robert MARTIN</i>	6.028%	4.505%	200 817
<i>Hélène MARTIN</i>	0.002%	0.001%	66
Famille REMOND (3)	6.723 %	5,03%	223 969
<i>Roger REMOND</i>	1.812%	1.354%	60 361
<i>Roger et Françoise REMOND</i>	0.470%	0.351%	15 650
<i>Françoise REMOND</i>	1.412%	1.056%	47 048
<i>Valérie REMOND</i>	1.484%	1.110%	49 455
<i>Frédéric REMOND</i>	1.545%	1.154%	51 455
ASTERID (4)	47.114 %	35,21%	1 569 577
Personnes liées par un pacte (1)+(2)+(3)+(4)	65.900 %	49,26%	2 195 409

Martine KERVINIO	0,00%	0,00%	50
Christian LANG	0,03%	0,02%	970
Philippe LACRUCHE	0,00%	0,00%	100
Pascal PROT	0,00%	0,00%	100
Peter Igor VAN MOOCK	0,00%	0,00%	1
Personnes liées par un pacte et Conseil d'Administration	65.935 %	49,28%	2 196 630
Institutionnels	3.640 %	5.441 %	242 508
Moses BIBAS	2.289%	3.421%	152493
René BOUTRON	0,01%	0,01%	265
Famille GOODCHILD	0,01%	0,01%	274
Famille MARSHALL	0,09%	0,07%	3 000
Paulette OBERTY	0.06 %	0.05%	204
Kenneth SLACK	0,01%	0,01%	243
Annick SMEERS	0,03%	0,02%	1 000
Famille VAUTIER	0,22%	0,33%	14 555
Ning WANG	0.383%	0.572%	25 500
Famille ZERBIB	0.098%	0.146%	6500
Salariés et Autres personnes physiques au nominatif	0,12%	0,09%	4 150
Auto détention	0%	0,161%	7 169
Autres membres du Public	27.056%	40.445%	1 802 716
Nombre d'actions TRS	100%	100%	4 457 207

	Au 30 Juin 2009		
	En % de Droits de Vote	En % du capital	En nombre d'actions
Famille PENNINGTON (1)	7.637%	4.509%	200 980

<i>Simon J</i> PENNINGTON	7.634%	4.508%	200 912
<i>Isabelle</i> PENNINGTON	0.003%	0.001%	68
Famille MARTIN (2)	7,63%	4,51%	200 883
<i>Robert</i> MARTIN	7.630%	4.505%	200 817
<i>Hélène</i> MARTIN	0.003%	0.001%	66
Famille REMOND (3)	7,98%	5,03%	223 969
<i>Roger</i> REMOND	2.221%	1.354%	60 361
<i>Roger et Françoise</i> REMOND	0.595%	0.351%	15 650
<i>Françoise</i> REMOND	1.678%	1.056%	47 048
<i>Valérie</i> REMOND	1.722%	1.110%	49 455
<i>Frédéric</i> REMOND	1.760%	1.154%	51 455
ASTERID (4)	29,82%	35,21%	1 569 577
Personnes liées par un pacte (1)+(2)+(3)+(4)	53,06%	49,26%	2 195 409

Martine KERVINIO	0,00%	0,00%	50
Christian LANG	0,02%	0,02%	970
Philippe LACRUCHE	0,00%	0,00%	100
Pascal PROT	0,00%	0,00%	100
Peter Igor VAN MOOCK	0,00%	0,00%	1
Direction et Conseil d'Administration	53,09%	49,28%	2 196 630
BNP Développement	0,42%	0,498 %	22 200
Argos Investment Managers	5,43%	6,42%	285 929
La Mondiale	0,13%	0,15%	6 810
Autres Institutionnels	0,72%	0,85%	38.064
Total Institutionnels	6,71%	7,92%	353.003
Moses BIBAS	3,53%	4,17%	185 831
René BOUTRON	0,01%	0,01%	265
Murray DURIF	0,00%	0,00%	100
Famille GOODCHILD	0,01%	0,01%	274
Famille MARSHALL	0,11%	0,07%	3 000

Famille OBERTY	7,64%	4,51%	201 021
Kenneth SLACK	0,01%	0,01%	243
Famille SMEERS	0,02%	0,02%	1 000
Famille VAUTIER	0,22%	0,28%	11 741
Famille ZERBIB	1,31%	1,54%	68 748
Salariés et autres personnes physiques au nominatif	0,16%	0,09%	4 136
Autres membres du Public	27,19%	32,11%	1.431.215
Nombre d'actions TRS	100%	100%	4 457 207

Au 30 Juin 2008			
	En % de Droits de Vote	En % du capital	En nombre d'actions
Famille PENNINGTON (1)	7.637%	4.509%	200 980
<i>Simon J PENNINGTON</i>	7.634%	4.508%	200 912
<i>Isabelle PENNINGTON</i>	0.003%	0.001%	68
Famille MARTIN (2)	7.633%	4.506%	200 883
<i>Robert MARTIN</i>	7.630%	4.505%	200 817
<i>Hélène MARTIN</i>	0.003%	0.001%	66
Famille REMOND (3)	7.975%	5.025%	223 969
<i>Roger REMOND</i>	2.221%	1.354%	60 361
<i>Roger et Françoise REMOND</i>	0.595%	0.351%	15 650
<i>Françoise REMOND</i>	1.678%	1.056%	47 048
<i>Valérie REMOND</i>	1.722%	1.110%	49 455
<i>Frédéric REMOND</i>	1.760%	1.154%	51 455
ASTERID (4)	29.818%	35.214%	1 569 577
Personnes liées par un pacte (1)+(2)+(3)+(4)	53.062%	49.255%	2 195 409

Famille SMEERS	0.019%	0.022%	1 000
Famille MARSHALL	0.114%	0.067%	3 000
Martine KERVINIO	0.001%	0.001%	50
Christian LANG	0.018%	0.022%	970
Philippe LACRUCHE	0.002%	0.002%	100
Pascal PROT	0.002%	0.002%	100
Murray DURIF	0.002%	0.002%	100
Directoire et Conseil de Surveillance	53.218%	49.371%	2 200 729
Equity Finance (Charterhouse)	Néant	Néant	Néant
Médiale FCPR (Charterhouse)	Néant	Néant	Néant
Argos Investment Managers	5.495%	6.489%	289 224
BNP Développement	0.418%	0.494%	22 200
SNVB Participations	Néant	Néant	Néant
Autres Institutionnels	3.74%	4.41%	196 700
Famille OBERTY	7.638%	4.510%	201 021
Famille GOODCHILD	0.010%	0.006%	274
Famille ZERBIB	1.701%	2.009%	89 550
Moses BIBAS	3.259%	3.848%	171 532
Personnel, salariés (nominatif)	0.157%	0.093%	4 164
Autres membres du Public	24.766%	24.758%	1 281 813
Nombre d'actions TRS	100.00%	100.00%	4 457 207

INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ASTERID

Siège social : 65 boulevard du Commandant CHARCOT- 92200 Neuilly-sur-Seine
R.C.S. : 422 356 824. Date : 26/03/1999
SIRET : 422 356 824 00017

Actionnaires	% du capital	% en droits de vote
SMEERS LIONEL	99,9%	99,9%
LANG Christian	0.05%	0.05%
Nicolas Annick	0.05%	0.05%

Sources :

- Feuilles de présence des Assemblées Générales annuelles.
- Relevés TPI réalisés par la société en date des 22 juin 2004, 17 juin 2005, 30 juin 2006, 29 juin 2007, 30 juin 2008, 30 juin 2009 et 25 juin 2010.
- Déclarations de franchissement de seuil de :
 - i. Léon Armand ZERBIB en dates des 20/09/2002, 04/05/2006 ;
 - ii. Roger REMOND du 05/01/2004 ;
 - iii. Moses BIBAS en date des 26/10/2004, 10/04/2006 ;
 - iv. BNP PARIBAS Développement du 19/01/2006 ;
 - v. SG Asset Management en date des 18/04/2006, 13 avril & 30 avril 2007 ;
 - vi. La Société Argos Investment Managers, pour le compte de la SICAV Argos Investment Fund, le 17 octobre 2007.
 - vii. La Société ASTERID le 01/04/2010

Il est rappelé que toutes les cessions de titres importantes réalisées depuis l'introduction ont été faites conformément à l'engagement de conservation des titres, dès lors que celui-ci les autorisait.

Par ailleurs, malgré les autorisations conférées par les Assemblées Générales du 22 octobre 2001, du 27 septembre 2002, du 26 septembre 2003, du 27 septembre 2004 et du 30 septembre 2005, la société TR Services n'a ni acheté ni vendu de titres de sa propre société depuis le début de l'exercice clos le 31 mars 2001 jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2006.

A partir du 15 mai 2006 et jusqu'au 31 décembre 2006, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société TR Services a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005, à la société Banque Privée FIDEURAM WARGNY.

Il est rappelé que dans le cadre du rachat de la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY par le Groupe VIEL, le contrat d'animation liant TR SERVICES à la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY depuis le 9 mai 2006 a été automatiquement transféré chez TSAF, filiale du groupe VIEL, en date du 31 août 2007.

En parallèle, TSAF a conclu, à compter du 10 septembre 2007, un contrat d'apporteur de liquidité avec Euronext Paris.

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires en date du 30 septembre 2009 a autorisé le Conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de cette Assemblée, à opérer sur les actions de la société dans des conditions et limites prévues par les textes, avec pour finalité, notamment, d'animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

En vertu de cette autorisation, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 8 octobre 2009, tenue à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du même jour, a décidé la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions dans les limites autorisées par l'assemblée générale. Ce programme a lui-même succédé au précédent programme autorisé par l'Assemblée Générale du 26 septembre 2008.

Au titre des programmes qui se sont succédés sans discontinuité la Société a effectué des opérations sur ses actions, dans le cadre du contrat de liquidité AFEI précité.

A la connaissance de la Société :

- Il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.
- Il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure entraîner un changement significatif de son contrôle.

Détention par les membres des organes de direction et d'administration d'actions de la société ou d'instrument financiers donnant accès au capital de la société

Les nombres d'actions détenues par les membres du Conseil d'administration figurent dans le tableau ci-dessus.

Déclaration des opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux

La loi « Breton » du 26 juillet 2005 a mis directement à la charge des dirigeants et des personnes ayant des liens étroits avec eux, l'obligation de communiquer à l'AMF leurs opérations sur les titres de la Société, l'AMF se chargeant désormais de l'information du public en publiant les déclarations sur son site Internet. Celle-ci a en conséquence modifié son règlement général pour définir les conditions d'application de cette obligation de déclaration, selon un nouveau dispositif entré en vigueur le 22 mars 2006. Les personnes concernées doivent également communiquer en même temps à la Société une copie des informations transmises à l'AMF.

A noter que l'obligation de déclaration ne s'applique pas lorsque le montant global des opérations effectuées au cours de l'année civile est inférieur à 5 000 €.

Il convient de préciser, selon les positions publiées par l'AMF, que dès que le montant cumulé des opérations réalisées devient supérieur à 5 000 € par an, le déclarant est tenu de déclarer l'ensemble des opérations réalisées, y compris les opérations portant sur un montant inférieur à 5 000 € qu'il a effectuées pendant l'année concernée et qui n'avaient pas préalablement fait l'objet d'une déclaration en raison de la dispense.

Une mention particulière devra être faite au moment de la déclaration précisant que ces opérations faisaient l'objet d'une dispense, afin qu'elles ne soient pas considérées comme des déclarations tardives. Enfin, lorsqu'un déclarant estime que le montant total des opérations qu'il est susceptible d'effectuer au cours d'une année civile est supérieur à 5 000 €, il lui est préconisé d'effectuer ces déclarations dès l'origine.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 222-24 du règlement général de l'AMF, la Société a établi et communiqué à l'AMF, par voie électronique en date du 12 avril 2006, la liste de ses dirigeants, qui leur a été simultanément transmise ; une actualisation de cette liste a été communiquée à l'AMF en date du 23 mai 2008.

20.3 CONTROLE DU CAPITAL

La présentation du contrôle du capital est détaillée dans le rapport de gestion de la société TR SERVICES, intégré dans le présent document de référence, chapitre 17.1 pages 129 et 130.

20.4 ACCORD EXISTANT POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

La présentation des accords existant et pouvant entraîner un changement de contrôle est détaillée dans le rapport de gestion de la société TR SERVICES, intégré dans le présent document de référence, chapitre 17.1 pages 131 et 132.

21 OPERATION AVEC DES APPARENTES

Nous vous informons qu'aucune opération avec des apparentés n'a été conclue par la société TR SERVICES durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du présent document d'enregistrement.

22 INFORMATIONS FINANCIERES : LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

Afin de donner l'information financière historique vérifiée la plus complète, les chapitres suivant contiennent :

- **Les comptes Consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2010 (comprenant le rapport des commissaires aux Comptes)**
- **Les comptes Annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2010 (comprenant le rapport des commissaires aux Comptes)**
- **Le rapport spécial des commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 mars 2010**

En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°809/2004 pris en application de la Directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2009 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marché Financiers le 31 juillet 2009 sous le numéro D.09-596.

Les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2008 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marché Financiers le 31 juillet 2008 sous le numéro D08-0574.

Il est disponible en version « CD » sur simple demande au siège de la Société : 14, rue Ambroise Croizat – Croissy Beaubourg - 77 435 Marne la Vallée Cedex 2. Il est également disponible en version téléchargeable sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de TR Services (www.trservices.fr).

22.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES AUDITEES

22.1.1 COMPTES CONSOLIDES

TELECOM RESEAUX SERVICES
Société Anonyme au capital de 8.914.414
€

Comptes consolidés
Pour l'exercice
clos le 31 mars 2010

Siège Social

14 Rue Ambroise Croizat
77 435 Marne la Vallée cedex 2

392 800 520, RCS Meaux

GROUPE Télécom Réseaux Services

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE - en K€

ACTIF	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Actifs non courants		17 843	17 869	17 216
Ecart d'acquisition	3.1	10 561	9 428	8 764
Immobilisations incorporelles	3.1	165	30	56
Immobilisations corporelles	3.1	5 771	6 497	6 772
Autres actifs financiers	3.3	82	91	60
Titres mis en équivalence	3.3		481	
Impôts différés actifs	3.8	1 264	1 342	1 564
Actifs courants		19 547	19 134	17 813
Stocks	3.2	1 940	1 491	1 017
Créances clients	3.4	13 630	13 842	13 143
Autres créances	3.4	2 767	2 217	1 647
Créances d'IS	3.4	71	96	135
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.4	1 139	1 488	1 871
TOTAL ACTIF		37 390	37 003	35 028

PASSIF	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Capitaux propres		8 672	11 350	13 247
Capital	3.5	8 914	8 914	8 914
Réserves		2 046	3 725	4 009
Résultat		(2 577)	(1 568)	50
Titres d'autocontrôle		(10)	(46)	(49)
Capitaux propres (Part du groupe)		8 373	11 025	12 925
Intérêts minoritaires		299	325	322
Dettes non courantes		2 633	1 911	1 733
Provision pour retraites et engagements assimilés	3.6	824	927	1 075
Autres provisions			35	
Emprunts et dettes financières	3.7	1 421	589	143
Autres dettes	3.7	388	360	364
Impôts différés passifs	3.8			151
Dettes courantes		26 085	23 742	20 049
Autres provisions	3.7	68	58	
Passifs financiers courants	3.7	6 031	5 479	3 677
Dettes fournisseurs	3.7	6 739	5 764	5 876
Dettes d'impôts sur les bénéfices	3.8	156	35	35
Autres passifs courants	3.7	13 091	12 406	10 461
TOTAL PASSIF		37 390	37 003	35 028

GROUPE Télécom Réseaux Services
 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE – en K€

Compte de résultat	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Chiffre d'affaires		44 143	38 900	33 958
Achats consommés	3.10	(12 031)	(9 241)	(8 386)
Autres achats et charges externes	3.11	(9 333)	(9 118)	(7 150)
Impôts et taxes		(1 132)	(966)	(891)
Charges de personnel	3.12	(21 720)	(19 292)	(15 849)
Dotations aux amortissements		(1 220)	(1 171)	(1 278)
Dotations aux provisions		(376)	48	346
Autres produits et charges	3.13	71	71	(385)
Résultat opérationnel courant		(1 598)	(770)	364
Autres produits et charges opérationnels	3.14	(271)	(96)	
Résultat opérationnel		(1 869)	(866)	364
Coût de l'endettement financier net	3.15	(223)	(349)	(354)
Autres produits et charges financiers	3.16	64	41	14
Q-P de résultat des mises en équivalence		(113)		
Impôts sur les sociétés	3.8	(219)	(57)	26
Impôts différés	3.8	(121)	(214)	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(2 482)	(1 445)	50
* Part du groupe		(2 577)	(1 568)	50
* Part des minoritaires		95	123	
Résultat de base par action en €	3.5	(0,56)	(0,32)	0,01
Résultat dilué par action en €	3.5	(0,56)	(0,32)	0,01

GROUPE Télécom Réseaux Services

ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 MARS 2010 – en K€

	31/03/2010 (12 mois)	31/03/2009 (12 mois)	31/03/2008 (12 mois)
Résultat net	(2 482)	(1 445)	50
Couverture de flux de trésorerie	(31)	(1)	
Impôt différé sur couverture de flux de trésorerie	10	0	
Ecart de conversion	2	0	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt	(75)	(287)	(162)
Total des autres éléments du résultat global	(94)	(288)	(162)
Résultat Global	(2 576)	(1 733)	(112)
Dont: Part du groupe	(2 670)	(1 856)	(112)
Intérêts minoritaires	94	123	

Exercice clos le	31/03/2010 (12 mois)	31/03/2009 (12 mois)	31/03/2008 (12 mois)
Résultat net	(2 482)	(1 445)	50
Résultat des mises en équivalence	113	0	0
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 095	1 082	1 250
Plus ou moins values de cession	7	17	13
Charges et produits calculés liés aux paiements d'actions	24	3	0
Opérations sans incidence sur la trésorerie	0	0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(1 243)	(343)	1 313
Charge/ (Produits) d'impôt (dont Impôts différés)	340	271	(26)
Elimination du coût de l'endettement financiers	215	329	318
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(688)	257	1 605
Incidence de la variation du besoin en fond de roulement	285	103	2 293
Incidences des variations des provisions sur le besoin en fonds de roulement	13	(35)	(238)
Impôts payés	(17)	(8)	
Flux de trésorerie généré par l'activité	(407)	317	3 660
Incidence des variations de périmètre	(254)	(579)	(3 362)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immos corporelles et incorporelles	(766)	(1 134)	(980)
Encaissements résultant de la cession d'immos corporelles et incorporelles	3	0	98
Décaissements provenant de l'acquisition d'immos financières	0	0	(60)
Encaissements résultant de la cession d'immos financières	(132)	(10)	2
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements	(1 149)	(1 723)	(4 302)
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	0	(47)	4 194
Dividendes versés aux minoritaires	(120)	(120)	0
Intérêts financiers nets versés	(208)	(329)	(318)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	1 507	414	0
Remboursements d'emprunts	(428)	(272)	(227)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	751	(354)	3 649
Incidence de la variation des taux de change	4	0	0
Variation de trésorerie	(801)	(1 760)	3 007
VMP - Equivalents de trésorerie	313	1 126	0
Disponibilités	1 174	745	322
Concours bancaires	(4 828)	(3 451)	(4 909)
Trésorerie à l'ouverture	(3 341)	(1 580)	(4 587)
VMP - Equivalents de trésorerie	74	313	1 125
Disponibilités	1 065	1 174	745
Concours bancaires	(5 281)	(4 828)	(3 450)
Trésorerie à la clôture	(4 142)	(3 341)	(1 580)
Variation de trésorerie	(801)	(1 760)	3 007

Pour information, la variation de besoin en fond de roulement s'explique de la façon suivante :

Incidence de la variation de besoin en fond de roulement en (K€)	31/03/2010 (12 mois)	31/03/2009 (12 mois)	31/03/2008 (12 mois)
Matières premières, approvisionnements et marchandises	(288)	(381)	(87)
Avances et acomptes versés sur commandes	(311)	(205)	
Clients et comptes rattachés	597	871	2 205
Autres créances	96	(69)	(155)
Créance d'IS et charges constatée d'avance	(5)	(48)	128
<i>Sous-total</i>	<i>89</i>	<i>168</i>	<i>2 091</i>
Dettes financières diverses			(32)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(73)	(841)	940
Dettes fiscales et sociales	208	331	(380)
Autres dettes	(92)	(337)	(56)
Produits constatés d'avance	153	782	(270)
<i>Sous-total</i>	<i>196</i>	<i>(65)</i>	<i>202</i>
Total	285	103	2 293

Pour information, les variations de périmètre suivantes ont eu les incidences suivantes sur la variation de trésorerie :

Incidence de variation de périmètre en (K€)	31/03/2010 (12 mois)	31/03/2009 (12 mois)	31/03/2008 (12 mois)
Groupe ARTELCOM			
Acquisition des titres du groupe ARTELCOM			(4 709)
Trésorerie acquise			1 347
Groupe ATTI			
Acquisition et frais d'acquisition des titres du groupe ATTI	(284)	(1 112)	
Dettes sur acquisition du groupe ATTI		500	
Trésorerie acquise		514	
La société DATCOM			
Acquisition des titres de la société Datcom		(481)	
Trésorerie acquise	30		
Total	(254)	(579)	(3 362)

GRUPE Télécom Réseaux Services
ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2010 – en K€

<i>(En euros, sauf données par action)</i>	Nombre d'actions	Montant du capital	Primes d'émissions	Réserves et résultats consolidés	Réserve de conversion	Total des capitaux propres (part groupe)	Mino-ritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/2007	2 887 630	5 775	2 856	201		8 832		8 832
Résultat net de la période				50		50		50
Variation de la réserve de couverture net d'impôt								
Réévaluation des ensembles immobiliers net d'impôt				(162)		(162)		(162)
<i>Total des autres éléments du résultat global</i>				<i>(162)</i>		<i>(162)</i>		<i>(162)</i>
Résultat global de la période				(112)		(112)		(112)
Variation de périmètre							322	322
Titres d'auto contrôles				12		12		12
Total des transactions avec les propriétaires				12		12	322	334
Plus ou moins values sur actions propres								
Augmentation de capital	1 569 577	3 139	1 054			4 193		4 193
Capitaux propres au 31/03/2008	4 457 207	8 914	3 910	101		12 925	322	13 246
Résultat net de la période				(1 568)		(1 568)	123	(1 445)
Variation de la réserve de couverture net d'impôt				(1)		(1)		(1)
Réévaluation des ensembles immobiliers net d'impôt				(287)		(287)		(287)
<i>Total des autres éléments du résultat global</i>				<i>(288)</i>		<i>(288)</i>		<i>(288)</i>
Résultat global de la période				(1 856)		(1 856)	123	(1 733)
Titres d'auto contrôles				3		3		3
Dividendes versés							(120)	(120)
Total des transactions avec les propriétaires				3		3	(120)	(118)
Augmentation de capital			(47)			(47)		(47)
Capitaux propres au 31/03/2009	4 457 207	8 914	3 864	(1 753)		11 025	325	11 350
Résultat net de la période				(2 577)		(2 577)	95	(2 482)
Variation de la réserve de couverture net d'impôt				(21)		(21)		(21)
Réserve de conversion					2	2		2
Réévaluation des ensembles immobiliers net d'impôt				(75)		(75)		(75)
<i>Total des autres éléments du résultat global</i>				<i>(96)</i>		<i>(94)</i>		<i>(94)</i>
Résultat global de la période				(2 673)	2	(2 671)	95	(2 576)
Titres d'auto contrôles				19		19		19
Dividendes versés							(120)	(120)
Autres mouvements							(1)	(1)
Total des transactions avec les propriétaires				19		19	(121)	(102)
Augmentation de capital								
Capitaux propres au 31/03/2010	4 457 207	8 914	3 864	(4 407)	2	8 373	299	8 672

GROUPE Télécom Réseaux Services
NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2010
(En K€)

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes arrêtés consolidés. Ils sont organisés comme suit :

Note N°

1 - PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATIONS ET MODALITES DE CONSOLIDATION

- 1.1 BASE DE PREPARATION
- 1.2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUS
- 1.3 EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE
- 1.4 ESTIMATIONS ET HYPOTHESES AFFECTANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS
- 1.5 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS (IAS 1)
- 1.6 LA CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ETRANGERES
- 1.7 METHODE DE CONSOLIDATION (IAS 27, IAS 28 ET IAS 31)
- 1.8 OPERATIONS INTRA-GROUPE
- 1.9 ECARTS D'ACQUISITION (IFRS 3)
- 1.10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IAS 38, IFRS 3)
- 1.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IAS 16)
- 1.12 LOCATIONS (IAS 17)
- 1.13 STOCKS (IAS 2)
- 1.14 RECONNAISSANCE DES REVENUS (IAS 18)
- 1.15 ACTIFS FINANCIERS (IAS 32/39)
- 1.16 PASSIFS FINANCIERS (IAS 32/39)
- 1.17 PROVISION AU TITRE DES PENSIONS ET RETRAITE (IAS 19)
- 1.18 LES PROVISIONS (IAS 37)
- 1.19 IMPOTS DIFFERES (IAS 12)
- 1.20 ACTIONS PROPRES
- 1.21 SEGMENTS OPERATIONNELS (IFRS 8)
- 1.22 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS
- 1.23 SUBVENTIONS
- 1.24 RESULTAT FINANCIER
- 1.25 RESULTAT PAR ACTIONS

2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- 2.1 IDENTIFICATION DES SOCIETES CONSOLIDEES
- 2.2 SOCIETES EXCLUES DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION
- 2.3 PRISE DE CONTROLE DU GROUPE DATCOM
- 2.4 PRISE DE CONTROLE DU GROUPE ATTI

3 - EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1 GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
- 3.2 STOCK
- 3.3 AUTRES ACTIFS NON COURANTS, TITRES MISES EN EQUIVALENCE ET IMPOTS DIFFERES
- 3.4 ACTIFS COURANTS
- 3.5 CAPITAL SOCIAL
- 3.6 PROVISION AU TITRE DES PENSIONS ET RETRAITES
- 3.7 PASSIFS FINANCIERS
- 3.8 IMPOTS
- 3.9 INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)
- 3.10 DETAIL DES ACHATS CONSOMMES
- 3.11 DETAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES
- 3.12 CHARGES DE PERSONNEL

- 3.13 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION
- 3.14 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS
- 3.15 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET
- 3.16 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS
- 4.1 EFFECTIF DES SOCIETES CONSOLIDEES
- 4.2 ANALYSE DES RISQUES
- 4.3 INSTRUMENTS FINANCIERS
- 4.4 PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
- 4.5 PARTIES LIEES
- 4.6 INSTRUMENTS DERIVES
- 4.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN
- 4.8 AUTRES ENGAGEMENTS
- 4.9 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

NOTE AUX COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE

CLOS LE 31 MARS 2010

(En K€)

PREAMBULE

Les états financiers consolidés de Télécom Réseaux Services (la Société) au 31 mars 2010 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble constituant le «Groupe»). Intégrateur et opérateur de services en télécommunication d'entreprise, le Groupe accompagne les entreprises tout au long du cycle de vie de leur réseau télécom depuis sa mise en place jusqu'à son renouvellement.

La société est une société anonyme dont le siège social est situé 14, rue Ambroise Croizat à Marne la Vallée. TR services est une société anonyme à conseil d'administration immatriculée en France et cotée depuis le 22 janvier 1999 à la bourse de Paris (Euronext compartiment C (ISIN FR0000071763) immatriculée en France

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2010. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale le 28 septembre 2010.

1 - PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATIONS ET MODALITES DE CONSOLIDATION

1.1 Base de préparation

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, le groupe Télécom Réseaux Services a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers consultables sur le site de la Commission Européenne :

(http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Le référentiel IFRS comprend les normes internationales d'information financière (IFRS), les normes comptables internationales (IAS), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

•

Les états financiers consolidés sont présentés au millier d'euros le plus proche et ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des deux ensembles immobiliers du groupe et des actifs financiers disponibles à la vente.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la Note 1.4. »

1.2 Principes et méthodes comptables retenus

En regard des règles et méthodes de l'exercice 2009/2010, le Groupe a intégré l'application depuis le 1er avril 2009 de nouvelles normes et interprétations.

- Changement de méthode comptable : Présentation des états financiers IAS 1 révisée
L'application de la révision d'IAS 1 a un impact en termes de présentation des états financiers sur l'ensemble des périodes présentées, en conséquence :

- Modification de l'appellation du bilan qui devient Etat de la situation financière consolidée.
 - Le compte de résultat est complété par un « Etat du résultat global » qui regroupe le résultat de l'exercice et les autres produits et charges enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Ces éléments étaient auparavant présentés dans un « Etat des produits et charges comptabilisés au cours de la période ».
 - Toutes les variations de capitaux propres relatives aux propriétaires de la société sont uniquement présentées dans l'état de variation des capitaux propres tandis que les variations qui ne concernent pas les propriétaires sont présentées dans l'état du résultat global.
- Nouvelles normes

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er avril 2009 mais n'ont pas d'impact significatif sur l'information financière présente.

- Amendement IFRS 2 – Conditions d'acquisition des droits et annulations, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 16 décembre 2008.
- IFRS 8 – secteurs opérationnels, qui se substitue à la norme IAS 14 – information sectorielle. Voir note 3.10 sur l'information sectorielle.
- Amendements IAS 32 – Instruments financiers remboursables au gré du porteur, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 21 janvier 2009.
- IAS 23 R, Coûts d'emprunt, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 10 décembre 2008.
- IFRIC 13, Programme de fidélisation clients, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 16 décembre 2008.
- Interprétation IFRIC 14 - Surfinancement d'un régime : Plafonnement de l'actif et contribution minimale. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 16 décembre 2008.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiées mais ne sont pas applicables au 31 mars 2010 et n'ont pas été adoptées par anticipation :

- IFRS 3 R et IAS 27 révisées « Regroupements d'entreprises », applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Ces normes ont été adoptées par l'Union Européenne le 3 juin 2009.
- IAS 32 amendée relatif à la classification des droits de souscription applicable au 1er février 2010,
- IAS 39 et IFRIC 9 « Instruments financiers – Expositions éligibles à la comptabilité de couverture » amendée et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009, Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 15 septembre 2009.
- Interprétation IFRIC 12 « Accord de concession de services », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010. Cette interprétation a été adoptée par l'Union Européenne le 25 mars 2009.
- Interprétation IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier », cette interprétation est applicable à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2010. Cette interprétation a été adoptée par l'Union Européenne le 22 juillet 2009.
- Interprétation IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », cette interprétation est applicable à compter des exercices ouverts le 1er juillet 2009. Cette interprétation a été adoptée par l'Union Européenne le 4 juin 2009.
- Interprétation IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Cette interprétation a été adoptée par l'Union Européenne le 26 novembre 2009.

* normes non encore adoptées par l'Union Européenne

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

1.3 Evolution de l'activité du groupe, des résultats et de la situation financière

Le produit des activités (chiffre d'affaires) du groupe Télécom Réseaux Services s'est établi à 44.1 M€ sur le l'exercice clos le 31 mars 2010, à comparer à 38.9 M€ pour l'exercice 2008/2009.

Dans un environnement économique marqué par la crise, le Groupe TR Services enregistre une augmentation de 13,4 % de son chiffre d'affaires provenant principalement de la croissance externe réalisée à la fin de l'exercice 2008/2009 ; à périmètre constant n-1 (hors acquisitions 2009/2010), le chiffre d'affaires est en recul de 2,6%.

Le renouvellement de certains marchés publics tels que le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et la Mairie de Paris, qui représentent une part significative du chiffre d'affaires du Groupe TR Services, a différé les projets et les commandes relatives pendant plusieurs mois. Ce qui a notamment impacté le chiffre d'affaires en fin d'exercice.

Le fournisseur américain Nortel, placé en redressement judiciaire en janvier 2009 a affecté directement la filiale Artelcom puisque les projets en cours avaient été gelés à l'annonce de la faillite de Nortel. Artelcom a du adapter sa stratégie et a développé une offre alternative avec Avaya, qui au cours du second semestre de l'exercice a repris Nortel

Dans un contexte économique peu favorable, la stratégie de TR Services a été de poursuivre sa progression et son acquisition d'expertise technologique se traduisant par la reprise de l'intégrateur Réseaux DATCOM Inc et du spécialiste TOIP et application VOBISCOM. La nouvelle organisation du groupe s'est traduite notamment par un renforcement des équipes commerciales et la poursuite du déploiement en région.

Afin d'accompagner ses clients grands-comptes à l'international, le Groupe TRS a ouvert deux filiales à l'étranger, à Belgrade en Serbie et à Shanghai en Chine. Des contrats significatifs ont déjà été signés (Banques, PTT Serbes et Ville de Belgrade, ECLAT Hôtel Shanghai, Suez, Bayer...)

L'ensemble de ces investissements ont eu un impact certain sur les comptes de l'année 2009/2010.

Le résultat opérationnel courant, normes IFRS, est négatif de 1 598 K€ avec un résultat opérationnel courant négatif de 1 869 K€ (contre une perte de 866 K€ sur l'exercice précédent) et un résultat net négatif de 2 482 K€ (contre une perte de 1 445 K€ en 2008/2009).

Le repositionnement stratégique et le plan de restructuration permettent au groupe TR Services de prévoir sur le nouvel exercice fiscal un montant de commandes en forte hausse.

1.4 Estimations et hypothèses affectant les actifs et les passifs

Pour préparer les informations financières, la Direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Les postes concernés sont la provision pour indemnité de départ à la retraite (Note 1.16), les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition (Note 1.8), les impôts différés actifs (Note 1.17), les immobilisations comptabilisées à la juste valeur (Note 1.10), la reconnaissance des revenus dans le cadre de la méthode à l'avancement (Note 1.13) et les provisions sur stocks (Note 1.12).

1.5 Présentation des états financiers (IAS 1)

Le groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.

- Les actifs immobilisés sont classés en non courant, à l'exception des actifs financiers qui sont ventilés en courant et non courant.

- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.

- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à un dénouement à moins d'un an sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

1.6 La conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères, dont la monnaie fonctionnelle diffère de l'euro (monnaie de présentation des comptes), sont convertis dans les conditions suivantes :

- Selon la méthode du cours de clôture de la période pour le bilan.

- Selon la méthode du cours moyen de la période pour le compte de résultat

Les écarts de conversion sont inscrits en capitaux propres dans une rubrique séparée

1.7 Méthode de consolidation (IAS 27, IAS 28 et IAS 31)

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est exercé lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société de manière à tirer avantage de ses activités.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le choix des méthodes de consolidation répond à la définition de contrôle exprimée par les normes.

1.8 Opérations Intra-Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Le groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le groupe comptabilise au compte de résultat.

1.9 Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (juste valeur), sauf regroupements entre entreprises (ou activités) sous contrôle commun.

Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition.

Les actifs et passifs de l'entreprise acquise qui répondent aux critères d'identification sont comptabilisés au bilan consolidé pour leur juste valeur, à la date d'acquisition, séparément du goodwill. Le délai d'affectation est de 12 mois après la date d'acquisition.

Le goodwill positif est inscrit à l'actif, pour un montant égal à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Un test de dépréciation est réalisé avant la fin de l'exercice d'acquisition puis chaque année et dès identification d'indices de perte de valeur.

Le goodwill négatif est comptabilisé en résultat. Le goodwill généré en interne n'est pas comptabilisé en tant qu'actif.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation une fois par an, ou chaque fois que des événements ou des modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur.

La valeur comptable de tous les actifs de l'unité génératrice de trésorerie, y compris le goodwill, les actifs immobiliers et les actifs d'impôts différés, est comparée annuellement, à la clôture de chaque exercice clos au 31 mars, (et plus fréquemment, si indices de perte de valeur) à la valeur recouvrable correspondante, étant définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur vénale nette des coûts de cession.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de flux de trésorerie futurs actualisés, tels qu'ils ressortent du business plan à cinq ans, puis d'une hypothèse de croissance à long terme de 2 %.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux écarts d'acquisition et reconnue en résultat opérationnel dans le compte « Autres produits et charges opérationnels ».

Les regroupements d'entreprise effectués au cours de l'exercice sont décrits en note 2.3.

1.10 Immobilisations incorporelles (IAS 38, IFRS 3)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle sont revues à chaque clôture. La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles du groupe correspondent principalement à des logiciels, licences, comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la durée d'utilité : 2 à 5 ans.

La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles est incluse dans la ligne du compte de résultat « Dotations aux amortissements ».

1.11 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Ensemble immobilier

Le groupe a choisi la méthode de la juste valeur comme méthode permanente à l'évaluation des 2 ensembles immobiliers du groupe. Cette juste valeur repose sur une expertise immobilière réalisée par

des évaluateurs professionnels qualifiés. Conformément à IAS 16§34, le groupe procède à la réévaluation des immeubles dès lors que la juste valeur diffère sensiblement de la valeur nette comptable.

La valeur d'expertise se base sur la valeur vénale des biens compte tenu de leur état d'occupation, hors droits et frais d'actes, par référence directe à des prix observables sur le marché de l'immobilier de bureau dans les mêmes zones géographiques que celles du Groupe.

Cette valeur vénale comprend l'assiette foncière et la valeur des constructions avec celle des équipements généralement considérés comme immeubles par destination.

Les augmentations de la valeur comptable découlant de la réévaluation des ensembles immobiliers sont créditées en capitaux propres sous la rubrique écart de réévaluation. Toutefois, l'augmentation doit être comptabilisée en résultat dans la mesure où elle compense une diminution de réévaluation du même actif, précédemment comptabilisée en résultat.

L'écart de réévaluation relatif à une immobilisation corporelle et compris dans les capitaux propres peut être transféré directement dans les résultats non distribués lors de la décomptabilisation de l'actif.

La réévaluation des ensembles immobiliers fait l'objet d'une imposition différée.

Autres immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La base amortissable est constituée de la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle estimée.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges sur l'exercice. Les coûts ultérieurs peuvent être le cas échéant ajustée à chaque clôture. Les coûts ultérieurs peuvent être le cas échéant comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Les immobilisations en cours sont très majoritairement constituées d'installations téléphoniques faisant l'objet de contrats de location à des clients (durée des contrats entre 5 et 15 ans). Ces installations sont amorties sur 80 mois (6 ans et 8 mois).

Les coûts de main d'œuvre (PAFI) liés à ces installations font généralement l'objet d'une facturation au client, par conséquent, seule la partie Matériel est inscrite à l'actif, en Installations Téléphoniques. Dans les cas où ces frais d'installation restent à notre charge, ceux-ci sont enregistrés en Immobilisations avec la même durée d'amortissement que les installations auxquelles ils se rapportent.

Les immobilisations en cours sont également constituées d'installations FAX faisant l'objet de contrats de location à des clients. La durée d'amortissement retenue est de 5 ans (durée des contrats de 3 à 5 ans).

Dans la catégorie matériel de bureau et informatique figure notre matériel de réseau de communication interne qui intègre notre « bêta-test » dans le domaine du développement de la téléphonie sous IP. La société considère qu'elle fait très peu de développement sauf en ce qui concerne la téléphonie sous IP aussi dès qu'un développement fonctionne, il est immobilisé tout comme le réseau d'origine.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés au coût des immobilisations.

L'amortissement est réparti sur la meilleure estimation de la durée d'utilité. Cette durée d'utilité doit être réexaminée à chaque clôture comptable. Ces durées sont les suivantes :

- Installations téléphoniques	6 ans et 8 mois
- Installations télécopieurs	5 ans
- Matériel et outillages industriels	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

Le mode d'amortissement est linéaire.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur comptable devient notablement supérieure à leur valeur actuelle. L'approche retenue est basée sur le règlement CRC 2002-10 et sur les précisions fournies par la norme internationale IAS 36, en particulier :

Une provision est constituée lorsque la valeur comptable des actifs est supérieure à la valeur la plus élevée, entre d'une part la valeur vénale et d'autre part, la valeur d'usage ;

La valeur d'usage est déterminée à partir des flux nets futurs de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif.

Les dotations ou reprises qui résultent de l'évolution de l'écart entre la valeur comptable et la valeur actuelle sont présentées sur la ligne "Variation nette des provisions " et contribuent au résultat opérationnel.»

1.12 Locations (IAS 17)

Locations simples (contrats dont le Groupe ne conserve pas les risques et avantages liés à la propriété du bien loué)

Au sein du Groupe, les contrats de locations simples sont constitués pour l'essentiel du parc de véhicules.

Locations financements (contrats dont le Groupe conserve les risques et avantages liés à la propriété du bien loué)

Les contrats de location financement significatifs qui transfèrent en substance au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan dès l'origine. Ils sont enregistrés en immobilisations à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Une dette financière de même montant est constatée au passif du bilan. Les loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du principal de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières calculées sur la dette sont enregistrées directement au compte de résultat.

Le Groupe pratique très peu d'opérations de crédit bail et, en dehors des opérations décrites ci-dessous, il n'existe pas d'opérations de locations financements susceptibles d'avoir une influence significative sur la situation financière du Groupe. Ces contrats n'ont donc pas fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés.

En revanche, en juin et en octobre 2006 le groupe a procédé à deux opérations de lease-back sur, respectivement, certaines de ses installations techniques et sur ses investissements initiaux sur la plateforme IP Centrex. Ces éléments ont été maintenus en immobilisations dans les comptes consolidés avec comme contrepartie des emprunts d'un montant initial 515 K€ et 275 K€.

1.13 Stocks (IAS 2)

Les stocks de matières premières, marchandises et approvisionnements sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des matières premières, marchandises et des approvisionnements comprend uniquement le prix d'achat.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de l'arrêté.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faites frais de vente.

Le matériel en cours d'obsolescence est susceptible d'être utilisé pour la maintenance et les adjonctions ou modifications.

Ce matériel a donc une durée de vie supplémentaire et la provision pour dépréciation est déterminée en fonction de l'utilisation potentielle en se référant aux consommations prévisionnelles année après année.

Le matériel est regroupé par famille et la provision déterminée de manière statistique à partir du calcul de la valeur du stock résiduel résultant de l'application du coefficient de décroissance sur la durée de vie estimée.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés au coût des stocks.

Aucune circonstance ni événement significatif n'a conduit à la reprise de la dépréciation des stocks.

1.14 Reconnaissance des revenus (IAS 18)

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode de l'avancement pour ce qui concerne les services d'intégration.

Pour tout contrat de service de support délimité dans le temps, les revenus sont étalés linéairement sur la durée de chaque contrat par le biais des produits constatés d'avance.

Méthode de comptabilisation à l'avancement

Cette méthode consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge sur une affaire à tout moment, lors de sa réalisation en fonction de son avancement technique et de sa marge prévisionnelle à fin d'affaire. Le taux d'avancement correspond au ratio entre les charges engagées à la fin de la période et les charges à terminaison.

Dans le cas où la marge prévisionnelle à fin d'affaire est négative, une perte à terminaison est immédiatement constatée à la hauteur de la différence entre le prix de revient du contrat et son chiffre d'affaires.

1.15 Actifs financiers (IAS 32/39)

Autres actifs financiers

Ce poste représente essentiellement des dépôts et cautions versés par le Groupe en matière de locaux et d'équipements loués. Ce poste n'a pas fait l'objet d'une actualisation. Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Créances d'exploitation

La juste valeur des créances d'exploitation est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances.

L'ensemble des créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déductions faites des dépréciations.

La politique généralement appliquée dans le Groupe est de revoir, solde par solde, la nécessité de provisionner un élément douteux à la fin de chaque arrêté.

Le calcul de la provision éventuelle pour une créance est basé sur l'expérience passée concernant la probabilité qu'une créance non encore réglée devienne réellement impayée. Dès que cette créance fait l'objet d'une procédure juridique ou qu'elle atteint 6 mois d'ancienneté, la provision est généralement portée à 80 % sauf lorsque les circonstances obligent une provision à 100 %.

En tout état de cause, la provision est portée à 100 % lors de la notification d'un redressement judiciaire.

Les créances sont passées en perte uniquement sur réception d'un avis d'irrecouvrabilité de la part du mandataire. Les créances passées en perte sont imputées dans la ligne autres produits et charges d'exploitation au sein du compte de résultat.

Les cessions de créances professionnelles dans le cadre d'un contrat d'affacturage : dans la mesure où la Société conserve la majorité des risques et avantages attachés à ces créances, ces cessions sont traitées comme des opérations de financement et les créances concernées sont maintenues à l'actif du bilan.

Valeurs mobilières de placement

Les Valeurs mobilières de placement qualifiées d'équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en juste valeur par le résultat, leur juste valeur étant basée sur leur valeur de marché.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au cours du marché à chaque clôture comptable. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode "premier entré - premier sorti".

Les valeurs mobilières de placement sont qualifiées d'équivalents de trésorerie dès lors qu'elles se rapportent à des placements liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, présentant un risque négligeable de changement de valeur et une maturité inférieure à 3 mois.

A cet égard, les FCP et les SICAV monétaires détenus par le Groupe sont comptabilisés comme équivalents de trésorerie. Le Groupe détient exclusivement des FCP et des SICAV monétaires en euro, exposées à un risque de taux très limité et dont la volatilité sur 12 mois est très proche de celle de l'Eonia.

1.16 Passifs financiers (IAS 32/39)

Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti.

Contrats d'échanges de taux

Une couverture de flux de trésorerie a pour objectif de se prémunir contre une exposition à la variabilité de flux de trésorerie futurs:

- qui est liée à un risque particulier associé soit à un actif ou à un passif enregistré au bilan, soit à une transaction future hautement probable.
- et qui pourrait affecter le résultat net présenté.

Une couverture de flux de trésorerie d'un actif ou d'un passif déjà comptabilisé au bilan (actif ou dette à taux variable notamment) doit être comptabilisée comme suit :

- pour la couverture de juste valeur d'une part :
 - o La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée de la variation de juste valeur de cet élément qui est attribuable au risque couvert en contrepartie du résultat
 - o L'instrument de couverture est comptabilisé à sa juste valeur par résultat.
- pour la couverture de flux futurs :
 - o L'élément couvert ne fait l'objet d'aucune écriture spécifique
 - o L'instrument de couverture est évalué à sa juste valeur. Ses variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture et en résultat pour la part inefficace. Les montants différés en capitaux propres sont rapportés en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.

Les dettes financières bancaires contractées par le groupe sont à taux variable (Euribor + marge). Le risque de taux est couvert par le groupe par la pratique de SWAP, de CAP et de COLLAR. La relation de couverture et l'efficacité des dérivés sont déterminées par un acteur spécialisé et reconnu du marché.

Autres Dettes Non-Courantes

Les autres dettes non-courantes représentent uniquement des dépôts de garantie, actualisés selon les conditions prévues au contrat, perçus des clients dans le cadre de contrat de location/entretien.

Dettes Fournisseurs et Autres Dettes Courantes

La juste valeur des dettes fournisseurs et Autres Dettes Courantes est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances.

Celle-ci correspond généralement au montant de la facture. De plus, lorsque des dettes à plus long terme sont contractées à des conditions plus avantageuses que les conditions de marché, le groupe peut être amené à constater en résultat un gain ou une perte au moment de l'enregistrement initial de la dette, si la différence entre les conditions contractuelles et les conditions de marché est significative.

1.17 Provision au titre des pensions et retraite (IAS 19)

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. Le groupe ne dispose que d'engagement à prestations définies.

L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée à la fin de chaque trimestre selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations de première catégorie, libellé dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les écarts actuariels résultant de la mise à jour des paramètres de calcul sont immédiatement constatés en résultat à chaque clôture. Les coûts des services rendus, les coûts des services passés et la variation liée à l'actualisation sont tous comptabilisés sur la ligne charges de personnel au compte de résultat.

Pour les sociétés du téléphone qui relèvent de la convention collective de la métallurgie, l'engagement de départ en retraite doit être calculé sur la base d'une rémunération qui comprend l'ensemble des primes, commissions et heures supplémentaires.

Cette position se trouve justifiée par le fait que, dans la grande majorité des cas, l'indemnité, finalement payée au salarié lors de son départ, s'avère très proche ou inférieure au montant de l'engagement estimé par le biais de cette méthode de calcul, juste avant la date du départ réel.

1.18 Les provisions (IAS 37)

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques. L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

Les provisions sont actualisées conformément à la norme IAS 32 lorsque l'effet de l'actualisation est significatif. »

1.19 Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement en compte de résultat ou en capitaux propres est enregistré respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé. L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux sont connus.

Un impôt différé actif est comptabilisé au titre des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'Impôts différés sont compensés si, et seulement si, les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs recouvrables et passifs d'impôts exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés simultanément par la même autorité fiscale.

En France, un nouvel impôt sur les activités économiques (Contribution Économique Territoriale-CET) a été voté en décembre 2009 pour remplacer la Taxe professionnelle (TP) à compter du 1er janvier 2010. La CET est constituée d'une taxe foncière sur les immeubles (Cotisation Foncière des Entreprises – CFE) et d'une taxe sur la valeur ajoutée au taux de 1,5 % (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises-CVAE). La CET sera applicable par année calendaire à compter du 1er janvier 2010. Conformément aux dispositions du communiqué de presse du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 14 janvier 2010.

Le groupe a considéré que la nouvelle contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat à comptabiliser dans les comptes au 31 mars 2010 des impôts différés relatifs aux différences temporelles par la contrepartie d'une charge d'impôt différé au compte de résultat.

1.20 Actions propres

Les actions TR Services détenues par la société mère sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. En cas de cession, les plus ou moins values ainsi que les effets d'impôts correspondant sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

1.21 Segments opérationnels (IFRS 8)

▪ Secteur d'activité

Le groupe TR Services considère n'être actif que dans un seul secteur. En effet, suite au plan de cession totale des actifs du secteur réseaux intervenu en novembre 2001, le Groupe Télécom Réseaux Services exerce désormais son activité dans le seul secteur Téléphonie et Poste de travail. Le Groupe considère qu'il s'agit là d'un secteur d'activité unique du fait de la migration imminente des réseaux téléphoniques traditionnels vers des réseaux sous protocole Internet et de la convergence de la téléphonie et des réseaux de données. L'entrée du Groupe ATTI ne modifie pas cette opinion, en effet il intervient dans le même secteur des réseaux de communications.

TR Services répond au modèle de plus en plus recherché du partenaire unique capable de gérer la mise en œuvre, la maintenance et l'exploitation des installations téléphoniques de ses clients dans leur globalité, » Les rachats des sociétés Artelcom, ATTI et DATCOM répondent à cette stratégie ; au quotidien des collaborateurs de ces entités, ajouté à l'entité TR Services, travaillent sur des affaires de manière collective. En terme de reporting, conformément à IFRS 8, le pilotage du Groupe est également mono secteur, nous ne suivons pas individuellement les performances des entités juridiques notamment en raison du développement et de la multiplicité des affaires traitées par des équipes communes, avec un chiffre d'affaire logé dans l'entité qui a gagné le contrat.

Chez la filiale IVM, dont le chiffre d'affaires représente moins de 10% de celui du Groupe, la nature des activités principales (réseaux et micro-informatique), du fait de la convergence des technologies (voix/données - téléphonie sur IP), se rapproche très rapidement de celle de la maison mère, d'autant plus qu'elle a même une modeste activité en télécommunications depuis 2006.

Il ressort de cette analyse qu'actuellement le Groupe Telecom Réseaux Services dispose d'un seul secteur d'activité et une zone géographique unique.

1.22 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe. Ils incluent principalement les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris les écarts d'acquisition) relatifs à des participations consolidées, les plus ou moins values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels et certaines charges de restructuration.

1.23 Subventions

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnelles lors de leur notification par l'autorité administrative compétente.

1.24 Résultat financier

Le résultat financier se compose du Coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers ;

Le Coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie, résultat de cession d'équivalents de trésorerie) ;
- le coût de l'endettement financier brut (charges d'intérêt sur opérations de financement).

Les autres composants à caractères financiers comprennent des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement financier net :

- les produits financiers (produits d'intérêts et produits de cession des autres actifs financiers (hors trésorerie et équivalents de trésorerie), produits financiers d'actualisation.
- les charges financières (dépréciation et pertes sur cession des autres actifs financiers (hors trésorerie et équivalents de trésorerie), charges financières d'actualisation, autres charges financières. »

1.25 Résultat par actions

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, nets de l'effet de l'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période. Les actions propres portées en diminution des capitaux propres ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action de base et dilué.

2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Identification des sociétés consolidées

Dénomination sociale	Adresse	31 mars 2010			31 mars 2009	
		Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
TELECOM RESEAUX SERVICES S.A.	14 rue Ambroise Croizat - - 77183 Croissy Beaubourg	-	-	Société mère	-	Société mère
GIE TELECOM RESEAUX (France)	14 rue Ambroise Croizat - - 77183 Croissy Beaubourg		-	Liquidée au 31 janvier 2010	100 %	Intégration globale
TR Investissements S.A.S (TR Inv)	14 rue Ambroise Croizat - - 77183 Croissy Beaubourg		-	Absorbée par Telecom Réseaux Services S.A.	100 %	Intégration globale
Informatique Vente Maintenance S.A.S (IVM)	Z.I. de Sauxmarais Rue des Pommiers 50110 Tourlaville		-	Absorbée par Telecom Réseaux Services S.A.	100 %	Intégration globale
ARTELCOM	EUROPARC, 59 rue Auguste Perret, 94042 Créteil.	100 %	100 %	100 %	100 %	Intégration globale
ARTELCOM Grand Sud	4 rue Lionel Terray - 69740Genas	60 %	60 %	Intégration globale	60 %	Intégration globale
Assistance Technique Telecom et Informatique (ATTI)	15 F rue du Plouvier - 59175 Templemars	100%	100%	Intégration globale	100 %	Intégration globale
IPNET Telecom	57 Bd de la République - 78400 Chatou	-	-	Absorbée par Assistance Technique Telecom et Informatique (ATTI)	100 %	Intégration globale
Huacom Technologies	52 avenue Chanoine Cartellier - 69230 Saint Genis Laval,	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	Intégration globale
Datcom	40 Quai de Loire - 75019 Paris	100%	100%	Intégration globale	20 %	Non consolidée
TELECOM RESEAUX SERVICES SERBIE		100%	100%	Intégration globale	Néant	Non consolidée
TELECOM RESEAUX SERVICES CHINE		100%	100%	Intégration globale	Néant	Non consolidée

La clôture des comptes consolidés s'effectuent au 31 mars 2010. Toutes les filiales du groupe n'ayant pas une date de clôture statutaire à cette date, ont établi un arrêté intermédiaire au 31 mars 2010.

2.2 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Néant

2.3. Prise de contrôle du Groupe DATCOM

En octobre 2009, le Groupe a acquis 100 % de la société DATCOM. Avec DATCOM, le Groupe TR Services intègre un prestataire de services spécialisé dans l'intégration de réseaux d'entreprise. L'expertise technique s'étend depuis l'infrastructure jusqu'à l'optimisation des flux applicatifs, en passant par le transport de données. Grâce à cette acquisition le groupe TR Services bénéficiera de la certification « Enterprise Partner » du constructeur H3C et de positionner le Groupe parmi les premiers acteurs sur le marché français à proposer des solutions H3C.

La comptabilisation du regroupement d'entreprise est initiale compte tenu de la date d'acquisition (novembre 2009). L'écart d'acquisition dégagé au 31 mars 2010 s'élève à 1 081 K€ et s'analyse ainsi :

Société DATCOM	
Actif net acquis	(713)
	(713)
% de participation	100%
Juste valeur des actifs nets acquis	(713)
Quote-part de résultat mis en équivalence	113
Coût d'acquisition	481
Goodwill	1 081

Au 31 mars 2010, le Groupe TRS a payé 481 K€ pour l'acquisition totale de DATCOM.

Conformément à la norme IFRS 3, l'affectation définitive du prix d'acquisition sera finalisée dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition. La répartition des actifs nets acquis retraités est présentée ci-après :

Société DATCOM	
Immobilisations incorporelles	1
Immobilisations corporelles	82
Stocks	102
Créances clients	359
Autres créances	266
Disponibilité	30
Total Actif	840
Emprunts et dettes financières non courantes	29
Emprunts et dettes financières courantes	65
Dettes fournisseurs et autres dettes	1 459
Total Passif	1 554
Actif net acquis	(713)
Part du Groupe	(713)
Part des minoritaires	0

La participation dans la société Datcom a été portée à 100% au mois d'octobre 2009. Cette prise de participation a impacté les comptes du groupe TR Service pour 1,4 M€ de chiffre d'affaires, un résultat opérationnel de 24 K€ et un résultat net de 17 K€

2.4. Prise de contrôle du Groupe ATTI

L'acquisition du Groupe d'Assistance Technique Telecom et Informatique (ATTI) ayant été effectuée le 31 mars 2009, les comptes du Groupe TR Services n'avaient pas été impactés par le compte de résultat provenant du sous-groupe groupe ATTI.

Pour l'exercice 2010, le groupe ATTI a contribué pour 4,8 M€ de chiffre d'affaires pour un résultat opérationnel de 22 K€ et un résultat net de 13 K€.

Pour l'acquisition du groupe ATTI le solde du règlement sera payé au plus tard au 31 mars 2011 pour un montant de 250 K€.

L'impact sur l'écart d'acquisition au 31 mars 2010 est dû à des frais d'acquisition complémentaires et à l'affectation définitive du prix d'acquisition conformément à la norme IFRS 3,

3 - EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Goodwill, Immobilisations incorporelles et corporelles

<i>Immobilisations incorporelles K€</i>	<i>Ecart d'acquisition</i>	<i>Concessions, Brevets</i>
Solde au 31/03/2008	8 764	56
Valeur brute	9 064	774
Cumul des amortissements		(719)
Cumul des pertes de valeur	(300)	
Variation de périmètre	664	
Investissements		20
Cessions et mises hors services		(15)
Amortissements		(44)
Reprise amortissements (cessions)		15
Solde au 31/03/2009	9 428	30
Valeur brute	9 728	783
Cumul des amortissements		(752)
Cumul des pertes de valeur	(300)	
Variation de périmètre	1 133	
Investissements		18
Cessions et mises hors services		(450)
Amortissements		(66)
Reprise amortissements (cessions)		447
Reclassement		616
Solde au 31/03/2010	10 561	165
Valeur brute	10 861	987
Cumul des amortissements		(822)
Cumul des pertes de valeur	(300)	

→ *Analyse de la variation des écarts d'acquisition sur la période*

L'augmentation nette des écarts d'acquisition au 31 mars 2010 résulte de l'acquisition de Datcom et de l'ajustement relatif au complément au complément de prix du groupe ATTI décrite en Note 2.3.

→ *Tableaux de variation des immobilisations corporelles*

Immobilisations corporelles K€	Ensemble immobilier	Install. tech. matériels et outillages	Matériel de transport	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Autres immob.	Immob. en cours	Total
Solde au 31/03/2008	2 917	2 973	17	416		448	6 772
Valeur brute	3 211	7 927	100	1 459		448	13 145
Cumul des amortissements	(735)	(4 950)	(82)	(1 048)			(6 814)
Cumul des pertes de valeur							
Cumul des réévaluations	441						441
Investissements	111	433		188		499	1 231
Variation de périmètre (1)					68		68
Cessions et mises hors service		(1 744)		(201)			(1 944)
Amortissements		(967)	(8)	(152)			(1 127)
Reprise d'amortissements		1 733		195			1 928
Reclassement et mises en service		442				(442)	
Augmentation résultant des réévaluations comptabilisées en capitaux propres	(430)						(430)
Solde au 31/03/2009	2 598	2 876	10	441	68	505	6 497
Valeur brute	3 322	7 068	100	1 445	232	505	12 672
Cumul des amortissements	(735)	(4 193)	(90)	(1 004)	(164)		(6 186)
Cumul des réévaluations	11						11
Investissements	58	483	3	115		89	748
Variation de périmètre (1)		68		14			82
Cessions et mises hors service		(1)	(125)	(15)			(141)
Amortissements		(940)	0	(170)	(44)		(1 153)
Reprise d'amortissements			122	12			134
Reclassement et mises en service	55	156		6		(500)	(283)
Augmentation / (Diminution) résultant des réévaluations comptabilisées en capitaux propres	(113)						(113)
Solde au 31/03/2010	2 598	2 642	10	403	24	94	5 771
Valeur brute	3 432	6 622	122	1 588	232	94	12 090
Cumul des amortissements	(755)	(3 980)	(112)	(1 185)	(208)		(6 240)
Cumul des réévaluations	(79)						(79)

(1) Les variations de périmètre correspondent en 2009 à l'acquisition du groupe ATTI et en 2010, à l'acquisition de DATCOM.

En juin et en octobre 2006 le groupe a procédé à une opération de lease-back de certaines de ses installations techniques. Le produit de cession est égal à la valeur nette comptable des actifs concernés.

Ces éléments ont été maintenus en immobilisation dans les comptes consolidés avec comme contrepartie des emprunts d'un La valeur nette comptable des immobilisations acquises par voie de location financement s'élève à 369 K€.

Si les actifs immobiliers avaient été évalués selon la méthode du coût historique amorti, la valeur nette comptable au 31/03/2010 aurait été de 2 057 K€.

→ *Tests de dépréciation des actifs*

Dans le cadre du contrôle de la valeur des écarts d'acquisition, un test de dépréciation a été mené au 31 mars 2010 en application de la procédure mise en place par le Groupe. Cette procédure, s'appuyant principalement sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie.

Au 31 mars 2010, Le taux d'actualisation retenu pour déterminer la valeur d'utilité est le coût moyen pondéré du capital après impôts du Groupe, qui est égale à 9.69 %.

Le calcul du coût moyen du capital est basé sur :

- un taux sans risque correspondant à la moyenne 1 an du rendement des OAT 10 ans, d'un Beta sectoriel, d'une prime de risque de marché de 5 % et d'une prime de risque spécifique de 5 % en ce qui concerne le coût des capitaux propres;
- d'un spread de 2 % en ce qui concerne la détermination du coût de la dette ;
- et d'un levier financier sectoriel moyen en ce qui concerne la pondération des deux composants

Ainsi les tests de valorisation effectués par la méthode DCF, comme les années précédentes, montrent une valorisation supérieure aux valeurs nettes comptables en nos livres.

Le Groupe a effectué des analyses de sensibilité de la valeur d'utilité aux hypothèses clés affectant notamment le calcul de la valeur terminale

Gain / Perte de valeur Taux de croissance à perpétuité	coût moyen pondéré du capital : WACC			Taux EBITDA Normatif	
	9,19%	9,69%	10,19%	4,00%	4,50%
1,50%	389	(934)	(2 105)	(1 529)	315
2,00%	1 543	64	(1 237)	(570)	1 393
2,50%	2 870	1 200	(255)	522	2 622
	Taux EBITDA Normatif à 4,20%			WACC à 9,69%	

3.2 Stock

<i>Stock (K€)</i>	<i>Matières Premières</i>	<i>Marchandises</i>	<i>Total</i>
Solde au 31/03/2008	833	185	1 017
Valeur brute	1 055	273	1 328
Cumul des pertes de valeur	(222)	(88)	(311)
Variation brute	13	368	381
Variation de périmètre		145	145
Dépréciation	(38)	(14)	(52)
Solde au 31/03/2009	807	684	1 491
Valeur brute	1 068	786	1 854
Cumul des pertes de valeur	(261)	(102)	(363)
Variation brute	(44)	332	288
Variation de périmètre		102	102
Différence de change		(2)	(2)
Reclassement	97		97
Dépréciation	4	(40)	(36)
Solde au 31/03/2010	864	1 076	1 940
Valeur brute	1 121	1 218	2 339
Cumul des pertes de valeur	(257)	(142)	(399)

3.3 Autres actifs non courants, titres mises en équivalence et impôts différés

<i>Autres actifs financiers et impôts différés actifs (K€)</i>	<i>Dépôts, prêts et autres créances</i>	<i>Titres en MEE</i>	<i>Autres partici- pations</i>	<i>Carry Back & créance d'IS</i>	<i>Impôts différés actifs</i>	<i>Total</i>
Solde au 31/03/2008	61				1 563	1 624
Valeur brute	61		5 335		1 563	6 959
Dépréciation			(5 335)			(5 335)
Variation brute	9	481			(157)	333
Variation juste valeur	(1)					(1)
Variation périmètre	23				13	36
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés sur une même entité fiscale					(78)	(78)
Solde au 31/03/2009	91	481			1 342	1 914
Valeur brute	91	481			1 342	1 914
Dépréciation						
Variation brute	(7)				58	51
Différence de change						
Variation juste valeur	(2)				10	8
Variation périmètre		(481)			(11)	(492)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés sur une même entité fiscale					(135)	(135)
Solde au 31/03/2010	82	0			1 264	1 346
Valeur brute	82	0			1 264	1 346
Dépréciation						

3.4 Actifs courants

<i>Actifs courants (K€)</i>	<i>Créances Clients</i>	<i>Autres créances</i>	<i>Créances d'IS</i>	<i>Trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	<i>Total</i>
Solde au 31/03/2008	13 143	1 647	135	1 871	16 796
Valeur brute	13 566	1 647	135	1 871	17 218
Dépréciation	(423)				(423)
Variation brute	(871)	322	(48)	(891)	(1 487)
Variation juste valeur				(6)	(6)
Variation périmètre	1 483	304	9	514	2 310
Dépréciation	87	(56)			31
Solde au 31/03/2009	13 842	2 217	96	1 488	17 643
Valeur brute	14 247	2 273	96	1 488	18 104
Dépréciation	(405)	(56)			(461)
Différences de change	3			4	7
Variation brute	(597)	358	(81)	(383)	(703)
Variation juste valeur					
Variation périmètre	359	191	56	30	636
Dépréciation	23				23
Solde au 31/03/2010	13 630	2 767	71	1 139	17 606
Valeur brute	14 012	2 822	71	1 139	18 044
Dépréciation	(382)	(56)			(438)

3.4 (Suite)

<i>Autres créances K€</i>	<i>Rabais, ristournes et avoirs à recevoir</i>	<i>Fournisseurs débiteurs</i>	<i>Personnel et organismes sociaux</i>	<i>TVA et CET</i>	<i>Divers Soldes débiteurs</i>	<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>Prêts et créances</i>	<i>Avances et acomptes</i>	<i>Total</i>
Solde au 31/03/2008	117	105	172	726	81	412	22	11	1 647
Valeur brute	117	105	172	725	81	413	22	11	1 647
Dépréciation									
Variation brute	(110)	215	(102)	111	170	48	1	(9)	323
Variation de périmètre	73	34	9	105	19	62	2		304
Dépréciation					(56)				(56)
Solde au 31/03/2009	80	353	80	942	213	523	25	2	2 217
Valeur brute	80	353	80	942	269	523	25	2	2 273
Dépréciation					(56)				(56)
Variation brute	(21)	215	32	(45)	(62)	5	139	95	358
Variation de périmètre	(19)			138	0		72		192
Solde au 31/03/2010	40	569	112	1 034	151	528	237	97	2 767
Valeur brute	40	569	112	1 034	207	528	237	97	2 823
Dépréciation					(56)				(56)

3.5 Capital social

<i>Capital social K€</i>	<i>Actions</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Capital</i>
Solde Clôture (31/03/2008)	4 457 207	2 €	8 914
Solde Clôture (31/03/2009)	4 457 207	2 €	8 914
Solde Clôture (31/03/2010)	4 457 207	2 €	8 914

Les actions sont librement négociables.

L'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2008 a autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions, jusqu'au 25 mars 2010.

Les achats ou ventes d'actions peuvent être réalisées à tout moment et par tous moyens dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dans la limite de détention de 10% du nombre de titres composant le capital soit 445 721 actions.

Les dirigeants et fondateurs de la société n'ont pas l'intention d'acheter ou de revendre des titres dans le cadre de la réalisation du programme de rachat d'actions.

Outre le droit de vote attaché aux actions, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis au moins 2 ans, au nom du même actionnaire. Le montant des actions à droit de vote double est de 806 609 actions au 31/03/2010 contre 806 609 actions au 31/03/2009.

Il n'y a pas eu de dividendes proposés ou décidés avant l'autorisation de publication des états financiers, non comptabilisés en tant que distribution aux porteurs de capitaux propres pendant la période ni de dividendes privilégiés cumulatifs non comptabilisés.

Actions propres

<i>Exercice clos le</i>	<i>Actions propres</i>	<i>Total actions</i>	<i>% actions propres</i>
31/03/2008	14 992	4 457 207	0,34%
31/03/2009	13 916	4 457 207	0,31%
31/03/2010	4 900	4 457 207	0,11%

Dividendes

Il n'y a pas eu de versement de dividendes au titre de l'exercice clos de 31 mars 2009. Par ailleurs, il n'est pas prévu de versement de dividendes au titre de l'exercice clos de 31 mars 2010.

Résultat par action

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités.

Résultat par action pour l'ensemble des activités

	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en milliers d'euros)	(2 482)	(1 445)	50
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	4 457 207	4 457 207	4 457 207
Résultat de base par action en €	(0,56)	(0,32)	0,01

	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère(en milliers d'euros)	(2 482)	(1 445)	50
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	4 457 207	4 457 207	4 457 207
Résultat net dilué par action en €	(0,56)	(0,32)	0,01

3.6 Provision au titre des pensions et retraites

Les paramètres permettant l'évaluation sont les suivants :

- L'âge de départ des salariés oscille entre 60 et 65 ans selon leur date de naissance.
- Le turnover utilisé (7,48%) contre 7,13% en 2009, provient des données propres au Groupe par observation des 3 derniers exercices.
- Le taux de progression salariale 1,10% contre 1,86 % en 2009est la moyenne des augmentations salariales sur cette période
- La table de « mortalité » utilisée est celle de 2002-2004, publiée par l'INSEE.
- Le taux d'actualisation a été fixé à 5,75% identique à 2009.

<i>Détermination des engagements nets</i>	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Valeur actualisée des engagements au titre des pensions et retraites	927	1 075	1051
Ecart actuariels non actualisés			
Juste valeur des actifs du régime à la clôture			
Engagements nets au passif	927	1 075	1 051
Engagements nets à l'actif			
Engagements nets	927	1 075	1 051

<i>Evolution sur l'exercice des engagements</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>31/03/2008</i>
Valeur actualisée des engagements au titre des pensions et retraites à l'ouverture	927	1 075	1 051
Coût financier	(53)	(51)	48
Coût des services rendus dans l'exercice	88	(11)	87
Prestations payées	(135)	(199)	(103)
Variation de périmètre	(3)	36	52
Ecart actuariels de l'exercice		77	(60)
Valeur actualisée des engagements au titre des pensions et retraites à la clôture	824	927	1 075
<i>Eléments comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>31/03/2008</i>
Coût financier	(53)	(51)	48
Coût des services rendus dans l'exercice	88	(11)	87
Prestations payées	(135)	(199)	(103)
Ecart actuariels de l'exercice		77	(60)
Total	(100)	(185)	(28)

Le tableau suivant présente une étude de sensibilité au taux d'actualisation sur la dette actuarielle :

<i>Impact résultat de la sensibilité du taux d'actualisation</i>	<i>31/03/2010</i>
Hausse du taux de 0,25%	17
Baisse du taux de 0,25%	(17)
Hausse du taux de 1%	65
Baisse du taux de 1%	(71)

3.7 Passifs financiers

<i>Dettes non courantes en K€</i>	<i>Dépôts de garantie</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Instruments financiers</i>	<i>Total</i>
Solde au 31/03/2008	364	143		507
Variation brute	(16)	449	12	445
Variation de périmètre	1	55		56
Reclassement		(59)		(59)
Solde au 31/03/2009	349	589	12	949
Variation brute	(8)	908	7	906
Variation de périmètre		29		29
Reclassement		(104)		(104)
Juste valeur			29	29
Solde au 31/03/2010	340	1 421	48	1 809

<i>Dettes courantes en K€</i>	<i>Dettes fournisseurs</i>	<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<i>Autres dettes</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Provision litige</i>	<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>Total</i>
Solde au 31/03/2008	5 876	5 829	555	3 677		4 112	20 049
Variation brute	(841)	331	(369)	1 687		782	1 591
Variation de périmètre	730	975	27	58	18	162	1 970
Reclassement				57	39		96
Solde au 31/03/2009	5 765	7 135	213	5 479	58	5 057	23 706
Variation brute	(73)	210	(90)	633	(25)	154	809
Variation de périmètre	1 047	346		(185)		66	1 274
Reclassement			(0)	104	35		139
Solde au 31/03/2010	6 739	7 691	123	6 031	68	5 277	25 928

Les dettes financières courantes sont constituées majoritairement de concours bancaires court terme. Ces concours sont fournis dans le cadre d'une convention Dailly établie avec le pool bancaire du groupe.

Les créances cédées à des tiers sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers et que le Groupe n'a plus aucune implication continue dans l'actif transféré. Certains contrats d'affacturage mis en place ne remplissant pas ces conditions ont été retraités à la clôture. Au 31 mars 2010, le montant du retraitement s'élève à 356 K€, contre 278 K€ au 31 mars 2009.

3.8 Impôts

<i>Actifs et passifs d'impôts différés (K€)</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>31/03/2008</i>
Impôts différés actifs			
Différences temporaires	37	34	20
Provision pour avantages aux personnels	275	309	358
Instruments financiers	16		
CVAE	28		
Pertes reportables sur les bénéfices fiscaux futurs	1 263	1 263	1 186
Autres		4	
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés sur une même entité fiscale	(355)	(267)	
Total impôts différés actifs	1 264	1 342	1 564
Impôts différés passifs			
Différences temporaires	17	2	
Réévaluation des immeubles	183	183	151
Contrats de location financements	72	82	
CVAE	83		
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés sur une même entité fiscale	(355)	(267)	
Total impôts différés passifs			151
Position nette d'impôts différés	1 264	1 342	1 413

<i>Impôts sur les bénéfices en K€</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>31/03/2008</i>
Impôts sur les sociétés	29	9	48
Carry back et autres actifs financiers	42	87	87
Autres crédits d'impôts			
Total créance d'impôts sur les bénéfices	71	96	135
Impôts sur les sociétés	156	35	35
Total dettes d'impôts sur les bénéfices	156	35	35

<i>Preuve d'impôt en K€</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>31/03/2008</i>
Résultat Comptable avant Impôt	(2 029)	(1 174)	25
Taux théorique de Taxation	33,33%	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	676	391	(8)
Différences permanentes	(144)	(44)	207
Activation de déficits antérieurement non constatés			
Non-Activation du Déficit de la Période	(793)	(518)	(199)
Crédit d'impôts pour apprentissage	17		26
Carry back		(100)	
Cvae	(96)		
(Charge) ou produit réel d'impôt	(340)	(271)	26

Le montant des déficits reportables non activés au 31 mars 2009 s'élevaient à 2 832 K€. Au 31 mars 2010, les déficits non activés s'élèvent à 4 483 K€; par prudence, le déficit fiscal de l'exercice n'a pas fait l'objet d'une activation complémentaire d'impôt.

3.9 Information sectorielle (IFRS 8)

- Secteur d'activité

Le groupe TR Services considère n'être actif que dans un seul secteur. En effet, suite au plan de cession totale des actifs du secteur réseaux intervenu en novembre 2001, le Groupe Télécom Réseaux Services exerce désormais son activité dans le seul secteur Téléphonie et Poste de travail. Le Groupe considère qu'il s'agit là d'un secteur d'activité unique du fait de la migration imminente des réseaux téléphoniques traditionnels vers des réseaux sous protocole Internet et de la convergence de la téléphonie et des réseaux de données. L'entrée du Groupe ATTI ne modifie pas cette opinion, en effet il intervient dans le même secteur des réseaux de communications.

Chez la filiale IVM, dont le chiffre d'affaires représente moins de 10% de celui du Groupe, la nature des activités principales (réseaux et micro-informatique), du fait de la convergence des technologies (voix/données - téléphonie sur IP), se rapproche très rapidement de celle de la maison mère, d'autant plus qu'elle a même une modeste activité en télécommunications depuis 2006.

Il ressort de cette analyse qu'actuellement le Groupe Telecom Réseaux Services dispose d'un seul secteur d'activité et une zone géographique unique.

3.10 Détail des achats consommés

<i>Achats consommés (K€)</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>31/03/2008</i>
Achats Marchandises	(5 272)	(4 667)	(2 059)
Dépréciation stocks de marchandises		(14)	2
Variation de stock de marchandises	333	368	(64)
Achats de matières premières	(7 494)	(5 766)	(6 910)
Production immobilisée & Transfert charges.		754	567
Dépréciation stocks de matières premières	363	(38)	(110)
Variation de stocks de matières premières	(44)	13	152
Rabais, Remises, Ristournes	83	109	36
Total	(12 031)	(9 241)	(8 386)

3.11 Détail des autres achats et charges externes

<i>Autres achats et charges externes (K€)</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>31/03/2008</i>
Sous-traitance	(2 614)	(3 066)	(1 977)
Locations charges locatives	(1 438)	(997)	(763)
Personnel extérieur	(449)	(812)	(1 040)
Rémunération d'intermédiaires , honoraires	(577)	(687)	(314)
Redevances de maintenance matériel de réseau	(15)	(22)	(18)
Achats non stockés de fournitures	(737)	(611)	(565)
Entretien et réparations	(552)	(417)	(382)
Assurances	(402)	(390)	(474)
Documentation	(19)	(26)	(24)
Publicité	(177)	(258)	(145)
Transport de biens	(90)	(98)	(35)
Voyages,déplacements, missions	(1 599)	(1 255)	(1 185)
Frais postaux et téléphoniques	(426)	(326)	(224)
Services bancaires	(145)	(73)	(55)
Côtisations et frais de recrutement	(1)	(40)	(16)
Autres			87
Total	(9 333)	(9 118)	(7 150)

3.12 Charges de personnel

<i>Charges de personnel (K€)</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>31/03/2008</i>
Salaires et traitements	(14 945)	(13 525)	(10 850)
Charges sociales	(6 835)	(5 952)	(5 197)
Participation des salariés			
Autres charges de personnel	(40)		
Dotation/Reprise Provision IDR	100	185	28
- Production immobilisée & transfert de charges			171
Total	(21 720)	(19 292)	(15 849)

En 2009, les charges sociales comprenaient un produit non récurrent de 302 K€ lié au remboursement de réduction de charges sociales dit « Fillon » pour les années antérieures consécutif à un audit mené par un cabinet extérieur.

3.13 Autres produits et charges d'exploitation

<i>Autres et produits et charges (K€)</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>31/03/2008</i>
Autres produits et charges	40	(3)	(414)
Subventions d'exploitation	31	74	32
Honoraires sur litiges			
Résultat sur cession immobilisations			(15)
Divers			12
Production immobilisée & transfert de charges			
Total	71	71	(385)

3.14 Autres produits et charges opérationnels

<i>Autres et produits et charges opérationnels (K€)</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>31/03/2008</i>
Pertes de valeurs sur des actifs		(57)	
Plus ou moins values des actifs cédés	(3)	(1)	
Charges de restructuration	(255)		
Autres produits et charges	(13)	(38)	
Total	(271)	(96)	

3.15 Coût de l'endettement financier net

<i>Coût de l'endettement financier net (K€)</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>31/03/2008</i>
Charges d'intérêts	(225)	(299)	(311)
Coût de l'endettement financier brut	(225)	(299)	(311)
Autres charges financières sur équiv. de trésorerie	(9)	(50)	(43)
Produit de cession & aut. prod/ équiv. de trésorerie	11		
Charges et produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	3	(50)	(43)
Total	(223)	(349)	(354)

3.16 Autres produits et charges financiers

<i>Autres produits et charges (K€)</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>31/03/2008</i>
Gains de changes	83	26	
Plus ou moins value sur cession de valeurs mobilières de placement	1	11	
Autres produits financiers	8	22	14
Sous total	92	59	14
Pertes de changes	(26)	(6)	
Autres charges financières	(2)	(12)	
Sous total	(28)	(18)	0
Total	64	41	14

4.1 Effectif des sociétés consolidées

<i>Répartition du Personnel</i>	<i>Effectif au 31/03/2010</i>	<i>Effectif au 31/03/2009</i>	<i>Effectif au 31/03/2008</i>
Commerciaux	65	43	56
Administratifs	76	75	78
Ingénieurs et Techniciens	303	270	278
Total	444	388	412

<i>Répartition du Personnel</i>	<i>Effectif au 31/03/2010</i>	<i>Effectif au 31/03/2009</i>	<i>Effectif au 31/03/2008</i>
Cadres et Assimilés	138	106	99
Non Cadres	306	282	313
Total	444	388	412

4.2 Analyse des risques

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque lié aux fournisseurs de technologies
- Risque de marché qui recouvre le risque de taux, le risque de change et le risque de contrepartie
- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent à d'autres notes dans les états financiers consolidés.

Le Conseil d'Administration définit et supervise le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en oeuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le Comité d'Audit du Groupe a pour responsabilité de veiller à l'application de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et d'examiner l'adéquation du cadre de gestion des risques du Groupe avec les risques auxquels le Groupe doit faire face.

a- Risques liés aux fournisseurs de technologies

Le Groupe TR Services travaille avec un nombre restreint de fournisseurs. La société Alcatel-Lucent reste son principal fournisseur, elle a représenté 12,4% de ses achats de l'exercice 2009/2010 (16,7% de ses achats sur 2008/2009, 21,9% de ses achats sur 2007/2008). Il a su, au fil du temps, créer une véritable relation de confiance avec ces derniers. Cette confiance lui assure une certaine pérennité et permet de penser que le Groupe ne devrait pas avoir à souffrir de ce genre de risques dans les années à venir ; son partenariat avec Alcatel-Lucent en fait la démonstration. Il faut également noter que le rapprochement avec le Groupe Artelcom puis avec ATTI et Datcom a élargi la gamme de ses fournisseurs et par là-même, réduit son risque de dépendance. Ainsi son deuxième fournisseur (Aastra France) représente 9,2% de ses achats et le troisième (HP - 3Com) 5,46%.

Au premier semestre de l'année écoulée Artelcom a subi les conséquences de la mise sous « Chapter 11 » du constructeur Nortel. La reprise de celui-ci par Avaya a relancé son activité commerciale dès le début du deuxième semestre. Le Groupe TR Services est maintenant le seul intégrateur en France possédant la double expertise technologique : Avaya et Nortel.

La richesse de la clientèle du Groupe TR Services et sa compétence reconnue font qu'il est courtisé par l'ensemble des constructeurs de son domaine de compétence. La qualité et la performance des technologies en matière de systèmes de réseaux de communication sont centrées sur l'avancée technologique des produits utilisés par le Groupe et sa capacité à s'y adapter. Toutefois, la qualité et la performance des technologies utilisées constituent un facteur clé de la compétitivité de l'offre du Groupe TR Services. Il doit, par conséquent, assurer sa capacité à maintenir la qualité de son portefeuille de technologies. Le Groupe doit, de la même façon, s'adapter aux évolutions technologiques choisies par ses fournisseurs. Les dernières acquisitions : ATTI, Vobiscom et Datcom ont permis d'acquérir de nouvelles expertises et ouvert ou renforcé de nouveaux partenariats.

Le Groupe TR Services a démontré par le passé sa capacité à s'ouvrir aux nouvelles technologies à potentiel. Les compétences techniques internes du Groupe nous font associer nos équipes à celles de nos partenaires constructeurs. C'est donc en toute liberté et connaissance de cause que nous pouvons choisir, pour nos clients, les meilleurs produits du marché.

b- Risque de taux

Le risque de taux est principalement couvert au sein du Groupe par la pratique de SWAP et de CAP, tels que décrits dans les notes 1.15 et 4.6 de l'annexe à ces comptes consolidés.

c- Risque de liquidité

Les emprunts et dettes financières sont principalement supportés par la société mère TR Services. Ces emprunts et découverts bancaires sont décrits en note 3.7.

La nouvelle convention « Dailly » signée avec notre « pool » bancaire le 17/07/2009 comporte la cession (non notifiée) de créances professionnelles entraînant l'ouverture concomitante d'un crédit, dans la limite de 5 212 000€, dont la valeur représente 80% du total de ces créances. En contrepartie de la garantie accordée par OSEO (à hauteur de 60% du crédit accordé) sur une durée de 18 mois à dater du 10/06/2009, les banques du pool se sont engagées à ne pas dénoncer leur concours pendant cette période. Compte tenu de cette nouvelle convention, et des emprunts « moyen-terme » la société est actuellement en mesure de faire face à ses échéances à venir.

L'intervention d'OSEO permet de garantir la stabilité et l'engagement du pool bancaire pendant 18 mois et la transformation d'une partie des crédits « court-terme » en moyen terme sur 5 ans ont permis de sécuriser nos positions de trésorerie. Le processus de gestion prévisionnelle de la trésorerie, tenant compte du coût des mesures de restructuration engagées et non encore réalisées, anticipe une réduction de l'endettement « court – terme » au 31/03/2010 comparé à celui du 31/03/2009. Cette amélioration devrait se poursuivre sur le premier semestre du prochain exercice. Dans la gestion de sa trésorerie, la Société est toujours restée à l'intérieur des lignes accordées par ses banques et les améliorations décrites ci-dessus ne font que la conforter.

Les échéances des passifs financiers du Groupe à la clôture sont présentées ci-dessous :

En K€	Echu	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	>5 ans	Total 31/03/2010
Emprunts et dettes financières	29	74	5 929	1 421		7 452
Dettes fournisseur, autres dettes et dettes d'impôt sur les bénéfices	2 914	11 443	5 416	550		20 323
Total	2 943	11 517	11 345	1 971	0	27 775

d- Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme l'impact qu'auraient des défaillances des contreparties sur les flux futurs d'entrées ou de sorties de trésorerie en fonction des actifs financiers détenus.

Chaque filiale opérationnelle a mis en place une politique de suivi de son risque crédit client, et les créances pour lesquelles il existe un risque font l'objet d'une dépréciation. A la clôture, il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit.

Le contexte particulier des périodes actuelles a toutefois rendu le Groupe particulièrement attentif à la qualité de ses contreparties bancaires. Une diversification prudente a ainsi été engagée concernant les dépositaires des équivalents de trésorerie dans lesquels la trésorerie excédentaire est investie.

Au 31 mars 2010, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

En K€	Valeur au bilan	Créances non échues et non dépréciées	Créances échues et non dépréciées			Créances dépréciées
			< 3 mois	entre 3 et 6 mois	> 6 mois	
Prêts, cautionnements et autres créances	237	228	9			
Total Actifs financiers	237	228	9			
Créances clients	14 012	10 211	2 731	312	376	382
Créances sur personnel et org. Sociaux	112	104	8			
Autres créances	191	191				
Total Actifs d'exploitation	14 315	10 506	2 739	312	376	382
Total	14 552	10 734	2 748	312	376	382

Au 31 mars 2009, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

En K€	Valeur au bilan	Créances non échues et non dépréciées	Créances échues et non dépréciées			Créances dépréciées
			< 3 mois	entre 3 et 6 mois	> 6 mois	
Prêts, cautionnements et autres créances	116	67		2	46	
Total Actifs financiers	116	67		2	46	
Créances clients	14 247	10 129	2 713	599	401	406
Créances sur personnel et org. Sociaux	80	69	11			
Autres créances	292	91	70	2	129	
Total Actifs d'exploitation	14 619	10 290	2 794	601	529	406
Total	14 619	10 290	2 794	601	529	406

e- Risque de change

Le groupe est soumis au risque de change à travers les fluctuations des situations nettes des filiales étrangères dont le cours de change varie par rapport à l'Euro, devise de présentation du Groupe. Ces fluctuations peuvent avoir un impact sur les capitaux propres du groupe. Au cours de l'exercice 2009/2010,

compte tenu du poids des filiales chinoises et serbes, une variation de plus ou moins 10 % du change n'aurait pas eu d'impact sur le résultat du Groupe et sur les capitaux propres du Groupe.

D'autre part, l'essentiel de la facturation s'effectuant en euros, le risque de change est relativement faible. Il est à noter que la filiale Artelcom s'approvisionne en matériel AVAYA en dollars. Compte tenu du faible volume de transaction que cela représente, la société n'entreprend aucune couverture considérant le risque de change comme non significatif.

f- Risque de contrepartie

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques et la gestion de la trésorerie, le Groupe est exposé au risque de contrepartie. Cependant les placements sont effectués auprès d'établissements bancaires de premier plan validés par le Conseil d'Administration.

g- Faits exceptionnels et litiges

Les faits exceptionnels et les litiges qui sont à souligner sont les suivants :

→ Remboursement du concours bancaire Société Générale :

Au cours de l'exercice, la Société Générale a décidé de se retirer du protocole interbancaire et de mettre fin son concours à hauteur de 541 k€ et nous a réclamé le remboursement immédiat de cette somme. Malgré un remboursement spontané de 140 k€ et nos propositions amiables d'étalement pour le reste, la Société Générale n'y a pas donné suite et a demandé un règlement immédiat par recours devant le Tribunal de commerce de Meaux. L'audience est prévue le 7 septembre 2010 et le Tribunal de commerce de Meaux statuera sur les demandes d'étalement de la créance.

→ Risque industriel et environnemental :

Un cas de « Mésothéliome pleural » a été déclaré par l'un de nos techniciens. La CPAM a reconnu le 22/09/2008 le caractère professionnel de cette maladie, ce que la société a toujours contesté au motif que les travaux réalisés par le salarié sur le site qui est extérieur à la société TR Services ne présentaient aucun caractère de dangerosité particulière, ni de prévention particulière et faisaient partie des interventions qu'effectuent régulièrement les techniciens de la société TR Services sans problèmes particuliers signalés. Ce technicien a été indemnisé par le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA) lequel, par voie de subrogation, a saisi le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale. Le litige est en cours, mais ne sera pas statué avant 2011.

→ Prud'hommes suite au licenciement économique :

A la suite de la restructuration nécessitée par l'impact sur notre société de la crise économique, les mesures sociales prises (licenciement économique) ont été contestées auprès du Tribunal des Prud'hommes par 7 salariés sur les 9 concernés.

La société considère que la nature économique de ceux-ci n'est pas contestable et que ces licenciements ont respectés les règles en vigueur.

4.3 Instruments financiers

Comparaison des valeurs au bilan et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe :

En K€	31/03/2010		31/03/2009	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Non courant				
Actifs financiers en juste valeur par résultat				
Actifs financiers disponibles à la vente				
Prêts et créances	82	82	91	91
Courant				
Créances Clients	13 630	13 630	13 842	13 842
Autres créances	2 767	2 767	2 217	2 217
Actifs financiers en juste valeur par résultat				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 139	1 139	1 488	1 488
Actifs financiers	17 618	17 618	17 638	17 638
Non courant				
Emprunts et dettes financières long terme	1 421	1 421	589	589
Autres passifs financiers non courant	388	388	360	360
Courant				
Emprunts et dettes financières court terme	6 031	6 031	5 479	5 479
Dettes fournisseurs	6 739	6 739	5 764	5 764
Autres passifs courants (hors comptes de régularisation)	7 815	7 815	7 349	7 349
Passifs financiers	22 394	22 394	19 541	19 541

Les instruments dérivés sont décrits en note 4.6. Ils sont évalués par des techniques de valorisation faisant référence aux taux cotés sur le marché interbancaire.

Les valeurs mobilières de placement qualifiées d'équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en juste valeur par résultat, leur juste valeur étant basée sur leur valeur de marché.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les emprunts bancaires du Groupe étant contractés à des taux variables basés sur l'Euribor 3 mois, la juste valeur des emprunts à la clôture a été assimilée à leur valeur au bilan.

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

4.4 Perspectives et événements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'organisation qui s'est construite au cours de l'exercice précédent doit à présent porter ses fruits, et ce malgré une conjoncture économique toujours extrêmement difficile, rendant la concurrence intense et parfois économiquement brutale en termes de prix de marchés pratiqués.

Les réductions de personnel sur l'exercice précédent ont permis d'embaucher du personnel nécessaire au développement de TR Services. Globalement le coût du personnel embauché compense l'économie salariale réalisée avec les restructurations. L'organisation commerciale est globalement finalisée chez TR Services depuis le mois de juin 2010.

Sa performance nous a permis de renouveler les marchés arrivés à leurs termes (Ministère des Affaires Etrangères, Ministère des Finances et Mairie de Paris) en augmentant, notamment pour cette dernière, notre volume d'activité.

Forte de 25 commerciaux, contre 11 à la même période de l'exercice précédent, nous attendons une progression significative de notre niveau de prises de commandes, et donc de CA.

Par ailleurs le carnet de commande d'ouverture de l'exercice était de 5 m€ soit 1.5 m€ de plus que sur l'exercice précédent, et transformable en CA à hauteur de 75% sur l'exercice en cours.

Le développement commercial se fera sur les axes suivants :

- Renforcement de l'adressage marché PME et mid market
- Renforcement de nos positions chez nos clients grands comptes en étendant nos prestations à la totalité du portfolio
- La redynamisation de l'activité courant faible amorcé, et grâce aux offres développées avec d'autres partenaires notamment AASTRA, AVAYA et HUAWAI, le chiffre d'affaires de la société/ du groupe 2010-2011 est attendu en progression.
- Un plan d'optimisation de la productivité technique a commencé au début du dernier trimestre de l'exercice 2009-2010, et l'amélioration en matière de marge opérationnelle sur chantiers devrait être ressentie sur le prochain exercice.
- Développement de la partie data.
- Développement régional : Ouest (notre établissement de Tourlaville) puis Nord (conjoint avec celui d'ATTI) et Est (Lorraine)

Les premiers indicateurs montrent une amélioration du niveau de marge entrante de 3 points, notamment due aux performances des équipes PME/mid Market.

Enfin, le plan d'économie sur les frais généraux et les organisations administratives réduit les charges d'exploitation de l'ordre de 300 k€.

En outre, dans un contexte économique difficile, le Groupe est resté très vigilant sur sa trésorerie au cours de l'exercice 2009-2010, et prend des mesures pour l'améliorer et pour faire face aux échéances 2010. Le budget de trésorerie établi montre que les lignes de crédit dont bénéficie notre Société permettent le financement de nos activités pour l'exercice prochain sous condition du renouvellement de nos lignes court terme à la fin du mois de décembre 2010.

Nous rappelons qu'Oséo a garanti jusqu'à la fin de l'année civile 2010 60% des concours bancaires court terme consentis par notre pool bancaire, sous forme de Dailly non notifié, pour un montant maximum de 5.212 k€. Il est légitime de s'interroger sur la reconduction des concours bancaires à TR Services du fait des mauvais résultats enregistrés au cours des deux dernières années.

Il ressort de ces différentes discussions entamées cet été avec les banques que la présentation des résultats consolidés à fin septembre 2010, après 6 mois d'activité, sera l'élément clé du maintien de leur confiance en notre société. Les banques sont conscientes de l'ampleur de la réorganisation et conviennent que la situation économique générale n'est pas de nature à permettre à un retour immédiat à une rentabilité importante.

Il semble par ailleurs, de l'avis même d'Oséo, partagé par les banques, que la mission d'Oséo devrait être reconduite pour les 2 années à venir, donnant ainsi aux banques une garantie significative réduisant leurs risques.

Enfin, la garantie donnée par le Dailly non notifié aux concours court terme peut être considérée, du fait de la qualité de nos clients, comme une sureté de bon niveau.

Nous avons également entamé des discussions qui devraient aboutir à très court terme sur le refinancement d'une partie de nos actifs afin d'obtenir des liquidités significatives nous permettant d'améliorer notre trésorerie court terme.

L'ensemble de ces considérations nous a conduit à maintenir le principe de continuité d'exploitation dans la présentation des états financiers.

En conclusion, nous accomplissons nos meilleurs efforts pour obtenir le retour à la rentabilité attendue sur l'exercice en cours, dont la tendance a été marquée au cours des deux derniers trimestres de l'exercice précédent, afin d'emporter l'adhésion de nos partenaires bancaires à la fin de cette année civile

4.5 Parties liées

Aucune rémunération et/ou avantages de toute nature n'a été versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 223-16 du code de commerce.

En effet, Lionel SMEERS ne perçoit aucune rémunération de TR Services en tant que Mandataire Social depuis le 1 avril 2008.

La convention de prestations de Direction générale avec la société ASTERID autorisée au cours de l'exercice précédent, s'est poursuivie sur le présent l'exercice ; aux termes de cette convention :

- ASTERID fournit une prestation de Direction Générale à TR Services et à ses filiales par la mise à disposition de Monsieur Lionel SMEERS ainsi que des moyens permettant la bonne exécution de cette prestation. A ce titre Astérid a facturé € 510.000 hors taxes sur l'exercice clos le 31 mars 2010.
- Monsieur Lionel SMEERS a rempli les fonctions de :
 - Directeur Général de Telecom Réseaux Services à compter du 1er avril 2009
 - Président-Directeur Général d'Artelcom
 - Président d' Artelcom Grand Sud et de Huacom Technology, sociétés par actions simplifiées, toutes deux filiales d'Artelcom.

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé, en date du 30 septembre 2009, au titre de convention soumise au régime de l'article L.225-86, une convention de prestations d'assistance et de conseil à la Direction Générale conclue avec la société CAMURA Conseils ; aux termes de cette convention :

- CAMURA fournit une prestation d'assistance et de conseil à la Direction Générale de TR Services et de ses filiales par la mise à disposition de Monsieur Robert MARTIN ainsi que des moyens permettant la bonne exécution de cette prestation. A ce titre CAMURA a facturé € 132.000 hors taxes sur l'exercice clos le 31 mars 2010.

Monsieur Robert MARTIN a démissionné de son mandat de Directeur Général de TR Services à effet du 31 mars 2009. En revanche, il a conservé son mandat de membre et de Président du Conseil d'Administration de TR Services.

4.6 Instruments dérivés

Les contrats en cours pendant l'exercice sont les suivants :

- En date du 9 septembre 2008, un contrat « CAP » (contrat de garantie de taux plafond) en vue de plafonner le taux variable (EURIBOR 3 mois) contre un taux plafond de 4.80% portant sur un principal de 2,5 M€ pour la période du 9 septembre 2008 au 21 septembre 2010, assorti d'une prime de 11 750 €.
- En date du 15 janvier 2010, un contrat « CAP » (contrat de garantie de taux plafond) en vue de plafonner le taux variable (EURIBOR 3 mois) contre un taux plafond de 2.00% portant sur un principal de 1,0 M€ pour la période du 15 janvier 2010 au 17 octobre 2011, assorti d'une prime de 6 800 €.
- En date du 15 octobre 2009, un contrat « SWAP de taux » en vue de couvrir un financement à taux variable (EURIBOR 3 mois) contre un taux fixe de 2.05% portant sur un principal de 1,5 M€ pour la période du 15 octobre 2009 au 15 octobre 2012 (prime nulle).

4.7 Engagements hors bilan

A l'exception de ce qui suit, la Société n'a pas connaissance d'autres engagements hors bilan au 31 mars 2010.

<i>Engagements donnés (K€)</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>31/03/2008</i>
Cautions de contre-garantie sur marchés avec clients	349	150	91
Nantissement hypothèques et suretés réelles	1 632	382	0
Loyers restant à courir sur locations simples	1 468	1 117	1 109
Total	3 449	1 649	1 199

<i>Échéances sur les loyers restant à courir sur locations simples (K€)</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>	<i>31/03/2008</i>
Échéance à moins d'1 an	654	525	569
Échéance comprise entre 1 à 5 ans	814	592	540
Échéance à plus de 5 ans	0	0	0
Total	1 468	1 117	1 109

Il est rappelé que la société n'a mis en place aucun montage déconsolidant.

4.8 Autres engagements

A titre de garantie des soldes débiteurs du pool bancaire, la société Télécom Réseaux Services a mobilisé, dans le cadre d'une opération de type « Dailly », un montant de 6 296 K€ de créances clients au 31 mars 2010 contre 4 826 K€ de créances clients au 31 mars 2009.

Les créances cédées à titre de garantie sont maintenues à l'actif du bilan et les sommes perçues des établissements financiers sont comptabilisées en passifs financiers.

a- Immobilisations incorporelles

Il existe un nantissement du fond commerce pour garantir les emprunts auprès des banques à hauteur de 1,8 M€

b- Immobilisations corporelles

Il n'existe pas d'immobilisations corporelles données en nantissement de dettes. Par ailleurs, il n'existe pas d'engagements contractuels destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Enfin, il n'existe pas d'indemnités reçues de tiers relatives à des immobilisations corporelles dépréciées, perdues ou abandonnées incluses dans le compte de résultat.

c- Immobilisations financières

Les actions Datcom sont nantis pour la souscription d'un emprunt à de 400 K€ à l'origine. Au 31 mars 2010 cet emprunt s'élève à 310K€

d- Stocks

Il n'existe pas de stocks donnés en nantissement de passifs.

4.9 Honoraires des commissaires aux comptes

	SEFAC		GRANT THORNTON		PRICEWATERHOUSE-COOPERS		PIERRE LECONTE		AUTRES	
	Montant HT (K€)		Montant HT (K€)		Montant HT (K€)		Montant HT (K€)		Montant HT (K€)	
	mars-10	mars-09	mars-10	mars-09	mars-10	mars-09	mars-10	mars-09	mars-10	mars-09
AUDIT										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes :										
. Emetteur	44	49	18		53	76			6	
. Filiales intégrées globalement			12		7	16	7	17		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes :										
. Emetteur										
. Filiales intégrées globalement										
<i>Sous total</i>	<i>44</i>	<i>49</i>	<i>30</i>		<i>60</i>	<i>92</i>	<i>7</i>	<i>17</i>	<i>6</i>	
AUTRES PRESTATIONS										
Juridique, fiscal, social										
. Emetteur										
. Filiales intégrées globalement										
Autres										
. Emetteur										
. Filiales intégrées globalement										
<i>Sous total</i>										
TOTAL	44	49	30		60	92	7	17	6	

Sur l'exercice 2009, les honoraires de commissariat aux comptes ont été enregistrés en charge à hauteur du niveau d'intervention réalisé au 31 mars 2009 pour environ 158 K€ pour l'audit des comptes clos au 31 mars 2009. Les charges 2010 comprennent de la même manière les charges afférentes au niveau d'intervention réalisée au 31 mars 2010 pour les comptes clos au 31 mars 2010 et les charges relatives aux comptes au 31 mars 2009, correspondant aux interventions réalisées sur le premier semestre de l'exercice.

22.1.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Société Télécom Réseaux Services

Exercice clos le 31 mars 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TELECOM RESEAUX SERVICES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1.2 « Principes et méthodes comptables retenus » des états financiers relatif aux nouvelles normes d'application obligatoire à partir du 1er avril 2009 ;
- les notes 1.3 « Evolution de l'activité du groupe, des résultats et de la situation financière », 3.7 « Passifs financiers », et 4.4 « Perspectives et événements postérieurs à la clôture de l'exercice » des états financiers qui exposent la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2010 ont été réalisées dans un contexte d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières. C'est dans ce contexte incertain, qui prévalait déjà la clôture de l'exercice précédent, que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes 1.3, 3.7 et 4.4 des états financiers exposent la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que ces notes donnent une information appropriée.
- Les goodwill sont dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 1.8 « Ecarts d'acquisition » et dans la note 3.1 « Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus des unités génératrices de trésorerie (UGT), à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions budgétaires établies par UGT et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 30 juillet 2010

Sefac



Philippe Blin
Associé

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Vincent Frambourt
Associé

22.1.3 COMPTES ANNUELS

TELECOM RESEAUX SERVICES S.A.

14 RUE AMBROISE CROIZAT
CROISSY BEAUBOURG
77435 MARNE LA VALLEE CEDEX 2
392 800 520, RCS MEAUX

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2010

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le :	31 mars 2010
Durée de l'exercice en mois :	12
Total du bilan (euros) :	30 283 415
Résultat (euros) :	(1 597 105)

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés en date du 22/07/2010 par le Conseil d'Administration.

TELECOM RESEAUX SERVICES	
BILAN ACTIF	
31/03/2010	en EUR

	Brut	Amort - Provisions	31/03/2010	31/03/2009
IMMOBIL. INCORPORELLES	7 494 397	1 489 118	6 005 280	4 819 782
Concessions Brevets Droits similaires	895 228	198 167	697 061	550 032
Fonds de Commerce	6 599 169	1 290 950	5 308 219	4 269 749
IMMOBIL. CORPORELLES	10 434 163	5 981 273	4 452 890	4 910 952
Terrains	419 170		419 170	390 601
Constructions	3 001 497	1 363 519	1 637 979	1 516 850
Installations Techniques	5 604 019	3 620 946	1 983 073	2 163 861
Autres Immobilisations Corporelles	1 315 041	996 809	318 232	341 004
Immobilisations en Cours	94 436		94 436	498 635
IMMOBIL. FINANCIERES	6 364 958		6 364 958	7 324 463
Autres Participations	6 316 799	0	6 316 799	7 297 995
Autres titres immobilisés	0	0		15 864
Autres Immobilisations Financières	48 159		48 159	10 604
ACTIF IMMOBILISE	24 293 518	7 470 391	16 823 128	17 055 197
STOCKS	1 241 307	280 131	961 176	807 474
Matières Premières, Approvisionnements	1 120 545	280 131	840 414	807 474
Marchandises	120 762		120 762	
AVANCES ET ACOMPTES	53 896		53 896	
CREANCES	12 293 987	323 878	11 970 109	9 978 480
Clients et Comptes Rattachés	10 919 974	323 878	10 596 096	8 791 933
Autres créances	1 374 013		1 374 013	1 186 546
DIVERS	463 382	237	463 145	826 035
Valeurs Mobilières de Placement	10 184	237	9 947	10 301
Disponibilités	117 064		117 064	358 041
Charges constatées d'avance	336 133		336 133	457 693
ACTIF CIRCULANT	14 052 572	604 246	13 448 326	11 611 988
Ecart de conversion actif	11961		11 961	0
TOTAL GENERAL	38 358 051	8 074 637	30 283 415	28 667 185

TELECOM RESEAUX SERVICES		
BILAN PASSIF		
31/03/2010		en EUR

	31/03/2010	31/03/2009
Capital social ou individuel	8 914 414	8 914 414
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 863 479	3 863 479
Réserve légale	393 955	393 955
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(1 841 504)	(139 207)
Résultat de l'Exercice	(1 597 105)	(1 702 297)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	50 622	4 394
CAPITAUX PROPRES	9 783 861	11 334 738
Provisions pour risques	34 549	39 225
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	34 549	39 225
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	6 660 164	5 102 682
Emprunts et dettes financières divers	340 440	345 489
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 787 363	3 871 158
Dettes fiscales et sociales	4 904 094	4 389 265
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	103 662	382 917
Produits constatés d'avance	3 669 284	3 201 713
DETTES	20 465 007	17 293 223
TOTAL GENERAL	30 283 417	28 667 185

Total du bilan de l'exercice N en euros et centimes

30 283 416,74

(1) Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

4 989 795

4 689 385

TELECOM RESEAUX SERVICES	
COMPTE DE RESULTAT	
31/03/2010	en EUR

	France	Exportation	31/03/2010	31/03/2009
Ventes de Marchandises	1 445 616		1 445 616	
Production vendue de services	28 528 111		28 528 111	27 358 063
CHIFFRES D'AFFAIRES	29 973 727		29 973 727	27 358 063
Production immobilisée			268 422	742 387
Subventions d'exploitation			28 034	69 793
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			659 885	663 913
Autres produits			701 834	587 313
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			31 631 900	29 421 469
Achats de Marchandises (y.c. droits de douane)			153 549	
Variation de Stock Marchandises			23 880	
Achats matières premières & aut. approvisionnements (y.c. droits de douane)			8 004 659	5 847 916
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(52 673)	(12 974)
Autres achats et charges externes			7 560 690	7 807 674
Impôts, taxes et versements assimilés			876 352	802 852
Salaires et traitements			9 668 595	9 957 871
Charges sociales			4 698 198	4 480 040
Dotations d'exploitation aux amortissements sur immobilisations			1 014 399	1 044 972
Dotations d'exploitation aux provisions sur immobilisations				
Dotations d'exploitation aux provisions sur actif circulant			553 854	552 758
Dotations d'exploitation aux provisions pour risques et charges				39 225
Autres charges d'exploitation			339 285	288 416
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			32 840 790	30 808 749
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION			(1 208 889)	(1 387 280)

Compte de Résultat (suite)

	31/03/2010	31/03/2009
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	18 986	33 145
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 647	8 766
Différences positives de change	74 112	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	19 383	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	117 128	41 911
Dotations financières aux amortissements et provisions	12 198	4 647
Intérêts et charges assimilées	229 830	314 827
Différences négatives de change	5 963	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 095	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	253 086	319 475
2 - RESULTAT FINANCIER	(135 958)	(277 564)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 344 847)	(1 664 844)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 763	79 235
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 000	52 723
Reprises sur provisions et amortissements et transferts de charges		3 088 503
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 763	3 220 461
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	224 385	115 806
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 339	3 174 582
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	46 228	4 394
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	273 953	3 294 782
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(269 191)	(74 321)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(16 933)	(36 868)
TOTAL DES PRODUITS	31 753 791	32 683 841
TOTAL DES CHARGES	33 350 896	34 386 138
5 - BENEFICE OU PERTE	(1 597 105)	(1 702 297)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 208 889)	(1 387 280)
RESULTAT FINANCIER	(135 958)	(277 564)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(269 191)	(74 321)
PARTICIPATION ET I.S.	16 933	36 868
BENEFICE OU PERTE	(1 597 105)	(1 702 297)

SOMMAIRE DE L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE	I
EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	II
REGLES ET METHODES COMPTABLES	III
ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	IV
ECHEANCES DES CREANCES	V
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	VI
CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	VII
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	VIII
ETAT DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS	IX
ECHEANCES DES DETTES	X
ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DU BILAN	XI
PRODUITS A RECEVOIR	XII
CHARGES A PAYER	XIII
PRODUITS ET CHARGES AVEC LES ENTREPRISES LIEES	XIV
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	XV
ENGAGEMENTS FINANCIERS	XVI
ENGAGEMENTS RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES	XVII
CREDIT BAIL	XVIII
RESULTAT COURANT APRES IMPOTS	XIX
SITUATION FISCALE LATENTE	XX
DETAIL DU RESULTAT D'INTEGRATION FISCALE	XXI
EFFECTIFS, DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION, REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION, RISQUES	XXII
FILIALES & PARTICIPATIONS	XXIII

I. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, deux de nos banques, la Caisse d'Epargne et la Société Générale ont dénoncé leur concours respectivement à échéance du 17 mai 2009 et du 19 mai 2009.

Un accord de remboursement de la dette de 300 k€ a été conclu avec la Caisse d'Epargne : 120 k€ ont été remboursés dès le 15 juillet 2009 et un étalement sur 18 mois du solde a été mis en place, soit 10 k€ par mois à compter du 15 août 2009 et jusqu'au 15 décembre 2010.

La Société Générale de son côté a réclamé le remboursement immédiat du solde soit 541 k€.

Malgré un remboursement spontané de 140 k€ et nos propositions amiables d'étalement pour le reste, la Société Générale n'y a pas donné suite et a entamé une procédure judiciaire devant le Tribunal de commerce de Meaux. L'audience est prévue le 7 septembre 2010 et le Tribunal de commerce de Meaux statuera sur les demandes d'étalement de la créance.

Les importantes mesures opérationnelles visant à réaliser des économies de structure mises en place au cours de l'exercice précédent ont été poursuivies avec :

- La nomination en juillet 2009 d'un Directeur Général Opérationnel
- Un rééquilibrage de la main d'œuvre avec une réduction des administratifs, et un renforcement de l'équipe commerciale afin de relancer l'activité. Cette mesure s'est traduite par un plan de licenciements économiques (9 personnes), et des départs divers (retraites, démissions, licenciements autre qu'économiques, départs volontaires) pour un coût global de 204 k€ figurant en charges exceptionnelles.
- La poursuite des économies en matière d'intérim, de sous-traitance et de l'ensemble des frais généraux.
- La dissolution avec liquidation du GIE TELECOM RESEAUX France en date du 29 janvier 2010
- La dissolution sans liquidation des filiales IVM et TR Investissements par Transmission Universelle de Patrimoine à Telecom Réseaux Services en date du 28 février 2010. L'ex filiale IVM est devenue désormais l'agence région Ouest de TR Services. Les comptes sociaux de TR Services comprennent ainsi 1 mois de l'activité de l'ex filiale IVM. L'impact de TR Investissements dans les comptes de TR Services est non significatif.

Toujours dans la continuité de sa stratégie de croissance externe, plusieurs opérations d'investissements ont été mises en place :

- afin d'accompagner ses clients grands comptes à l'international, création de deux filiales à l'étranger dont une à Shanghai en Chine pour un investissement de 166 k€ (dont 23 k€ de frais d'acquisition) en date du 4 août 2009 et l'autre à Belgrade en Serbie pour un montant de 66 k€ (dont 9 k€ de frais d'acquisition).
- augmentation de sa participation de 20% à 100% de l'intégrateur Réseaux DATCOM-INC en date du 31 octobre 2010 pour 1€
- acquisition du second bloc d'actions de la société ATTI portant ainsi sa participation à hauteur de 75 % en date du 30 novembre 2009 pour 250 k€. TR Services a un engagement de rachat de 100% d'ATTI au plus tard le 31 mars 2011. Les 25% restant ont une valeur d'achat de 250 K€.

II. EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'organisation qui s'est construite au cours de l'exercice précédent doit à présent porter ses fruits, et ce malgré une conjoncture économique toujours extrêmement difficile, rendant la concurrence intense et parfois économiquement brutale en termes de prix de marchés pratiqués.

Les réductions de personnel sur l'exercice précédent ont permis d'embaucher du personnel nécessaire au développement de TR Services. Globalement le coût du personnel embauché compense l'économie salariale réalisée avec les restructurations. L'organisation commerciale est globalement finalisée chez TR Services depuis le mois de juin 2010.

Sa performance nous a permis de renouveler les marchés arrivés à leurs termes (MAE, MINEFI et Ville de Paris) en augmentant, notamment pour cette dernière, notre volume d'activité.

Forte de 25 commerciaux, contre 11 à la même période de l'exercice précédent, nous attendons une progression significative de notre niveau de prises de commandes, et donc de CA.

Par ailleurs le carnet de commande d'ouverture de l'exercice était de 5 m€ soit 1.5 m€ de plus que sur l'exercice précédent, et transformable en CA à hauteur de 75% sur l'exercice en cours.

Le développement commercial se fera sur les axes suivants :

- Renforcement de l'adressage marché PME et mid market
- Renforcement de nos positions chez nos clients grands comptes en étendant nos prestations à la totalité du portfolio
- La redynamisation de l'activité courant faible amorcé, et grâce aux offres développées avec d'autres partenaires notamment AASTRA, AVAYA et HUAWAI, le chiffre d'affaires de la société/ du groupe 2010-2011 est attendu en progression.
- un plan d'optimisation de la productivité technique a commencé au début du dernier trimestre de l'exercice 2009-2010, et l'amélioration en matière de marge opérationnelle sur chantiers devrait être ressentie sur le prochain exercice.
- Développement de la partie data.
- Développement régional : Ouest (notre établissement de Tourlaville) puis Nord (conjoint avec celui d'ATTI) et Est (Lorraine)

Les premiers indicateurs montrent une amélioration du niveau de marge entrante de 3 points, notamment due aux performances des équipes PME/mid Market.

Enfin, le plan d'économie sur les frais généraux et les organisations administratives réduit les charges d'exploitation de l'ordre de 300 k€.

En outre, dans un contexte économique difficile, le Groupe est resté très vigilant sur sa trésorerie au cours de l'exercice 2009-2010, et prend des mesures pour l'améliorer et pour faire face aux échéances 2010. Le budget de trésorerie établi montre que les lignes de crédit dont bénéficie notre Société permettent le financement de nos activités.

Nous rappelons qu'Oséo a garanti jusqu'à la fin de l'année civile 60% des concours bancaires court terme consentis par notre pool bancaire, sous forme de Dailly non notifié, pour un montant maximum de 5.212 k€. Il est légitime de s'interroger sur la reconduction des concours bancaires à TR Services du fait des mauvais résultats enregistrés au cours des deux dernières années.

Il ressort de ces différentes discussions avec les banques que la présentation des résultats consolidés à fin septembre 2010, après 6 mois d'activité, sera l'élément clé du maintien de leur confiance en notre société. Les banques sont conscientes de l'ampleur de la réorganisation et conviennent que la situation économique générale n'est pas de nature à permettre à un retour immédiat à une rentabilité importante.

Il semble par ailleurs, de l'avis même d'Oséo, partagé par les banques, que la mission d'Oséo devrait être reconduite pour les 2 années à venir, donnant ainsi aux banques une garantie significative réduisant leurs risques.

Enfin, la garantie donnée par le Dailly non notifié aux encours court terme peut être considérée, du fait de la qualité de nos clients, comme une sûreté de bon niveau.

En conclusion, nous avons la conviction que le retour à la rentabilité attendue sur l'exercice en cours, dont la tendance a été marquée au cours des deux derniers trimestres de l'exercice précédent emportera l'adhésion de nos partenaires bancaires.

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Activité de la société

Les principales activités sont la vente et la location d'installations téléphoniques, télématiques et informatiques et accessoirement la vente et la location de tout matériel.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France et dans le respect du principe de prudence selon les règles du PCG 99.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Marque

La seule marque figurant à l'actif du bilan est la marque TR Services, inscrite pour 533 572 €.

Cette valeur correspond au prix payé en 1998 pour la reprise des droits d'utilisation permanente de la marque TR Services antérieurement détenue par Cable & Wireless PLC. Ce prix correspondait autant à la capitalisation des redevances annuelles que Télécom Réseaux Services devait payer dans le cadre d'un contrat d'utilisation à durée déterminée établi entre TRS et Cable & Wireless PLC lors de la reprise de la première par son management en 1993, qu'à une estimation prudente du coût de création d'une nouvelle marque pour une société de la taille de Télécom Réseaux Services.

Cette valeur a été maintenue à l'actif dans la mesure où aucune perte de valeur n'a été constatée au 31 mars 2010, la société ayant développé son portefeuille de clientèle et sa notoriété.

Fonds de commerce

Le montant du fonds de commerce figurant à l'actif du bilan est issu de :

- deux fusions, l'une intervenue le 31 mars 1998 avec la société TR Expansion pour une valeur de 2 760 699 € et l'autre intervenue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, avec la société Central Téléphone pour une valeur de 2 800 000 €.
- Dans chacune des fusions, la valorisation du fonds de commerce a fait l'objet d'une appréciation par un commissaire aux apports conformément aux traités de fusion.
- du mali de fusion dégagé suite à la transmission universelle du patrimoine de la société IVM en date du 28/02/2010 pour un montant de 1 038 470 €.

Jusqu'au 31 mars 2004, les valeurs initiales des fonds de commerce ont été amorties sur une durée de 15 ans en linéaire et leur amortissement figurait dans le résultat exceptionnel. Depuis cette date, un test de dépréciation basé sur un calcul de cash-flows actualisés est pratiqué à chaque clôture d'exercice. Cette année, ces calculs font ressortir une valeur supérieure à la valeur nette comptable de ces fonds à la clôture ; par conséquent aucune dépréciation n'est enregistrée.

Logiciels

Les logiciels inscrits à l'actif sont essentiellement des logiciels bureautiques. Ils sont amortis sur une période de 2 à 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Le coût total d'une immobilisation est réparti entre ses différents composants dès lors que ceux-ci ont des durées d'utilité différentes.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges sur l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'un bien.

La production immobilisée est très majoritairement constituée d'installations téléphoniques faisant l'objet de contrats de location à des clients (durée des contrats entre 5 et 15 ans). Ces installations sont amorties sur 80 mois (6 ans et 8 mois).

Les coûts de main d'œuvre (PAFI) liés à ces installations font généralement l'objet d'une facturation au client, par conséquent, seule la partie Matériel est inscrite à l'actif, en Installations Téléphoniques. Dans les cas où ces frais d'installation restent à notre charge, ceux-ci sont enregistrés en Immobilisations avec la même durée d'amortissement que les installations auxquelles ils se rapportent.

La production immobilisée est également constituée d'installations FAX faisant l'objet de contrats de location à des clients. La durée d'amortissement retenue est de 5 ans (durée des contrats de 3 à 5 ans).

Dans la catégorie matériel de bureau et informatique figure notre matériel de réseau de communication interne qui intègre notre « bêta-test » dans le domaine du développement de la téléphonie sous IP. Dès qu'un développement fonctionne, il est immobilisé tout comme le réseau d'origine.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ont été calculés sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisation. Les méthodes pratiquées sont les suivantes :

- Marques	non amorties
- Logiciels	Linéaire 2 à 5 ans
- Terrains	non amorties
- Bâtiment	Linéaire 60 ans
- Construction Métallique	Linéaire 40 ans
- Installations Techniques du Bâtiment	Linéaire 25 ans
- Aménagements du Bâtiment	Linéaire 12 ans
- Agencements	Linéaire 12 ans
- Agencements Techniques	Linéaire 5 ans
- Installations téléphoniques	Linéaire 6 ans et 8 mois
- Installations télécopieurs	Linéaire 5 ans
- Matériels, outillages industriels	Linéaire 5 ans
- Matériel de transport	Linéaire 4 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire 10 ans
- Matériel de bureau et Informatique	Linéaire 5 ans

SUIVI DES FONDS DE COMMERCE ET DES TITRES DE PARTICIPATION

Les valeurs brutes sont enregistrées au coût d'acquisition des titres de participations.

La société procède à l'appréciation de la valeur d'utilité des titres de participation et des fonds de commerce sur la base de la méthode des cash-flows futurs de trésorerie qui permet un suivi dans le temps. Ces valeurs pourront faire l'objet d'une provision pour dépréciation dans la mesure où l'application des méthodes d'évaluation conduirait à constater une valeur d'inventaire inférieure à celle inscrite dans les comptes. Lors de chaque arrêté, le montant global des titres et des fonds de commerce figurant au bilan de TR SERVICES est comparé à la valeur d'inventaire.

Les principales hypothèses retenues pour la mise en œuvre de l'évaluation sur la base d'une actualisation des flux futurs de trésorerie sont :

- business plan à 5 ans
- coût moyen pondéré du capital (wacc) : 9,69% (vous pouvez même reprendre les infos données en annexe conso sur la détermination du taux)
- taux de croissance à perpétuité : 2%

Les frais d'acquisition de titres font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

STOCKS ET AFFAIRES EN COURS

Stock matières premières

Les stocks sont valorisés suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur actuelle à la date d'arrêté.

Le matériel en cours d'obsolescence est susceptible d'être utilisé pour la maintenance et les adjonctions ou modifications. Ce matériel a donc une durée de vie supplémentaire et la dépréciation est déterminée en fonction de l'utilisation potentielle en se référant aux consommations prévisionnelles année après année.

Le matériel est regroupé par famille et la dépréciation est déterminée de manière statistique, à partir du calcul de la valeur du stock résiduel résultant de l'application du coefficient de décroissance sur la durée de vie estimée.

Stocks « Petit outillage » et « matières consommables »

Ces dernières années, la valeur nette de ces produits était considérée comme étant nulle (dépréciation totale de ces stocks).

Or le développement de certains types d'affaires fortement consommatrices de matières consommables (infogérance du poste de travail, connectique, développement des courants faibles) et le développement des missions à l'étranger pour lesquelles le retour du matériel par la " valise diplomatique" peut être long entraînent un accroissement normal de ces stocks

Des analyses plus précises de ces stocks ont donc été mises en place en fin d'année ce qui a permis d'en améliorer le suivi : il ressort que le taux de dépréciation peut être désormais abaissé à 50%. Dans nos comptes au 31 mars 2010, la valeur brute de ces stocks s'élève à 143 K€ pour une valeur nette de 71 K€ compte tenu de l'application du taux de dépréciation de 50%.

Afin d'affiner encore ce taux de dépréciation, l'analyse entreprise sera poursuivie au cours des prochaines périodes comptables.

Affaires en cours

Les affaires en cours sont valorisées selon la méthode de l'avancement. Cette méthode consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge sur une affaire à tout moment, en fonction de son avancement technique et de sa marge prévisionnelle à fin d'affaire. Le taux d'avancement correspond au ratio entre les charges engagées à la fin de la période et les charges à terminaison.

Dans le cas où la marge prévisionnelle à fin d'affaire fait apparaître une perte, cette dernière est comptabilisée par l'application du taux d'avancement technique à la marge prévisionnelle à fin d'affaire, tandis que le solde de la perte fait l'objet d'une perte à terminaison.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Une dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles les créances sont susceptibles de donner lieu. Le calcul de la dépréciation éventuelle pour chaque créance est basé sur l'expérience passée concernant la probabilité qu'une créance non encore réglée devienne réellement impayée.

Dès qu'une créance (non Publique) atteint 6 mois d'ancienneté, une provision de 50% est éventuellement constatée après analyse de la situation du client. Dès que cette créance fait l'objet d'une procédure juridique, elle est systématiquement provisionnée à 50% lorsque nous la remettons entre les mains d'un avocat, à 80% suite à la notification d'un redressement judiciaire et à 100% pour une notification de liquidation judiciaire.

Les créances sont passées en perte sur réception d'un avis d'irrecouvrabilité de la part du mandataire ou lorsque celles ci sont forcloses et que nous apportons la preuve que toutes les démarches ont été entreprises pour tenter d'obtenir le recouvrement.

Aucune créance ou dette en monnaie étrangère significative n'est inscrite au bilan au 31 mars 2010.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode "premier entré-premier sorti".

Si le cours du dernier jour de l'exercice est inférieur au prix d'achat des titres, une dépréciation est constituée pour couvrir la moins value latente.

A chaque clôture, les intérêts courus non encore encaissés sont reconnus en produits financiers et donc figurent à l'actif dans les autres créances.

EMPRUNTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les **financements bancaires** sont majoritairement constitués de lignes de crédit à court et moyen terme utilisables par tirages. Les tirages successifs sont constatés dans les états financiers pour leur valeur nominale, la capacité d'emprunt résiduelle constituant un engagement hors bilan.

Instruments dérivés : Les instruments dérivés utilisés ont pour but exclusif la couverture des risques de taux d'intérêt. Il s'agit essentiellement de Swaps et de Caps dont l'utilisation garantit soit un taux d'intérêts fixe, soit un taux plafond.

Ces instruments ne sont pas constatés dans les états financiers lors de leur conclusion mais constituent des engagements hors bilan.

En revanche, lorsque le contrat est assorti d'une prime versée en début de contrat, celle-ci est étalée sur la durée du contrat, et le différentiel de taux payé ou reçu en application de ces accords, est comptabilisé en charge ou en produit financier de l'exercice. Les gains ou pertes éventuels de valeur de ces instruments sont comptabilisés au dénouement des opérations de couverture, c'est à dire en cas de rupture anticipée des engagements de couverture ou de remboursement des emprunts couverts.

COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode de l'avancement pour ce qui concerne les installations téléphoniques (voir paragraphe sur les affaires en cours).

Les revenus des contrats à prestations continues et délimités dans le temps sont eux étalés sur la durée des contrats. La partie facturée qui correspond, à la date du bilan, à une période non encore courue, est comptabilisée en produits constatés d'avance au passif.

ACHATS

Les comptes d'achats comprennent les frais accessoires s'y rattachant.

PROVISIONS POUR RISQUES

Les sommes comptabilisées en provision pour risques constituent la meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations de la société.

PROVISION POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AUX SALARIES

L'indemnité de retraite ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes annuels de la société, mais son évaluation figure dans les engagements hors bilan.

La méthode utilisée consiste à évaluer pour chaque membre du personnel l'engagement total à la date présumée du départ en retraite et sa valeur actuelle probable. Pour le calcul des droits passés, la méthode retenue est le « service prorata » (projection des droits avec prorata ancienneté actuelle sur ancienneté au terme).

Les hypothèses actuarielles ont été révisées au cours de cet exercice.

Les variations sont les suivantes :

Age de départ des salariés	:	entre 61 et 65 ans selon leur date de naissance
Turnover	:	7,48% de 18 à 50 ans et 0% au-delà (7.13% et 0% l'exercice précédent) pour les cadres et les non cadres
Taux d'actualisation	:	5.75% contre 5.75% l'exercice précédent
Taux de Revalorisation	:	1,10% contre 1.86% l'exercice précédent
Taux d'inflation	:	le taux d'inflation et le taux d'augmentation des salaires étant similaires le taux d'inflation retenu est de 0% contre 0% l'exercice précédent
Taux de charges sociales retenu	:	45%

Pour les sociétés du téléphone qui relèvent de la convention collective de la métallurgie, l'engagement de départ en retraite doit être calculé sur la base d'une rémunération qui comprend l'ensemble des primes, commissions et heures supplémentaires. Depuis toujours, la société a pris le parti d'exclure de la base du calcul les primes et les heures supplémentaires, considérant que plus l'âge de la retraite approche, plus les heures supplémentaires et les travaux difficiles donnant lieu à des primes se raréfient.

Cette position se trouve justifiée par le fait que, dans la grande majorité des cas, l'indemnité, finalement payée au salarié lors de son départ, s'avère très proche ou inférieure au montant de l'engagement estimé par le biais de cette méthode de calcul, juste avant la date du départ réel.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Sont considérés comme exceptionnels les éléments qui, du fait de leur importance et de leur non-réurrence, ne relèvent pas de circonstances normales de fonctionnement du groupe. Aussi leur inscription en résultat d'exploitation ou financier, le cas échéant, aurait obéré la compréhension de la structure et de la profitabilité du groupe.

REGIME D'IMPOSITION

Depuis le 1^{er} avril 1994, Telecom Reseaux Services bénéficie du régime de l'intégration fiscale. Le périmètre de l'intégration fiscale au 31.03.2010 comprend 3 sociétés TR SERVICES, ARTELCOM et HUACOM.

Les gains issus de l'intégration fiscale sont reconnus immédiatement en totalité et sont définitivement acquis à la société intégrante.

** ** *

IV. ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'actif immobilisé sont repris dans les tableaux ci-après.

Au niveau du tableau des immobilisations, les variations significatives appellent les commentaires suivants :

Dans les diminutions des Installations Techniques pour 1 128 K€, figure la sortie d'Installations chez nos clients, complètement amorties, à hauteur de 1 128 €. Dans les amortissements, nous retrouvons le même montant, représentant au final une valeur nette comptable nulle.

Le poste "Autres Participations" fait apparaître une augmentation de 515 K€ montant correspondant à l'acquisition de 25% supplémentaire de notre filiale ATTI pour 284 K€ et à la création de nos deux nouvelles filiales à l'étranger pour 232 K€.

Parallèlement, nous constatons une diminution significative de 6 588 K€ correspondant à la sortie des titres des sociétés TR Investissements et IVM suite à la Transmission Universelle de Patrimoine.

	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions: Créations, Virements	Augm/Diminution par voie de fusion	Virement de poste à poste	Diminution : cessions ou hors service	Valeur brute des immob. en fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles						
Concessions, brevets	688 423	15 670	5 399	185 736		895 228
Fonds de Commerce	5 560 699		1 038 470			6 599 169
Total des immobilisations incorporelles	6 249 122	15 670	1 043 869	185 736		7 494 397
Immobilisations Corporelles						
Terrains	390 601		28 569			419 170
Constructions sur sol propre	2 683 089	57 616	278 453		17 661	3 001 497
Installations Techniques Matériel Outillage	6 147 437	303 032	76 290	205 500	1 128 240	5 604 019
- Instal.Gales Agencement Aménagements						
- Matériel de transport		3 000			3 000	
- Matériel Bureau Inform. Mobilier	1 132 177	80 052	106 048	5 519	8 756	1 315 040
Immobilisations corporelles en cours	498 635	89 608		(396 755)	97 053	94 435
Total des immobilisations corporelles	10 851 940	533 308	489 360	(185 736)	1 254 710	10 434 162
Immobilisations Financières						
Autres participations	12 389 335	515 409			6 587 945	6 316 799
Autres titres immobilisés	20 512				20 512	
Prêts et aut. immobilisations financières	10 604	23 896	19 902		6 242	48 160
Total des immobilisations financières	12 420 451	539 305	19 902		6 614 699	6 364 959
Totaux	29 521 513	1 088 283	1 553 131		7 869 409	24 293 517

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE (suite)

Au niveau du tableau des amortissements, les variations n'appellent aucun commentaire particulier.

Tableau des Amortissements

	Montants des amortissements début exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Augm/Diminution par voie de fusion	Diminutions : sorties actif et reprises	Montants des amortissements fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	138 391	54 428	5 349		198 168
Fonds de Commerce	1 290 950				1 290 950
Total des immobilisations incorporelles	1 429 341	54 428	5 349		1 489 118
Constructions sur sol propre	1 166 239	107 323	107 618	17 661	1 363 519
Installations techniques	3 983 576	726 492	39 118	1 128 240	3 620 946
Autres Immobilisations Corporelles					
- Install. Générales					
- Transport		93		92	1
- Bureau.Inform.Mob.	791 173	126 064	87 895	8 324	996 808
Total des immobilisations corporelles	5 940 988	959 972	234 631	1 154 317	5 981 273
Totaux	7 370 329	1 014 400	239 980	1 154 317	7 470 391

V. ECHEANCES DES CREANCES

Au 31 mars 2010, les échéances des créances se présentent de la façon suivante :

Etat des Créances	Montant brut 31/03/10			Montant brut 31/03/09
	Total	A un an au plus	Entre 1 & 5 ans	Total
Autres immobilisations financières	48 159		48 159	10 604
Clients douteux ou litigieux	548 806	548 806		455 350
Autres créances clients	10 371 168	10 371 168		8 268 943
Personnel et comptes rattachés	59 775	59 775		31 132
Sécurité sociale et autres organismes	25 219	25 219		37 017
Impôts sur les bénéfices	0	0		100 467
Taxe sur la valeur ajoutée	426 369	426 369		308 431
Groupe et associés	497 978	(0)	497 978	200 246
Débiteurs divers (1)	418 568	418 568		509 253
Charges constatées d'avance	336 133	336 133		457 693
Totaux	12 732 176	12 186 039	546 137	10 379 136

(1) Dont Avoirs à Recevoir 210 K€, Fournisseurs Débiteurs 54 K€, Produits à Recevoir 128 K€ et Crédit Impôt Apprentissage 23 K€

VI. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Nature	Quantité	Cours d'achat	Cours de clôture	Valeur brute	Valeur nette comptable
TITRES TRS	4 900	2,0784	2,0300	10 184	9 947
Total	4 900			10 184	9 947

VII. CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	31/03/2010	31/03/2009
Achats Matière Premières	49 622	76 432
Sous-traitance	33 983	149 677
Eau, gaz, électricité	495	523
Locations	6 731	1 653
Entretien réparations	5 600	5 621
Documentation générale	7 322	7 136
Publicité	16 560	2 589
Téléphone, affranchissement	2 909	1 997
Frais de Banque	43 119	2 327
Cotisations professionnelles	9 343	616
Formation	51 688	85 242
Taxe sur les bureaux	4 783	4 783
Cotisations sociales	22 156	21 378
Frais financiers	11 156	9 670
Communications financières	11 080	12 077
Leasing Matériel Technique		40 447
Assurance	2 040	21
Honoraires	32 126	24 860
Redevance informatique	16 607	7 645
Dons	6 014	3 000
Divers	2 799	
TOTAL	336 133	457 694

Détail des produits constatés d'avance :

	31/03/2010	31/03/2009
Prestations de services facturées d'avance	3 669 284	3 201 713
TOTAL	3 669 284	3 201 713

VIII. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

A la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 4 457 207 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 €.

Les mouvements ayant affectés les capitaux propres au cours des deux derniers exercices sont détaillés ci-après :

Libellé des opérations	Capital Social	Primes d'émission	Réserve Légale	Report à Nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions Réglementées	TOTAL
Solde à l'ouverture	8 914 414	3 863 479	393 955	(139 207)	(1 702 297)	4 394	11 334 738
Affectation du résultat au 31/03/2009				(1 702 297)	1 702 297		
Paiement dividendes aux actionnaires							
Situation nette au 31/03/2009 après affectation du résultat	8 914 414	3 863 479	393 955	(1 841 504)	(0)	4 394	11 334 738
Amortissements Dérogatoires						46 228	46 228
Résultat au 31/03/2010					(1 597 105)		(1 597 105)
SITUATION NETTE AU 31/03/2010	8 914 414	3 863 479	393 955	(1 841 504)	(1 597 105)	50 622	9 783 861

IX. ETAT DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS

La diminution de provision par voie de fusion sur titres de participation pour 5 091 K€ résulte de la Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés TR Investissements et d'IVM et correspond à l'imputation de la provision sur la valeur d'origine des titres de ces sociétés, titres sortis de l'actif à leur valeur nette comptable selon l'avis CU CNC N° 2005-C sur les Transmissions Universelles de Patrimoine.

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Augm/Diminution par voie de fusion	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissement Dérogatoire	4 394	46 228			50 622
PROV. REGLEMENTEES	4 394	46 228			50 622
Litiges					
Provisions pour impôts risques et charges	39 225	11 961		16 637	34 549
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	39 225	11 961		16 637	34 549
+ incorporelles					
sur + corporelles					
immobilisations + titres de participation (1)	5 091 340		(5 091 340)		
+ autres titres immobilisés	4 647			4 647	
+ autres immos.fin.					
sur stocks et en cours	260 398	256 350	23 781	260 398	280 131
sur comptes clients	292 360	297 505	26 373	292 360	323 878
sur autres créances					
sur Valeur mobilières de Placement		237			237
PROVISION POUR DEPRECIATION	5 648 745	554 092	(5 041 186)	557 405	604 246
TOTAL GENERAL	5 692 364	612 281	(5 041 186)	574 042	689 417
Dont					
Exploitation		553 854		569 395	
Financier		12 198		4 647	
Exceptionnel		46 228			
TOTAL		612 281		574 042	

L'amortissement dérogatoire concerne les frais d'acquisition des titres de participation pour un total brut de 258 k€.

La durée d'amortissement est de 5 ans en linéaire prorata-temporis.

X. ECHEANCES DES DETTES

Au 31 mars 2010, les échéances des dettes se présentent de la façon suivante :

Etat des dettes	Montant brut 31/03/10			Montant brut 31/03/09
	Total	A un an au plus	Entre 1 & 5 ans	Total
E & D auprès à 2 ans max.à l'origine	4 989 795	4 989 795		4 720 302
Ets de crédit à + de 2 ans à l'origine	1 670 369	379 703	1 290 666	382 380
Emprunts et dettes fin. divers	340 440	0	340 440	345 489
Fournisseurs & cptes rattachés	4 787 363	4 787 363		3 871 158
Personnel et comptes rattachés	1 129 642	1 129 642		1 110 220
Sécurité sociale & autres org.	1 449 113	1 449 113		1 335 378
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 120 684	2 120 684		1 723 921
Aut. impôts,taxes et assimilés	204 655	204 655		219 746
Dettes sur immobilisations				
Groupe et associés				200 696
Autres dettes	103 662	103 662		182 221
Produits constatés d'avance	3 669 284	3 669 284		3 201 713
Totaux	20 465 007	18 833 901	1 631 106	17 293 224

Emprunt souscrit au cours de l'exercice : 1 500 000 €

Emprunt remboursé au cours de l'exercice : 219 608 €

Montant des concours bancaires au 31/03/2010 : 4 989 795 €

Intérêts courus à payer au 31/03/2010 : 35 740 €

Dans le cadre du financement de notre activité, les lignes accordées par notre pool bancaire sont restées suffisantes. Cependant deux de nos banques, la Caisse d'Epargne et la Société Générale ont dénoncé leurs concours respectivement à échéance du 17 mai 2009 et du 19 mai 2009. Après réunion des 5 autres banques, et l'intervention d'OSEO qui a donné sa garantie à hauteur de 60% des fonds mis à la disposition de notre Entreprise, nous avons eu la confirmation des lignes suivantes :

- Court terme (avec une garantie de type Dailly non notifié) : 5 212 000€

- Moyen terme (Crédit d'exploitation) : 1 900 000€ sur 5 ans incluant le crédit contracté au mois de décembre 2008 lors de l'acquisition de notre participation dans Datcom (hors opération de lease-back concernant des installations techniques).

Les conventions correspondantes ont été signées le 16 juillet 2009.

XI. ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DU BILAN

ACTIF	Produits à recevoir	Effets de commerce	Entreprises liées
Clients et comptes rattachés	3 169 479	9 111	2 111 017
Autres créances	367 971		497 978
Totaux	3 537 450	9 111	2 608 995

PASSIF	Charges à payer	Effets de commerce	Entreprises liées
Emprunts et dettes financières	35 740		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	888 384	86 325	278 277
Dettes fiscales et sociales	1 838 775		
Autres dettes	12 588		1 999
Totaux	2 775 486	86 325	280 275

XII. PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir sont repris dans le tableau ci-dessous :

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants au 03-2010	Montants au 03-2009
CREANCES		
Clients et comptes rattachés	3 169 479	2 038 753
Divers	367 971	333 821
Totaux	3 537 450	2 372 574

XIII. CHARGES A PAYER

Les charges à payer sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants au 03-2010	Montants au 03-2009
E & D auprès des Etab. de crédit	7 597	491
Emprunts et dettes fin. divers	28 143	30 426
Fournisseurs & cptes rattachés	888 384	637 380
Personnel et comptes rattachés	1 087 965	1 088 210
Sécurité sociale & autres org.	546 156	501 095
Etat & autres collectivités publiques	204 655	219 746
Groupe et associés		
Autres dettes	12 588	24 998
TOTAL	2 775 486	2 502 346

XIV. PRODUITS ET CHARGES AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Libellé	Produits	Charges
Ventes de biens	1 250 589	
Prestations de services	883 887	
Autres produits	548 236	
Achats de matières premières		215 460
Autres achats externes		1 265 079
Impôts et taxes		14 348
Autres charges		238 149
Produits de participations		
Intérêts et produits assimilés	3 507	
Intérêts et charges assimilées		
Produits/Charges exceptionnels s/Op.Capital	3 000	
TOTAL	2 689 219	1 733 036

XV. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

L'analyse du résultat exceptionnel est détaillée ci-après :

Nature des charges et produits	03-2010 Net	03-2009 Net
<u>Charges nettes sur cessions d'immobilisations</u>	<u>(339)</u>	<u>(3 121 859)</u>
Valeur nette comptable des immo.cédées	(3 339)	(3 174 582)
Produits de cessions des immo.cédées	3 000	52 723
<u>Dotation et reprises sur Autres Provisions</u>	<u>0</u>	<u>3 088 503</u>
Reprise provision Titres		3088 503
<u>Divers</u>	<u>(268 852)</u>	<u>(40 965)</u>
Amendes et Pénalités	(1 170)	(520)
Verst CARPA litige Prud' hommale	(2 210)	(27 448)
Litige client		(87 838)
Honoraires exceptionnels	(19 350)	
Charges de Restructuration	(201 656)	
Amortissement dérogatoire	(46 228)	(4 394)
Dommmages et intérêts reçus	1 391	79 235
Autres Produits Exceptionnels	372	
TOTAL	<u>(269 191)</u>	<u>(74 321)</u>

XVI. ENGAGEMENTS FINANCIERS

1. Engagements donnés

Nature de la dette	Nature de la sûreté	Montant
Découverts bancaires	Mobilisation de créances à titre de garantie des soldes débiteurs du Pool bancaire (Daily en Garantie)	6 295 961
Emprunt bancaire Crédit Lyonnais	Nantissement des actions DATCOM (1 334 titres sur 6 667)	309 557
Emprunts bancaires CIC et BNP	Nantissement du Fonds de Commerce de TRS	1 353 215
Dette Société Générale	Hypothèque judiciaire Provisoire	410 000
Garanties de bonne fin	Cautions bancaires	201 751
Loyers restant à courir sur locations simples	Contrats de locations	1 187 089
Loyers restant à courir sur locations investissements (Crédit bail)	Contrats de crédit bail	98 639
En-cours Affacturage	Contrat d'affacturage	
TOTAL		9 856 212

2. Autres engagements :

TR Services a un engagement de rachat de 100% d'ATTI au plus tard le 31 mars 2011. Les 25% restant ont une valeur d'achat de 250 K€.

Contrats d'échange de taux

Les contrats en cours pendant l'exercice sont les suivants :

- En date du 9 septembre 2008, un contrat « CAP » (contrat de garantie de taux plafond) en vue de plafonner le taux variable (EURIBOR 3 mois) contre un taux plafond de 4.80% portant sur un principal de 2,5 M€ pour la période du 9 septembre 2008 au 21 septembre 2010, assorti d'une prime de 11 750 €.
- En date du 15 janvier 2009, un contrat « Swap de taux » opération de garantie de taux variable au taux fixe de 2.05% portant sur un principal de 1,5 M€ pour la période du 15 janvier 2009 au 15 octobre 2012.
- En date du 15 janvier 2010, un contrat « CAP » (contrat de garantie de taux plafond) en vue de plafonner le taux variable (EURIBOR 3 mois) contre un taux plafond de 2% portant sur un principal de 1,0 M€ pour la période du 15 janvier 2010 au 15 octobre 2011, assorti d'une prime de 6 800 €.

XVII. ENGAGEMENTS RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

	03-2010	03-2009
Total des engagements de retraite et assimilés (en K€)	755	852
Montant des engagements provisionnés au bilan	Néant	Néant
Total des engagements	755	852

XVIII. CREDIT BAIL

NATURE	Montant d'origine	Loyer en charge de l'exercice	Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
			jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	Total	
-Terrains						
-Constructions						
Crédit bail immobilier						
-Install. techniques matériel - outillage	790 333	94 191	62 299	36 341	98 640	
-Autres immobilisat. Corporelles						
Crédit bail mobilier						
Totaux	790 333	94 191	62 299	36 341	98 640	

XIX. RESULTAT APRES IMPOTS

	Résultat	Impôts	Résultat net
<u>Courant</u>	(1 344 847)	16 933	(1 327 914)
<u>Exceptionnel(*)</u>	(269 191)		(269 191)
<u>Profit lié à l'intégration fiscale</u>			
TOTAL	(1 614 038)	16 933	(1 597 105)

(*) cf note XV

Le montant positif d'impôts de 16 933 € se décompose de la manière suivante :

- Crédit d'impôt Apprentissage 04/2009 à 12/2009 13 600 €
- Crédit d'impôt Apprentissage 1er trimestre 2010 3 333 €

XX. SITUATION FISCALE LATENTE

Le taux d'impôt sur les sociétés retenu est de 33,33 %.

	Bases			Impôts		
	A l'ouverture de l'exercice	Variation en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice	A l'ouverture de l'exercice Créances (Dettes)	Variations nettes en résultat Produits (Charges)	A la clôture de l'exercice Créances (Dettes)
Différence entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits et charges						
Provisions pour charges à payer	55 173	(29)	55 144	18 391	(10)	18 381
Déficits de l'intégration reportables	6 833 439	(2 269 431)	9 102 870	2 277 732	(756 255)	3 033 987
TOTAL	6 888 612	(2 269 460)	9 158 014	2 296 123	(756 264)	3 052 368

Au 31 mars 2010, le montant des déficits ordinaires reportables s'élève à 9 102 870 €.

XXI. DETAIL DU RESULTAT D'INTEGRATION FISCALE

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société détermine son impôt sur les sociétés comme si elle n'était pas membre du groupe. Les économies pouvant résulter de l'intégration sont conservées au niveau de la société mère.

Le déficit d'ensemble du groupe pour l'exercice s'élève à (2 269 431) €.

Aucune charge d'impôt n'est enregistrée à ce titre dans la mesure où le groupe dispose encore de déficits fiscaux reportables.

Sociétés membres de l'intégration	Résultat Fiscal	IS 33,33%	Contribution add. 1,50%	IS TOTAL
Télécom Réseaux Services	(1 528 928)	0	0	0
ARTELCOM	(418 224)	0	0	0
HUACOM	(322 279)	0	0	0
Résultat d'ensemble	(2 269 431)	0	0	0
Economie d'impôt liée à l'intégration		0	0	0
Impôt comptabilisé chez TR Services		0	0	0

XXII. EFFECTIFS - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION - REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION - RISQUES

1. Effectifs

	Effectif en fin de période
Répartition du personnel	
Commerciaux	40
Administratifs	50
Ingénieurs et techniciens	219
TOTAL	309

	Effectif en fin de période
Répartition du personnel	
Cadres	79
Non cadres	230
TOTAL	309

2. Heures Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le nombre d'heures de formation, cumulé au 1er janvier 2010, correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 29 158 heures.

Au 31 mars 2010, 62 heures de formation ont été dispensées dans le cadre du DIF.

3. Rémunération versée aux organes de Direction

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance de Télécom Réseaux Services au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 s'élèvent à 19 600 €.

Lionel SMEERS ne perçoit aucune rémunération de TRS en tant que Mandataire Social depuis le 1 avril 2008.

La convention de prestations de Direction générale avec la société ASTERID autorisée au cours de l'exercice précédent, s'est poursuivie sur le présent l'exercice ; aux termes de cette convention :

ASTERID fournit une prestation de Direction Générale à Telecom Réseaux Services et à ses filiales par la mise à disposition de Monsieur Lionel SMEERS ainsi que des moyens permettant la bonne exécution de cette prestation. A ce titre Astérid a facturé € 510.000 hors taxes sur l'exercice clos le 31 mars 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé, en date du 30 septembre 2009, au titre de convention soumise au régime de l'article L.225-86, une convention de prestations d'assistance et de conseil à la Direction Générale conclue avec la société CAMURA Conseils ; Aux termes de cette convention :

- CAMURA fournit une prestation d'assistance et de conseil à la Direction Générale de Telecom Réseaux Services et de ses filiales par la mise à disposition de Monsieur Robert MARTIN ainsi que des moyens permettant la bonne exécution de cette prestation. A ce titre CAMURA a facturé € 132.000 hors taxes sur l'exercice clos le 31 mars 2010.

Monsieur Robert MARTIN a démissionné de son mandat de Directeur Général de TRS à effet du 31 mars 2009. En revanche, il a conservé son mandat de membre et de Président du Conseil d'Administration de TRS jusqu'à la fin de cet exercice. Il a démissionné de ces dernières fonctions lors du conseil d'administration du 22 juillet 2010.

4. Risques

Les faits exceptionnels et les litiges qui sont à souligner sont les suivants :

Remboursement du concours bancaire Société Générale :

Au cours de l'exercice, la Société Générale a décidé de se retirer du protocole interbancaire et de mettre fin son concours à hauteur de 541 k€ et nous a réclamé le remboursement immédiat de cette somme.

Malgré un remboursement spontané de 140 k€ et nos propositions amiables d'étalement pour le reste, la Société Générale n'y a pas donné suite et a demandé un règlement immédiat par recours devant le Tribunal de commerce de Meaux. L'audience est prévue le 7 septembre 2010 et le Tribunal de commerce de Meaux statuera sur les demandes d'étalement de la créance.

Risque industriel et environnemental :

Un cas de « Mésothéliome pleural » a été déclaré par l'un de nos techniciens. La CPAM a reconnu le 22/09/2008 le caractère professionnel de cette maladie, ce que la société a toujours contesté au motif que les travaux réalisés par le salarié sur le site qui est extérieur à la société TR Services ne présentaient aucun caractère de dangerosité particulière, ni de prévention particulière et faisaient partie des interventions qu'effectuent régulièrement les techniciens de la société TR Services sans problèmes particuliers signalés. Ce technicien a été indemnisé par le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA) lequel, par voie de subrogation, a saisi le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale. Le litige est en cours, mais ne sera pas statué avant 2011.

Signalons que notre assurance responsabilité civile professionnelle couvre les litiges relatifs à la faute inexcusable.

Prud'hommes suite au licenciement économique :

A la suite de la restructuration nécessitée par l'impact sur notre société de la crise économique, les mesures sociales prises (licenciement économique) ont été contestées auprès du Tribunal des Prud'hommes par 7 salariés sur les 9 concernés.

La société considère que la nature économique de ceux-ci n'est pas contestable et que ces licenciements ont respectés les règles en vigueur.

XXIII. FILIALES & PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres (hors Capital)	% détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant cautions et avals donnés par la Sté	Chiffres d'affaires HT de l'exercice	Résultat: bénéfice ou perte de l'exercice	dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales (+50 %)											
1 - ARTELCOM SA (381.964.394.00021)	38 112	(208 414)	100	4 708 731	4 708 731	Néant	Néant	6 241 300	(294 607)	Néant	
2 - ATTI SA (413.077.538.00069)	117 780	353 464	75	750 000	750 000	Néant	Néant	4 920 848	45 810	Néant	
3 - DATCOM-INC SAS (489.197.392.00017)	66 670	(804 951)	100	400 200	400 200	447 978	Néant	1 430 924	17 448	Néant	
4 - TR SERBIE Telekomunikacije Racunari i Servisi	57 500	(102 622)	100	57 500	57 500	50 000	Néant	47 403	(106 182)	Néant	
5- TR SHANGHAI TR SERVICES GROUP (Shanghai) CO.LTD	104 283	(162 034)	100	142 332	142 332	Néant	Néant	157 236	(196 654)	Néant	
Participations (10 à 50%)											

XXIV. HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes rattachés à l'exercice clos le 31 mars 2010 se sont élevés à 85 K€.

22.1.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société Télécom Réseaux Services

Exercice clos le 31 mars 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TELECOM RESEAU SERVICES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes I « Événements marquants de l'exercice », II « Perspectives et événements postérieurs à la clôture » et X « Echéances des dettes » de l'annexe qui exposent la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2010 ont été réalisées dans un contexte d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières. C'est dans ce contexte incertain, qui prévalait déjà la clôture de l'exercice précédent, que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes I, II et X de l'annexe exposent la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que ces données donnent une information appropriée.
- Les fonds de commerce et les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe « Suivi des fonds de commerce et des titres de participation » de la note III « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus des unités génératrices de trésorerie (UGT), à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions budgétaires établies par UGT et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 30 juillet 2010

Sefac

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Philippe Blin
Associé



Vincent Frambourt
Associé

22.1.5 RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

(Exercice clos le 31 mars 2010)

Aux Actionnaires
TELECOM RESEAUX SERVICES
14, Rue Ambroise Croizat
Croissy Beaubourg
77312 Marne La Vallée

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-

31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence de conventions et d'engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société IVM

Dans le cadre de la convention d'expertise et d'assistance technique en matière de postes de travail et de serveurs, IVM a facturé à votre société une redevance annuelle de 99 000 euros hors taxes.

Nous vous précisons que la société IVM a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation par transmission universelle de patrimoine à votre société en date du 28 février 2010.

Conseils de prestations personnalisées d'assistance à la Direction Générale avec la société CAMURA Conseils

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2009, a été conclue le 23 avril 2009 avec la société CAMURA Conseils dont le gérant, Robert Martin est Président du Conseil d'Administration de votre société. Celle-ci prévoit l'assistance de CAMURA Conseils à la Direction Générale contre des honoraires trimestriels fixes hors débours de 33 000 euros hors taxes pour une période du 1er avril 2009 au 30 septembre 2010 reconductible tacitement d'un an. Suite à sa dénonciation, cette convention prendra fin le 30 septembre 2010.

La charge comptabilisée sur l'exercice au titre de cette convention s'élève à 132 000 euros hors taxes.

Convention de prestations de Direction Générale

La société ASTERID, qui détient plus de 10% des droits de vote de votre Société a facturé 510 000 euros hors taxes à votre société dans le cadre de la convention de prestation de Direction Générale autorisée le 31 mars 2008 par votre Conseil de Surveillance. Cette convention prévoit, en contrepartie de la mise à disposition de Monsieur Lionel SMEERS, gérant de la société ASTERID, en tant que Directeur Général de TELECOM RESEAU SERVICES, une rémunération trimestrielle versée à la

société ASTERID d'un montant fixe de 90 000 euros hors taxes et d'un montant variable fixé à 0,35 pourcent du chiffre d'affaires hors taxes consolidé de la société TELECOM RESEAU SERVICES. ASTERID a accepté de limiter sa rémunération à 510 000 euros hors taxes.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris, le 30 juillet 2010

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International


Vincent FRAMBOURT

SEFAC


Philippe BLIN

22.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Nous vous informons qu'au titre de l'exercice clos au 31 mars 2010, aucune information financière pro forma n'est incluse dans le présent document de référence.

22.3 ETATS FINANCIERS

Nous vous informons qu'au titre de l'exercice clos au 31 mars 2010, aucun état financier n'est inclus dans le présent document de référence.

22.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

22.4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DES DEUX EXERCICES PRECEDENTS

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2009 est détaillé dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marché Financiers le 31 juillet 2009 sous le numéro D.09-596, page n°181 chapitre 23.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2008 est détaillé dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marché Financiers le 31 juillet 2008 sous le numéro D08-0574, page n°187 chapitre 23.

22.4.2 AUTRES INFORMATIONS AUDITEES

Nous vous informons qu'au titre de l'exercice clos au 31 mars 2010, aucune autre information contenue dans le présent document de référence, n'a été vérifiée par les contrôleurs légaux.

22.4.3 INFORMATIONS FINANCIERES NON AUDITEES

Nous vous informons que toutes les informations financières figurant dans le présent document de référence sont issues des états financiers vérifiés de la société TR SERVICES.

22.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES AU 31 MARS 2010

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été auditées remonte au 31 mars 2010.

22.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Nous vous informons que la société TR SERVICES n'a publié aucune information financière trimestrielle ou semestrielle depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

22.7 DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

22.7.1 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Affectation du résultat et répartition des bénéfices (article 23 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, du prélèvement pour la réserve légale et augmenté des reports bénéficiaires constitue le bénéfice distribuable. Outre le bénéfice distribuable, l'assemblée générale ordinaire peut décider, selon les modalités définies par la loi, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Après approbation des comptes annuels et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'assemblée générale ordinaire détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'assemblée générale a la faculté de décider d'offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire ou en actions, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires y afférentes.

Il peut être également distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice dans les conditions fixées par la loi. Il pourra être offert aux actionnaires, pour tout ou partie des acomptes sur dividendes mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

22.7.2 HISTORIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009, la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008, la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007, la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

Délai de prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

22.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

La présentation des procédures judiciaires est détaillée dans les comptes consolidés de la société TR SERVICES, intégrés dans le présent document de référence, chapitre 22.1.1 section 4.2.g page 212. A l'exception des risques présentés, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage.

22.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Communiqué du 14 août 2009 Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2009/2010

Paris, le 14 août 2009

En Millions d'euros	1 ^{er} trimestre 2009/2010	1 ^{er} trimestre 2008/2009 (1)	Variation
Chiffre d'affaires	10,43	9,71	+7,5%

(1) Il est rappelé que ce chiffre ne prend pas en compte la société ATTI acquise au 31 mars 2009.

Le Groupe TR Services, intégrateur et opérateur de services IT, annonce pour le premier trimestre 2009/2010 clos au 30 juin 2009, un chiffre d'affaires consolidé de 10,43 M€, en progression de 7,5 % par rapport à la même période de 2008/2009. Cette progression provient essentiellement de la croissance externe réalisée à la fin de l'exercice précédent.

En effet, ce chiffre d'affaires intègre la contribution d'ATTI, suite à l'acquisition de cette dernière au 31 mars 2009. L'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2008/2009 comportait une estimation pro forma du chiffre d'affaires annuel d'ATTI de 5,09 M€, soit 1,27 M€ sur une base trimestrielle en adoptant une approche linéaire.

Commentant ces chiffres, Lionel SMEERS, Directeur Général de Télécom Réseaux Services a déclaré : « Dans un contexte économique défavorable, TR Services intensifie son effort commercial et confirme ses objectifs financiers annuels : retour à la rentabilité et un chiffre d'affaires supérieur à 45 M€ pour l'exercice en cours. La sécurisation de la structure de notre trésorerie, grâce à l'intervention d'OSEO et de notre nouveau pool bancaire, nous permet de gérer sereinement notre développement. »

Perspectives nationales

Le Groupe se positionne comme l'acteur alternatif de référence sur le marché de la convergence IT, il est en négociations avancées avec de nouveaux clients sur des affaires significatives de son secteur. TR Services vient d'ailleurs de remporter l'infrastructure réseau et wifi du Centre Hospitalier des Andaines.

Les perspectives du deuxième semestre sont confortées par le carnet de commandes, mentionné dans le communiqué sur le résultat de l'exercice 2008/2009, dont l'exécution s'effectuera majoritairement au cours de cette période.

Perspectives internationales

Le Groupe vient de se voir attribuer la licence d'exploitation, pour sa filiale nouvellement créée à Shanghai, qui lui permet de démarrer son activité commerciale et l'accompagnement de ses grands clients internationaux sur le marché chinois dès le 1^{er} septembre 2009.

Prochain événement

30 septembre 2009 : Assemblée Générale

Communiqué du 16 novembre 2009 : Information financière semestrielle : Chiffre d'Affaires du 1er semestre 2009/2010

Paris, le 16 novembre 2009

En Millions d'euros	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009	Variation
Chiffre d'affaires	20,85	19,7	+ 5,8%

Le Groupe TR Services, intégrateur et opérateur de services IT, annonce pour le premier semestre 2009/2010 clos au 30 septembre 2009, un chiffre d'affaires consolidé de 20,85 M€, en progression de 5,8 % par rapport à la même période de 2008/2009.

Ce chiffre d'affaires intègre la contribution d'ATTI, suite à l'acquisition de cette dernière au 31 mars 2009. L'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2008/2009 comportait une estimation pro forma du chiffre d'affaires annuel d'ATTI de 5,09 M€, soit 1,27 M€ sur une base trimestrielle en adoptant une approche linéaire.

« D'importantes mesures organisationnelles visant à réaliser des économies de structure ont été mises en place sur ce premier semestre et dans cet environnement économique extrêmement défavorable, TR Services continue à intensifier son effort commercial. En conséquence, TR Services maintient ses objectifs financiers : un chiffre d'affaires supérieur à 45 M€ et un retour à la rentabilité pour l'exercice en cours. » commente Lionel SMEERS, Directeur Général.

Principaux vecteurs de croissance

Malgré un contexte économique difficile, le Groupe est aujourd'hui positionné pour poursuivre une stratégie ambitieuse s'appuyant sur :

- Une nouvelle organisation capable de répondre aux objectifs du Groupe avec la nomination d'un Directeur Général Opérationnel
- La sécurisation de la structure de la trésorerie, grâce à l'intervention d'OSEO et du nouveau pool bancaire du Groupe
- Un déploiement géographique national avec l'ouverture de nouvelles agences
- Un accompagnement de nos clients grands-comptes à l'international via la création de filiales à Shanghai (Chine) et à Beograd (Serbie)

Acquisition de l'activité de la société Vobiscom

Le Groupe TR Services a repris, via sa filiale Artelcom, l'activité de la société Vobiscom selon le plan de cession ordonné par le Tribunal de Commerce de Meaux en date du 10 novembre 2009. Cette nouvelle opération permet au Groupe de renforcer ses compétences technologiques dans le conseil et l'intégration de solutions à valeur ajoutée.

Prochaine communication

Publication des résultats semestriels : 18 décembre 2009

Communiqué du 18 décembre 2009 : Information financière semestrielle Résultats du 1er semestre 2009/2010

Paris, le 18 décembre 2009

Le Groupe TR Services, intégrateur et opérateur de services IT, annonce aujourd'hui ses résultats

consolidés pour le premier semestre de l'exercice fiscal 2009/2010 se terminant le 31 mars 2010.

En Millions d'euros	1 ^{er} semestre 2009/2010	1 ^{er} semestre 2008/2009	Année 2008/2009
Chiffre d'affaires	20,81	19,68	38,90
Résultat opérationnel courant	(1,23)	(0,37)	(0,77)
Résultat opérationnel	(1,35)	(0,38)	(0,87)
Résultat net	(1,54)	(0,58)	(1,45)

Le chiffre d'affaires du premier semestre, annoncé le 16 novembre dernier, s'établit à 20,81M€ en progression de 5,8%, par rapport à la même période de 2008/2009.

Le résultat opérationnel courant est négatif de 1,23 M€ à comparer avec une perte de 0,37 M€ par rapport à la même période de 2008/2009.

Un premier semestre reflétant l'économie générale

L'environnement économique général du premier semestre a été très difficile. Le Groupe suivant les grandes tendances sectorielles, l'activité commerciale organique a été en fort recul. La variation de chiffre d'affaires enregistrée s'explique exclusivement par la croissance externe organisée autour de l'acquisition de la société ATTI au 31 mars 2009. Il est à noter que hors la contribution de ATTI, le chiffre d'affaires à périmètre constant a subi un recul de 7%.

En particulier sur cette période, Artelcom a subi une dégradation conjoncturelle de son chiffre d'affaires, aggravée par la mise sous « Chapter 11 » du constructeur Nortel. La reprise de celui-ci par Avaya a relancé son activité commerciale depuis le début du deuxième semestre. **Le Groupe TR Services est maintenant le seul intégrateur en France possédant la double expertise technologique : Avaya et Nortel.**

Au mois d'octobre 2009 les prises de commandes étaient en augmentation de 50% par rapport au mois d'octobre 2008. Cette tendance s'est poursuivie en novembre et au 31 décembre 2009 la moitié du retard constaté sera rattrapée. En conséquence, le Groupe TR Services prévoit sur l'exercice une prise de commande égale à celle de l'exercice précédent à environnement constant. **L'objectif annoncé de 45 M€ de chiffre d'affaires devrait donc être atteint.**

Sur ce semestre, le Groupe TR Services a signé des contrats significatifs avec notamment : Aprionis, SDIS 77 et 27, le Centre Hospitalier Intercommunal des Andaines, le Centre de Formations Industrielles de la CCIP, Egencia, le Groupe H2A... et les premières commandes en Chine et en Serbie.

Poursuite des mesures d'économie

D'importantes modifications organisationnelles ont été initiées sur ce premier semestre. Elles continueront de se poursuivre sur le reste de l'exercice. Elles donneront leurs pleines efficacités financières à partir du deuxième semestre.

Les effectifs ont été largement restructurés, environ 30 salariés ont quitté le groupe depuis le 1^{er} avril 2009 et les équipes commerciales sont toujours en cours de renforcement.

Sans dégradation économique complémentaire, la combinaison de cette maîtrise des charges de structure et d'un chiffre d'affaires maintenu sur l'ensemble de l'exercice assurera un résultat positif significatif au deuxième semestre, et devrait ainsi réduire très sensiblement la perte du premier semestre sans toutefois la compenser.

Perspectives

Malgré un contexte économique difficile, le Groupe TR Services est aujourd'hui positionné pour poursuivre une stratégie ambitieuse s'appuyant sur :

- Une nouvelle organisation capable de répondre aux objectifs du Groupe avec la nomination d'un Directeur Général Opérationnel de TR Services
- La sécurisation de la structure de la trésorerie, grâce à l'intervention d'OSEO et du nouveau pool bancaire du Groupe
- Un déploiement géographique national avec l'ouverture de nouvelles agences
- Un accompagnement des clients grands-comptes à l'international via la création de filiales à Shanghai (Chine) et à Belgrade (Serbie). Ces filiales devraient atteindre à très court terme leurs autonomies financières : dès le début de l'année 2010 pour la Serbie et avril 2010 pour la Chine.

Par ailleurs le Groupe a repris, via sa filiale Artelcom, l'activité de la société VobisCom selon le plan de cession ordonné par le Tribunal de Commerce de Meaux en date du 10 novembre 2009. Cette nouvelle opération permet au Groupe de renforcer ses compétences technologiques dans le conseil et l'intégration de solutions à valeur ajoutée Avaya et Nortel.

Prochaine communication

Publication du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2009/2010 : 19 février 2010.

Nouveau site web financier : www.finance.trservices.fr

Un nouvel espace Investisseurs est à la disposition des internautes dès aujourd'hui pour suivre l'actualité financière du Groupe TR Services.

Le Rapport Financier semestriel sera consultable sur ce site au plus tard le 23 décembre.

Communiqué du 15 février 2010 : chiffre d'Affaires 9 mois 2009/2010 : 32,4 M€

Paris, le 15 février 2010

En Millions d'euros	9 mois 2009/2010	9 mois 2008/2009
Chiffre d'affaires	32,4	29,7

Le Groupe TR Services, intégrateur et opérateur de services IT, annonce aujourd'hui pour les neuf premiers mois de l'exercice clos le 31 décembre 2009, un chiffre d'affaires cumulé de 32,4 M€ en progression de 9% par rapport à la même période sur 2008/2009.

Quant au troisième trimestre, il enregistre à lui seul une amélioration de 15,1%, le chiffre d'affaires passant de 10 M€ en 2008/2009 à 11,5 M€.

La croissance du chiffre d'affaires s'explique encore principalement par la croissance externe, cependant, à la fin des 9 premiers mois, à périmètre constant, le recul des revenus d'activités du Groupe n'est plus que de 4,7% alors qu'il était de 7% à la fin du premier semestre.

Par ailleurs, la situation de trésorerie, dégradée au 30 septembre 2009, s'est améliorée au cours du troisième trimestre.

Dans un contexte économique difficile et comme annoncé, le Groupe TR Services continue de renforcer ses équipes commerciales, tant sur le domaine des Grands-Comptes que sur celui du Mid-Market et des PME.

Sur ce trimestre, de nouvelles affaires significatives ont été signées avec notamment Carglass, RATP, Ville de Montrouge, Cité des Sciences et de l'Industrie, Look Voyages ...

Perspectives

Lionel SMEERS, Directeur Général de TR Services, a déclaré : « A partir du 1^{er} mars 2010, la filiale TR Services région Ouest deviendra une agence, via une opération de transfert juridique des activités et du personnel vers TR Services. Cette démarche correspond à la stratégie du Groupe d'optimiser sa gestion et de renforcer sa présence sur le territoire national. Le Groupe communiquera d'ailleurs prochainement sur l'ouverture d'une nouvelle agence dans la région Nord.

Du côté de l'international, notre filiale serbe vient de remporter 2 contrats significatifs avec la Société Générale concernant la maintenance de plus de 30 sites en Serbie. Enfin, nous venons de porter la participation du Groupe dans la société Datcom-Inc à 100%, ce qui nous permet d'être reconnu comme *Enterprise Partner* du constructeur réseaux H3C.»

Prochaine communication

Publication du chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2009/2010 : 14 mai 2010.

Pour suivre l'actualité financière du Groupe TR Services, une adresse : www.finance.trservices.fr

Communiqué du 17 mai 2010 : Chiffre d'Affaires 2009/2010 : 44,2 M€

- **Croissance du chiffre d'affaires : + 13,5%**
- **Poursuite de la politique d'investissements**

Paris, le 17 mai 2010

En Millions d'euros	CA 2009/2010	CA 2008/2009	Variation
Chiffre d'affaires	44,2	38,9	13.5 %

Le Groupe TR Services, intégrateur et opérateur de services IT, annonce pour l'exercice clos au 31 mars 2010, un chiffre d'affaires de 44,2M€ à comparer à 38,9 M€ pour l'exercice 2008/2009.

Dans un environnement économique encore marqué par la crise, le Groupe TR Services enregistre une augmentation de 13,5 % de son chiffre d'affaires provenant principalement de la croissance externe réalisée à la fin de l'exercice 2008/2009. Cette politique de développement soutenue permet au Groupe TR Services d'enregistrer une progression totale de son chiffre d'affaires de plus de 30 % cumulée sur les 2 derniers exercices.

Commentant ces éléments, Lionel Smeers, Directeur Général de TR Services, a déclaré : « *Notre volonté est de poursuivre notre progression. Au cours de l'exercice 2009/2010, nous avons continué d'investir de manière conséquente pour asseoir notre expertise technologique et élargir notre offre de services. Cet effort s'est traduit cette année par l'acquisition de l'intégrateur réseau Datcom-Inc et du spécialiste ToIP et applications Vobiscom. Nous continuons aussi à assurer notre stratégie de déploiement en régions avec pour l'heure l'ouverture d'une nouvelle agence à Arras* ».

Perspectives

Comme indiqué dans le communiqué du 15 février 2010, la nouvelle organisation du Groupe TR Services s'est traduite notamment par un renforcement de l'ensemble des équipes commerciales. Il est à noter que ces investissements auront un impact sur les résultats de l'année 2009/2010.

Le plan de restructuration et le repositionnement stratégique produisent des effets permettant au Groupe TR Services de prévoir sur la prochaine année fiscale un montant de commandes en forte hausse.

A l'occasion de la publication de ses comptes annuels 2009/2010, le 30 juillet prochain, le Groupe TR Services abordera plus en détails ses perspectives pour l'exercice 2010/2011.

Communiqué du 28 juillet 2010 : Résultats de l'exercice 2009/2010

Paris, le 28 juillet 2010

En Millions d'euros	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009
Chiffre d'affaires	44,14	38,90
Résultat opérationnel courant	(1,6)	(0,77)
Résultat opérationnel	(1,87)	(0,87)
Résultat net	(2,48)	(1,45)

Intégrateur et opérateur de services IT, le Groupe TR Services annonce ses résultats pour l'exercice clos au 31 mars 2010. Le résultat opérationnel courant, normes IFRS, est négatif de 1,598 M€ avec un résultat opérationnel négatif de 1,869 M€ et un résultat net négatif de 2,482 M€.

Le chiffre d'affaires du Groupe TR Services s'est établi à 44,14 M€ sur l'exercice clos le 31 mars 2010, en hausse de plus de 13% par rapport à l'exercice 2008/2009. L'augmentation du chiffre d'affaires provient de la croissance externe réalisée le 31 mars 2009 par l'entrée d'ATTI puis de DATCOM le 31 octobre 2009 dans le Groupe. Le second semestre enregistre à lui seul une croissance de 21,4% par rapport à la même période de 2008/2009, le chiffre d'affaires passant de 19,22 M€ à 23,33 M€. Il est à noter que hors la contribution d'ATTI et de DATCOM, le chiffre d'affaires annuel à périmètre constant a subi un recul de 2,6%.

Faits marquants

Le renouvellement de certains marchés publics tels que le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et la Mairie de Paris, qui représentent une part significative du chiffre d'affaires du Groupe TR Services, a différé les projets et les commandes relatives pendant plusieurs mois. Ce qui a notamment impacté le chiffre d'affaires en fin d'exercice.

Depuis le mois de septembre 2009, le Groupe TR Services a intensifié son processus de réorganisation générant ainsi des coûts de restructuration de l'ordre de 0,255 M€, classés en résultat opérationnel non courant.

Les filiales du Groupe, plus fragiles, ont été très impactées par la crise économique persistante et le développement d'activité à l'international occasionnant ainsi des pertes opérationnelles de 0,94 M€.

Il est à noter que sur le premier semestre, Artelcom a subi une dégradation conjoncturelle de son chiffre d'affaires, aggravée par la mise sous « Chapter 11 » du constructeur Nortel. La reprise de celui-ci par Avaya a relancé son activité commerciale depuis le début du deuxième semestre, la perte conjoncturelle de chiffre d'affaires ne sera donc pas reconduite sur le prochain exercice.

En parallèle, TR Services a fortement renforcé son pôle commercial, son potentiel d'expertise technique et a commencé la redynamisation de son activité courant faible, dont le chiffre d'affaires était en baisse structurelle depuis plusieurs années.

Ces actions ont permis de constater une inflexion dans la tendance de résultat opérationnel au cours du dernier semestre. Sans que cela soit satisfaisant, la perte opérationnelle de l'exercice fiscal du Groupe TR Services a sensiblement régressé passant de 1,35 M€ au premier semestre à 0,52 M€ au second semestre, dont 0,3 M€ pour nos filiales étrangères ayant démarré leur activité depuis environ 7 mois.

Perspectives

Une progression significative du niveau de prises de commandes, et donc de chiffre d'affaires est attendue sur le prochain exercice. L'organisation commerciale est globalement finalisée depuis le mois de juin 2010. Sa performance a permis de renouveler les marchés stratégiques arrivés à leurs termes tels

que le Ministère des Affaires Etrangères et la Mairie de Paris, en augmentant significativement pour cette dernière le périmètre d'activité.

Au vu de l'ensemble des projets actifs dans chacune des filiales étrangères, l'exercice en cours devrait également permettre d'atteindre leur point d'équilibre financier.

Enfin, de nouvelles mesures d'économie sur les frais généraux et les organisations administratives prises depuis le 1^{er} avril 2010 continueront à réduire les charges du Groupe sur le prochain exercice.

« Notre priorité est de renouer avec l'équilibre financier sur le prochain exercice en poursuivant nos objectifs initialement prévus. L'organisation qui s'est construite au cours de l'exercice précédent doit à présent porter ses fruits et ce, malgré une conjoncture économique toujours extrêmement difficile, rendant la concurrence intense notamment en termes de prix pratiqués sur le marché. » commente Lionel Smeers, Président Directeur Général de TR Services avant d'ajouter : *« Nous souhaitons également continuer notre déploiement géographique national et international tout en assurant une plus grande rigueur dans nos investissements. »*

Prochains événements

16 août 2010 : publication du chiffre d'affaires du 1er trimestre 2010/2011

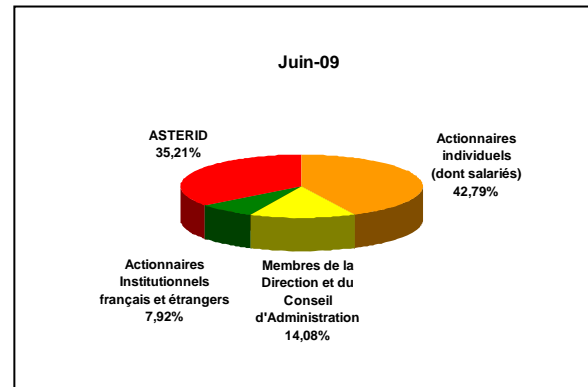
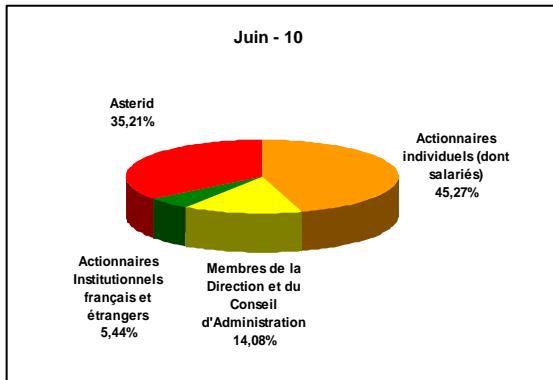
28 septembre 2010 : Assemblée Générale

23 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

23.1 CAPITAL SOCIAL

TR Services et la Bourse

Répartition du capital



Source : Répartition estimée des 4 457 207 actions sur la base de l'interrogation Euroclear de juin 2010

Cours de bourse jusqu'au 19 juillet 2010



**Volumes traités par mois (en nombre de titres) et cours extrêmes
Juillet 2007 – juin 2010**

Mois	Nombre de titres	Capitaux (m€)	+ haut (€)	+ bas (€)
juillet 2007	92 158	265	3.05	2.57
août 2007	59 194	175	3.05	2.86
septembre 2007	68 640	202	3.28	2.62
octobre 2007	109 309	317	3.13	2.60
novembre 2007	70 601	191	3.08	2.23
décembre 2007	74 536	210	3.00	2.53
janvier 2008	38 701	94.6	2.88	2.15
février 2008	35 921	82.8	2.5	2.16
mars 2008	28 850	61.9	2.45	1.98
avril 2008	70 457	165.9	2.77	2.04
mai 2008	38 033	86.8	2.70	2.08
juin 2008	27 290	57.8	2.25	1.98
juillet 2008	144 637	300.2	2.57	1.62
août 2008	36 405	69.5	2.15	1.77
septembre 2008	32 696	57.5	1.90	1.67
octobre 2008	31 897	51.3	1.86	1.32
novembre 2008	48 015	66.8	1.59	1.13
décembre 2008	14 389	16.1	1.26	0.99
janvier 2009	30 653	35.6	1.29	0.96
février 2009	6 590	6.8	1.23	0.95
mars 2009	6 811	6.8	1.14	0.95
avril 2009	90 112	111.9	1.57	0.95
mai 2009	25 790	35.8	1.56	1.23
juin 2009	621 833	1 589.6	3.62	1.32
juillet 2009	84 219	157.3	2.14	1.70
août 2009	693 374	1 524.0	2.75	1.70
septembre 2009	431 267	1 045.4	2.68	2.06
octobre 2009	348 049	856.4	2.76	2.01
novembre 2009	103 895	234.1	2.50	2.05
décembre 2009	129 429	265.8	2.38	1.82
janvier 2010	840 951	1 800.1	2.39	1.89
février 2010	77 759	156.0	2.18	1.93
mars 2010	176 701	361.1	2.19	1.89
avril 2010	573 145	1301.6	2.44	1.99
mai 2010	352 383	708.6	2.37	1.59
juin 2010	164 818	286.7	1.95	1.55

Source : Euronext Paris

23.1.1 CAPITAL SOUSCRIT

Capital social au 31 mars 2010

Le capital social était après augmentation de capital lors de l'introduction en bourse, de 5 775 260 euros divisé en 2.887.630 actions d'une valeur nominale de 2 euros chacune. Il a fait l'objet d'une conversion en euros dans les conditions fixées par le Directoire de la société qui s'est tenu le 7 janvier 1999.

Le capital social est, depuis l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 31 mars 2008, en rémunération de l'apport en nature à la Société de deux mille cinq cents (2.500) actions de la société ARTELCOM, fixé à la somme de 8.914.414 € (huit millions neuf cent quatorze mille quatre

cent quatorze euros) divisé en 4.457.207 actions de 2 euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

Conversion du capital en euros

Préalablement à l'introduction de la Société au Nouveau Marché, la Société a converti son capital social en euros dans les conditions fixées par le Règlement n°1103/97/CE du Conseil de l'Union Européenne et la loi n°98-546 du 2 juillet 1998.

A cet effet, l'Assemblée Générale Mixte du 4 décembre 1998 a autorisé le Directoire, à compter du moment où la monnaie unique européenne euro a eu cours légal en France, soit le 1^{er} janvier 1999 et sous cette dernière condition, à convertir la valeur nominale des actions composant le capital social de la société en euros par application du taux de conversion franc/euro en vigueur le 1^{er} janvier 1999 de 1 euro pour 6,55957 francs.

Capital autorisé

L'Assemblée Générale Mixte du 4 décembre 1998 avait décidé d'autoriser pour une durée de six mois à compter de cette date, le Directoire, à augmenter le capital social par appel public à l'épargne, à l'époque qu'il fixera, d'un montant nominal maximal, prime d'émission comprise, de 50.000.000 FRF soit 7 622 450,86 euros, par apport en numéraire, au moyen de l'émission d'actions à libérer contre espèces en supprimant le droit préférentiel des actionnaires à la souscription des dites actions conformément aux dispositions des articles L.225-135 du Code de commerce.

Autres titres donnant accès au capital

Il n'y a pas d'autre titre donnant accès au capital de la société

23.1.2 ACTIONS NON-REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Nous vous informons qu'il n'existe aucune action non représentative du capital.

23.1.3 ACTIONS EN AUTOCONTROLE

Rachat de la société de ses propres actions :

La société dispose d'un programme de rachat d'actions portant au maximum sur 10% de son capital.

Cadre juridique et modalités :

L'Assemblée Générale mixte du 30 septembre 2009 a autorisé la société à opérer en bourse sur ces propres actions. Cette autorisation est valable jusqu'au 30 mars 2011. L'Assemblée Générale du 30 septembre 2010 prévoit de lui substituer une nouvelle autorisation valable jusqu'au 30 mars 2012.

Traitement comptable des titres rachetés :

Les actions rachetées seront portées en titre de placement dans les comptes annuels comme dans les comptes consolidés et seront évalués, à la clôture de l'exercice, sur la base du dernier cours coté.

Renseignements liés à la cotation de la société :

Contrat de tenue de marché et de liquidité.

Il est rappelé qu'à partir du 15 mai 2006 et jusqu'au 31 décembre 2006, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société TR Services a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement (devenue l'Association Française des Marchés Financiers ou "AMAFI") approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005 (telle que modifiée par une décision du 1^{er} octobre 2008), à la société Banque Privée FIDEURAM WARGNY.

L'assemblée générale mixte des Actionnaires en date du 30 septembre 2009 a autorisé le Conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de cette Assemblée, à opérer sur les actions de la société dans des conditions et limites prévues par les textes, avec pour finalité, notamment, d'animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 8 octobre 2009, a décidé la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions dans les limites autorisées par l'assemblée générale. Ce programme a lui-même succédé à un précédent programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 26 septembre 2008.

A noter que dans le cadre du rachat de la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY par le Groupe VIEL, le contrat d'animation liant TR SERVICES à la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY depuis le 9 mai 2006 a été automatiquement transféré chez TSAF, filiale du groupe VIEL, en date du 31 août 2007.

En parallèle, TSAF a conclu, à compter du 10 septembre 2007, un contrat d'apporteur de liquidité avec Euronext Paris.

Nous vous précisons qu'au titre des deux programmes qui se sont succédés sans discontinuité durant l'exercice clos le 31 mars 2010, la Société a effectué des opérations sur ses actions, dans le cadre du contrat de liquidité AFEI précité, selon détail ci-après :

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au début du programme	4 457 207
Capital auto détenu de manière directe et indirecte au début du programme	47 399,10€
Opérations d'achat	
Nombre de titres achetés durant l'exercice clos le 31/03/2010:	48 886
Cours moyen de la transaction :	2,1337€
Montant des frais de négociation :	0*
Capitaux :	104 309,98€
Opérations de vente	
Nombre de titres vendus durant l'exercice clos le 31/03/2010:	57 922
Cours moyen de la transaction :	2,2077€
Montant des frais de négociation :	0*
Capitaux :	127 875,05€
Nombre de titres transférés (1) durant l'exercice clos le 31/03/2010 :	NEANT
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	NEANT
<i>(1) Exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créances donnant accès au capital.</i>	
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31/03/2010 :	4 900
Valeur comptable du portefeuille au 31/03/2010 :	10 184,37€
Valeur de marché du portefeuille au 31/03/2010 :	9 947,00€

*Les opérations réalisées par le contrat de liquidité le sont en franco de courtage.

Par ailleurs, il est proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 septembre 2010 de renouveler ce programme sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables.

En résumé, ce nouveau programme de rachat par la société de ses titres serait le suivant :

a) Objectifs :

- animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- consentir des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société et/ou de son Groupe dans le cadre des dispositions de l'article L.225-177 et suivants du Code de commerce et de procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce ; et/ ou
- remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe de la Société et/ou de son Groupe ; et/ ou
- remettre les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire ; et/ou
- procéder à toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'AMF ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

b) Limite :

10% du nombre de titres composant le capital, ce qui à ce jour correspond à 445 721 actions, ramenée à 5% pour les actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

c) Conditions financières :

Prix maximum d'achat par action : **15 euros**.

Prix minimum de vente par action : **1,50 euros**.

Montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions autorisé : **2 000 000 euros**.

d) Durée de l'utilisation :

A compter de l'Assemblée Générale Mixte du 28 septembre 2010, pour 18 mois au plus, étant précisé que l'Assemblée Générale Mixte du 28 septembre 2010 annulera la précédente autorisation et le précédent programme et y substituera, sans discontinuité, la nouvelle autorisation.

23.1.4 VALEUR MOBILIÈRE CONVERTIBLE

Nous vous informons qu'il n'existe aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription.

23.1.5 CONDITIONS REGISSANT LE CAPITAL SOUSCRIT NON LIBERE

Nous vous informons qu'il n'existe aucune condition régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.

23.1.6 CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD

La présentation des informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent est détaillée dans le rapport de gestion de la société TR SERVICES, intégré dans le présent document de référence, chapitre 17.1 page 131.

23.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

La présentation de l'historique du capital social a déjà été évoquée précédemment dans le présent document de référence, chapitre 20 « Principaux actionnaires » section 20.2 « Analyse des droits de vote » page 164.

23.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

23.2.1 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

Toutes opérations de fabrication, de vente ou de prestations de services ayant pour objet la gestion et la communication de voix, de données ou d'images (téléphone, télématique, bureautique, etc.) ;
L'installation de tous réseaux de communication " voix, données, images " sous toutes leurs formes, la fabrication, l'achat, la location, l'installation et la vente de tous matériels et installations téléphoniques, l'entreprise générale d'électricité, la radio, la télévision et la signalisation, l'importation et l'exportation d'articles faisant l'objet de l'exploitation sociale ; des études, recherches, exploitations de tous brevets, licences et concessions intéressant l'objet social.

La prise de participations minoritaires ou majoritaires, en ce inclus la détention intégrale du capital d'une ou plusieurs sociétés, par tous moyens et en particulier par acquisition ou souscription au capital de sociétés existantes ou à constituer par apports en nature et en numéraire et la gestion de ces participations, par voie d'achat, de vente ou d'échange d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de valeurs mobilières de toute nature et dans toutes sociétés ;

La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, scission, association en participation ou autrement ;

et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières y compris tout cautionnement et toute garantie, tout prêt et toutes opérations de trésorerie, et en particulier celles relevant de l'article L.511-7 3^{ème} du code monétaire et financier, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

23.2.2 DISPOSITIONS STATUTAIRES DES ORGANES DE DIRECTION

Administration de la Société (articles 12 à 18 des statuts)

Depuis l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 septembre 2008, la société a adopté un mode de gestion à conseil d'administration.

▪ Composition et Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de huit membres. La durée des fonctions de membres du Conseil est de trois années.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat. Le Conseil élit parmi ses membres un Président.

L'assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil, en rémunération de leurs fonctions, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence.

Le conseil d'administration dispose des pouvoirs et exerce sa mission dans les conditions fixées par la loi, par les présents statuts et, le cas échéant, par le règlement intérieur adopté par le conseil d'administration.

23.2.3 DROITS ET RESTRICTIONS ATTACHES AUX ACTIONS

Droit de vote double (article 11 des statuts)

Outre le droit de vote attaché aux actions, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis au moins 2 ans, au nom du même actionnaire, en application de l'article L.225-123 du Code de commerce. Ce droit de vote double a été instauré lors de l'Assemblée Générale Mixte du 4 décembre 1998.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L.225-123 du Code de commerce.

La fusion de société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

23.2.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Les droits des actionnaires sont prévus :

- A l'article 11 des statuts sur le droit de vote double
- A l'article 9 des statuts qui concerne le franchissement de seuils statutaires
- Aux résolutions n°7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17 soumises à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 septembre 2010

23.2.5 DEROULEMENT DES ASSEMBLEES GENERALES

Titres au porteur identifiables (article 9 des statuts)

La société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions légales prévues en matière d'identification de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, conformément aux articles L.228-1 et L.228-2 du Code de Commerce.

Assemblées Générales (articles 19 et 20 des statuts)

Réunions

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le mandataire d'un actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et limites.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur dont le mandat est le plus ancien.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, ou le Directeur Général s'il est administrateur, ou par le secrétaire de l'assemblée.

Accès aux assemblées

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire selon les dispositions légales et réglementaires applicables, sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure (heure de Paris) :

- pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'actionnaire dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,

et le cas échéant, de fournir à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments permettant son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Sous les conditions visées ci-dessus, les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Assemblées ordinaires et Assemblées extraordinaires

Hors les cas de dérogation légale, l'assemblée générale ordinaire est compétente pour voter toutes les décisions n'emportant pas modification des statuts tout comme l'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, étant toutefois précisé que celle-ci ne peut augmenter les engagements des actionnaires, sauf accord unanime.

23.2.6 DISPOSITION STATUTAIRE POUVANT AFFECTER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Les articles 9 et 11 des statuts pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la société TR Services.

23.2.7 FRANCHISSEMENT DE SEUIL STATUTAIRE

Franchissement de seuils statutaires (article 9 des statuts)

Outre les seuils prévus par les lois et règlements applicables, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, un pourcentage de participation supérieur ou égal à 2% du capital social et/ou des droits de vote est tenue d'informer la Société de la détention de chaque fraction de 2% du capital jusqu'au seuil de 34% inclus en capital dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du ou desdits seuils, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à son siège social, en précisant le nombre total d'actions ou de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital ainsi que du nombre de droits de vote qu'elle détient, seule ou indirectement ou encore de concert.

En cas de non respect de cette obligation d'information, un ou plusieurs actionnaires, détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à deux pour cent (2%), pourront demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée soient privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La demande est consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être délégués par l'actionnaire défaillant.

23.2.8 CONDITIONS STATUTAIRES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

L'information relative aux conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit est détaillée dans le présent document de référence chapitre 17.2 page 145 « tableau des délégations»

24 CONTRATS IMPORTANTS

Nous vous informons qu'au cours des deux années précédant immédiatement la publication du document de référence, la société TR SERVICES n'est partie à aucun contrat important, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

En outre, aucun membre du Groupe n'est partie à un contrat autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre quelconque du Groupe n'est lié par un contrat contenant des dispositions conférant à l'un quelconque des membres du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

25 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION, D'INTERETS

25.1 DECLARATION OU RAPPORT D'EXPERT DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE

Nous vous informons qu'aucune déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus(e) dans le présent document de référence.

25.2 INFORMATION DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE PROVENANT D'UNE TIERCE PARTIE

Nous vous informons qu'aucune information ne provient d'une tierce partie dans le présent document de référence.

26 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 02 août 2010 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°809/2004 pris en application de la Directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2009 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marché Financiers le 31 juillet 2009 sous le numéro D.09-0596.

Les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2008 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marché Financiers le 31 juillet 2008 sous le numéro D08-0574.

Il est disponible en version « CD » sur simple demande au siège de la Société : 14, rue Ambroise Croizat – Croissy Beaubourg - 77 435 Marne la Vallée Cedex 2. Il est également disponible en version téléchargeable sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de TR Services (www.trservices.fr).

27 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations concernant les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats, sont détaillées dans les comptes consolidés de TR SERVICES, intégrés dans le présent document de référence, chapitre 22.1 section 2.1 page 194.